


GAUDEO



Rich No. 42.

# ALMANACH AMÉRICAIN,

*OU*

# ÉTAT PHYSIQUE, POLITIQUE, *ECCLÉSIASTIQUE & MILITAIRE* DE L'AMÉRIQUE;

Ouvrage qui comprend les forces, la population, les loix, le commerce & l'adminiſtration de chaque Province de cette partie du Monde; le tableau de ceux qui y figurent par leurs charges & par leurs dignités; celui de la Marine des Peuples Européans qui y ont des Poſſeſſions, & le nom des Officiers qui ſont employés dans cette partie de l'adminiſtration publique.

*Par M. P. D. L. R. C. A. L. T. de* M.

*Hinc opes, hinc ſcelera, forſan hinc genii facundia noſtri.*

Prix, 2 liv. 8 ſols broché.



*A PARIS,*

Chez { l'AUTEUR de l'Etat des Cours, rue Garancieres, LAMY, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXXIII.

*Avec Approbation, & Privilege du Roi.*

*On prie ceux qui auront quelques obſervations à faire ſur cet Ouvrage, de les adreſſer,* franc de port, *à M.* DE LA ROCHE-TILHAC, *Conſeiller du Roi à la Table de Marbre, rue Garancieres ; on fera ſcrupuleuſement uſage de toutes les inſtructions que l'on recevra,* pourvu qu'elles ſoient ſignées par des perſonnes en place, & *qu'on ait le ſoin de les faire paſſer à l'Auteur, avant le premier de Septembre, époque à laquelle on commencera, tous les ans, l'impreſſion de cet Almanach.*

## 1783. JANVIER.

⊙ *Nouv. Lune le* 3.
☽ *Prem. Quart. le* 10.
🌕 *Pleine Lune le* 18.
☾ *Dern. Quart. le* 26.

| | | |
|---|---|---|
| merc | 1 | *La Circoncis.* |
| jeudi | 2 | s. Basile. |
| vend | 3 | *ste. Geneviev.* |
| same | 4 | s. Rigobert. |
| *Di.* | 5 | s. Simeon. |
| lundi | 6 | *Les Rois.* |
| mard | 7 | *Nôces.* |
| merc | 8 | s. Lucien. |
| jeudi | 9 | s. Pierre, E. |
| vend | 10 | s. Paul, Her. |
| same | 11 | s. Théodose. |
| 1 *Di.* | 12 | s. Ferjus. |
| lundi | 13 | s. Hilaire. |
| mard | 14 | Nom de J. |
| merc | 15 | s. Maur. |
| jeudi | 16 | s. Guillaume. |
| vend | 17 | s. Antoine. |
| same | 18 | Ch. s. Pierre. |
| 2 *Di.* | 19 | s. Sulpice. |
| lundi | 20 | s. Séb. s. Fab. |
| mard | 21 | ste. Agnès. |
| merc | 22 | s. Vincent. |
| jeudi | 23 | ste Emerent. |
| vend | 24 | s. Babylas. |
| same | 25 | Conv. s. Paul. |
| 3 *Di.* | 26 | ste. Paule. |
| lundi | 27 | s. Julien. |
| mard | 28 | s. Charlemag. |
| merc | 29 | s. Fr. de Sales. |
| jeudi | 30 | ste Bathilde. |
| vend | 31 | s. Pierre N. |

## FEVRIER.

⊙ *Nouv. Lune le* 1.
☽ *Prem. Quart. le* 9.
🌕 *Pleine Lune le* 17.
☾ *Dern. Quart. le* 24.

| | | |
|---|---|---|
| same | 1 | s. Ignace. |
| 4 *Di.* | 2 | *Purification.* |
| lundi | 3 | s. Blaise. |
| mard | 4 | s. Gilbert. |
| merc | 5 | ste. Agathe. |
| jeudi | 6 | s. Vaast. |
| vend | 7 | s. Romuald. |
| same | 8 | s. J. de M. |
| 5 *Di.* | 9 | s. Apollin. |
| lundi | 10 | ste. Apolline. |
| mard | 11 | s. Severin. |
| merc | 12 | s. Siméon. |
| jeudi | 13 | s. Melece. |
| vend | 14 | s. Valentin. |
| same | 15 | s. Faustin. |
| *Di.* | 16 | *Septuagésime.* |
| lundi | 17 | s. Onésime. |
| mard | 18 | s. Gilbert. |
| merc | 19 | s. Barbat. |
| jeudi | 20 | s. Romual. |
| vend | 21 | s. Merault. |
| same | 22 | s. Alexandre. |
| *Di.* | 23 | *Sexagesime.* |
| lundi | 24 | s. Mathias |
| mard | 25 | s. Flavien. |
| merc | 26 | ste. Isabelle. |
| jeudi | 27 | ste. Honorine. |
| vend | 28 | s. Romain. |

Lettre Dominicale *E.*
*Epacte* 26.

## MARS.

*Nouv. Lune le* 3.
*Prem. Quart. le* 11.
*Pleine Lune le* 18.
*Dern. Quart. le* 25.

| | | |
|---|---|---|
| ſame | 1 | s. Aubin. |
| *Di.* | 2 | *Quinquag.* |
| lundi | 3 | s. Simplic. |
| mard | 4 | *Mardi gras.* |
| merc | 5 | *Cendres.* |
| jeudi | 6 | ste. Colette. |
| vend | 7 | Th. d'Aq. |
| ſame | 8 | s. Jean de D. |
| 1 *Di.* | 9 | *Quadrageſime.* |
| lundi | 10 | ste. Françoiſe. |
| mard | 11 | s. Mart. |
| merc | 12 | 4 *Tems.* |
| jeudi | 13 | S. Léandre. |
| vend | 14 | s. Lubin. |
| ſame | 15 | s. Abraham. |
| 2 *Di.* | 16 | *Reminiſc.* |
| lundi | 17 | s. Longin. |
| mard | 18 | s. Euſebe. |
| merc | 19 | s. Joſeph. |
| jeudi | 20 | s. Vul. [*Print.*] |
| vend | 21 | s. Benoît. |
| ſame | 22 | s. Paul, Evêq. |
| 3 *Di.* | 23 | *Oculi.* |
| lundi | 24 | s. Gabriel. |
| mard | 25 | *Annonciation.* |
| merc | 26 | s. Rupert. |
| jeudi | 27 | s. Jean, H. |
| vend | 28 | s. Gontran. |
| ſame | 29 | s. Guy. |
| 4 *Di.* | 30 | *Lætare.* |
| lundi | 31 | s. Rieule. |

## AVRIL.

*Nouv. Lune le* 1.
*Prem. Quart. le* 9.
*Pleine Lune le* 17.
*Dern. Quart le* 24.

| | | |
|---|---|---|
| mard | 1 | s. Hugues. |
| merc | 2 | s. Fr. de P. |
| jeudi | 3 | s. Richard. |
| vend | 4 | s. Ambroiſe. |
| ſame | 5 | s. Vincent. |
| 5 *Di.* | 6 | *Judica.* |
| lundi | 7 | s. Paterne. |
| mard | 8 | s. Hégéſip. |
| merc | 9 | ste. M. Cléo. |
| jeudi | 10 | s. Fulbert. |
| vend | 11 | s. Léon, G. |
| ſame | 12 | s. Jules, P. |
| 6 *Di.* | 13 | *Rameaux.* |
| lundi | 14 | s. Tiburce. |
| Mard | 15 | s. Paterne. |
| merc | 16 | s. Druon. |
| jeudi | 17 | s. Anicet. |
| vend | 18 | *Vend. S.* |
| ſame | 19 | s. Léon, P. |
| *Di.* | 20 | *PASQUES.* |
| *lundi* | 21 | s. Anſelme. |
| *mard* | 22 | s. Opportu. |
| merc | 23 | s. George. |
| jeudi | 24 | s. Robert |
| vend | 25 | s. Marc *abſt.* |
| ſame | 26 | s. Clet, Pape. |
| 1 *Di.* | 27 | *Quaſimodo* |
| lundi | 28 | s. Vital, Mar. |
| mard | 29 | ste. M. Egypt. |
| merc | 30 | s. Eutrope. |

*Nombre d'or.* 17.

## MAI.

☉ *Nouv. Lune le* 1.
☽ *Prem. Quart. le* 9.
◎ *Pleine Lune le* 16.
☾ *D. Q.* 23. ☉ *N.* 31.

| | | |
|---|---|---|
| jeudi. | 1 | s. Jacq. s. Phil. |
| vend. | 2 | s. Athanase. |
| same. | 3 | Inv. de ste. Cr. |
| 2 *Di.* | 4 | ste Monique. |
| lundi | 5 | C. s. Augustin. |
| mard | 6 | s. Jean P. L. |
| merc. | 7 | s. Stanislas. |
| jeud. | 8 | Ap. s. Michel. |
| vend. | 9 | s. Gregoire N. |
| same. | 10 | s. Antonin. |
| 3 *Di.* | 11 | s. Mamert. |
| lundi | 12 | s. Nerée. |
| mard | 13 | s. Servais. |
| merc. | 14 | s. Pacôme. |
| jeudi. | 15 | s. Victorin. |
| vend. | 16 | s. Honoré. |
| same. | 17 | s. Pascal. |
| 4 *Di.* | 18 | 40 Martyrs. |
| lundi. | 19 | s. Pierre C. |
| mard | 20 | s. Bernardin. |
| merc. | 21 | ste Julie. |
| jeudi. | 22 | s. Gontran. |
| vend. | 23 | s. Ausonin. |
| same. | 24 | s. Didier. |
| 5 *Di.* | 25 | s. Urbin. |
| lundi | 26 | *Rogations.* |
| mard | 27 | s. Hildevert. |
| merc. | 28 | s. Germain. |
| jeudi. | 29 | *Ascension.* |
| vend. | 30 | s. Maxime. |
| same. | 31 | ste. Petronille. |

## JUIN.

☽ *Prem. Quart. le* 8.
◎ *Pleine Lune le* 15.
☾ *Dern. Quart. le* 21.
☉ *Nouv. Lune le* 29.

| | | |
|---|---|---|
| 5 *Di.* | 1 | s. Probat. |
| lundi. | 2 | s. Pothin. |
| mard | 3 | ste. Clotilde. |
| merc. | 4 | s. Optat. |
| jeudi. | 5 | s. Boniface. |
| vend. | 6 | s. Claude. |
| same. | 7 | Vig. *jeûne.* |
| *Dim.* | 8 | *PENTEC.* |
| *lundi* | 9 | s. Liboire. |
| *mard* | 10 | s. Landry. |
| merc. | 11 | 4 *Tems.* |
| jeudi. | 12 | s. Basilide. |
| vend. | 13 | s. Fargeau. |
| same. | 14 | s. Rufin. |
| 1 *Di.* | 15 | *La Trinité.* |
| lundi. | 16 | s. Aurelien. |
| mard | 17 | s. Avit. |
| merc. | 18 | ste. Marine. |
| jeudi. | 19 | *FETE-DIEU* |
| vend. | 20 | s. Silvere. |
| same. | 21 | s. Leuf. [*Eté.*] |
| 2 *Di.* | 22 | s. Paulin. |
| lundi. | 23 | Vig. *jeûne.* |
| mard | 24 | *Nativ. s. J. B.* |
| merc. | 25 | s. Eloy. |
| jeudi. | 26 | *Oct. Fête-D.* |
| vend. | 27 | s. Irenée. |
| same. | 28 | Vig. *jeûne.* |
| 3 *Di.* | 29 | s. *Pierre s. P.* |
| lundi. | 30 | Com. s. P. |

*Cycle solaire* 28.

## JUILLET.

☽ *Prem. Quart. le* 7.
◉ *Pleine Lune le* 14.
☾ *Dern. Quart. le* 21.
⊙ *Nouv. Lune le* 29.

| | | |
|---|---|---|
| mard. | 1 | s. Martial. |
| merc. | 2 | Visit. N. D. |
| jeudi. | 3 | s. Anatole. |
| vend. | 4 | Tr. s. Mart. |
| ſame. | 5 | s. Abel. |
| 4 *Di.* | 6 | s. Tranquil. |
| lundi. | 7 | s. Thom. Ev. |
| mard. | 8 | s. Thibauld. |
| merc. | 9 | s. Cyrille. |
| jeudi. | 10 | 7 Freres. |
| vend. | 11 | Tr. s. Benoît. |
| ſame. | 12 | s. Prix. |
| 5 *Di.* | 13 | s. Turiaf. |
| lundi. | 14 | s. Bonaventur. |
| mard | 15 | s. Henri. |
| merc. | 16 | N. D. du C. |
| jeudi. | 17 | s. Alexis. |
| vend. | 18 | s. Clair. |
| ſame. | 19 | s. Vinc. Paul. |
| 6 *Di.* | 20 | ste. Marguer. |
| lundi. | 21 | s. Victor. |
| mard. | 22 | ste. Madelein. |
| merc. | 23 | s. Apolinaire. |
| jeudi. | 24 | *Jours Canicul.* |
| vend. | 25 | s. Jacq. s. Ch. |
| ſame. | 26 | Tr. s. Marcel. |
| 7 *Di.* | 27 | s. Georges. |
| lundi. | 28 | ste. Anne. |
| mard. | 29 | ste. Marthe. |
| merc. | 30 | s. Abdon. |
| jeudi. | 31 | s. Germ. Aux. |

## AOUST.

☽ *Prem. Quart. le* 6.
◉ *Pleine Lune le* 12.
☾ *Dern. Quart. le* 19.
⊙ *Nouv. Lune le* 27.

| | | |
|---|---|---|
| vend. | 1 | s. Pierre ès-li. |
| ſame. | 2 | s. Etienne P. |
| 8 *Di.* | 3 | Inv. s. Etien. |
| lundi. | 4 | s. Dominique. |
| mard. | 5 | s. Yon. |
| merc. | 6 | Tra. N. Seign. |
| jeudi. | 7 | s. Gaëtan. |
| vend. | 8 | s. Justin. |
| ſame. | 9 | s. Domitien. |
| 9 *Di.* | 10 | s. Laurent. |
| lundi. | 11 | Susc. ste. Cou. |
| mard. | 12 | ste. Claire. |
| merc. | 13 | s. Hippolyte. |
| jeudi. | 14 | Vig. *jeûne.* |
| vend. | 15 | *ASSOMPT.* |
| ſame. | 16 | s. Roch. |
| 10 *D.* | 17 | s. Anastase. |
| lundi. | 18 | ste Helene. |
| mard. | 19 | s. Agapite. |
| merc. | 20 | s. Bernard. |
| jeudi. | 21 | s. Privat. |
| vend. | 22 | s. Symphor. |
| ſame. | 23 | s. Thimothée. |
| 11 *D.* | 24 | s. Barthélemi. |
| lundi. | 25 | s. *Louis.* |
| mard. | 26 | *Fin des J. Can.* |
| merc. | 27 | s. Césaire. |
| jeudi. | 28 | s. Augustin. |
| vend. | 29 | s. Médéric. |
| ſame. | 30 | s. Fiacre. |
| 12 *D.* | 31 | s. Ovide. |

## SEPTEMBRE.

☽ *Prem. Quart. le* 4.
*Pleine Lune le* 11.
☾ *Dern. Quart. le* 18.
☉ *Nouv. Lune le* 26.

| | | |
|---|---|---|
| lundi. | 1 | s. Leu s. Gill. |
| mardi | 2 | s. Lazare. |
| merc. | 3 | s. Grég. Pape. |
| jeudi. | 4 | ste. Rosalie. |
| vend. | 5 | s. Victorin. |
| same | 6 | s. Zacharie. |
| 13 *D.* | 7 | s. Cloud. |
| lundi. | 8 | *Nativ. N. D.* |
| mard. | 9 | ste. Reine. |
| merc. | 10 | s. Nic. Tol. |
| jeudi. | 11 | s. Patient E. |
| vend. | 12 | s. Raphaël. |
| same. | 13 | s. Maurille. |
| 14 *D.* | 14 | Ex. ste. Croix. |
| lundi. | 15 | s. Nicod. |
| mard. | 16 | s. Cyprien. |
| merc. | 17 | s. Lambert. |
| jeudi. | 18 | 4 *Tems.* |
| vend. | 19 | s. Th. de V. |
| same. | 20 | s. Eustache. |
| 15 *D.* | 21 | s. Matthieu. |
| lundi. | 22 | s. Maur. [*Aut.*] |
| mardi | 23 | ste. Thecle. |
| merc. | 24 | s. Andoche. |
| jeudi. | 25 | s. Firmin. |
| vend. | 26 | ste. Justine. |
| same. | 27 | s. Come, s. D. |
| 16 *D.* | 28 | s. Ceran. |
| lundi. | 29 | s. Michel. |
| mard. | 30 | s. Jérôme. |

*Indiction Romaine* 1.

## OCTOBRE.

☽ *Prem. Quart. le* 3.
*Pleine Lune le* 10.
☾ *Dern. Quart. le* 18.
☉ *Nouv. Lune le* 26,

| | | |
|---|---|---|
| merc. | 1 | s. Remi. |
| jeudi. | 2 | l'Ange Gard. |
| vend. | 3 | s. Denis Aréo. |
| same. | 4 | s. François. |
| 17 *D.* | 5 | ste. Aure. |
| lundi | 6 | ste. Foy. |
| mard. | 7 | s. Serge. |
| merc. | 8 | ste. Brigide. |
| jeudi. | 9 | *s. Denis.* |
| vend. | 10 | s. Paulin. |
| same. | 11 | s. Agilbert. |
| 18 *D.* | 12 | s. Venant. |
| lundi. | 13 | s. Geraut. |
| mard. | 14 | s. Caliste. |
| merc. | 15 | ste Thérese. |
| jeudi. | 16 | s. Gal. |
| vend. | 17 | s. Cerboney. |
| same. | 18 | s. Luc, Ev. |
| 19 *D.* | 19 | s. Loup, Ev. |
| lundi. | 20 | s. Caprais. |
| mard. | 21 | ste. Ursule. |
| merc. | 22 | s. Mellon. |
| jeudi. | 23 | s. Romain. |
| vend. | 24 | s. Magloire. |
| same. | 25 | s. Cresp. s. C. |
| 20 *D.* | 26 | s. Rustique. |
| lundi. | 27 | s. Frumence. |
| mardi | 28 | s. Sim. s. J. |
| merc. | 29 | s. Narcisse. |
| jeudi. | 30 | s. Quentin. |
| vend. | 31 | Vig. *jeûne.* |

## NOVEMBRE.

☽ *Prem. Quart. le* 1.
🌕 *Pleine Lune le* 9.
☾ *Dern. Quart. le* 17.
⊙ *Nouv. Lune le* 24.

| | | |
|---|---|---|
| ſame. | 1 | *T. SAINTS.* |
| 21 *D.* | 2 | s. Marcel. |
| lundi. | 3 | *Les Trépaſſés.* |
| mardi | 4 | s. Charles. |
| merc. | 5 | s. Hubert. |
| jeudi. | 6 | s. Leonard. |
| vend. | 7 | s. Baudin. |
| ſame. | 8 | stes. Reliques. |
| 22 *D.* | 9 | s. Mathurin. |
| lundi. | 10 | s. Leon, P. |
| mardi | 11 | s. Martin |
| merc. | 12 | s. René. |
| jeudi. | 13 | s. Brice, Ev. |
| vend. | 14 | s. Emilien. |
| ſame. | 15 | s. Eugene. |
| 23 *D.* | 16 | s. Edme. |
| lundi. | 17 | s. Agnan. |
| mardi | 18 | s. Odon. |
| merc. | 19 | ste. Eliſabeth. |
| jeudi. | 20 | s Edmon. |
| vend. | 21 | Pr. N. Dame. |
| ſame. | 22 | ste. Cécile. |
| 24 *D.* | 23 | s. Clément. |
| lundi | 24 | s. Severin ſol. |
| mardi | 25 | ste. Catherine. |
| merc. | 26 | ste Gen. Ar. |
| jeudi. | 27 | s. Maxime. |
| vend. | 28 | s. Soſthène. |
| ſame. | 29 | s. Saturnin. |
| 1 *Di.* | 30 | *Avent.* |

## DECEMBRE.

☽ *Prem. Quart. le* 1.
🌕 *Pleine Lune le* 9.
☾ *Dern. Quart. le* 17.
⊙ *N. L.* 24. ☽ *P Q.* 31

| | | |
|---|---|---|
| lundi. | 1 | s. André. |
| mardi | 2 | s. Eloy. |
| merc. | 3 | s. Anême. |
| jeudi. | 4 | ste. Barbe. |
| vend. | 5 | } *Jeûne.* |
| ſame. | 6 | |
| 2 *Di.* | 7 | s. Gorgone. |
| lundi. | 8 | *Conc. N. D.* |
| mardi | 9 | s. Melch. |
| merc. | 10 | ste. Valere. |
| jeudi. | 11 | s. Damaſe, |
| vend. | 12 | } *Jeûne.* |
| ſame. | 13 | |
| 3 *Di.* | 14 | ste. Adélaïde. |
| lundi. | 15 | s. Meſmin. |
| mardi | 16 | s. Adélaïde. |
| merc. | 17 | 4 *Tems.* |
| jeudi. | 18 | s. Gatian. |
| vend. | 19 | s. Lazare. |
| ſame. | 20 | s. Hildebert. |
| 4 *Di.* | 21 | s. Th. [*Hiv.*] |
| lundi. | 22 | s. Flavien. |
| mardi | 23 | ste. Victoire. |
| merc. | 24 | Vig. *jeûne.* |
| jeudi. | 25 | *NOEL.* |
| vend. | 26 | *s. Etienne.* |
| ſame. | 27 | *s. Jean Ev.* |
| *Dim.* | 28 | ss. Innocens. |
| lundi. | 29 | s. Tho. Can. |
| mardi | 30 | s. Roger. |
| merc. | 31 | s. Silveſtre. |

# AVERTISSEMENT.

L'INTÉRÊT qu'inſpire aujourd'hui l'Amérique, & le rôle important qu'elle ſe prépare à jouer dans les Annales du genre humain, ſont de puiſſans motifs qui doivent nous déterminer à étudier ſes forces, ſa population, ſes loix, ſes inſtitutions, ſes uſages & ſes mœurs. Un Ouvrage qui renferme le tableau de ces divers objets, quoique moins intéreſſant que celui qui traiterait de l'Europe, doit donc s'attendre à être bien accueilli, malgré la timidité du pinceau qui l'a tracé. La guerre qui afflige cette riche portion du monde, les changements précipités qu'elle y occaſionne, l'incertitude qu'elle fait naître dans l'adminiſtration des Provinces; tout cela ne nous a pas permis de tracer un tableau auſſi parfait que nous l'aurions déſiré, de tous les Officiers qui ſont à la tête de chaque Gouvernement; mais les efforts multipliés que nous avons faits pour remplir avantageuſement notre objet, annoncent aſſez au Public ce qu'il

doit attendre de ce petit Ouvrage, lorſque nous n'aurons plus de tels obſtacles à vaincre. Nous nous ſommes donné tous les mouvements que l'importance du ſujet exigeait de nous. Nous avons conſulté toutes les perſonnes qui, par leurs lumieres ou par leurs places, étaient à portée de nous fournir quelques inſtructions, & nous avons été aſſez heureux pour trouver par-tout des citoyens obligeans, & qui ſe ſont empreſſés à enrichir notre Ouvrage de tout ce qui pouvait dépendre de leurs facultés.

Perſuadés qu'un *Almanach* tel que celui-ci, devait avoir pour baſe le développement des principes conſtitutifs de chacune des Provinces dont il eſt l'objet, nous avons eu recours au célebre Abbé Reynal dont le ſavant Ouvrage ne périra qu'avec la Littérature. Tout ce qui pouvait convenir à notre deſſein, nous le lui avons enlevé ſans ſcrupule ; & en effet quelle plume aſſez éloquente eût pu tracer des tableaux auſſi frappans que ceux qui ſont ſortis de ſon pinceau ? Nous ne nous appéſantirons pas tant déſormais ſur le même

ſujet : notre but principal ſera de donner à l'Europe la liſte de ceux qui ſont employés, de quelque maniere que ce ſoit, dans l'adminiſtration des affaires civiles, eccléſiaſtiques & militaires du nouveau Monde. Cependant, comme cette vaſte Contrée fournit chaque jour des événements curieux, & que ſon ſol n'eſt pas moins fécond en phénomenes, nous aurons le ſoin d'en recueillir les principaux à la tête de chaque article, & par cette méthode nous joindrons l'agréable à l'utile, l'inſtruction au délaſſement.

Ici, comme dans l'*Almanach des Cours*, nous nous ferons toujours un devoir de nous conformer à la plus rigoureuſe exactitude, dans nos tableaux. Nous ne négligerons ni peines, ni ſoins, ni travail, ni dépenſes, pour donner à notre Ouvrage le degré de perfection auquel il peut atteindre. S'il nous échappe quelques erreurs, nous ſaurons le meilleur gré aux perſonnes qui auront la bonté de nous les faire connaître; & l'on jugera bientôt de notre amour pour la vérité, par l'empreſſement que nous mettrons à

corriger nos fautes. Cet Almanach étant destiné à l'utilité du Public, nous ne saurions trop le prier de nous fournir toutes les instructions dont nous paraîtrons avoir besoin.

Notre intention était d'abord de faire paraître annuellement cet Almanach au premier Novembre; mais les changements fréquents qui surviennent en peu de tems dans les différents sujets dont il est composé, nous ont forcés d'en retarder la publication jusqu'au dix Decembre; *mais nous promettons bien positivement qu'à cette époque l'Ouvrage sera en état d'être distribué à ceux qui jugeront à propos de se le procurer.*





# ALMANACH AMÉRICAIN,

## OU

## ÉTAT PHYSIQUE, POLITIQUE, *ECCLÉSIASTIQUE & MILITAIRE* DE L'AMÉRIQUE.



L'AMÉRIQUE est un vaste Continent, qui s'étend depuis le 250e degré de longitude, jusqu'au 345e. Sa latitude septentrionale se prolonge jusqu'au-delà du 60e degré; & sa latitude méridionale, jusqu'au 55e.

Ce pays immense est naturellement divisé par l'isthme de Panama, en deux especes de péninsules : l'une de ces Parties s'appelle l'*Amérique septentrionale*, & l'autre l'*Amérique méridionale*.

La premiere se divise en six parties principales, qui sont le Canada, les treize Provinces des Etats-unis, la Floride ou Louisiane,

le Mexique, le nouveau Mexique, & la Californie. Les Anglo-Américains, les Efpagnols & les Anglais dominent feuls aujourd'hui dans cette partie de l'Amérique.

La feconde, dont la figure reffemble affez à celle de l'Afrique, contient fept principales parties, qui font la Terre-ferme, le Pérou, le Chili, le Paraguai, le Pays des Amazones, le Bréfil, & les Terres Magellaniques.

L'étendue prodigieufe de cette partie du monde, qui touche, pour ainfi dire, aux deux poles, fait que la température & le terroir ne font pas par-tout les mêmes. Le climat en eft très-chaud vers le milieu, & il eft très-froid dans les extrêmités feptentrionales & méridionales. Le refte du pays eft tout auffi tempéré qu'en France.

Le terroir y eft généralement très-fertile, & il produit abondamment tout ce qui peut être néceffaire à la vie. On n'eft pas encore parvenu à y faire croître, avec beaucoup de fuccès, le bled & la vigne; mais il fournit diverfes autres denrées qui peuvent en tenir lieu. Ses plus riches productions font le fucre, le tabac, le cacao, la cochenille, l'indigo, les perles & les pierres précieufes. On y trouve une quantité prodigieufe de gibier, de poiffon & d'animaux fauvages. Ce font les mines d'or & d'argent qui y font très-abondantes, auxquelles nous devons la découverte de cette Région.

On ne difcutera pas ici la queftion de favoir à quelle époque l'Amérique a été peuplée, &

ſi elle a été connue des Anciens. Des Ecrivains plus ſavans que nous ont eu la douleur d'échouer ſur cet écueil. Ce que nous ſavons, c'eſt que cette contrée a été découverte ſur la fin du XVᵉ ſiecle, par le Génois Chriſtophe Colomb, le plus habile Aſtronome & le Marin le plus intrépide de ſon ſiecle. Cet homme célebre, que la poſtérité n'oubliera jamais, préſenta inutilement à pluſieurs Souverains le projet qu'il avait conçu de chercher des terres vers l'Occident. Ferdinand V, Roi de Caſtille, fut le ſeul Prince aſſez éclairé pour prêter l'oreille à ſes repréſentations; & ce Monarque lui fournit les ſecours qui lui étaient néceſſaires pour exécuter ſon entrepriſe.

Colomb s'étant embarqué en 1492, ſur trois petits Vaiſſeaux Caſtillans, découvrit, après une navigation longue & pénible, l'une des Iſles Lucayes, à laquelle il donna le nom de San-Salvador. Satisfait de ce ſuccès, il retourna en Europe, avec la gloire d'avoir découvert un nouveau Monde. Il fit ſucceſſivement pluſieurs voyages, dans leſquels il aborda à quelques-unes des Iſles Antilles, dont il prit poſſeſſion pour le Roi d'Eſpagne.

Cinq ans après le premier voyage de Colomb, en 1497, Améric Veſpuce, Florentin, ſuivant les traces du Génois, paſſa dans le nouveau Monde, prétendit avoir découvert le premier la Terre-ferme de l'Amérique, & acquit l'honneur de donner ſon nom à cette partie de la Terre.

Les bruits qui coururent bientôt en Europe des richesses du nouveau Monde, occasionnerent une fermentation générale. Chacun desirait aller s'établir dans un pays qui offrait par-tout l'image de l'opulence & de la prospérité. Les Espagnols furent les premiers des Européans qui formerent des établissements en Amérique; & ce privilege étoit le fruit du discernement qu'avaient apporté Ferdinand & Isabelle dans les avis qu'ils avaient reçus de Christophe Colomb. Ils ne tarderent cependant pas à être suivis par les Portugais. Les Français se mirent ensuite sur les rangs. Enfin, la plupart des Nations Européannes se sont successivement fixées sur ce territoire, sans aucun respect pour les droits des Peuples indigenes auxquels il appartenoit.

## ARTICLE PREMIER.

### *Possessions Françaises.*

L'ESPAGNE était maîtresse du Mexique & du Pérou, de l'or du nouveau Monde, & de presque toute l'Amérique méridionale. Les Portugais, après une longue suite de victoires, de défaites, d'entreprises, de fautes, de conquêtes & de pertes, avaient conservé les plus beaux établissements dans l'Afrique, dans l'Inde & dans le Brésil. Le Gouvernement de

France n'avait pas encore penſé qu'on pût fonder des Colonies, & qu'il fût de quelque utilité d'avoir des poſſeſſions dans ces régions éloignées.

Toute ſon ambition s'était tournée vers l'Italie. D'anciennes prétentions ſur le Milanès & les deux Siciles, avaient entraîné cette Puiſſance dans les guerres ruineuſes qui l'avaient long-tems occupée. Des troubles intérieurs la détournaient encore plus des grands objets d'un commerce étendu & éloigné, & de l'idée d'aller chercher des Royaumes dans les deux Indes.

Un ſeul homme fit enfin ouvrir les yeux à la France, ſur un ſujet ſi important. Ce fut l'Amiral de Coligny, un des génies les plus étendus, les plus fermes, les plus actifs qui aient jamais illuſtré ce puiſſant Empire. Ce grand Politique, Citoyen juſques dans les horreurs des guerres civiles, envoya, en 1652, Jean Ribaud dans la Floride. Cette immenſe contrée de l'Amérique ſeptentrionale s'étendait alors depuis le Mexique, juſqu'au pays que les Anglais ont depuis cultivé ſous le nom de Caroline. Les Eſpagnols l'avaient parcourue en 1512, mais ſans s'y établir, parce qu'ils n'y avaient pas trouvé les tréſors qu'ils cherchaient.

Cependant les Français avaient à peine formé un établiſſement précaire dans ces contrées, que les Eſpagnols, accoutumés à s'attribuer la poſſeſſion excluſive de l'Amérique, s'occuperent à les en chaſſer. Philippe II fit

partir de Cadix une Flotte pour les exterminer. Menendès, qui la commandait, arrive à la Floride ; il y trouve les ennemis qu'il cherchait, établis au Fort de la Caroline; il attaque tous leurs retranchements, les emporte l'épée à la main, & fait un massacre horrible. Tous ceux qui avaient échappé au carnage furent pendus à un arbre.

Charles IX, qui n'aimait pas cet établissement, parce qu'il avait été imaginé par le Chef des Huguenots, ne pensa pas à se venger de l'outrage qu'il venait d'éprouver de la part des Espagnols. Un simple particulier fit alors ce que l'Etat eût dû faire. Dominique de Gourgue, né à Montmarsan en Gascogne, Navigateur habile & hardi, vend son bien, construit des Vaisseaux, choisit des compagnons dignes de lui, va attaquer les meurtriers dans la Floride, les pousse de poste en poste avec une valeur & une activité incroyables, & les extermine entiérement.

L'expédition du brave de Gourgue n'eut pas d'autres suites. Soit qu'il manquât de provisions pour rester dans la Floride ; soit qu'il prévît qu'il ne lui viendrait aucun secours de France; soit qu'il crût que l'amitié des Sauvages finirait avec les moyens de l'acheter, ou qu'il pensât que les Espagnols viendraient l'accabler, il fit sauter les Forts qu'il avait conquis, & reprit la route de sa patrie.

Depuis 1567, époque de cette expédition, les Français oublierent le nouveau Monde. Ce ne fut que sous le regne de Henri IV, que

la Nation, tranquille & libre ſous un Roi en qui elle avoit confiance, conçut des projets utiles. On s'occupa de la formation des Colonies. Les premieres idées devaient naturellement ſe tourner vers la Floride. A l'exception du Fort Saint-Auguſtin, autrefois conſtruit par les Eſpagnols, à dix ou douze lieues de la Colonie Françaiſe, les Européans n'avaient pas un ſeul établiſſement dans ce vaſte & beau pays. On n'en craignait pas les habitans: tout annonçait ſa fertilité. Mais il eſt vraiſemblable que l'on appréhenda d'aigrir l'Eſpagne, qui n'était pas diſpoſée à ſouffrir le moindre établiſſement dans le Golfe du Mexique, ni même dans le voiſinage. Le danger qu'il y avait à provoquer un Peuple ſi puiſſant dans le nouveau Monde, inſpira la réſolution de s'éloigner de lui le plus qu'il ſerait poſſible. Les contrées les plus ſeptentrionales de l'Amérique obtinrent, par cette raiſon, la préférence. Samuel de Champlain fut envoyé en 1618, vers le Canada; & ce Navigateur ayant remonté bien avant le fleuve de S.-Laurent, jetta ſur ſes bords les fondements de Quebec, qui devint le berceau, le centre & la Capitale de la nouvelle France.

Depuis cette époque, les Français développerent ſucceſſivement leur puiſſance dans le nouveau Monde. Au Canada, qu'ils ont conſervé juſqu'à ces derniers tems, ils ajouterent la Louiſiane, S. Domingue, la Guadeloupe, la Dominique, & pluſieurs autres Iſles des Antilles, avec une partie de cette vaſte région

connue ſous le nom de Guiane. La Louiſiane ayant été cédée à l'Eſpagne, il ne leur reſte plus aujourd'hui que la Guiane & quelques Iſles très-importantes. C'eſt par les dernieres que nous commencerons le tableau que nous allons tracer des poſſeſſions Françaiſes dans le nouveau Monde.

---

## MARINE DE FRANCE.

### *Ministre.*

M. le Marquis de Caſtries, *Miniſtre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine.*

### *Amirauté.*

1734 Monſeigneur le Duc de Penthievre, *Amiral de France.*

### *Vice-Amiraux.*

*Meſſieurs,*

1777 le Comte d'Eſtaing.
1781 { le Comte de Roquefeuil.
le Marquis de Saint-Aignan.

### *Lieutenants-Généraux.*

*Meſſieurs,*

1769 { le Comte de la Rochefoucauld-Couſanges.
le Prince de Montbazon.

Messieurs,

1775 de Maurville.

1777 { le Duc de Chartres.
le Bailli de Raymond-d'Eaux.
le Comte du Chaffaut de Besné. }

1779 { le Comte de Breugnon.
de Broves. }

1780 { le Comte de Guichen.
d'Abon.
la Jonquiere-Taffanel. }

1781 { la Touche de Tréville, *Commandant la Marine.*
le Comte de Grasse-Tilly.
de la Carry. }

1782 { le Marquis de Cry.
le Chevalier de Fabry, *Commandant la Marine.*
le Vicomte de Rochechouart.
de Barras Saint-Laurent.
d'Arbaud de Jonques.
la Motte-Piquet. }

## TABLE DE MARBRE.

Quoique les appels des Amirautés particulieres des Colonies Françaises ne se relevent pas à la Table de Marbre, & que, par une sage disposition du Réglement du 12 Janvier 1717, les affaires jugées dans ces Tribunaux ne puissent pas être portées ailleurs qu'aux Conseils souverains du ressort, cette Jurisdiction n'en doit pas moins être considérée comme leur supérieure, soit comme Siege de l'Amiral, soit comme jouissant d'une portion

de l'autorité, dont ce grand Officier de la Couronne possede la plénitude. D'ailleurs, l'Edit de 1517 & celui de 1584 enjoignent expressément à toutes les Amirautés du Royaume de consulter, *en matieres de grands prix*, ce Tribunal supérieur, & de lui renvoyer les causes dans la décision desquelles elles éprouveraient quelques difficultés; & cette disposition est d'autant plus sage, que la Table de Marbre, toujours occupée d'affaires maritimes qui naissent dans l'immense étendue de son ressort, est beaucoup mieux à portée que les Amirautés inférieures, de prononcer sur les questions importantes qui se présentent à son Tribunal. La Déclaration du 22 Juin 1717, porte : « Voulons que toutes les contestations, tant en matieres civiles que criminelles, dans lesquelles la Compagnie de Saint-Domingue, établie par Lettres-Patentes du mois de Septembre 1698, aura intérêt en France, tant en demandant qu'en défendant, & dans lesquelles elle voudra intervenir, soient portées & jugées en premiere instance devant les Officiers de l'Amirauté générale de France, au Siége général de la Table de Marbre de notre Palais à Paris; & ce privativement aux autres Sieges des Amirautés de notre Royaume ».

PRÉSIDENTS.

*Messieurs*,

1778 de la Haye de Cormenin, *Lieutenant-Général-Civil.*

*Messieurs*,

1781 Tronquet de S. Michel, *Lieutenant-Général-Criminel.*

1777 Mantel, *Lieutenant-Particulier.*

CONSEILLERS.

*Messieurs*,

1751 Moignan de Savigny, *Doyen.*
1761 Gaigne.
1765 Pleney.
1769 Marguet.
1781 l'Abbé Poncelin de la Roche-Tilhac.
1782 Jourdain de Muizon.

GENS DU ROI.

*Messieurs*,

. . . . . . . . . . . . . *Avocat-Général.*
1758 Poncet de la Grave, *Procureur-Général.*
1761 de la Roue, *Substitut.*
1776 Bottée, *Greffier en Chef.*
1778 Richard, *Commis-Greffier.*

*Sept Huissiers-Audienciers-Commissaires-Visiteurs.*

DÉPUTÉS *des Isles Françoises de l'Amérique, à Paris.*

*Messieurs*,

L'Héritier de Brutelle, *pour S. Domingue.*
Deshayes, *pour la Guadeloupe.*
Rostagny, *pour la Martinique.*

## DES ISLES ANTILLES.

Les Isles découvertes par Christophe Colomb s'appellent Antilles, parce qu'on les rencontre avant d'arriver au Continent de l'Amérique. Détachées les unes des autres par de petits torrents, elles forment une espece de barriere devant le Golfe du Mexique. On les divise en grandes & en petites. Les grandes, au nombre de quatre, sont Cuba, la Jamaïque, S. Domingue & Porto Rico. Les principales, appellées aussi Caraïbes, sont la Trinité, la Barbade, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, la Grenade, Sainte-Lucie, Tabago, S Barthélemi, l'Anguille, Antigoa, Mont-ferrat, Saint-Chrystophe, la Marguerite, Curaçao, Saint-Eustache, S. Thomas, Ste.-Croix, S. Vincent & la Dominique. Toutes ces Isles sont partagées entre les Français, les Espagnols, les Anglais, les Hollandais, les Danois, & les naturels du päys. L'Espagne en retire annuellement quinze millions; le Danemarck, huit; la Hollande, trente; l'Angleterre, quatre-vingt-deux, & la France, cent-vingt-six.

En général, le climat de ces Isles n'est pas fort sain; & elles servent annuellement de tombeau au quart des Européans que leur avidité y conduit. La chaleur y est communément extrême, & l'on n'y connoît pas d'hiver. Les pluies y sont fort abondantes pendant trois

mois, à compter de la mi-Juillet. Le terroir eſt d'ailleurs très-fertile, & produit en abondance du manioc, du maïs, des patates, & diverſes autres denrées que les Européans y ont introduites. Les arbres y ſont toujours verds, & les jours y ſont égaux aux nuits pendant près de la moitié de l'année.

## ISLE DE S. DOMINGUE.

L'ISLE de Saint-Domingue, découverte par Chriſtophe Colomb, qui la nomma *Hiſpaniola*, a 160 lieues de long; ſa largeur moyenne eſt à-peu-près de 30, & ſon circuit de 350, ou de 600 en faiſant le tour des anſes. Elle eſt coupée dans toute ſa longueur, qui va de l'Eſt à l'Oueſt, par une chaîne de montagnes, d'où l'on tirait de l'or avant que le Continent de l'Amérique eût offert des mines infiniment plus riches.

Cette Iſle eſt partagée entre les Français & les Eſpagnols. Le Navigateur qui approche de la partie des Eſpagnols, n'apperçoit qu'un amas informe de terres entaſſées, couvertes d'arbres, & découpées vers la mer par des baies ou des promontoires; mais il eſt dédommagé de cette vue peu riante par les parfums des fleurs d'acacia, d'oranger ou de citronnier que les vents de terre lui portent ſoir & matin du fonds des bois.

La côte Françaiſe, quoique cultivée, n'offre pas un aſpect plus riant. C'eſt toujours un horizon ſemblable; ce ſont par-tout les mêmes

accidents, les mêmes cultures, les mêmes couleurs, les mêmes bâtiments. L'œil fatigué ne peut se reposer en aucun endroit, sans retrouver ce qu'il a quitté, sans revoir ce qu'il a vu. Il n'y a que la partie du Nord, remplie de riches plantations, depuis l'Océan jusqu'à la cîme des collines, qui offre une perspective digne de quelque attention. Ce paysage est unique dans l'Isle, sans être comparable à ceux de l'Europe, où l'art & la nature sont bien plus féconds en beautés touchantes.

Les chaleurs sont toujours vives dans la plaine. Quoique la température des vallons dépende en partie de leur ouverture à l'Est ou à l'Ouest, on peut dire en général que l'air, humide & frais avant & après le coucher du soleil, y est embrasé dans la journée. La différence du climat n'est véritablement sensible que sur les montagnes. Le thermometre y est à dix-sept degrés à l'ombre, lorsqu'à la même exposition il est à 25 dans la plaine.

L'Isle de S. Domingue a éprouvé plus qu'aucune autre partie du nouveau Monde, tout ce que peut un sol heureux, une position avantageuse, entre les mains des Français. On distribue communément leurs domaines dans cette Isle en trois parties, dont l'une est au Sud, la seconde à l'Ouest, & la derniere au Nord. La partie du Sud s'étend actuellement depuis la pointe à Pitre jusqu'au Cap Tiburon. Ce département, beaucoup moins riche & moins fécond que les deux autres, à cause des montagnes qui le privent, durant six mois,

des pluies du Nord & du Nord-Eſt, qui fécondent les campagnes ſeptentrionales de l'Iſle, comprend cependant pluſieurs établiſſements fort importans. Le quartier qui eſt à l'Eſt de tous les autres, ſe nomme *Jacmel;* il eſt formé par trois Paroiſſes qui occupent trente-ſix lieues de côtes, ſur une profondeur médiocre & très-inégale. Ce vaſte eſpace eſt rempli par 160 Cafeyeres, 62 Indigoteries & 60 Cotonneries. La plupart de leurs Cultivateurs ſont pauvres, & ne peuvent jamais devenir bien riches. Un terrein généralement montueux, pierreux, expoſé aux ſéchereſſes, leur défend d'aſpirer à l'opulence. Cette ambition n'eſt permiſe qu'à ceux qui partagent la plaine de Jacmel. Il y a vingt habitations très-vaſtes, dont dix ſeulement ſont arroſées, quoique toutes ſoient ſuſceptibles de cet avantage. C'eſt-là que dans un ſol uni on fait de l'indigo qui demanderait des terres vierges.

*Aquin*, a quinze lieues ſur le rivage de la mer, & trois, quatre, quelquefois ſix lieues dans l'intérieur des terres. Cet établiſſement compte quarante plantations en indigo, vingt en café, & neuf en coton. Ses montagnes, moins élevées que celles qui les joignent, ne jouiſſent, par cette raiſon, que de peu de ſources & de peu de pluies, & ne promettent qu'une grande abondance de coton que l'on y cultivera vraiſemblablement quelque jour.

Quant à ſes plaines, elles furent autrefois aſſez floriſſantes; mais les ſécheresſes, qui ont graduellement augmenté, à meſure que le

pays s'eſt découvert, ont de plus en plus diminué la quantité & la qualité de l'indigo, qui faiſoit toutes leurs richeſſes. Cette plante, qui laiſſe la terre preſqu'habituellement expoſée aux ardeurs d'un ſoleil brûlant, doit être remplacée par le ſucre, qui la tiendra couverte dix-huit mois de ſuite, & y conſervera long-tems les moindres fraîcheurs. Déjà pluſieurs habitans des plus aiſés ont fait ce changement; & la nature du ſol permet à vingt-cinq Colons de ſuivre cet exemple.

*Saint-Louis* eſt une eſpece de bourgade, qui, quoique bâtie au commencement du ſiecle, n'a que cinquante à ſoixante maiſons. Un très-bon Port, même pour les Vaiſſeaux de ligne, décida cet établiſſement. Sur un Iſlet, ſitué à l'entrée de la rade, on éleva des fortifications conſidérables, qui, en 1748, furent détruites par les Anglais, & qui depuis n'ont pas été rétablies. Le territoire de ce quartier s'étend cinq à ſix lieues ſur la côte. Ses montagnes, encore couvertes de bois d'Acajou, ſont la plupart ſuſceptibles de culture; ſa plaine inégale offre quelquefois un ſol fertile, & ſes nombreux marais peuvent être deſſéchés. On n'y compte que vingt Cafeyeres, quinze Indigoteries, ſix Cotonneries & deux Sucreries.

*Cavaillon* n'occupe que trois lieues ſur les bords de l'Océan. C'eſt une grande gorge, qui s'étend huit ou neuf lieues dans les terres. Elle eſt partagée par une aſſez grande riviere, qui malheureuſement dans les groſſes pluies,

ſe répand au loin, & cauſe ſouvent de grands malheurs. A deux lieues de ſon embouchure eſt un petit Bourg où arrivent les Navires, & où ils chargent les denrées, qui fourniſſent vingt plantations de café, dix d'indigo, ſix de coton, & dix-ſept de ſucre; le nombre des derniers pourrait être aiſément doublé dans une plaine qui a cinq ou ſix mille carreaux d'étendue.

A ces établiſſements, il faut joindre celui que les Français ont formé dans *l'Iſle à Vache*, ſéparée par un petit canal de la Ville des Cayes. La plaine de cette Iſle contient vingt-cinq mille carreaux d'un ſol excellent partout, à l'exception de quelques parties que les torrents ont couverts de gravier, & d'un petit nombre de marais, dont le deſſéchement ne ſerait pas fort difficile. Il s'y eſt ſucceſſivement formé quatre-vingt-trois Sucreries, & l'on peut y en établir environ cinquante. Celles qui exiſtent n'ont gueres qu'un tiers de leur domaine en valeur, & cependant elles donnent une quantité immenſe de ſucre brut.

Le ſucre & l'indigo qui croiſſent dans la plaine, le café & le coton, qui deſcendent des montagnes; tout eſt porté à la *Ville des Cayes*, formée par quatre à cinq cents maiſons, toutes enfoncées dans un terrein fangeux, & la plupart environnées d'une eau croupiſſante. L'air que l'on reſpire dans ce ſéjour, manque également de reſſort & de ſalubrité. La rade, dans l'enfoncement de laquelle on a conſtruit cette Ville, eſt toute

aussi dangereuse, que le climat y est malsain.

La péninsule de *l'Abacou* était autrefois fort célebre par l'abondance & la qualité de son indigo. Depuis que cette plante vorace a détruit tout principe de végétation sur les petites collines très-multipliées de ce quartier, on ne cultive avec succès que les bords de la mer, enrichis de la dépouille des terres supérieures. Cette dégradation a déterminé un assez grand nombre de Colons à porter ailleurs leur activité. Ceux qui, par habitude ou par raison, ont persévéré dans leurs plantations, se sont agrandis de tout ce qui était à leur bienséance. Ils se soutiennent encore en laissant reposer une partie de leur héritage, pendant que l'autre est mise en valeur.

Les *Côteaux* occupent environ dix lieues de rivage, sur une profondeur de deux jusqu'à cinq lieues. Par-tout on trouve de petites anses où le débarquement est facile, sans qu'aucune offre un abri sûr contre les mauvais tems. Ce quartier contient vingt-quatre Cafeyeres, trois Cotonneries, soixante-six Indigoteries. Cette derniere production y a moins diminué en quantité, y a moins dégénéré en qualité qu'ailleurs; avantage qu'il faut attribuer à la nature & à la disposition du terrein.

Le *Cap Tiburon*, qui a douze lieues d'étendue sur les bords de la mer, & deux, trois & quatre dans l'intérieur des terres, termine la côte. La rade de ce Cap n'offre pas un abri

ſuffiſant contre les tempêtes ; mais des batteries bien placées en peuvent faire un lieu de retraite & de protection pour les Bâtiments Français, pourſuivis en tems de guerre dans ces parages. Cet établiſſement a quatre habitations en coton, trente en indigo, & quarante en café. Depuis vingt ans, il s'y eſt formé cinq à ſix Sucreries, dont le nombre s'éleve à dix-huit.

L'Oueſt de la Colonie eſt bien plus riche & bien plus important que le Sud. Le premier établiſſement digne de quelque attention qui s'y préſente, c'eſt *Jérémie* ou *la grande Anſe.* Il occupe vingt lieues de côtes, depuis le Cap Tiburon juſqu'au petit Trou, & quatre ou ſix lieues dans les terres. Comme ce quartier ne fait que de naître, il n'y a gueres que les bords de la mer qui ſoient habités, & encore le ſont-ils fort peu. Cependant toutes les denrées qui enrichiſſent le reſte de l'Iſle y ſont cultivées. Une production qui lui eſt particuliere, & dont il recueille annuellement 150 milliers, c'eſt le cacao, qui ne réuſſirait pas dans des cantons plus découverts.

Le point de réunion eſt un Bourg joliment bâti, & ſitué ſur une hauteur, où l'air eſt très-ſalubre. Le tems doit rendre ce marché conſidérable. Malheureuſement ſa rade eſt fort mauvaiſe. Auſſi-tôt que le vent du Nord ſouffle avec quelque violence, les Navires ſont obligés de ſe retirer au Cap Dame-Marie, ou d'aller chercher l'Iſle des Caymites, expoſée aux injures des Corſaires.

Le *petit Goave* eut autrefois un grand éclat ; & il en fut redevable à un Port, où les Vaisseaux de toute grandeur trouvaient un mouillage excellent, des facilités pour s'abattre, & un abri contre tous les vents. C'était l'asyle le plus convenable pour les Fondateurs de cette Ville, aventuriers qui ne songeaient qu'à s'approprier les dépouilles des Navigateurs Espagnols. Depuis que les cultures ont remplacé la piraterie, ce lieu a beaucoup perdu de sa célébrité. Ce qui lui reste de considération, il le doit à ses richesses territoriales, bornées à quinze plantations en sucre, vingt en café, & douze ou quinze en indigo & coton ; il le doit encore davantage au produit de vingt-quatre Sucreries, de cinquante Indigoteries, de soixante-sept Cafeyeres, de trente-quatre Cotonneries, que les Paroisses du petit Trou, de l'Anse-à-Veaux, de S. Michel & du grand Goave, versent dans son entrepôt.

La Ville de *Léogane* est bien plus importante que celle du petit Goave, & son territoire est beaucoup plus étendu. On y compte vingt habitations consacrées à l'indigo, quarante au café, dix au coton, & cinquante-deux au sucre. Avant le tremblement de terre de 1770, qui détruisit tout, la Ville avoit quinze rues bien alignées, & quatre cents maisons de pierres, qui ne sont plus qu'en bois. Sa position, dans une plaine étroite, féconde, arrosée, ne laisserait pas beaucoup à desirer, si un canal de navigation lui ouvrait une communication facile avec sa rade, qui n'est éloignée que d'un mille.

Le Siege du Gouvernement de l'Isle fut d'abord placé au petit Goave ; on le transféra ensuite à Léogane ; mais en 1750 il a été fixé au Port-au-Prince. Ainsi ces dispositions donnent à cette Ville le titre de Capitale. Le territoire de ce quartier contient quarante Sucreries, douze Indigoteries, cinquante Cafeyeres & quinze Cotonneries. Ce produit est grossi par d'autres beaucoup plus considérables, qui lui viennent des plaines du Cul-de-sac, de l'Arcahaie, & des montagnes du Mirbalais. Sous ce point de vue, le Port-au-Prince est incontestablement l'entrepôt le plus important de l'Isle.

Cette Ville, dont le Port est fort incommode, occupe en longueur sur le rivage 1200 toises, c'est-à-dire, presque toute l'ouverture que la mer a creusée au centre de la côte de l'Ouest. Dans ce grand espace, qui s'enfonce à une profondeur d'environ 550 toises, sont placées six à sept cent maisons distribuées dans vingt-neuf rues. L'écoulement des ravines qui tombent des mornes, entretient dans ce séjour une humidité continuelle & fort malsaine. Un tremblement de terre, arrivé en 1770, a détruit cette Ville de fond en comble; mais bientôt elle a été rétablie avec plus d'éclat que jamais.

*Saint-Marc*, qui n'a que 200 maisons, mais agréablement bâties, se présente au fond d'une Baie, couronnée d'un croissant de collines remplies de pierres de taille. Deux ruisseaux traversent la Ville, & l'air qu'on y respire

eſt pur. On ne compte ſur ſon territoire que que dix Sucreries, trente-deux Indigoteries, cent Cafeyeres, & ſoixante-douze Cotonneries. Cependant ſa rade, quoique mauvaiſe, attire un grand nombre de Navigateurs; & c'eſt aux richeſſes de l'Artibonite qu'elle doit cet avantage.

L'*Artibonite* eſt une plaine excellente de quinze lieues de long, ſur une largeur inégale de quatre à neuf lieues. Elle eſt coupée en deux parties par la riviere qui lui a donné ſon nom, & qui coule rapidement ſur ſa crête, après avoir parcouru quelques poſſeſſions Eſpagnoles & le Mirbalais.

Les plantations formées ſur la rive droite de cette riviere, ſont expoſées à de fréquentes ſécheresſes, qui ruinent ſouvent les eſpérances les mieux fondées. Celles de la rive gauche, ſenſiblement plus baſſes, ſont bien arroſées, & parvenues par cet avantage au dernier période de leur culture. Les propriétaires des premieres preſſent la diſtribution des eaux, & les autres la repouſſent, dans la crainte de voir leurs terres ſubmergées.

L'Oueſt de S. Domingue eſt ſéparé du Nord par le Môle S. Nicolas, qui participe des deux côtés. A l'extrémité du Cap eſt un Port également beau, sûr & commode. La nature, en le plaçant vis-à-vis la pointe de Maizi de l'Iſle de Cuba, ſemble l'avoir deſtiné à devenir le poſte le plus intéreſſant de l'Amérique pour les facilités de la navigation.

A quelque diſtance du Port, mais toujours

dans le diſtrict du Môle, eſt la bourgade de Bombardopolis. Là, ſont un petit nombre d'Acadiens & d'Allemands, qui, depuis 1763, y cultivent des fruits, des légumes, qu'ils vendent aux Navires & aux habitans du port; un peu de café & de coton pour l'Europe.

Après le Môle *S. Nicolas*, le premier établiſſement qu'on trouve à la côte du Nord, c'eſt le *Port de Paix*. Il dut ſa fondation au voiſinage de la Tortue, dont les habitans s'y réfugiaient à meſure qu'ils abandonnaient cette Iſle. L'ancienneté de ces défrichements a rendu ce canton l'un des moins mal-ſains de Saint-Domingue; & il eſt parvenu depuis long-tems au point de richeſſes & de population où il pouvait arriver.

Il eſt inutile de parler ici du petit *S. Louis*, du *Borgne*, du *Port Margot*, de *l'Acul* & de *l'Imbé*. Ces établiſſements, qui n'ont aucune communication entr'eux, ne ſont encore qu'au berceau. Il n'en eſt pas ainſi du *Cap Français*. Son territoire forme une plaine de vingt lieues de long, ſur environ quatre de large. Il y a peu de pays plus arroſés; mais il ne s'y trouve pas une riviere où une Chaloupe puiſſe remonter plus d'une lieue. Tout ce grand eſpace eſt coupé par des chemins de quarante pieds de large, tirés au cordeau, bordés de haies de citronnier, & qui ne laiſſeraient rien à deſirer, s'ils étaient ornés de futaies propres à procurer un ombrage aux Voyageurs, & à prévenir la diſette de bois, qui commence à ſe faire trop ſentir. C'eſt le

pays de l'Amérique qui produit le plus de ſucre, & de meilleure qualité. La plaine eſt couronnée par une chaîne de montagnes, dont la profondeur eſt depuis quatre juſqu'à huit lieues. La plupart ont peu d'élévation. Pluſieurs peuvent être cultivées juſqu'à leur ſommet : toutes ſont ſéparées par des vallées remplies d'un nombre prodigieux de Cafeyeres & de très-belles Indigoteries.

La *Ville du Cap*, qui doit ſa naiſſance au Calviniſte Gobin, eſt diſtribuée en vingt-neuf rues tirées au cordeau, qui coupent le Cap en 225 Iſlets, ſur leſquels ſont des maiſons riantes, dont le nombre eſt de 250. Ces rues étroites & ſans pentes, quoique le terrein ſoit en dos d'âne, ſont toujours bourbeuſes, parce que, n'étant pavées qu'au milieu, les ruiſſeaux des côtés, qui n'ont pas une chûte égale, forment des cloaques, au lieu de ſervir à l'écoulement des eaux.

L'ancienne Place de Notre-Dame, & le Temple bâti avec des pierres apportées d'Europe, qui la termine; l'ancienne Place de Clugny, où l'on a établi le marché; les Fontaines qui décorent l'un & l'autre de ces monuments; le Gouvernement, les Caſernes, la Salle de Comédie, tout cela mérite de fixer l'attention du Voyageur. Mais ſi la nature l'a rendu ſenſible, ſon cœur doit ſe dilater au ſeul nom de l'Hôtel de la Providence. Cette maiſon, fondée par un Citoyen du Cap, a pour objet de recevoir les malheureux qui abordent à S. Domingue ſans fortune & ſans recommandation.

recommandation. Cet hoſpice, qui ne ſaurait jamais être aſſez protégé par le Gouvernement, eſt unique dans le nouveau Monde.

Le Port du Cap eſt digne de la Ville; il eſt admirablement placé pour recevoir les Vaiſſeaux qui arrivent d'Europe : ceux de toutes grandeurs y ſont commodément & en ſûreté. Ouvert ſeulement au vent du Nord-d'Eſt, il n'en peut recevoir aucun dommage, parce que ſon entrée eſt ſemée de récifs qui rompent l'impétuoſité des vagues.

C'eſt dans ce fameux entrepôt que ſont verſées plus de la moitié des denrées de la Colonie entiere; elles y arrivent des montagnes, des vallées, & ſur-tout de la plaine.

L'Iſle S. Domingue eſt l'une des plus riches & des plus fécondes des Antilles. On en tire de la cochenille, du coton, du ſucre, du cryſtal de roche. Elle a des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de talc, d'antimoine, de ſoufre, de charbon de terre; elle a de l'indigo, du tabac, du cacao, des fruits, du maïs, des carrieres de pierre & de marbre; & les plantes & les animaux qu'on y a tranſportés d'Europe, y ont parfaitement réuſſis. En 1720, toutes les productions de la partie Françaiſe, ſans y comprendre celles que le commerce interlope avait dérobées à l'œil de l'Adminiſtration, ſe réduiſaient à 21 millions peſant de ſucre brut, à 1 million 400 mille livres de ſucre terré; à 1 million 200 livres d'indigo. Ces denrées ſe ſont rapidement & prodigieuſement accrues : on y a ajouté le coton & le

café vers l'an 1737. La culture même du cacao a été reprise, mais un peu plus tard. En 1775, la France reçut de cette Colonie, sur 353 Navires, pour 94 millions 162 mille 178 liv. 16 sols 9 den. de marchandises. Ces richesses étonnantes étoient produites par 385 Sucreries en brut & 263 en terre, par 2,587 Indigoteries, par 14,018,336 Cotonneries, par 92,893,405 Cafeyeres, & par 757,691 Cacaoyeres.

A la même époque, la Colonie avait pour ses troupeaux 75,958 chevaux ou mulets, & 77,904 bêtes à cornes. Elle avait pour ses vivres 6,756,225 bananiers, 1,178,229 fosses de manioc, 12,734 carreaux de maïs, 18,738 de patates, 11,825 d'ignames, & 7,046 de petit millet. Les travaux occupaient 32,650 blancs de tout âge & de tout sexe, 6,036 négres ou mulâtres libres, & environ 30,000 esclaves.

Les habitans de S. Domingue sont répartis sur quarante-six Paroisses. Il y en a dont la circonférence est de vingt lieues; les limites d'un grand nombre ne sont pas fixées. Celles du Sud sont dirigées par des Dominicains, & celles du Nord, par des Capucins qui ont succédé aux Jésuites. Toutes ont un Bourg ou une Ville.

Les Bourgs sont formés par les boutiques de quelques Marchands, par les atteliers de quelques Artisans, & les uns & les autres construits autour du Presbytere. Il s'y établit, les jours de Fêtes, une espece de marché, où les esclaves viennent troquer les fruits,

les volailles, les autres petites denrées qui leur sont propres, contre des meubles, des vêtemens, des parures, qui, quoique de peu de valeur, leur procurent quelque commodité, & les distinguent de ceux de leurs semblables qui n'ont pas les mêmes jouissances.

## GOUVERNEMENT.

L'Isle de S. Domingue est soumise à un Gouverneur & à un Intendant, qui y exercent, au nom du Roi, une autorité fort étendue. Les principales Places ont aussi leur Etat-Major, dont les fonctions sont de veiller à leur conservation & au maintien du bon ordre. Par une Ordonnance du 28 Août 1772, renouvellée le premier Mai 1775, il a été statué qu'il y aurait désormais dans l'Isle au Port-au-Prince & au Cap deux Régiments, composés de deux Bataillons de dix Compagnies chacun, ayant pour Etat-Major un Colonel, un Major, deux Chefs de Bataillon, deux Aides-Major, deux Sous-Aides-Major, & quatre Porte-Drapeaux. Il y a aussi en garnison au Cap, au Port-au-Prince & au Môle S. Nicolas, trois Compagnies de Canonniers-Bombardiers, créées par les Ordonnances des premier Décembre 1768, & 20 Avril 1771.

## GOUVERNEUR,

M. de Bellecombe, *Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre*

*Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur & Lieutenant-Général.*

COMMANDANS *en seconds,*

M. de Lillancourt, *Brigadier des Armées du Roi, Chev. de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis;* de la partie du Nord.

M. de Vinant, *Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis;* de la partie de l'Oueſt.

M. Couſtard, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis;* de la partie du Sud, *avec rang de Colonel.*

M. le Vicomte de Fontanges, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Major-Général des Troupes & Milices, avec rang de Colonel.*

M. Delart de Champagnol, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Aide-Major-Général des Troupes.*

M. le Vicomte d'Arrot, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Aide-Maréchal-Général des Logis, rempliſſant les fonctions de Major-Général, avec rang de Colonel.*

M. de Rouvrai, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Inſpecteur-Général des Milices Mulâtres & Negres libres, avec rang de Colonel.*

*ETAT-MAJOR des Places rétablies en vertu de l'Ordonnance du 15 Mars 1763.*

AU PORT-AU-PRINCE.

M. Mazon, *Chev. de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. Bréchard, *Aide-Major.*

*RÉGIMENT DU PORT-AU-PRINCE.*

M. le Chevalier de Laval, *Chevalier de S. Louis, Colonel.*

M. Acton, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-Colonel.*

M. de Malaffis, *Chevalier de S. Louis, Major; rang de Lieutenant-Colonel.*

SAINT-MARC.

M. Bizotton des Petits-Bois, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. Borel, *Aide-Major.*

LEOGANE.

M. Treille de Ste.-Croix, *Chevalier de St. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. Binau de Chaillou, *Chevalier de S. Louis, Aide-Major; rang de Colonel.*

LE MIRBALAIS.

M. . . . . . . . . . . . . . . *Major.*

JACMEL.

M. Ogé, *Major.*

LE CAP.

M. Dugrés, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. de la Plaigne, *Chevalier de S. Louis, Major.*

M. Cazamajor, *Aide-Major.*

*RÉGIMENT DU CAP.*

M. le Comte de Sabran, *Chevalier de St. Louis, Colonel.*

M. le Vicomte de Fontanges, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-Colonel.*

M. de Largentiere, *Major.*

FORT-DAUPHIN.

M. Baudouin, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. de Fierville, *Chevalier de S. Louis; rang de Lieutenant-Colonel.*

PORT DE PAIX.

M. Loppinot de Beauport, *Chevalier de St. Louis, Major.*

PETIT GOAVE.

M. Busquet de Laurac, *Chevalier de S. Louis, Major.*

M. Ransanne, *Chevalier de S. Louis, rang de Major.*

SAINT-LOUIS.

M. Daillebout de Saint-Vilmé, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. de Grimouville, *Aide-Major.*

JÉRÉMIE.

M. Loppinot de la Fresiliere, *Chevalier de S. Louis, Major.*
M. Palerne, *Aide-Major.*

LES CAYES.

M. Doumet de Siblas, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi, avec rang de Lieutenant-Colonel.*
M. Catalogue, *Chevalier de S. Louis, Aide-Major.*

CAP TIBURON.

M. de la Boucherie-Fromenteau, *Chevalier de S. Louis, Major.*

## *Administration civile de l'Isle.*

*INTENDANT.*

M. le Président de Bongars.

*ORDONNATEUR au Port-au-Prince.*

M. le Brasseur, remplissant les fonctions de Commissaire-Général.

## *Conseils Supérieurs établis à Saint-Domingue.*

Il n'y a dans cette Colonie que deux degrés de Juridiction, les Sieges ordinaires & les Amirautés, & les deux Conseils où les appel-

lations de ces Sieges ſont jugées en dernier reſſort, tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle.

Le Conſeil Supérieur du Port-au-Prince fut érigé par Edit du mois d'Août 1685; il fut d'abord établi au petit Goave, & enſuite transféré à Léogane, d'où il eſt paſſé au Port-au-Prince, chef-lieu de la Colonie.

La création du Conſeil Supérieur du Cap eſt du mois de Juin 1701.

Les Sénéchauſſées du petit Goave, de Léogane, du Port-de-Paix & du Cap, furent établies en Août 1685; celles de Saint-Louis & de Jacmel, en Novembre 1721; de St. Marc & du Trou, au mois d'Août 1724.

L'établiſſement de la Sénéchauſſée de Jérémie eſt le plus récent. Les Officiers de cette derniere Juridiction ſont à la nomination du Gouverneur-Général & de l'Intendant. Les affaires du quartier de Mirbalais ſe portaient autrefois au Siege de S. Marc; mais la Déclaration du 5 Juillet 1738 a ordonné qu'elles ſe feraient déſormais au Siege de Léogane, transféré depuis au Port-au-Prince.

En exécution de l'Edit du Roi, du 12 Janvier 1717, il fut établi des Sieges d'Amirautés dans toutes les Juridictions de la Colonie. Les Officiers de la plupart de ces Amirautés ſont les mêmes que ceux des Juriſdictions ordinaires.

Le Roi, par un Edit du mois de Mars 1766, a attribué la nobleſſe au ſecond degré aux Offices de Conſeillers-Titulaires & Procureurs-Généraux des Conſeils des Colonies.

## *Conſeil Supérieur fixé au Port-au-Prince.*

PRÉSIDENT.

M. Bourdon.

CONSEILLERS. *Meſſieurs*,

Gabeure de Virnot, *Doyen.*
Fougeron des Buiſſons.
Chambellan.
Joüilly de Perriere.
de la Mardelle de Grand-Maiſon.
Bonnel
Hachin.
du Boys de la Moliniere.
de Chambellan, *fils.*
de la Ritche.
. . . . . . . . .

CONSEILLERS HONORAIRES. *Meſſieurs*,

Beudet.
L'Héritier.
de Longpré.
Deſmé Dubuiſſon.
Fournier de la Chapelle.
le Gros.
d'Iſaugremel.
Fauché.
Blanchard de la Varie.

ASSESSEURS. *Meſſieurs*,

Baudui.
de Volunbrun.
Cotets.

GENS DU ROI.

M. de la Mardelle, *Procureur-Général.*

SUBSTITUTS, *Meſſieurs*.

de Bourcet.
Piemont.
Granjean d'Aubecourt.
Prieur, *Greffier.*
Grenier, *Huiſſier-Audiencier.*

*AVOCATS au Parlement, occupant au Conseil Supérieur du Port-au-Prince.*

*Messieurs,*

| | |
|---|---|
| de Ronceray, *Doyen.* | Fourgeron. |
| Allemand. | Lemoyne. |
| Faure. | Roberjot du Désert. |
| Coquelin. | Japhet. |
| Sauteyron. | Pélanque. |
| Margariteau. | Charles. |

*Juridictions établies dans le ressort du Conseil Supérieur du Port-au-Prince.*

Ces Juridictions, comme ordinaires, connaissent de toutes les contestations qui peuvent naître entre les Citoyens, pour intérêts civils; mais la plupart, décorées du titre d'Amirautés, jugent de tout ce qui peut être relatif au commerce de mer, & exercent sur les Ports & Havres, les fonctions importantes qui sont confiées en France aux Amirautés; c'est en cette derniere qualité que les Officiers qui les composent, sont obligés de prendre la nomination de M. l'Amiral.

## *Tribunaux du Port-au-Prince.*

JURISDICTION ORDINAIRE.

*Messieurs,*

Ronseray, *Sénéchal.*
Jons, *Lieutenant de Juge.*
de Bercy, *Procureur-du-Roi.*
Dufau, *Greffier.*
Bourdon, *Huissier-Audiencier.*

AMIRAUTÉ. *Messieurs.*

de Launay, *Lieutenant principal.*
Colas de Mauvigne, *Procureur du Roi.*
Dufau, *Greffier.*
Bourdon, *Huissier-Audiencier.*

## *Juridiction & Amirauté de S. Marc.*

*Messieurs,*

Breton des Chapelles, *Sénéchal & Lieutenant principal de l'Amirauté.*
Anson de Giverseau, *Lieutenant-de-Juge.*
Piot, *Procureur du Roi.*
Mazure, *Greffier.*
Draguemart, *Huissier-Audiencier.*

## *Juridiction & Amirauté de Saint-Louis.*

*Messieurs,*

Hays, *Sénéchal & Lieutenant principal de l'Amirauté.*
Boulmier, *Lieutenant-de-Juge.*
Brée de la Touche, *Procureur du Roi.*
Constant, *Greffier.*
Bottée, *Huissier-Audiencier.*

## *Juridiction & Amirauté de Jacmel.*

*Messieurs,*

Menessier de Boissy, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*
Lacombe, *Lieutenant-de-Juge.*
Bernier, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Couppé, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Wilmenotto, *Huissier audiencier à la Jurisdiction & à l'Amirauté.*

## *Juridiction & Amirauté du petit Goave.*

*Messieurs,*

Ferrand de Beaudiere, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

Papet, *Lieutenant-de Juge.*

de Berson, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Labrouchedusin, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Fougea, *Huissier audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.*

## *Juridiction & Amirauté des Cayes.*

*Messieurs,*

Collet, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

de Ronseray, *Lieutenant-de-Juge.*

Pic de Pere, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

de Sinçay, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Bertrand, *Huissier audiencier à la Juridiction.*

Dabos, *Huissier audiencier à l'Amirauté.*

## *Juridiction & Amirauté de Jérémie.*

*Messieurs,*

de Mouzeuil, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

de Favrange, *Lieutenant-de-Juge.*
Desfontaines, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*
Dubois, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*
Lebon, *Huissier audiencier à la Juridiction.*
Bouchet, *Huissier audiencier à l'Amirauté.*

## *Conseil Supérieur du Cap.*

M. Trouillet, *Président.*

CONSEILLERS. *Messieurs,*

de St. Martin.
Ruorte.
de Brucourt.
Bouron.
Legris.
Margariteau.
Faure de Lussac.
Lohier de la Charmeray.
Pourcheresse de Vertieres.
Conigliano.

CONSEILLERS HONORAIRES. *Messieurs,*

Dalcourt, *pere.*
Duhameau.
Mercy.
Dalcourt, *fils.*
Collet.
Kerdisien Tremaïs.

ASSESSEURS. *Messieurs,*

Lombart.
Gravé de Talembert.
Simonet d'Ostende.
Court de Montaran.
Vian de Thebaudieres, *Procureur-Général.*

SUBSTITUTS. *Messieurs,*

Laborie, *premier Substitut.*
de Saint-Martin, *fils.*
de Thebaudieres *le jeune.*
des Pellieres, *Greffier.*
Baudu, *Huissier audiencier.*

*AVOCATS au Parlement, occupant au Conseil Supérieur du Cap.*

*Messieurs,*

Gautrot.
Bourlon.
Prevost.
Rousselin.
Valentin de Cullion.
d'Augy.
de Suzanne.
Gourdel.
Carles.
Prevôt, *fils.*
Desapt.

## *Juridictions dépendantes du Conseil Supérieur du Cap.*

*Juridiction du Cap.*

*Messieurs,*

Busson, *Sénéchal.*
Deshayes de Ste. Marie, *Lieutenant-de-Juge.*
Suares d'Almeyda, *Procureur du Roi.*
Laroque, *Greffier.*
Gaudin, *Huissier audiencier.*

*Amirauté du Cap.*

*Messieurs,*

d'Esteve, *Lieutenant.*
Gillet, *Procureur du Roi.*
Lefranc, *Greffier.*
Marchegay, *Huissier audiencier.*

*Juridiction & Amirauté du Port-de-Paix.*

*Messieurs,*

Faure, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*
. . . . . . . . . . . . *Lieutenant-de-Juge.*

Laſnier de la Salle, *Procureur du Roi à la Juridiction & à l'Amirauté.*

de la Bordere, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Meunier, *Huiſſier audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.*

*Juridiction & Amirauté du Fort-Dauphin.*

*Meſſieurs,*

d'Hudicourt, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

. . . . . . . . . . . *Lieutenant-de-Juge.*

Conſtant, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Beccard, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Nupieds, *Huiſſier audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.*

## *Maréchauſſée.*

Il y a dans l'Iſle deux Compagnies de Maréchauſſée. L'une eſt fixée au Port-au-Prince, & l'autre au Cap. Elles furent créées l'une & l'autre le 20 Janvier 1733, par une Ordonnance émanée de MM. Fayet & Duclos. Avant cette époque, il n'y avait qu'une troupe d'Archers établie par un Réglement du Conſeil Souverain, alors à Léogane, du 16 Mars 1705. On ſuit maintenant le Réglement du Roi du 31 Juillet 1743, qui renferme les devoirs & les privileges des Officiers & des Archers.

*Maréchaussée du Port-au-Prince.*

M. Noailles, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Prévôt général.*

*Maréchaussée du Cap.*

M. Laforgue Demangles, *Prévôt général.*

*Chambres d'Agriculture.*

Louis XV, par un Arrêt de son Conseil du 23 Juillet 1759, créa deux Chambres d'Agriculture, l'une au Port-au-Prince, & l'autre au Cap, sous le nom de *Chambres mi-partie d'Agriculture & de Commerce.* Elles furent supprimées sous ce nom, & rétablies sous celui d'*Agriculture* par un autre Arrêt du Conseil d'Etat du 28 Mars 1763. Chacune de ces Chambres est composée de sept Membres & d'un Secrétaire.

*Tableau chronologique des Gouverneurs.*

Long-tems les Gouverneurs n'exercerent leur autorite que sur l'isle de la Tortue & sur celle de Saint-Domingue. Le Comte de Blenac a été le premier Gouverneur général des Isles sous le Vent de l'Amérique. Ces Officiers ont rempli jusqu'en 1707 les fonctions d'Intendans. On voit cependant, dès 1704, M. Deslandes, Commissaire-Ordonnateur, en réunir les fonctions à sa charge.

*Messieurs,*

1653 de Fontenay.
1659 Deschamps Sr. de Moussac.
1665 d'Ogeron de la Bouëre.
1676 de Pouancey.
1683 de Cussy.
1691 Ducasse.
1703 Auger.
1707 le Comte de Choiseul-Beaupré.
1714 le Comte de Blenac.
1716 le Marquis de Chateaumorand.
1719 le Marquis de Sorel.
1725 le Chevalier de Rochalard.
1730 le Marquis de Vienne.
1733 le Marquis de Fayet,
1735 le Marquis de Larnage.
1748 le Chevalier de Conflans.
1752 le Comte Dubois de la Mothe.
1755 le Marquis de Vaudreuil.
1757 Bart.
1761 de Bory.
1762 le Vicomte de Belzunce.
1764 le Comte d'Estaing.
1766 le Prince de Rohan.
1770 le Comte de Nolivos.
1772 le Chevalier de Valliere.
1775 le Comte d'Ennery.
1777 le Comte d'Argoult.
1781 de Belcombe.

*TABLEAU chronologique des Intendans.*

*Messieurs,*

1707 Mithon.
1722 de Montholon.
1730 Duclos.
1736 de la Chapelle.
1739 Mailliart.
1752 de la Porte-Lalaune.
1758 Lambert.
1759 de Cluny Baron de Nuis.
1764 Magon.
1766 de Bongars.
1771 Vincent de Montarcher.
1774 Guillemain de Vaivre.
1779 Taffart.
1781 de Bongars.

---

## *LA MARTINIQUE.*

CETTE Isle, la principale des Antilles & la plus florissante des Colonies Françaises, a seize lieues de longueur & quarante-cinq de circuit, sans y comprendre les Caps, qui avancent quelquefois deux & trois lieues dans la mer. Elle est extrêmement hachée, & par-tout entrecoupée de monticules, qui ont le plus souvent la forme d'un cône. Trois montagnes dominent sur ces petits sommets; la plus élevée porte l'empreinte ineffaçable d'un ancien volcan. Les bois dont elle est couverte, y arrêtent sans cesse les nuages, y entretiennent une humidité mal-saine qui acheve de la rendre affreuse, inaccessible, tandis que les deux autres sont presque entiéremunt cultivées. De ces montagnes, mais sur-tout de la

premiere, sortent les nombreuses sources dont l'Isle est arrosée. Leurs eaux, qui coulent en faibles ruisseaux, se changent en torrents au moindre orage. Elles tirent leur qualité du terrein qu'elles traversent ; excellentes en quelques endroits, & si mauvaises en d'autres, qu'il faut leur substituer pour la boisson celles qu'on ramasse dans la saison pluvieuse.

Donambuc, qui avait fait reconnaître la Martinique, partit en 1635 de S. Christophe, pour y établir sa Nation. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer sa population ; il prévoyait que des hommes fatigués par une longue navigation, périraient la plupart en arrivant, ou par les intempéries d'un nouveau climat, ou par la misere, qui suit presque toutes les émigrations. Cent hommes, qui habitaient depuis long-tems dans son gouvernement de Saint-Christophe, braves, actifs, accoutumés au travail & à la fatigue, habiles à défricher la terre, à former des habitations, abondamment pourvus de plants de patates & de toutes les graines convenables, furent les seuls fondateurs de la nouvelle Colonie.

Leur premier établissement se fit sans trouble. Les Naturels du pays, intimidés par les armes à feu, ou séduits par des protestations, abandonnerent aux Français la partie de l'Isle qui regarde au Couchant & au Midi, pour se retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe voyant se multiplier de jour en jour ces étrangers entrepre-

nans, ſentit qu'il ne pouvait éviter ſa ruine qu'en les exterminant eux-mêmes, & il aſſocia les Sauvages des Iſles voiſines à ſa politique. Tous enſemble, ils fondirent ſur un mauvais fort qu'à tout événement on avait conſtruit; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils ſe replierent, en laiſſant ſept ou huit cents de leurs meilleurs guerriers ſur la place. Cet échec les fit diſparaître pour long-tems; & ils ne revinrent qu'avec des préſents & des diſcours pleins de repentir. On les accueillit amicalement; & la réconciliation fut ſcellée par quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire à longs traits.

La concorde entre les deux Nations ne ſubſiſta pas long-tems. Les Sauvages, dont le genre de vie exige un territoire vaſte, ſe trouvant chaque jour plus reſſerrés, eurent recours à la ruſe pour affaiblir un ennemi contre lequel ils n'oſaient plus employer la force; ils ſe partageaient en petites bandes, ils épiaient les Français qui fréquentaient les bois; ils attendaient que le chaſſeur eût tiré ſon coup, &, ſans lui donner le tems de recharger ſon fuſil, ils fondaient ſur lui bruſquement & l'aſſommaient. Une vingtaine d'hommes avaient diſparus avant qu'on eût ſu comment. Dès qu'on en fut inſtruit, on marcha contre les agreſſeurs; on les battit, on brûla leurs carbets, on maſſacra leurs femmes, leurs enfans; & ce qui avait échappé à ce carnage, quitta la Martinique en 1658, pour n'y plus reparaître.

Les Français, devenus par cette retraite ſeuls

possesseurs de l'Isle entiere, se fixerent tranquillement dans les postes qui convenaient mieux à leur culture. Ils s'occuperent d'abord uniquement du tabac & du coton : on y joignit bientôt le rocou & l'indigo. La culture du sucre ne commença que vers l'an 1650. Le Juif Benjamin d'Acosta planta, dix ans après, des cacaotiers. Son exemple fut sans influence jusqu'en 1684, où le chocolat devint d'un usage assez commun en France. Alors le cacao fut la ressource de la plupart des Colons, qui n'avaient pas des fonds suffisans pour entreprendre la culture du sucre. Une de ces calamités que les saisons versent tantôt sur les hommes, tantôt sur les plantes, fit périr en 1727 tous les cacaotiers. La désolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur présenta le caffier comme une planche après le naufrage.

Le Ministere de France avait reçu en présent, des Hollandais, deux pieds de cet arbre, qui étaient conservés avec soin dans le Jardin Royal des Plantes. On en tira deux rejettons. M. Desclieux, chargé en 1726 de les porter à la Martinique, se trouva sur un Vaisseau où l'eau devint rare ; il partagea avec ces arbustes le peu qu'il en recevait pour sa boisson ; & par ce généreux sacrifice, il parvint à sauver la moitié du précieux dépôt qu'on lui avait confié. Sa magnanimité fut récompensée. Le café se multiplia avec une rapidité, avec un succès extraordinaires ; & ce vertueux Citoyen a joui jusqu'à la fin de 1774, avec une douce

ſatisfaction, du bonheur ſi rare d'avoir ſauvé pour ainſi dire une Colonie importante, & de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'induſtrie.

Indépendamment de cette reſſource, la Martinique avait des avantages naturels qui ſemblaient devoir l'élever en peu de tems à une fortune conſidérable. De tous les établiſſements Français, elle a la plus heureuſe ſituation, par rapport aux vents qui regnent dans ces mers. Ses Ports ont l'ineſtimable commodité d'offrir un aſyle sûr contre les ouragans qui déſolent ces parages. Sa poſition l'ayant rendue le ſiege du Gouvernement, elle a reçu plus de faveurs, & joui d'une adminiſtration plus éclairée.

Les habitans de cette Iſle ont acquis une réputation diſtinguée de bravoure & d'intrépidité. Ils repouſſerent vivement, en 1674, l'Amiral Ruiter, qui avait tenté de les ſurprendre; & en 1695, les Anglais, qui y avaient fait des deſcentes. Ces derniers s'en emparerent cependant en 1762; mais ils l'ont rendue par le Traité de Verſailles de 1763.

Au premier Janvier 1778, la Martinique comptait douze mille blancs de tout âge & de tout ſexe; trois mille noirs ou mulâtres libres; plus de quatre-vingt mille eſclaves, quoique les dénombrements ne montaſſent qu'à ſoixante-douze mille.

Elle avait pour ſes troupeaux hüit mille deux cents mulets ou chevaux; neuf mille ſept cents bêtes à cornes, & treize mille cent porcs, moutons ou chevres.

Ses Sucreries étaient au nombre de deux
ent cinquante-fept, & occupaient dix mille
ois cent quatre-vingt-dix-fept quarrés de
rre. Elle cultivait feize millions fix cent
ux mille huit cent foixante-dix pieds de
fé, un million quatre cent trente mille
ngt pieds de cacao, un million fix cent
arante-huit mille cinq cent cinquante pieds
coton.

En 1775, les Navigateurs Français chargent
nt fur cent vingt-deux Bâtimens, à la Mar-
ique, deux cent quarante-quatre mille quatre
nt trente-huit quintaux cinquante-huit livres
fucre terré ou brut, qui furent vendus dans
Métropole 9,971,155 liv. 3 f. 7 den.; quatre-
ngt-feize mille huit cent quatre-vingt-
euf quintaux foixante-huit livres de café,
i furent vendus 4,577,259 liv. 16 fols;
ze cent quarante-fept quintaux huit livres
ndigo, qui furent vendus 975,108 livres;
it mille fix cent cinquante-fix quintaux foi-
nte-trois livres de cacao, qui furent vendus
5,364 liv. 12 fols; onze mille douze quin-
ux de coton, qui furent vendus 2,753,100
res; neuf cent dix-neuf cuirs, qui furent
ndus 8,271 livres; vingt-neuf quintaux dix
res de carret, qui furent vendus 29,100 liv.;
x-neuf cent foixante-fix quintaux trente-
nq livres de canefice, qui furent vendus
.,980 liv. 10 fols; cent vingt-cinq quintaux
bois, qui furent vendus 3,125 liv. Ainfi,
ites ces denrées formerent un capital de
,975,574 liv. 1 f. 10 den. Cette fomme

n'appartenait pas entiérement à la Colonie; il en devait revenir un peu plus du quart à Sainte-Lucie & à la Guadeloupe, qui y avaient verſé une partie de leurs productions.

Les Propriétaires des terres de la Martinique peuvent être diviſés en quatre claſſes. La premiere poſſede cent grandes Sucreries, exploitées par douze mille noirs; la ſeconde, cent cinquante, exploitées par neuf mille noirs; la troiſieme, trente-ſix, exploitées par deux mille noirs; la quatrieme, livrée à la culture du café, du coton, du cacao, du manioc, peu occuper vingt mille noirs. Ce que la Colonie contient de plus en eſclaves des deux ſexes eſt employé pour le ſervice domeſtique, pou la pêche ou pour la navigation; ou gémit dan l'enfance, ou dans un état de décrépitude.

Les principales Places de cette Iſle ſont le Fort Saint-Pierre, le Fort-Royal, le Fort de la Trinité, le Fort Morigot, & le Fort du Mouillage. *Saint-Pierre* eſt conſidéré comm la Capitale de l'Iſle. C'eſt le Siege d'un Conſei ſupérieur, & la réſidence du Gouverneur-Général des Antilles Françaiſes. Ce Bourg, qui malgré les incendies qui l'ont réduit quatr fois en cendres, contient encore dix-huit cent maiſons, eſt ſitué ſur la côte occidentale d l'Iſle, dans une anſe à-peu-près circulaire Une partie eſt bâtie le long de la mer ſur l rivage même; on l'appelle *le Mouillage*: c'eſt là que ſont les Vaiſſeaux & les magaſins. L'autre partie du Bourg eſt bâtie ſur une petit colline peu élevée: on l'appelle *le Fort*, parc

qu

que c'eſt-là qu'eſt placée une petite fortification, qui fut conſtruite en 1665, pour réprimer les ſéditions des habitans, mais qui ſert aujourd'hui à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg ſont ſéparées par un ruiſſeau, ou par une riviere guéable.

Le plus important établiſſement de l'Iſle, après Saint-Pierre, c'eſt le *Fort-Royal*. Ce bourg, le plus ancien de la Martinique, offre un Port célebre ſur la partie latérale d'une large baie. L'intérieur de ce Port eſt détérioré depuis que, pour oppoſer une digue aux Anglais dans la derniere guerre, on y a fait couler à fond les carcaſſes de pluſieurs Navires. On a relevé ces bâtiments, mais il reſte beaucoup de dépenſes à faire avant de voir diſparaître les amas de ſables qui s'étaient élevés autour d'eux, & pour remettre les choſes dans l'état où elles étaient. Ces réparations ſont d'autant plus importantes, que ce Port, quoique d'une grandeur médiocre, eſt le ſeul où les Vaiſſeaux de tous les rangs puiſſent hiverner; le ſeul où ils puiſſent trouver des mâts, des voiles, des cordages, de l'eau excellente qui y arrive de plus d'une lieue par un canal conſtruit avec beaucoup d'intelligence.

## *Gouvernement.*

Le Gouvernement de la Martinique eſt le même que celui de Saint-Domingue; ce ſont les mêmes Officiers, les mêmes Tribunaux &

la même marche dans l'adminiſtration des affaires civiles, militaires & municipales.

Par une Ordonnance du 26 Décembre 1774, renouvellée par celle du 28 Août 1777, il a été créé, pour le ſervice des Iſles du Vent, trois Compagnies de Canoniers-Bombardiers, à l'inſtar de celle de Saint Domingue; deux ſont en garniſon à la Martinique, & la troiſieme à la Guadeloupe.

Il y a auſſi à la Martinique une Légion du Corps des Volontaires étrangers de la Marine, créé par l'Ordonnance du premier Septembre 1778.

M. le Marquis de Bouillé, *Chev. de S. Louis & Maréchal-de-Camp, Gouverneur & Lieutenant-Général, & Commandant-Général des Iſles du Vent.*

M. Joubert, *Chevalier de S. Louis, Brigadier, Commandant en ſecond.*

M. le Comte de Tilly, *Chevalier de S. Louis, Brigadier, Major-Général.*

## ÉTAT-MAJOR.

### A SAINT-PIERRE.

M. de la Perriere, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi, rang de Colonel.*

M. Dubucq, *Aide-Major.*

### AU FORT-ROYAL.

M. de Bourgon, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi, rang de Colonel.*

M. de la Grilliere, *Aide-Major.*

AU FORT-BOURBON.

M. Geoffroi, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi, rang de Colonel.*
M. de Saint-Fremont, *Aide-Major.*

## *Administration civile.*

INTENDANT.

M. de Penyer, *Président à Mortier honoraire au Parlement de Provence.*

COMMISSAIRES DES COLONIES. *Messieurs,*

de Raime, *remplissant les fonctions de Commissaire-Général.*
Thomé.
Fevrier Maſſalliet.
Iger.
Boiſſeret de Ste-Marie, *Contrôleur.*
Rolland, *ſous-Commiſſaire.*
Bagour, *Ecrivain.*

DOMAINE. *Meſſieurs,*

Bottereau, *Directeur.*
le Vacher de Boiſville, *Receveur.*

## *Conſeil Supérieur établi à Saint-Pierre.*

CONSEILLERS. *Meſſieurs,*

Houdin Dubocher, *Doyen.*
Deſſalles.
Erard.
Duval de Grenoville.
la Vigne Bonnaire.
Hericher de la Chartre.
Rollin de la Hante.
de Courdemanche.
Menau.
Regis Deſſalles.
Soudon de Rivecourt.
Poquet de Joinville.

CONSEILLERS HONORAIRES.

*Messieurs*,

Faure,
Perrinelle Dumay.
Perit.
Vacher Desepinais.

ASSESSEURS. *Messieurs*,

Carreau des Hurlieres.
Pinel Fercol.
de Guercourt.
Rampon de Surville, *Procureur-Général.*
Roignan, *Greffier.*
Devalle, *premier Huissier.*

## *Tribunaux ressortissans au Conseil Supérieur de Saint-Pierre.*

Ici, comme à Saint Domingue, les Tribunaux sont ordinaires & Amirautés. Comme ordinaires, ils connaissent de tout ce qui peut être de la compétence des autres Juridictions de leur espece établies en France; & comme Amirautés, ils exercent sur les Ports & Havres de l'Isle les fonctions attribuées aux Amirautés du Royaume, & jugent en premiere instance toutes les causes relatives au commerce maritime. Les appels de leurs Sentences, quel que soit leur objet, sont relevés au Conseil Supérieur de la Martinique.

*Juridiction & Amirauté de Saint-Pierre.*

*Messieurs*,

Petit, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

*Messieurs*,

Emerigon, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Jacquin, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

*Juridiction & Amirauté du Fort-Royal.*

*Messieurs*,

Simon Chauvot, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

Calabre de Chassenay, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Malherbe de Contest, *Greffier de la Juridiction.*

Rousseau, *Greffier de l'Amirauté.*

---

## LA DOMINIQUE.

La Dominique, située entre la Guadeloupe & la Martinique, n'est qu'à sept lieues de l'une & de l'autre. Cette Isle, dont la forme est presque circulaire, a treize lieues de diametre & trente-cinq de tour. Son terroir, extrêmement montueux & inégal, est à-peu-près le même que celui de la Guadeloupe. A ses deux extrémités Nord & Sud, sont deux excellentes rades qui peuvent mettre à couvert un grand nombre de Vaisseaux.

Long-tems la Dominique fut habitée par ses propres enfans. En 1732, on y trouvait 938 Caraïbes, répandus dans trente-deux carbets. 349 Français y occupaient une partie de la côte que les Sauvages leur avaient abandonnée. Ces Européans n'avaient pour instruments,

ou plutôt pour compagnons de leur culture, que 23 mulâtres libres, & 338 esclaves. Tous étaient occupés à élever des volailles, à produire des denrées comestibles pour la consommation de la Martinique, & à soigner 72,200 pieds de coton. Le café vint augmenter la masse de ces faibles productions. Enfin, l'Isle comptait 600 blancs & 2,000 noirs à la Paix de 1763, qui en fit une possession Anglaise.

Neuf Paroisses se sont successivement établies sur cette Isle. Au premier Janvier 1778, on y comptait 1,574 blancs de tout âge & de tout sexe, 574 mulâtres ou noirs libres, & 14,308 esclaves. Ses troupeaux ne s'élevaient pas au-dessus de 288 chevaux, de 708 mulets, de 34 ânes, de 1,830 bêtes à cornes, de 999 cochons, & de 2,229 moutons ou chevres.

Elle avait pour ses cultures 65 Sucreries, qui occupaient 5,257 acres de terre; 3,369 acres plantés en café, à raison de mille pieds par acre; 277 acres plantés en cacao, à raison de 500 pieds par acre; 89 acres plantés en coton, à raison de 1000 pieds par acre; 69 acres d'indigo, & 60 acres de canefice.

Ses vivres consistaient en 1,202 acres de bananiers, 1,647 acres d'ignames ou de patates, & 2,729 fosses de manioc.

19,478 acres étaient occupés par les bois, 4,296 par des prairies, 3,655 étaient réservés pour la Couronne, & 3,334 entiérement stériles.

Tel était le fruit de quinze années d'un travail pénible & assidu. Elle était à peu-près au même état, lorsqu'en 1779 elle fut prise par les Français.

GOUVERNEMENT.

M. le Marquis du Chilleau, *Chevalier de S. Louis, Brigadier, Colonel du Régiment de Viennois, Commandant particulier.*
M. Fagan de Beaulieu, *Chevalier de S. Louis, Commandant en second.*
M. de Beaupui, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*
M. Barthel, *Chevalier de S. Louis, Major.*
M. Bonnier de Saint-Cosme, *Aide-Major de la Ville & du Fort, rang de Major.*

*Administration Civile.*

M. Linger, *Commissaire des Colonies, Ordonnateur.*
M. Gez, *Contrôleur.*
M. Regnaud, *Directeur du Domaine.*

---

SAINT-VINCENT.

L'ISLE DE SAINT-VINCENT, située à six lieues de Sainte-Lucie, & vingt de la Barbade, peut avoir quarante lieues de circuit : elle est coupée en tout sens par différentes montagnes; mais les vallons qu'elles forment par leur convexité, sont très-fertiles & arrosés par plusieurs rivieres.

Lorſque les Anglais & les Français, qui parcouraient depuis quelques annees les Iſles du Vent, voulurent donner, en 1660, de la conſiſtance à des établiſſements qu'on n'avait encore qu'ébauchés, ils convinrent que la Dominique & Saint-Vincent demeureraient aux Caraïbes. Quelques-uns de ces Sauvages, diſperſés jusqu'à ce moment, allerent chercher un aſyle dans la premiere, & le plus grand nombre ſe fixa dans la ſeconde. C'eſt-là que ces hommes doux, modérés, amis de la paix & du ſilence, vivaient au milieu des bois, en familles éparſes, ſous la direction d'un Vieillard que l'âge ſeul avait inſtruit & appellé au gouvernement. L'Empire paſſait ſucceſſivement dans toutes les familles, où le plus âgé devenait toujours le Chef de la Nation entiere.

La population de ces enfans de la nature; s'accrut tout-d'un-coup d'une race Africaine, dont on n'a pu ſavoir exactement l'origine. Les Maîtres de l'Iſle lui donnerent leurs filles en mariage, & ce mélange forma une génération qu'on appella *Caraïbes noirs*.

Ces deux peuples, différents entr'eux par la couleur, ne demeurerent pas long-tems en bonne intelligence : les nuages qui s'éleverent dans le ſein de leur République, furent apperçus de la Martinique. Les Européans réſolurent de profiter de cette circonſtance pour s'élever ſur les ruines de l'un & de l'autre parti; mais le peu de monde qu'ils employerent pour cette expédition; la jalouſie des Chefs

qu'ils y deſtinerent ; la défection des Caraïbes rouges, qui refuſerent de donner contre leurs rivaux les ſecours qu'ils avaient promis à des alliés trop dangereux ; la difficulté des ſubſiſtances ; l'impoſſibilité d'atteindre des ennemis cachés dans des bois & dans des montagnes ; tout concourut à faire échouer cette entrepriſe. Il fallut ſe rembarquer précipitamment après avoir perdu bien du monde ; mais la victoire des ſauvages ne les empêcha pas de demander la paix en ſupplians. Ils inviterent même les Français à venir vivre avec eux, en leur jurant une amitié ſincere, une concorde inaltérable. Cette propoſition fut acceptée, & l'on vit dès l'année ſuivante, qui fut 1719, pluſieurs habitans de la Martinique aller ſe fixer à Saint-Vincent.

Depuis cette époque, les Français des Iſles voiſines ſe ſont empreſſés d'accourir à Saint-Vincent.

Ces peuples s'établirent dans la partie occidentale de l'Iſle, & ils y cultiverent du coton, du cacao & du café. Les Anglais, auxquels cette Iſle fut abandonnée par le Traité de 1763, y formerent quelques Sucreries. L'impoſſibilité de les multiplier ſur un terrein inégal & rempli de ravins, leur fit deſirer d'occuper les plaines de l'Eſt. Les Sauvages, qui s'y étaient réfugiés pour ſe ſouſtraire aux travaux auxquels on voulait les aſſujettir, refuſaient de les abandonner, & l'on eut recours aux armes pour les y contraindre.

La réſiſtance que firent ces malheureux ne

pouvait être fort opiniâtre ; auſſi furent-ils auſſi-tôt réduits à demander quartier. Cependant malgré l'induſtrieuſe activité des Anglais, malgré leurs reſſources & l'affaibliſſement des Naturels de l'Iſle, cet établiſſement ne ſe préſentait pas ſous des dehors bien avantageux au moment où ils en ont été dépoſſédés par les Français. On n'y comptait alors que cinq cents blancs & ſept à huit mille noirs, dont les travaux ne donnaient que douze cents quintaux de coton, ſix millions peſant de très-beau ſucre, & trois cent ſoixante mille galons de rum.

Ces productions, que la guerre dont l'Europe eſt affligée, n'a pas encore permis d'augmenter, croiſſent ſur une terre légere, & que pour cela les Américains croient devoir être bientôt uſée.

## GOUVERNEMENT.

M. Dupleſſis, *Chevalier de S. Louis, Commandant particulier ; rang de Colonel.*

M. de la Roquepercin, *Chevalier de S. Louis, Commandant en ſecond ; rang de Lieutenant-Colonel.*

M. de la Riviere, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi de Kingſtown.*

M. d'Hauteval, *premier Aide-Major.*

M. de la Houſſaye, *ſecond Aide-Major.*

### *Adminiſtration Civile.*

M. Rollin de la Motte, *Commiſſaire-Ordonnateur.*

## LA GRENADE ET LES GRENADINS.

L'ISLE DE LA GRENADE eſt ſituée au milieu du cercle que forment celles de Saint-Vincent, de la Marguerite & de Tabago. Elle a vingt-une lieues de circonférence, ſix dans ſon plus grand diametre, qui eſt du Nord au Sud, & quatre lieues de l'Eſt à l'Oueſt. Son terrein, quoique fort haché, eſt preſque généralement fertile, & ſuſceptible de quelque culture, ſuivant ſa qualité & ſon expoſition, dont on n'a peut-être pas fait encore une étude aſſez réfléchie : cependant le ſol eſt d'autant moins productif qu'il eſt plus éloigné des côtes ; & ce phénomene peut provenir de ce que les pluies trop fréquentes au pied des montagnes, lors même que le reſte de l'Iſle eſt affligé par la ſéchereſſe, entretiennent dans les terres preſque toutes argilleuſes qui les avoiſinent, une fraicheur & une humidité contraires à leur ameubliſſement, & par conſéquent à leur fécondité.

Dix rivieres arroſent la partie de l'Oueſt ; trois, la partie du Nord ; huit la partie de l'Eſt, & cinq celle du Sud. Indépendamment de ces ſources, toutes aſſez conſidérables pour faire rouler des moulins à ſucre, on en voit pluſieurs moins abondantes, très-utiles aux Caffëieres.

Le continent voiſin préſerve la Grenade de ces ouragans qui portent la déſolation dans

les autres Isles, & la nature y a multiplié les anses, les baies & les rades qui favorisent l'exportation des denrées. Son port principal se nomme *Basse-terre* ou *Saint-George*. Il fournirait un abri sûr à soixante Vaisseaux de guerre.

Quoique les Français, instruits de la fertilité de la Grenade, eussent formé, dès l'an 1638, le projet de s'y établir, ils ne l'exécuterent qu'en 1651; mais la Colonie, gouvernée par des hommes avides & ignorans, demeura toujours dans la plus triste langueur. Le dénombrement de 1700 atteste qu'il n'y avait alors dans l'Isle que deux cent cinquante-un blancs, cinquante-trois sauvages ou mulâtres libres, & cinq cent vingt-cinq esclaves. Les animaux utiles se réduisaient à soixante-quatre chevaux & à cinq cent soixante-neuf bêtes à cornes. Toute la culture consistait en trois Sucreries & cinquante-deux Indigoteries.

Depuis cette époque jusqu'à la guerre de 1744, l'Isle de la Grenade acquit un degré d'importance beaucoup plus considérable qu'elle ne l'avait eu jusqu'alors. Elle devait cet éclat à la Martinique, dont les bâtiments touchaient toujours ses côtes, lorsqu'ils transportaient ses marchandises en France : mais les hostilités, en interceptant la communication des deux Isles, arrêterent les progrès de la plus importante culture du nouveau Monde. Alors furent plantés des cotonniers, des cacaoiers, sur-tout des caffiers, qui acquirent pendant la guerre l'accroissement nécessaire

pour donner des fruits abondans. La paix de 1748 ne fit pas abandonner ces arbres utiles; mais les cannes furent de nouveau poussées avec une ardeur proportionnée à leur importance; & déjà les Français y avaient établi plusieurs Sucreries considérables, lorsqu'ils céderent cette Isle à l'Angleterre par le Traité de 1763.

Les Anglais commirent d'abord plusieurs fautes considérables dans l'exploitation des terres de la Grenade. A ces erreurs, qui furent long-tems funestes à la Colonie, se joignirent diverses calamités qu'éprouverent les habitans, & qui en ruinerent un grand nombre. Cependant en 1779, époque de la prise de cette Isle par les Français, ses productions avaient triplé depuis qu'elle était sortie de leurs mains. L'Angleterre en recevait annuellement dix-huit millions pesant de sucre, qui, à quarante livres le quintal, produisaient en Europe sept millions deux cent mille livres; un million cent mille galons de rum, qui, à 30 sols le galon, produisaient un million six cent cinquante mille livres; trente mille quintaux de café, qui, à 50 liv. le quintal, produisaient quinze cens mille livres; trois mille quintaux de cacao, qui, à 50 liv. le quintal, produisaient cent cinquante mille livres; trois cents quintaux d'indigo, qui, à 800 livres le quintal, formaient deux cent quarante mille livres; treize mille quintaux de coton, qui, à 150 liv. le quintal, produisaient un million neuf cent cinquante mille li-

vres. Ainsi le total du revenu que les Anglais tiraient alors de la Grenade & des Grenadins, montaient à douze millions six cent quatre-vingt-dix mille livres.

Les Grenadins sont une douzaine de petites Isles dépendantes de la Grenade, qui ont depuis trois jusqu'à huit lieues de circonférence. On n'y voit pas couler de rivieres ; cependant le climat en est très-sain. La terre seulement couverte de halliers clairs, n'a pas été défendue des rayons du soleil pendant des siecles, & l'on peut la travailler, sans qu'elle exhale dans aucun tems ces vapeurs mortelles qui attaquent ailleurs géneralement les jours des Cultivateurs.

CARIACOU, la seule des Isles que les Français eussent occupée avant le Traité de 1763, fut d'abord fréquenté par des Pêcheurs de tortues, qui, dans les intervalles de loisir que leur laissait cette occupation, essayerent quelque culture. Leur petit nombre fut bientôt augmenté par plusieurs habitans de la Guadeloupe, que des insectes malfaisans avaient chassés de leurs plantations. Ces nouveaux Cultivateurs, aidés de huit ou neuf cents esclaves, s'occuperent assez utilement de la culture du coton. Cet arbuste fut porté par les Anglais dans les autres Grenadins. Ils formerent même une Sucrerie à Belkia & deux à Cariacou.

## GOUVERNEMENT.

M. le Chevalier de Durat, *Chev. de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Colonel du Régiment de Cambresis, Gouverneur.*

M. de Manvel, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Commandant en second.*

M. de Keranguelle, *Lieutenant-de-Roi du Réduit de la Ville & du Fort, avec rang de Lieutenant-Colonel.*

M. de Paignon, *Major de Place.*

M. de Koaller, *Aide-Major de Place.*

M. le Chevalier de Durat, *Aide-Major du Réduit & du Morne Sartine.*

### *Administration Civile.*

M. Barry, *Commissaire général des Ports & Arsenaux de Marine, Ordonnateur.*

### *Commissaires des Colonies.*

M. Lescalier. | M. Masse.

### *Conseil Supérieur.*

CONSEILLERS. *Messieurs,*

Lescalier.
Noël.
Prudhomme.
Burin de Riquebourg.
Benon de Beaumanoir.
Alefsen.
de Gannes.
Molinier.
Roume de S. Laurent.
Lavigne-Bonnaire, *Procureur-Général.*
Double, *Greffier.*
Leger, *Huissier-Audiencier.*

*Juridiction Royale & Amirauté.*

*Messieurs,*

Brunet, *Sénechal & Lieutenant de l'Amirauté.*
Legros, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*
Fabre, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*
Belin, *Huissier-Audiencier de l'Amirauté.*

---

## TABAGO.

TABAGO est l'une des trois Isles qui furent déclarées neutres par le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Cette possession, qui n'est séparée de l'Isle de la Trinité que par un canal de neuf lieues, a dix lieues de long sur quatre dans sa plus grande largeur. A sa côte septentrionale est une rade qui a vingt-cinq à trente pieds de haut, & à sa côte méridionale, il en est une autre où l'on n'en trouve que vingt à vingt-cinq. Toutes deux sont à l'abri de la plupart des vents, avantage dont ne jouit pas celle du Sud. Parmi les monticules qui occupent le centre de l'Isle, il en est une plus élevée, dont la couleur noire ou rougeâtre paraît indiquer les débris d'un ancien volcan. Elle n'est pas exposée à ces terribles ouragans qui causent ailleurs de si grands ravages. Le voisinage du Continent lui procure vraisemblablement cet avantage. La tradition assure que Tabago fut autrefois très-peuplé;

ſes habitans, pleins de courage & de fermeté, réſiſterent long-tems aux attaques vives & fréquentes des Sauvages de la terre-ferme, ennemis opiniâtres & implacables. Enfin, laſſés de ces incurſions toujours renaiſſantes, ils ſe diſperſerent dans les Iſles voiſines.

L'iſle de Tabago était ouverte aux invaſions de l'Europe, lorſqu'en 1632 il y débarqua deux cents Fleſlinguois pour y jetter les fondements d'une Colonie Hollandaiſe. Les Indiens du voiſinage ſe joignirent aux Eſpagnols de la Trinité, contre un établiſſement dont ils redoutaient les ſuites. Tout ce qui voulut arrêter leur impétueuſe fureur, fut maſſacré ou fait priſonnier. Le peu qui ſe ſauva de leurs mains à la faveur des bois, ne tarda pas à déſerter l'Iſle.

La Hollande oublia pendant vingt ans un établiſſement qu'elle ne connaiſſait que par les déſaſtres de ſa naiſſance. En 1654, on y fit paſſer une nouvelle peuplade; elle en fut chaſſée en 1666 par les Anglais, qui bientôt furent obligés de l'évacuer. En 1677, M. d'Eſtrées l'envahit. Il rencontra d'abord la Flotte Hollandaiſe chargée de la défendre; & le combat qu'il lui livra dans une des rades de l'Iſle, fut une action mémorable dans un ſiecle fécond en grands événements. Il donna à cette Iſle une grande célébrité. L'acharnement de la valeur fut tel des deux côtés, que les Vaiſſeaux étaient ſans mâts, ſans agrets, ſans matelots pour manœuvrer, qu'on ſe battait encore. La bataille ne finit que quand on vit

douze bâtiments brûlés, & ſept coulés à fond. Les aſſaillans perdirent moins de monde ; mais les défenſeurs garderent encore l'Iſle, qui ne fut emportée qu'au mois de Décembre de la même année que M. d'Eſtrées y deſcendit. Une bombe qui tomba ſur le magaſin à poudre des Hollandais, le fit ſauter, & leur ôta le moyen de ſe défendre. Cette conquête fut enſuite négligée par la France, qui ne penſa pas même à y envoyer un ſeul homme. Telle était l'opinion qu'elle avait de cette Iſle, qu'elle la conſidérait comme un rocher ſtérile. Cette erreur s'accrédita par la conduite des Français, qui, trop nombreux à la Martinique, arriverent en foule aux Iſles de Sainte-Lucie, de la Dominique & de Saint-Vincent. Déclarée neutre en 1748, elle fut cédée en 1763 à l'Angleterre, ſur laquelle M. le Marquis de Bouillé l'a repriſe le 2 Juin 1781.

Le terroir de l'Iſle eſt en général fort ſablonneux, & elle n'eſt encore habitée que par 400 blancs & 8,000 noirs. Les cultivateurs ont été arrêtés au commencement de leur carriere par les fourmis, qui ont dévoré la plus grande partie des cannes déjà plantées. Les 40,000 quintaux de ſucre que rendaient trente habitations, ont été réduits à la moitié. On a rempli le vuide par le coton, dont on récolte 800,000 livres peſant, & par l'indigo, dont on recueille 12,000 mille livres.

Pendant tout le tems que l'Angleterre fut propriétaire de cette Iſle, les exportations ont toujours ſurpaſſé les importations. Celles-ci,

qui furent nulles depuis la cession jusqu'en 1770, qu'elles furent de 3,323 livres sterling, étaient en 1773 de 20,453. Celles-là en 1764 ne montaient qu'à 340,000 livres sterling; & en 1773, à 30,049 livres sterling.

GOUVERNEMENT.

M. Roussel de Blanchelande, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Lieutenant-Colonel du Régiment de Viennois, Gouverneur.*

M. . . . . . . . . . *Commandant en second.*

M. Capelle de Beaulieu, *Major de Place.*

M. le Chevalier de Fontaine-Moreau, *Aide-Major de la Ville & du Fort Scarborough.*

M. . . . . . . . . . *Sous-Aide-Major de la Ville & du Mont-Concorde.*

*Aministration Civile.*

M. Lequoy de Montgirault, *Ordonnateur.*

---

LA GUADELOUPE.

*La Guadeloupe*, l'une des Antilles Françaises, est placée entre la Dominique, la Marie-Galande, la Désirade, & l'Isle de Mont-ferrat. Cette Isle, dont la forme est fort irréguliere, peut avoir quatre-vingt lieues de tour. Elle est coupée en deux par un petit bras de mer, qui n'a pas plus de deux lieues de long, sur une largeur de quinze à quarante toises. Ce canal, connu sous le nom de *riviere salée*, est na-

vigable ; mais il ne peut porter que des Pirogues.

La partie de l'Isle qui donne son nom à la Colonie entiere, est hérissée dans son centre de rochers affreux, où il regne un froid continuel, qui n'y laisse croître que des fougeres & quelques arbustes inutiles couverts de mousse. Au sommet de ces rochers, s'éleve à perte de vue, dans la moyenne région de l'air, une montagne appellée *la Souphriere :* elle exhale, par des ouvertures, une épaisse & noire fumé entremêlée d'étincelles visibles pendant la nuit De toutes ces hauteurs coulent des source innombrables, qui vont porter la fertilité dan les plaines qu'elles arrosent, & tempérer l'ai brûlant du climat par la fraîcheur d'une boisson si renommée, que les Galions, qui reconnaissaient autrefois les Isles du Vent, avaien ordre de renouveller leurs provisions de cett eau pure & salubre.

La portion de l'Isle appellée communémen la *grande terre*, n'a pas été si bien traitée pa la nature. Son sol n'est pas aussi fertile, n son climat aussi sain ni aussi agréable. Elle est à la vérité, moins hachée & plus unie ; mai les rivieres y manquent généralement : o n'y voit pas même de fontaines.

Aucune Nation Européane n'avait occup cette Isle, lorsque cinq cent cinquante Françai conduits par deux Gentilshommes, nommé *Loline* & *Duplessis*, y arriverent de Dieppe l 28 Juin 1635. Cinq ans se passerent sans qu cette Colonie naissante fît aucun progrès. L

famine, suite de la précipitation qu'elle avait
nise dans ses préparatifs, & les guerres con-
inuelles qu'elle eut à éprouver de la part des
Caraïbes, penserent même la faire périr dans
on berceau. Ce ne fut gueres qu'après la paci-
ication d'Utrecht qu'elle commença à se rele-
er de l'état de misere & de pauvreté dans
equel elle était tombée. Un siecle après, elle
tait très-florissante. Au mois d'Avril 1759,
lle comptait 9,643 blancs, 41,140 esclaves,
es bestiaux & les vivres proportionnés à cette
opulation, lorsqu'elle fut prise par les armes
e la Grande-Bretagne.

La Guadeloupe parvint à un degré de pros-
érité étonnante sous l'administration de ses
ouveaux Maîtres. Ceux-ci, qui se flattaient
en tirer un jour les plus grands avantages,
avaient rien négligé pour la rendre florissante.
s y porterent 18,721 esclaves, & encoura-
erent de toutes leurs forces la Colonie à la
ulture de ses terres. Mais l'Isle ayant été res-
tuée à son ancien possesseur par le Traité du
ois de Juillet 1763, les Anglais se virent
échus de leurs espérances, & les Français pro-
erent habilement des leçons qu'ils avaient
çues de la Grande-Bretagne au sujet de la
uadeloupe.

Jusqu'alors cette Isle avait été subordonnée
la Martinique, comme toutes les Isles Fran-
ises du Vent. On la délivra de ces liens, en
i donnant une Administration indépendante.
et ordre de choses dura jusqu'en 1768. A
tte époque, elle fut remise dans son pre-

mier état : on l'en retira en 1772, pour l'y faire rentrer six mois après. En 1775, on lui accorda de nouveau des Chefs particuliers ; & depuis cette époque, son administration n'a pas changé.

Au premier Janvier 1777, la Guadeloupe, en y comprenant les Isles plus ou moins fertiles soumises à son Gouvernement, comptait 12,700 blancs de tout âge & de tout sexe, 1,350 noirs ou mulâtres libres, & 100,000 esclaves, quoique leur dénombrement ne montât qu'à 84,100.

Ses troupeaux comprenaient 9,220 chevaux ou mulets, 15,740 bêtes à cornes, & 25,400 moutons, porcs ou chevres.

Elle avait pour ses cultures 449,622 pieds de cacao, 1,197,446 pieds de coton, 18,791,680 pieds de café, 388 Sucreries, qui occupaien 26,088 quarrés de terre.

La Guadeloupe doit obtenir de ses culture une masse de productions très-considérable & même plus considérable que la Martinique Cependant en 1775, quatre-vingt-un Bâtiments de France n'enleverent de cette Isle qu 188,386 quintaux 6 livres de sucre brut qui rendirent en Europe 7,137,930 liv. 16 s. soixante-trois mille vingt-neuf quintaux deu livres de café, qui rendirent 1,222,529 li 10 sols; mille vingt-trois quintaux cinquant neuf livres de cacao, qui rendirent 71,65 liv. 6 sols; cinq mille cent quatre-vingt-trei quintaux soixante-quinze livres de coton, q rendirent 1,298,437 liv. 10 sols ; sept ce

vingt-sept cuirs, qui rendirent 6,973 livres; seize quintaux cinquante-six livres de carret, qui rendirent 16,560 livres; douze quintaux soixante-deux livres de canefice, qui rendirent 336 liv. 15 sols 10 den.; cent vint-cinq quintaux de bois, qui rendirent 3,125 livres. Ces sommes réunies forment un capital de 12,751,404 liv. 16 sols 10 deniers.

Quelques productions de la Colonie passaient alors à la Martinique : elle livrait ses syrops & quelques autres denrées aux Américains, de qui elle recevait du bois, des bestiaux, des farines & de la morrue; ses cotons à la Dominique, qui lui fournissait des esclaves; ses sucres à Saint-Eustache, qui payait en argent ou en lettres-de-change & en marchandises des Indes Orientales. La guerre actuelle & la vigilance des derniers Administrateurs, ont mis des bornes à ces liaisons interlopes.

Le plus grand nombre des Vaisseaux Européans qui abordent à la Guadeloupe, se portent à la Pointe-à-Pitre. C'est un Port profond & assez sûr, placé à l'une des extrémités de la grande terre. Il fut découvert par les Anglais, lorsqu'au mois d'Avril 1759 ils se furent emparés de la Colonie : ils s'occupaient du soin de lui donner de la salubrité, lorsque la Paix de 1763 leur fit lâcher leur proie. Le Ministere de France suivit cette idée d'un Vainqueur éclairé, & fit tracer sans délai le plan d'une Ville, qui devint de jour en jour plus florissante. La nature, les vents, le gissement des côtes,

tout veut que le commerce presque entier d'une si belle possession se concentre dans cet entrepôt.

ÉTAT CIVIL.

M. Darbaud de Jougues, *Chev. de S. Louis, Gourverneur, Lieutenant-Général des Armées navales.*

*Commandant en second.*

M. la Saulais, *Chevalier de S. Louis, rang de Colonel.*

LA BASSE-TERRE.

M. Desnoyers, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi ; rang de Lieutenant-Colonel.*
M. de Beausset, *Major.*

LA POINTE-A-PITRE.

M. Filhon, *Major-Commandant.*

*Administration civile.*

*INTENDANT.*

M. Foulquier, Baron de la Bastide, *Conseiller au Parlement de Toulouse.*

COMMISSAIRES DES COLONIES.

*Messieurs,*

Fayolle, *Contrôleur.*
Ballias de Saint-Pré.
Vian.
Mercier, *Sous-Commissaire.*
Fayolle de Saint-Félix, *Ecrivain-principal.*

*DOMAINE*

DOMAINE. *Messieurs*,

Bordier, *Directeur*.
. . . . . . . . . *Receveur*.

## *Conseil Supérieur.*

*Messieurs*,

| | |
|---|---|
| Leblond, *Doyen.* | Marre. |
| Houé. | Neau. |
| Barboteau. | Coquille de Ste.-Croix. |
| Chabert de la Charriere. | Salomon. |
| Godet de Brois. | Gilbert Desmarais. |
| Lavillarde. | Beautheac de Grandval. |
| Lecointre de Belleville. | Saintac. |

CONSEILLERS HONORAIRES.

*Messieurs*,

| | |
|---|---|
| Lasegue. | Godet du Brois, *per e* |
| e Bourg d'Esclainvilvilliers. | de Savournin de la C e pede. |
| Maillart. | |

ASSESSEURS. *Messieurs*,

| | |
|---|---|
| Mercier de Vermond. | Neau. |
| | Broreau Roussel. |

I. Coquille, *Procureur-Général.*
I. Moustier, *Greffier.*

*Juridiction & Amirauté de la Basse-terre.*

. Bayon, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

M. . . . . *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

M. la Place, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

*Juridiction & Amirauté de la Pointe-à-Pitre.*

M. de Savournin de la Cépede, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*

M. Rodrigue, *Procureur du Roi à la Juridiction & à l'Amirauté.*

M. Arnaud, *Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.*

*Juridiction du Moule.*

M. Houé, *Sénéchal.*

M. d'Hiris, *Procureur du Roi.*

M. Dubois, *Greffier.*

Ces trois Tribunaux ressortissent au Conseil Supérieur de la Guadeloupe.

---

## LA DÉSIRADE.

La Desirade, petite Isle des Antilles, est située à cinq ou six lieues de la Guadeloupe, & à sept de Marie-Galande. Elle a environ dix lieues de circonférence. Son terrein, excessivement aride, ne compte que fort peu d'habitans, tous occupés de la culture de quelques pieds de café & de quelques pieds de coton. On ignore absolument en quel tems précisément a commencé cet établissement, mais il est moderne.

*Cette Isle est dans la dépendance de la Guadeloupe.*

## MARIE-GALANDE.

A ſix lieues de la Guadeloupe eſt Marie-Galande, qui a quinze lieues de circuit. Les nombreux ſauvages qui l'occupaient, en furent chaſſés en 1648, par les Français qui eurent des attaques vives & fréquentes à repouſſer pour ſe maintenir dans leur uſurpation. C'eſt un ſol excellent où s'eſt ſucceſſivement formée une population de ſept ou huit cents blancs, & de ſix ou ſept mille noirs, la plupart occupés de la culture du ſucre.

*Cette Iſle eſt dans la dépendance de la Guadeloupe.*

### *Gouvernement.*

M. Deſcoudrelles, *Chevalier de S. Louis, Commandant particulier; rang de Colonel.*
M. de Brebeuf, *Aide-Major.*

## LES SAINTES.

Les Saintes ſont deux très-petites Iſles, qui, éloignées de trois lieues de la Guadeloupe, forment, avec un Iſlot, un triangle & un aſſez bon port. Trente Français qu'on y avoit envoyés en 1648, furent bientôt forcés de les évacuer par une ſécherelle extraordinaire qui tarit la ſeule fontaine qui donnât de l'eau, avant qu'on eût le temps de creuſer des citernes. Ils y retourne-

rent en 1659, & y établirent des cultures durables qui produisent aujourd'hui cinquante milliers de café, & cent milliers de coton.

*Ces Isles dépendent de la Guadeloupe.*

---

## SAINT-BARTHELEMI.

Cette Isle, l'une des Antilles, & au Sud de celle de Saint-Martin, a dix ou onze lieues de tour. Ses montagnes ne sont que des rochers & ses vallées que des sables, jamais arrosés par des sources ou par des rivieres, & beaucoup trop rarement par les eaux du ciel. Elle est même privée des commodités d'un bon port, quoique tous les Géographes l'aient félicitée de cet avantage. En 1646, cinquante Français y furent envoyés de Saint-Christophe; massacrés par les Caraïbes en 1656, ils ne furent remplacés que trois ans après. L'aridité du sol les fit recourir au bois de gayac qui couvrait leur nouvelle patrie, & dont ils firent de petits ouvrages que l'on recherchait assez généralement. Cette ressource eut un terme, & le soin de quelques bestiaux qui allaient alimenter les Isles voisines, la remplaça. La culture du coton ne tarda pas à suivre, & la récolte s'en éleve à cinquante ou soixante milliers, lorsque, ce qui arrive le plus souvent, des sécheresses opiniâtres ne s'y opposent pas. Jusqu'à ces derniers tems, les travaux ont tous été faits par les blancs, & c'est

encore la ſeule des Colonies Européanes établies dans le nouveau Monde où les hommes libres daignent partager avec leurs eſclaves le ſoin de l'agriculture : le nombre des uns ne paſſe pas quatre cent vingt-ſept, ni celui des autres trois cent quarante-cinq. L'Iſle, dans ſon plus grand rapport, en nourrirait difficilement davantage.

---

## SAINT-CHRISTOPHE.

SAINT-CHRISTOPHE, l'une des Antilles, eſt ſituée entre les Iſles de Saint-Barthélemi, de Saint-Euſtache & de Nieves : elle fut découverte en 1493, par Chriſtophe Colomb, dont elle porte le nom. Cette Iſle, qui eſt généralement, mais très-inégalement étroite, peut avoir une ſurface de trente-ſix lieues quarrées. Des monts entaſſés, ſtériles, quoique couverts de verdure, & qui occupent le tiers du terrein, la coupent dans preſque toute ſa longueur. Du pied de ſes montagnes ſortent une infinité de ſources, qui, la plupart, tariſſent malheureuſement dans la ſaiſon ſeche. En temps de paix, on voit épars dans la plaine, des habitations agréables, propres, commodes, ornées d'avenues, de fontaines & de boſquets. Le goût de la vie champêtre, qui s'eſt plus conſervé en Angleterre que dans les autres contrées de l'Europe civiliſée, eſt devenu une ſorte de paſſion à Saint-Chriſtophe.

Cette Iſle fut le berceau de toutes les Co-

lonies Anglaiſes & Françaiſes du nouveau Monde. Les deux Nations y arriverent le même jour en 1625 : elles ſe partagerent l'Iſle, & ſignerent une neutralité perpetuelle ; elles ſe promirent des ſecours mutuels contre les Eſpagnols, qui, depuis un ſiecle, s'emparaient des plus riches contrées de l'un & l'autre hémiſpheres. Mais la guerre qui, en 1666, s'alluma entre la France & l'Angleterre, & qui remplit, preſque ſans interruption, le reſte du ſiecle, mit ſin à cette bonne intelligence qui regnait entre les deux Peuples depuis trente ans. Les François & les Anglais ſe battirent à Saint-Chriſtophe, avec un acharnement & une animoſité qu'on ne retrouverait pas ailleurs : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils ſe chaſſaient tour-à-tour de leurs plantations. Cette alternative, ſi long-temps balancée de ſuccès & de diſgraces, finit en 1702, par l'expulſion des Français, auxquels le traité d'Utrecht ôta tout eſpoir de retour.

Ce ſacrifice dut d'autant moins coûter à la Nation Françaiſe, qu'elle ne s'était jamais occupée ſérieuſement de faire naître des productions ſur ſon domaine, quoique l'Angleterre eût ſu depuis long-tems mieux faire valoir ſes droits dans cette Iſle; elle ne profita pas d'abord de la ceſſion qui la lui laiſſa toute entiere. Sa conquête fut long-tems en proie à des Gouverneurs avides qui vendaient les terres à leur profit, ou qui les diſtribuaient à leurs créatures, ſans pouvoir garantir la durée de la vente, ou de la conceſſion, ou de la durée

de leur adminiſtration : le Parlement fit enfin ceſſer ce déſordre. Il ordonna que toutes les terres fuſſent miſes à l'encan, & que le prix en fût verſé dans les caiſſes de l'Etat. Depuis cette ſage diſpoſition, les poſſeſſions nouvelles furent cultivées comme les anciennes.

Au commencement de cette année 1782, époque de la priſe de Saint-Chriſtophe par les Français, cette Iſle étoit très-floriſſante ; dix-huit cents Anglais vivaient dans l'abondance ſur leurs plantations qu'ils faiſaient cultiver par vingt-cinq mille eſclaves. Ils y recueillaient dix-huit millions peſant d'un ſucre brut, le plus beau du monde. Ce produit mettait la Colonie en état de fournir aiſément aux dépenſes publiques, qui ne paſſaient pas annuellement 68,145 liv. 10 ſols.

L'amour & l'amitié ſe ſont ſignalés dans cette Iſle, par une tragédie dont la fable & l'hiſtoire n'avaient pas encore fourni d'exemple. Voici comment M. l'Abbé Raynal, dont l'Ouvrage nous ſert toujours de guide dans le nôtre, raconte ce ſingulier événement.

» Deux Negres, jeunes, bienfaits, robuſ-
» tes, courageux, nés avec une ame rare,
» s'aimaient depuis l'enfance. Aſſociés aux
» mêmes travaux, ils s'étaient unis par leurs
» peines, qui, dans les cœurs ſenſibles, at-
» tachent plus que les plaiſirs. S'ils n'étaient
» pas heureux, ils ſe conſolaient au moins
» dans leurs infortunes : l'amour qui les fait
» toutes oublier, vint y mettre le comble.

» Une Négresse, esclave comme eux, avec
» des regards plus vifs sans doute, & plus
» brûlans, à travers un teint d'ébenne que sous
» un front d'albâtre, alluma dans ces deux
» amis une égale fureur. Plus faite pour ins-
» pirer que pour sentir une grande passion,
» leur amante aurait accepté l'un ou l'autre
» pour époux; mais aucun des deux ne voulait
» la ravir, ne pouvait la céder à son ami. Le
» tems ne fit qu'accroître les tourments qui
» dévoraient leur ame, sans affaiblir leur
» amitié ni leur amour. Souvent leurs larmes
» coulaient ameres & cuisantes dans les em-
» brassements qu'ils se produiguaient à la vue
» de l'objet trop chéri qui les désespérait. Ils
» se juraient quelquefois de ne plus l'aimer,
» de renoncer à la vie plutôt qu'à l'amitié.
» Toute l'habitation était attendrie par le spec-
» tacle de ces combats déchirans. On ne par-
» lait que de l'amour des deux amis pour la
» belle Négresse. Un jour ils la suivirent au
» fond d'un bois; là, chacun des deux l'em-
» brasse à l'envi, la serre mille fois contre
» son cœur, lui fait tous les sermens, lui
» donne tous les noms qu'inventa la tendresse;
» & tout-à-coup, sans se parler, sans se re-
» garder, ils lui plongent à la fois un poi-
» gnard dans le sein. Elle expire, & leurs
» larmes, leurs sanglots se confondent avec
» ses derniers soupirs : ils rugissent. Le bois
» retentit de leurs cris forcenés. Un esclave
» accourt, il les voit de loin qui couvrent
» de leurs baisers la victime de leur étrange

» amour. Il appelle, on vient, & l'on trouve
» ces deux amis, le poignard à la main, se
» tenant embrassés sur le corps de leur mal-
» heureuse amante, baignés dans leur sang,
» expirant eux-mêmes dans les flots qui
» ruisselaient de leurs propres blessures ».

---

## LA GUIANE.

Cette vaste contrée de l'Amérique méridionale, est située à l'Est du Pérou, entre le fleuve Orenoque & celui des Amazones. Elle n'appartient pas en entier à la France. Les Hollandais, en s'établissant au Nord, & les Portugais au Midi, ont resserré les Français entre la riviere de Marony & celle d'Oyapock; ce qui forme encore un espace de plus de cent lieues.

C'est dans cette Province qu'est placée l'Isle de Cayenne, malheureusement trop célebre dans les Annales de ce siecle. Cette Isle, qui fait partie des côtes de la Guyane, est séparée de la grande Terre par deux rivieres qui viennent de l'intérieur de la Province, & par une branche assez considérable, qui, à 2 lieues & demie de la mer, traverse les terres, & joint ces deux rivieres. On appelle *Riviere de Cayenne* celle qui sépare cette Isle de la grande Terre, du côté du Nord, & *Mahouri*, celle qui la sépare du côté du Sud. C'est à l'embouchure de la premiere, qu'est le bourg de Cayenne, chef-lieu des Etablissements Français dans ces contrées.

Il y a deux ſaiſons à Cayenne, l'été & l'hiver : la premiere, qui eſt la plus courte, commence pour l'ordinaire à la fin de Juillet, & finit en Novembre. Cette ſaiſon, qui ne dure guere que trois mois, eſt preſque toujours ſans pluie, & par conſéquent ſi ſeche, qu'elle fait mourir la plus grande partie des plantes.

La chaleur ſerait alors inſoutenable, ſi elle n'était pas tempérée par des nuits longues, qu'un ciel beau & ſerein rend très-fraîches. Cette fraîcheur eſt quelquefois ſi grande, que, dans l'intérieur des terres, on eſt forcé de ſe chauffer tous les matins. La chaleur du climat eſt encore modérée par des vents forts & réglés qui regnent communément dans cette ſaiſon.

Ce qui diſtingue l'hiver de l'été, c'eſt que les pluies y ſont très-abondantes, & c'eſt ce qui modere l'activité de la chaleur. En hiver, le ciel eſt preſque toujours couvert, & le ſoleil caché par les nuages ; mais comme les vents ne ſont pas réglés, & que ſouvent il n'en ſouffle pas du tout, la chaleur qu'on y éprouve eſt quelquefois moins ſupportable qu'en été, & l'on s'en trouve beaucoup plus incommodé. Cette ſaiſon eſt d'ailleurs la plus longue ; elle commence vers le mois de Novembre, pour ne finir que vers celui de Juin ou de Juillet.

La Guyane offre encore par-tout le tableau de la pure nature. Ce n'eſt que ſur les bords de la mer, ou dans ſon voiſinage, que les Français ont formé quelques établiſſements. Si l'on

pénetre dans l'intérieur des terres, les pas de l'homme ne se font appercevoir nulle part. On n'y voit que des animaux sauvages dont le nombre est d'autant plus grand, que la paix profonde dont ils jouissent depuis l'origine du monde, leur a permis de se multiplier à l'infini. Les Naturels du pays sont en fort petit nombre. On en trouve quelques-uns sur les bords de la mer & aux embouchures des principales rivieres. On connaît peu ceux de l'intérieur des terres; tous vivent en petites sociétés, commandés par un Chef auxquels tout le monde s'empresse d'obéir. Ces peuples, dont les mœurs n'ont, à proprement parler, rien de farouche, ne font aucun cas des Européans, dont ils méprisent les usages.

Le terrein de la Guiane est bas & uni sur les bords de la mer, couverts communément de mangliers. Il s'avance dans beaucoup d'endroits à deux, trois & quatre lieues, souvent davantage dans les terres. Celui qui est le plus près de la mer, est successivement couvert & découvert par le flux & reflux. A quelque distance de la côte, on trouve des terreins d'une étendue immense, qui forment des prairies naturelles qu'on appelle *Savanes.* Celles de ces savanes qui ne sont pas noyées par les eaux, sont presque toutes couvertes d'herbes toujours vertes, & fort propres à la nourriture du bétail.

Le terrein de la Guiane s'éleve à proportion qu'il s'éloigne de la mer. On y voit un grand nombre de montagnes, dont l'enchaî-

nement n'offre rien d'uniforme. On en trouve cependant d'assez longues qui semblent être paralelles à la côte. Telles sont celles que l'on découvre depuis la riviere de l'Orapur, jusqu'à celles d'Aproague & d'Oyapock.

Le sol de la Guyane est le plus souvent un tuf pierreux, recouvert de sable & du débris de quelques végétaux. Ces terres sont d'une exploitation facile ; mais leur produit est toujours faible, & il cesse même après cinq à six ans. Le Cultivateur est alors réduit à faire de nouveaux défrichements qui ont toujours le sort des premiers. Ceux mêmes qui sont exécutés dans quelques veines d'un sol plus profond que l'on trouve par intervalles, n'ont pas une longue durée, parce que les pluies répétées, qui tombent en torrents dans cette région, ont bientôt entraîné les sucs qui pouvaient les fertiliser.

Nous ne connaissons encore que très-imparfaitement l'histoire des minéraux de la Guiane. Il est cependant certain qu'ils doivent être en grand nombre dans l'intérieur des montagnes immenses dont ce pays est couvert. Ce qu'on y a observé de plus remarquable, c'est l'abondance des sables, des glaises & d'un roc vif. Les deux premieres substances se trouvent abondamment dans les terreins bas & unis, qui ne sont couverts que d'une très-petite couche de terre végétale. Le roc vif ne se rencontre en grande quantité, que dans les montagnes, au milieu desquelles il forme un noyau considérable. Le terroir offre encore

une grande abondance de petits cailloux tranſparents comme du cryſtal. On y rencontre auſſi, à une très-petite diſtance de la mer, beaucoup de talc, ſur-tout dans les endroits où la glaiſe abonde, & où la couche de terre végétale eſt peu épaiſſe. Enfin, pluſieurs montagnes offrent une roche rougeâtre, infiniment moins compacte que le roc vif, & à laquelle on peut imprimer la forme que l'on veut.

Le nombre des volcans qui ont miné preſque toutes les montagnes conſidérables de la Guiane, eſt un ſigne certain de l'exiſtence des ſubſtances métalliques & minérales. Cependant on n'y a encore découvert aucune mine. Le métal dont l'exiſtence paraît la plus certaine, eſt le fer. Les terres & les ſables ferrugineux qu'on trouve dans un grand nombre d'endroits, annoncent aſſez qu'il abonde dans ces contrées.

Les ſubſtances végétales qui croiſſent dans cette grande Province ſont très-nombreuſes & très-variées. Les plantes, les arbriſſeaux & les arbres offrent des eſpeces à l'infini. L'uniformité du climat & de ſa température pendant toute l'année, fait que la végétation s'opere continuellement. Il n'y a que les grandes chaleurs de l'été qui puiſſent en diminuer l'activité.

Les arbres fruitiers du pays produiſent pendant toute l'année. Cependant pluſieurs ne portent des fruits en abondance qu'en certains tems fixes, qui ſemblent être ceux de leur

récolte. Les arbres fruitiers qu'on y a transportés de l'Europe n'ont pas réussi ; & les essais qu'on a faits en différents tems, ont presque toujours été infructueux. Les seuls qui portent du fruit à Cayenne, sont la vigne, le figuier & le grenadier. Ces trois especes y viennent au moins aussi-bien qu'en Europe, & y produisent beaucoup plus.

Les principales productions que les Français cultivent dans ce pays, consistent en sucre, café, indigo, cacao, rocou, tabac, & en une grande quantité de bois. En 1775, la vente qui fut faite de l'excédent de ses denrées, produisit une somme de 488,598 liv. 3 sols 3 den. Les plantations sont cultivées par des negres. Une Compagnie formée pour cette partie du nouveau Monde, a obtenu pour quinze ans, le 14 Août 1777, le commerce exclusif de ses esclaves, à l'Isle de Gorée & sur les côtes d'Afrique, depuis le Cap-Verd jusqu'à la riviere de Caramance.

Les quadrupedes qu'on trouve dans les bois de la Guiane sont très-nombreux, & presque tous particuliers à ce Continent. Les seuls qui paraissent semblables à ceux d'Europe, sont les biches & les chiens sauvages ; tous les autres en different par des caracteres si essentiels, qu'on ne peut se dispenser de les considérer comme des especes particulieres.

Le plus grand de ces quadrupedes est le tapir ou maï-pouri. Cet animal, très-commun dans tous les bois de la Guiane, approche de la figure du cochon ; il est de la hauteur

d'un petit mulet. Son corps eſt extrêmement épais, porté ſur des jambes très-courtes, couvert de poils plus gros, plus longs & plus rares que ceux de l'âne & du cheval, mais plus fins & plus courts que les ſoies du cochon. Il a une criniere dont les poils ſont toujours droits, & qui s'étend depuis le ſommet de la tête juſqu'au commencement des épaules. Cet animal eſt d'un naturel fort doux & très-timide. Sa ſeule défenſe contre les attaques des hommes eſt la fuite; & quoiqu'il ait les jambes courtes, ſa marche eſt cependant aſſez rapide. La chair du maï-pouri eſt bonne, & reſſemble à celle du bœuf.

Le plus gros des animaux de la Guiane, après celui-ci, eſt le tigre. On en connaît de deux eſpeces, dont l'une a la peau tigrée, & l'autre de couleur rouſſâtre. Ces deux quadrupedes font la guerre à tous les autres animaux ſauvages, & très-ſouvent à ceux des baſſe-cours; ils attaquent les chiens, les moutons, les cochons & le jeune bétail, qu'ils égorgent très-promptement, & qu'ils entraînent enſuite dans les bois, pour en faire leur pâture. Lorſqu'ils ſont affamés, ils ſe jettent ſur les gros animaux, comme les bœufs & les chevaux, qu'ils égorgent auſſi-tôt, ſi l'on ne court promptement à leur ſecours. Malgré cette férocité, ils ſont timides & lâches vis-à-vis de l'homme, qu'ils fuient preſque toujours.

Le chien ſauvage eſt auſſi un animal propre à ces contrées. On en trouve très communé-

ment dans tous les bois de la Guiane. Mais les cochons des bois ſont les plus communs & les plus nombreux des quadrupedes. On en rencontre quelquefois des troupeaux de deux ou trois mille. C'eſt ſur-tout à la fin des pluies & au commencement de l'été qu'ils ſe préſentent auprès des établiſſements. Les mœurs & les habitudes de ces animaux paraiſſent être ſociales : on ne les trouve jamais ſeuls. Lorſqu'ils rencontrent quelque grande riviere, celui qui eſt à la tête de la bande & qui la conduit, s'arrête un inſtant; lorſqu'il y en a quelques-uns de raſſemblés ſur les bords, il entre le premier dans l'eau pour la traverſer, & tous les autres le ſuivent ſucceſſivement.

Les oiſeaux ſont tout auſſi nombreux & auſſi variés dans la Guyane, que le ſont les quadrupedes. Nous laiſſons aux Naturaliſtes le ſoin d'en faire la deſcription. Nous parlerons ſeulement ici de quelques-uns qui méritent de fixer les regards de ceux qui aiment la belle nature. Le premier de ces volatils eſt le *parraqua*. Cet oiſeau, propre à l'Amérique méridionale, eſt de la groſſeur d'une poule, à laquelle il reſſemble par la forme de ſon corps, de ſon bec, de ſes jambes & de ſes pieds. La couleur de ſon plumage eſt d'un brun foncé ſur le dos, & fauve ſous le ventre; les barbes de quelques plumes des aîles & de la queue tirent un peu ſur le roux. Ses aîles ſont courtes, & ſon vol peſant; ſa queue, conſtamment compoſée de douze plumes toutes égales, eſt pendante & longue de près

d'un pied. La couleur de ſon bec, de ſes jambes & de ſes pieds, eſt d'un roux-noirâtre; ſes pieds ſont composés de quatre doigts, trois en avant & un en arriere, tous armés d'ongles ſemblables à ceux des poules.

Les plumes qui couvrent le deſſus de la tête du *parraqua* ſont de couleur fauve, & plus longues que dans les autres oiſeaux qui n'ont point de hupe. Il a la faculté de les dreſſer en forme de crête. Le cri de cet oiſeau eſt peut-être le plus fort de tous ceux du nouveau Monde; il exprime poſitivement le mot *parraqua*, d'où il tire ſon nom.

Le ſeul oiſeau qui ait quelque rapport avec le *paraqua*, c'eſt le *maraye*. Celui-ci, que les Français de la Guiane appellent *faiſan*, eſt de la groſſeur d'une poule ordinaire, à laquelle il reſſemble par la forme de ſon corps, de ſon bec, de ſes jambes & de ſes pieds; la couleur du fond de ſon plumage eſt d'un noir dont les reflets ſont verdâtres, avec de petites taches blanches aux environs du jabot & du cou; ſes aîles ſont courtes, & ſon vol peſant; ſa queue, conſtamment composée de douze plumes toutes égales, eſt longue & pendante, & l'oiſeau a la faculté de la relever & de l'étendre en éventail : ce qui annonce ordinairement le contentement qu'il éprouve. *On peut conſulter, ſur ce volatil, la page 154 du Tome IV de l'Hiſtoire naturelle des Oiſeaux, par M. de Buffon.*

Paſſons maintenant à l'*yacou*. Cet oiſeau eſt beaucoup plus rare à la Guiane que les

deux autres. On ne le trouve communément que dans l'intérieur des terres, ou aux environs de l'Amazone. Il ressemble au maraye par la forme du corps; la couleur du fond de son plumage est aussi la même, avec cette différence qu'il a beaucoup plus de taches blanches à l'extérieur de ses aîles & sur la tête. Les plumes qui couvrent cette derniere partie sont aussi plus longues que celles du maraye; & il les dresse plus souvent & plus facilement que lui. Ses yeux sont grands & très-saillans; l'iris est d'un roux pâle, & la prunelle noire. Ils sont entourés d'une peau bleuâtre sans plumes, & qui ressemble assez bien à celle qui entoure les yeux des jeunes dindons. Le cris de cet oiseau est doux & très-faible.

Indépendamment de ces trois oiseaux, les seuls que nous ayons cru devoir mériter l'attention de nos Lecteurs, la Guiane en fournit encore plusieurs, tels que le *touyouyou*, le le *tinamou*, le *camoucle*, la *perdrix*, & quelques autres d'une moindre importance. L'uniformité de la température de cette contrée fait qu'ils pondent & couvent plusieurs fois par an, & que quelques especes, tels que la plupart des petits oiseaux, n'ont aucun tems réglé pour leurs amours; il n'en est pas ainsi des grands, ils font beaucoup moins de pontes par an, & la saison des pluies est la seule où ils couvent. Ainsi le nombre des couvées que font les oiseaux de la Guiane varie relativement à leur grosseur. Les plus petits font quatre & cinq couvées par an; ceux d'une moyenne

groſſeur, deux ou trois, & les plus grands n'en font communément qu'une. Les oiſeaux qui pour l'ordinaire ne font qu'une couvée par an, ſont les touyouyous, les avarous, les flamands, les aigles & les hocos; ceux qui en font deux ou trois, ſont les canards ſauvages & les ſarcelles, les courlis, les hérons de différentes eſpeces, les plongeurs, les bécaſſes & bécaſſines, les perdrix, les cailles, les marayes, les agamis, les pigeons ramiers, les perroquets, & un grand nombre d'autres. Enfin, ceux qui ſemblent pondre & couver pendant toute l'année, ſont tous les petits oiſeaux.

Le nombre des œufs que pondent les oiſeaux varie conſidérablement; les plus grands, & beaucoup de ceux de la moyenne taille, n'en pondent que deux; les touyouyous, qui ſont les plus grands oiſeaux de cette contrée, n'en pondent communément qu'un, de même que l'aouarou. Les oiſeaux de proie, les perroquets, les ramiers & les tourterelles, n'en pondent jamais que deux. Preſque tous les aquatiques en pondent quatre, cinq & ſix, ainſi que tous les petits qui vivent dans les forêts, & qui ſe nourriſſent d'inſectes ou de graines. Les oiſeaux qui, en Europe, pondent douze & treize œufs, & quelquefois davantage, en pondent le même nombre dans cette contrée; tels ſont les canards ſauvages & les ſarcelles, les perdrix, les cailles, &c. Les pigeons domeſtiques & les poules pondent réguliérement pendant toute l'année, pour peu qu'on les

nourrisse. Il n'en est pas de même des canards privés ; ils ne font que deux pontes réglées, l'une à la Toussaint, & l'autre vers le tems de la S. Jean.

## GOUVERNEMENT.

M. le Baron de Bessner, *Chevalier de S. Louis, Gouverneur, Brigadier.*

M. de la Valliere, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi à Cayenne ; rang de Colonel.*

M. Desrivieres-Gers, *Aide-Major de Place, rang de Capitaine.*

M. de Préfontaines, *Chevalier de S. Louis, Commandant à Kourou.*

M. de la Serre, *Chevalier de S. Louis, Commandant des Milices ; rang de Lieutenant-Colonel.*

Une Ordonnance du 8 Août 1775 a donné une nouvelle forme aux Troupes réglées entretenues à Cayenne, sous le nom de Troupes nationales; & une derniere, du 12 Mars 1779, a porté le nombre des Compagnies à dix, commandées par un Capitaine, un Lieutenant & un Sous-Lieutenant. L'Etat-Major est composé d'un Major, d'un Aide-Major & d'un Sous-Aide-Major.

## *Administration Civile.*

*Messieurs,*

Préville, *Commissaire des Colonies, Ordonnateur.*

Desvarennes, *Commissaire des Colonies.*

Despluyes, *Contrôleur.*

## Conseil Supérieur établi à Cayenne.

CONSEILLERS. *Messieurs*,

Grossous, *Doyen*.
Demontis.
Boutin.
Patris.
Molere.
Berthier.

CONSEILLERS HONORAIRES,

*Messieurs*,

Couren.
Malecot.
Macaye.

Artur, *Assesseur*.
Artur, *Procureur-Général*.
Gallet, *Substitut du Procureur-Général*.
. . . . . . . . *Greffier*.
Darzens, *Huissier-Audiencier*.

## *Juridiction Royale & Amirauté*.

*Messieurs*,

ascaud, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté*.
oucet, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté*.
anglois, *Greffier de la Juridiction*.
astigues, *Greffier de l'Amirauté*.
argens, *Huissier-Audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté*.



# CONSULS DE FRANCE EN PAYS ETRANGER.

## AU LEVANT.

| | *Messieurs,* |
|---|---|
| *Les Dardanelles,* | Roussel, *Vice-Consul.* |
| *Smyrne,* | Amoteux, *Consul général.* Cousinerg, *Vice-Consul.* |
| *Scio,* | Dumesnil, *Vice-Consul.* |
| *Rhodes,* | Mille, *Vice-Consul.* |
| *Morée,* | Kercy, *Consul-général.* Burat, *Vice-Consul.* |
| *Tripolizza,* | de Châteauneuf, *Vice-Consul.* |
| *Patras,* | Beaussier, *Vice-Consul.* |
| *Seyde,* | Arazy, *Consul-général.* Isnard, *Vice-Consul.* |
| *S. Jean d'Acre,* | Renaudot, *Vice-Consul.* |
| *Alexandrie,* | Mure, *Consul-général.* du Trouy, *Vice-Consul.* |
| *Rossette,* | de Jonville, *Vice-Consul* |
| *Bagdat,* | Miroudot, Evêque de Babylone, *Consul-général.* |
| *Salonique,* | de Saint-Marcel, *Consul.* Beaumé de Pavillon, *Vice-Consul.* |
| *La Canée,* | Pellegrin, *Consul.* |
| *Candie,* | le Chevalier de Layder *Vice-Consul.* |

*Messieurs,*

| | |
|---|---|
| *Chypre,* | Astier, *Consul.* Dauthier, *Vice-Consul.* |
| *Tripoly de Syrie,* | Taitbous, *Consul.* |
| *L'Attaquie,* | Devoise, *Vice-Consul.* |
| *Surate,* | Anquetil de Briancourt *Consul.* de Montcrif, *Chancelier.* |
| *Alep,* | Amé, *Consul.* Bremont de Vaulx, *Vice-Consul.* |

EN BARBARIE.

*Messieurs,*

| | |
|---|---|
| *Maroc,* | Chenier, *Consul-général.* Mure, *Vice-Consul.* |
| *Alger,* | de Kercy, *Consul.* de Bourville, *Vice-Consul.* |
| *Tunis,* | du Rocher, *Consul-général.* d'Esparron, *Vice-Consul.* |
| *Tripoli,* | d'André, *Consul-général.* |

AGENTS DES CONSULS.

*Messieurs,*

| | |
|---|---|
| *Stancho,* | Masle, *Agent du Consul-général de Smyrne.* |
| *Milo & l'Argentiere,* | Brest, *Agent du Consul-général de Smyrne.* |
| *Casta,* | de Grimaldy, *Agent du Consul-gén. de la Morée.* Gaspary, *Adjoint.* |

## CONSULS EN ITALIE.

| | Meſſieurs, |
|---|---|
| *Gênes*, | Raulin, *Conſul.* Ribiés, *Chancelier.* |
| *Nice*, | le Seutre, *Conſul.* |
| *Savone*, | Garibaldo, *Vice-Conſul.* |
| *Port-Maurice*, | Imbert, *Vice-Conſul.* |
| *Livourne*, | le Chevalier de Berthelet, *Conſul.* Alizon, *Vice-Conſul.* |
| *Porto-Ferraio*, | Lambardy, *Vice-Conſul.* |
| *Rome*, | Digne, *Conſul.* Mouth, *Agent du Comm.* Dominique Pietro, *idem.* |
| *Porto-Sano*, | Giunti, *Vice-Conſul.* |
| *Civita-Vecchia*, | Vidau, *Conſul.* |
| *Ancône*, | le Marquis de Benincaſa, *Conſul.* |
| *Sinigaghia*, | le Comte Beliardi, *Conſul.* Billy, *Vice-Conſul.* |
| *Naples & Sicile*, | le Chevalier de St. Didier, *Conſul-général.* |
| *Meſſine*, | Lallemant, *Vice-Conſul.* |
| *Palerme*, | Ganulin, *Vice-Conſul.* |
| *Veriſe*, | Leblond, *Conſul.* |
| *Iſles Vénitiennes*, | de Saint-Sauveur, *Conſul.* |
| *Raguſe*, | Deſrivaux, *Conſul-général.* |
| *Oſtende*, | Garnier, *Conſul.* |
| *Trieſte*, | Bertrand, *Conſul.* |
| *Cagliari & Ports de Sardaigne*, | Durand de Las Bordes, *Conſul.* |

EN

## EN PAYS DU NORD.

| | *Messieurs*, |
|---|---|
| *Amsterdam*, | de Lironcourt, *Commissaire du Roi pour la Marine & le Commerce.* |
| *Roterdam*, | Castagny, *Agent de la Marine de France.* |
| *Dantzick*, | Depons, *Consul-général.* |
| *Hambourg*, | Roquebert de Monbret, *Consul-général.* |
| *Stockholm*, | Delisle, *Consul.* |
| *Norvege*, | de Cheseaux, *Consul.* |
| *Christiansandt*, | de Cheseaux-Desprez, *Vice-Consul.* |
| *Elseneur*, | de Brosseronde, *Consul.* |
| *Drontheim*, | Framery, *Consul.* |
| *Russie*, | de Lesseps, *Consul général.*<br>Raimbert, *Vice-Consul.* |

## AUPRÈS DES TREIZE ÉTATS-UNIS.

| | *Messieurs*, |
|---|---|
| *Les deux Carolines, la Virginie, le Maryland & la Georgie*, | le Chevalier d'Annemours, *Consul-général.*<br>Serences Berrin, *Vice-Consul.* |



## ARTICLE II.

### *Possessions Espagnoles.*

Nous ne rappellerons point ici l'époque du premier établissement formé en Amérique par les Espagnols. On a dit que cette Nation devait à l'illustre Christophe Colomb toutes les Possessions qu'elle occupe dans cette partie du Monde, & l'on sait que les expéditions de ce célebre Génois remontent à la fin du quinzieme siecle. Nous ne parlerons que de la forme que la Couronne d'Espagne a introduite dans le gouvernement de ses Colonies; de la maniere avec laquelle elle y fait rendre la Justice, & de la distribution des différentes Provinces qui les composent.

Une circonstance, dit sensément M. Robertson, qui distingue les Colonies des Espagnols en Amérique, de celles des autres Nations, c'est que le Gouvernement s'est occupé de très-bonne heure de leur administration. Lorsque les Portugais, les Français & les Anglais ont pris possession des Régions qu'ils occupent aujourd'hui en Amérique, les avantages qu'ils espéraient en retirer, étaient si éloignés & si incertains, qu'on laissa les premiers Colons lutter presque sans aucun secours de la Métropole, contre toutes les difficultés qui traversent la formation d'une Colonie dans sa

naissance ; mais l'or & l'argent, les premieres productions des Etablissements Espagnols au nouveau Monde, séduisirent les Souverains, & attirerent promptement leur attention. Après avoir faiblement contribué à la découverte, & très-peu à la conquête du nouveau Monde, ils y exercerent sur-le-champ la fonction de Législateurs ; & ayant acquis cette espece de domaine inconnu jusques-là parmi les Nations, ils l'exercerent d'après un systême dont l'Histoire ne nous fournit aucun autre exemple.

La maxime fondamentale de la Jurisprudence Espagnole sur l'Amérique, est que tous les Domaines conquis appartiennent à la Couronne, & non à l'Etat ou à la Nation. La Bulle d'Alexandre VI, sur laquelle l'Espagne fonde ses droits, a donné en pur don à Isabelle & à Ferdinand toutes les contrées qui ont été ou seront découvertes. Ces Princes & leurs successeurs se sont constamment considérés comme propriétaires absolus de toutes les terres conquises dans le nouveau Monde par leurs sujets. Toute concession n'est autre chose qu'une concession gratuite de leur part, & retourne à eux. Les Chefs des différentes expéditions, les Gouverneurs des différentes Colonies, les Officiers de Justice & les Ministres de la Religion, sont tous nommés par le Souverain, & amovibles à sa volonté.

Les Rois d'Espagne diviserent originairement leurs Domaines d'Amérique en deux immenses Gouvernements ; la Vice-Royauté de

la nouvelle Eſpagne, & celle du Pérou. La premiere s'étend ſur toutes les Provinces de l'Amérique ſeptentrionale appartenante à l'Eſpagne; la ſeconde, ſur ſes Poſſeſſions dans toute l'Amérique méridionale. La difficulté de faire agir l'autorité ſur une ſurface auſſi prodigieuſe, a déterminé la Cour de Madrid à ajouter une troiſieme Vice-Royauté aux deux premieres. En 1718, elle a été établie à Santafé de Bagota, Capitale du nouveau Royaume de Grenade. Sa Juridiction s'étend ſur tout le Royaume de terre-ferme, & ſur la Province de Quito.

La dignité de ces Vice-Rois eſt l'une des plus éminentes & des plus diſtinguées auxquelles les Eſpagnols puiſſent parvenir : ils repréſentent, chacun dans leur département, la perſonne du Souverain, & ils jouiſſent de toutes les prérogatives attachées à la Couronne. Comme le Roi, ils exercent l'autorité ſuprême dans le civil, le militaire & le criminel. Ils peuvent préſider à tous les Tribunaux, & ils ont ſeuls le droit de nommer à beaucoup d'emplois importans, & le privilege de faire remplir, par *interim*, ceux qui ſont à la nomination du Souverain, juſqu'à ce que le ſucceſſeur, nommé par le Roi, arrive.

La pompe extérieure qui accompagne les Vice Rois, eſt proportionnée à leur dignité & à l'étendue de leur pouvoir. Leur Cour eſt formée ſur le modele de celle de la Métropole. Des Gardes à pied & à cheval, une maiſon nombreuſe & la plus grande magni-

ficence, leur donnent plutôt l'air de Souverain, que de Gouverneur exerçant une autorité déléguée.

La conduite des affaires dans les Provinces, eſt confiée à des Magiſtrats de différents ordres & de différentes dénominations, dont quelques-uns ſont nommés par le Roi, & d'autres par le Vice-Roi; mais tous reçoivent les ordres du Vice-Roi, & ſont ſoumis à ſa Juridiction.

L'adminiſtration de la Juſtice appartient à des Tribunaux connus ſous le nom d'*Audiences*, & formés ſur le modele de la Chancellerie d'Eſpagne. Ils ſont au nombre de neuf, établis au Mexique, à Guadalaxara, à Guatimala, à Saint-Domingue, à Lima, à Charcas, à Chili, à Santafé de Bagota & à Quito. Le nombre des Juges eſt plus ou moins grand, à proportion de l'étendue & de l'importance de leur Juridiction. La dignité de Juge dans une Cour d'Audience, eſt tout auſſi honorable que lucrative, & elle eſt communément emplie par des perſonnes de mérite qui font eſpecter le Tribunal. Ils connaiſſent des cauſes ant civiles que criminelles; mais ces deux enres d'affaires ſont partagées entre les Juges. la mort du Vice-Roi, lorſqu'il n'y a aucune rovifion donnée à ſon ſucceſſeur par le Roi, pouvoir ſouverain paſſe à la Cour d'Audience, réſidant dans la Capitale de la Vice-oyauté; & le plus ancien des Magiſtrats ſiſté de ſes Collegues, tant que dure la vance, exerce toutes les fonctions de Vice-

Roi : dans les matieres ſoumiſes à la déciſion des Audiences, leurs Sentences ſont définitives dans toutes conteſtations concernant une propriété de la valeur de moins de ſix mille peſos ; mais quand l'objet du procès excede cette ſomme, il peut être porté par appel au Conſeil des Indes.

C'eſt à ce Conſeil, l'un des plus importans de la Monarchie, qu'eſt attribuée l'adminiſtration ſuprême de tous les Domaines Eſpagnols en Amérique. Il fut établi par Ferdinand en 1511, & reçut en 1524 une forme plus parfaite par Charles-Quint. Toutes les affaires eccléſiaſtiques, civiles, militaires & de commerce, ſont de ſon reſſort. C'eſt delà qu'émanent toutes les Loix relatives au Gouvernement & à la Police des Colonies, & ces Loix doivent être approuvées des deux tiers des Membres, avant d'être publiées au nom du Roi. Il confere tous les Offices dont la nomination eſt réſervée à la Couronne. Toutes perſonnes employées en Amérique, depuis le Vice-Roi, juſqu'au dernier des Officiers, ſont ſoumiſes à ſon autorité. Il examine la conduite, récompenſe les ſervices & punit les malverſations. On met ſous ſes yeux tous les avis & tous les mémoires publics ou ſecrets, envoyés de l'Amérique, ainſi que tous les plans d'adminiſtration, de police & de commerce. Comme le Roi eſt ſuppoſé préſent au Conſeil des Indes, ce Tribunal ſe tient toujours au lieu où la Cour fait ſa réſidence.

Le Clergé que les Eſpagnols entretiennent

en Amérique, eſt parfaitement le même que celui de la Métropole. Ce ſont des Archevêques, des Evêques, des Curés, des Moines & différents autres Prêtres diſtribués dans les Provinces, ſelon les différentes fonctions auxquelles leur Miniſtere les aſſujettit. Long-tems les Moines aſſociés aux travaux des Prêtres ſéculiers, partagerent les Cures & les autres Bénéfices que les Loix Françaiſes ont affectées au ſeul Clergé ſéculier; mais les diſſentions ſcandaleuſes que le mélange fit naître, & les plaintes dont la Cour de Madrid était ſans ceſſe agitée, ont porté le Gouvernement à changer cet ordre; & en 1757, il a été ſtatué que les Moines mourraient dans les Bénéfices qu'ils occupaient; mais qu'ils ne ſeraient pas remplacés par des hommes de leur état.

Long-tems les Indiens, opprimés par les Officiers que l'Eſpagne prépoſait à l'adminiſtration de ſes Poſſeſſions en Amérique, furent plutôt traités en vils eſclaves, qu'en hommes libres dont on avoit envahi les propriétés. Lour ſort a été fort adouci depuis quelques années, & la Loi leur accorde des privileges dont ils ne peuvent être privés ſans injuſtice. Ceux qui n'ont pas été fixés dans les Villes, ſont tous réunis dans des bourgades qu'ils ne peuvent quitter, & où ils forment des aſſemblées municipales, préſidées par leurs Caciques. A chacun de ces Villages eſt attaché un territoire plus ou moins étendu, ſelon la nature du ſol & le nombre des habitans. Une partie eſt cultivée en commun pour les beſoins pu-

blics, & le reste distribué aux familles pour leurs nécessités particulieres. La Loi a voulu que le Domaine fût inaliénable : elle permet cependant de tems en tems d'en détacher quelques portions en faveur des Espagnols, mais toujours avec l'obligation d'une redevance annuelle dirigée au profit des vendeurs, sous l'inspection du Gouvernement. Aucune institution n'empêche les Indiens d'avoir des champs en propre; mais rarement ont-ils le pouvoir de faire des acquisitions.

Ce sont les Indiens qui sont obligés à faire seuls par corvées les travaux publics; mais la Loi ordonne qu'ils soient payés de leurs peines. Un autre devoir de ces Peuples, c'est d'être à la disposition de tous les citoyens, mais uniquement pour les atteliers & les cultures de nécessité premiere, à tour de rôle, pour dix-huit jours de suite seulement, & moyennant un salaire prescrit par les Ordonnances.

Une obligation plus onéreuse encore, c'est celle d'exploiter les mines. Les Administrateurs en étaient originairement les seuls arbitres : des statuts qui varierent souvent, la réglerent dans la suite. On n'appelle actuellement aux mines, à l'exception de celles de Guança-Velica & du Potosi, qui ont des privileges particuliers, que les Indiens qui ne sont pas éloignés de plus de trente milles : on leur donne quatre réaux ou cinquante-quatre sols par jour. On ne les retient que six mois, & l'on n'y occupe que la septieme partie d'une peuplade, au Pérou, & la vingt-cinquieme en Amérique.

Souvent même il y en a un moindre nombre ; parce que la cupidité ou d'autres motifs y attirent librement un grand nombre de métis, de mulâtres & d'indigents.

Indépendamment de ces obligations que le Gouvernement Eſpagnol impoſe aux Indiens, tous payent un tribut, depuis l'âge de 18 ans juſqu'à 50. Cette taxe qui s'acquittait originairement en denrées, n'eſt pas par-tout la même. Elle eſt de 8, de 15, de 20, de 30, même de 40 liv., ſelon les époques où, à la demande des contribuables, elle fut convertie en métaux. Le quart de cette impoſition eſt diſtribué au Paſteur, aux Caciques, à l'Eſpagnol chargé, dans chaque Province, d'empêcher l'oppreſſion des Indiens, ou mis en réſerve pour ſecourir la Communauté dans ſes revers.

Dans les premiers tems de la conquête, on décida que les mines appartiendraient à celui qui les découvrirait, pourvu qu'il les fît enregiſtrer au Tribunal le plus voiſin. Le Gouvernement fit d'abord fouiller pour ſon compte la portion de ce riche terrein qu'il s'était réſervée ; mais il ne tarda pas à revenir d'une erreur ſi ruineuſe, & il contracta l'habitude de la céder au maître du reſte, pour une ſomme infiniment modique. Si, ce qui n'arriva preſque jamais, les tréſors ſe trouvaient dans les campagnes cultivées, l'Entrepreneur devait acheter l'eſpace dont il avait beſoin, ou donner le centieme des métaux. Sur d'arides montagnes, le propriétaire était plus que ſuffiſamment dédommagé du très-petit tort qu'on

lui faisait, par la valeur qu'une activité nouvelle donnait aux productions récoltées dans le voisinage.

De toute antiquité, les mines, de quelque nature qu'elles fussent, livraient au Fisc, en Espagne, le cinquieme de leur produit. Cet usage fut porté au nouveau Monde; mais avec le tems, le Gouvernement fut obligé de se réduire au dixieme pour l'or, & même, en 1735, pour l'argent au Pérou. Il lui fallut aussi baisser généralement le prix du mercure. Jusqu'en 1761, cet agent nécessaire avait été vendu 432 livres le quintal. A cette époque, il ne coûta plus que 324 livres, ou même 216 livres pour les mines peu abondantes, ou d'une exploitation trop dispendieuse.

Les Finances du Continent Espagnol de l'autre hémisphere furent très-long-tems une énigme pour le Ministere même. Ce chaos fut un peu débrouillé par M. de la Ensenada. Chacune des douze années de son heureuse administration, la Couronne retira de ces régions, ou des droits qu'elle percevait au départ & au retour des Flottes, 17,719,448 livres 12 sols. Depuis cette époque, les ressources du Gouvernement se sont beaucoup accrues, & par l'importace des nouvelles taxes, & par la sévérité qui a été employée dans la perception des anciennes. Aujourd'hui le revenu public du Mexique s'éleve à 54,000,000; celui du Pérou à 27,000,000; celui de Guatimala, du nouveau Royaume de Grenade, du Chili & du Paraguay, à 9,100,000

livres ; ce qui forme un total de 90,100,000 l. Les dépense locales absorbent 56,700,000 liv. Il reste donc pour le fisc 34,500,000 livres. Ajoutez à cette somme 20,584,450 livres, qu'il perçoit en Europe, même sur tous les objets envoyés aux Colonies, & vous trouverez que la Cour de Madrid tire annuellement 55,084,450 livres de ses Provinces du nouveau Monde. Cependant toutes ces richesses n'entrent pas dans le trésor royal ; une partie est employée dans les Isles Espagnoles de l'Amérique, pour des dépenses de Souveraineté, pour la construction des Vaisseaux, ou pour l'achat du tabac.

## CONSEIL ROYAL ET SOUVERAIN DES INDES.

### PREMIERE CHAMBRE DU GOUVERNEMENT.

*Messieurs*,

D. Joseph de Galvez, *Conseiller d'Etat*, *Gouverneur.*
D. Philippe de Arco Riva Herrera.
D. Philippe Santos Dominguez.
D. Fernando de Magallon.
D. Joseph Antonio de Areche.
D. Jacques André de Huerta.
Le Comte de Tepa.
D. François-Xavier Machado y Fiesco, *Ministre & Trésorier-Général.*
D. François Moñino.
D. Bernard Yriarte.

D. Antoine Porlier, *Procureur-Général du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne la Nouvelle Espagne, avec voix délibérative dans ce Tribunal.*

D. Antoine Ventura de Taranco, *Secrétaire du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne la Nouvelle-Espagne.*

SECONDE CHAMBRE DU GOUVERNEMENT.

*Messieurs,*

le Marquis de Valdelirios.
D. Joseph Pablo de Agüero.
D. Joseph-Antoine de la Cerda.
D. Pedro de Rada.
D. Juan Manuel Gonzalez Bustillo.
D. Joseph de Cistué, *Procureur-Général du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne le Royaume du Pérou.*
D. Miguel de Saint-Martin Cueto, *Secrétaire du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne le Royaume du Pérou.*

TROISIEME CHAMBRE DE JUSTICE.

*Messieurs,*

D. Manuel Lauz de Calafonda.
D. Manuel Romero.
D. Raphaël Antunez y Acevedo.
D. Pedro Muñoz de la Torre.
D. Basile de Villarasa y Benegas.

JUGE DE MINISTRES.

D. Pedro Muños de la Torre.

CHANCELLERIE ET SCEAU ROYAL.

D. . . . . . . . . . . . *Chancelier.*
D. Juan Angel de Zeraïn, *Vice-Chancelier, Garde-des-Sceaux.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

D. Gaëtan de Adſor, *Archevêque* in partibus, *Abbé de la Collégiale de St. Ildephonſe, Grand-Aumônier d'Eſpagne, Patriarche des Indes.*

## VICE-ROYAUTÉ DE LA NOUVELLE-ESPAGNE.

La Nouvelle-Eſpagne, découverte en 1518, & ainſi nommée par Jean de Griſalva, eſt ıne Province immenſe de l'Amérique ſeptenrionale. Aggrandie ſucceſſivement par diveres autres Provinces qu'on y a réunies, elle ſt aujourd'hui bornée au Nord par les Poſ-ſſions des Treize-Etats-Unis; au Midi par Iſthme de Panama, ou la Vice-Royauté de Nouvelle-Grenade; à l'Orient par le Golfe ı Mexique, & au Couchant par la mer Paciıque. Cette Vice-Royauté eſt diſtribuée en ngt-trois Provinces très-conſidérables, qui nt Acapuſco, Caracas, Coahuila, Comayaıa *ou* Valladolid, Coſta-Rica, Guatimala, ıagra, la Louiſiane, Maricaïbo, Nicaraıa, le nouveau Mexique, le nouveau Saintıdré, le nouveau Royaume de Leon, la uvelle Biſcaye, Omoa, Penſacola, Puebla

de los Angelos, Puerto-Cavello, Porto-Rico, Soconuſco, la nouvelle Navarre, Texas, Veracruz & l'Yucatan. Chacune de ces Provinces a ſon Adminiſtration particuliere, ſes Magiſtrats, ſes Officiers & ſon Gouverneur ſoumis au Vice-Roi de Mexico. Trois audiences, celles de Mexico, de Guadalaxara & de Guatimala, rendent la Juſtice aux habitans de ces Provinces, ſelon l'étendue que le Gouvernement a donné à leur reſſort.

Le climat d'une région auſſi vaſte n'eſt pas le même dans toutes ſes parties; il eſt alternativement humide & chaud. Ces variations ſont plus ſenſibles & plus communes dans les contrées baſſes, marécageuſes, remplies de forêts, & incultes de l'Eſt, que dans les parties qu'une nature bienfaiſante a traitées plus favorablement.

La qualité du ſol eſt auſſi très-différente; il eſt quelquefois ingrat, quelquefois fertile, ſelon qu'il eſt montueux, uni ou ſubmergé. Nous allons parcourir rapidement quelques-unes des principales Provinces de cette région.

*La Louiſiane*. La partie la plus ſeptentionale, celle qui s'offre la premiere en ſortant des Etats-Unis, eſt la Floride *ou* Louiſiane. Cette contrée, la plus fertile & la plus vaſte de la Vice-Royauté, eſt bornée au Midi par la mer; au Levant, par la Caroline; au Couchant, par le nouveau Mexique; au Nord, par le Canada, & par des terres inconnues qui doivent s'étendre juſqu'à la Baie d'Hudſon.

Il n'eſt pas poſſible de fixer ſa longueur avec préciſion ; mais ſa largeur commune eſt de 200 lieues. Ce pays, découvert dans le dernier ſiecle par les Français, a été cédé à l'Eſpagne par une convention du 3 Novembre 1762.

Le climat varie beaucoup dans un ſi grand eſpace. A la baſſe Louiſiane, les brouillards ſont trop communs au printemps & durant l'automne. L'hiver eſt pluvieux & accompagné de loin en loin de faibles gelées. La plupart des jours d'été ſont gâtés par de violens orages. Sur ce vaſte eſpace, les chaleurs ne ſont nulle part telles qu'on devrait les attendre de ſa latitude. Les épaiſſes forêts qui empêchent les rayons du ſoleil d'échauffer ce ſol, des rivieres innombrables qui y entretiennent une humidité habituelle; les vents qui par une longue continuité de terres arrivent du Nord; toutes ces raiſons expliquent aux yeux des Phyſiciens ce phénomêne étonnant pour le vulgaire.

Quoique les maladies ne ſoient pas commu-
nes dans la haute Louiſiane, elles ſont peut-
tre plus rares dans la baſſe. Ce n'eſt cepen-
ant qu'une langue de terre de deux ou trois
ieues de largeur remplie d'inſectes, d'eaux ſta-
nantes, de matieres végétales, qui croupiſſent
ans un athmoſphere humide & chaud, princi-
e conſtant de la diſſolution des corps. Sous ce
iel, où tous les êtres morts ſubiſſent une pu-
éfaction rapide, l'homme jouit d'une ſanté
lus affermie que dans les régions qui paraî-

traient plus ſalubres. A l'exception du Tetanos qui emporte avant le 12ᵉ jour, la moitié des enfans noirs & un grand nombre d'enfans blancs, on ne connaît guere d'autres infirmités dans cette contrée que des affections vaporeuſes & des obſtructions.

Antérieurement à tous les eſſais, on devait croire cette région d'une grande fécondité; elle était remplie de fruits ſauvages. Une multitude prodigieuſe de bêtes fauves y trouvaient une ſubſiſtance abondante; ſes prairies formées par la nature ſeule, étaient couvertes de chevreuils & de bizons. Les arbres étaient remarquables par leur groſſeur, par leur élévation, & il n'y manquait que les bois de teinture qui ne croiſſent qu'entre les Tropiques. D'heureuſes expériences ont depuis confirmé ces augures favorables: le riz, le maïs, le coton, le tabac, la cire végétale, l'indigo, forment aujourd'hui ſes principales productions. On en tire auſſi de fort bonnes pelleteries; mais le froment n'a pas encore pu y réuſſir. On y trouve, comme dans la Caroline, un arbre appellé *Cirier*; en faiſant bouillir ſes baies dans de l'eau, on en tire une eſpece de cire verte qui ſurnage, & dont on peut faire des bougies.

Ce pays immenſe eſt coupé du Nord au Sud par le Miſſiſſipi. On n'a pas encore découvert la ſource de ce beau fleuve. Les Voyageurs les plus déterminés ne l'ont guere remonté que deux cents lieues au-deſſus du Saut-Saint-Antoine, qui en barre le cours par une caſcade

aſſez haute, vers le quarante-ſixieme degré de latitude. Delà juſqu'à la mer, c'eſt-à-dire, dans un circuit de ſept cents lieues, la navigation n'eſt pas interrompue, le Miſſiſſipi arrive ſans obſtacle à l'Océan, après avoir été groſſi par la riviere des Illinois, par le Miſſouri, par l'Oyo & par cent rivieres conſidérables.

La nouvelle Orléans, ſituée à trente lieues de l'Océan, eſt le premier établiſſement qui ſe préſente dans cette région. Cette Ville fut bâtie par les Français, ſur les bords orientaux du Miſſiſſipi, autour d'un croiſſant acceſſible à tous les Navires, où ils jouiſſent d'une ſûreté entiere. On en jeta les fondemens en 1717; mais ce ne fut qu'en 1722 qu'elle prit quelque conſiſtance, & qu'elle devint la Capitale de la Louiſiane. Jamais elle n'a compté plus de 1600 habitans, partie libres, & partie eſclaves. Les cabanes qui la couvraient originairement, ont été ſucceſſivement remplacées par des maiſons commodes, mais bâties de bois ſur briques, parce que le ſol n'a pas aſſez de ſolidité pour ſoutenir des édifices plus peſans. Toutes les rues en ſont tirées au cordeau, & ſe coupent à angles droits. C'eſt la réſidence du Gouverneur Eſpagnol.

La Ville s'éleve dans une Iſle qui a ſoixante lieues de long, ſur une largeur médiocre. Cette Iſle, dont la plus grande partie n'eſt pas ſuſceptible de culture, eſt fermée par l'Océan, par le Miſſiſſipi, par le lac Pontchartrain, & par la riviere d'Iberville, canal que le Miſſiſſipi s'eſt creuſé pour y verſer le

ſuperflu de ſes eaux dans la ſaiſon de ſa trop grande abondance. Il peut y avoir ſur ce territoire une centaine de Poſſeſſions où l'on trouve quatre ou cinq cents blancs & quatre mille noirs que des Indigoteries occupent principalement : quelques Propriétaires entreprenans ont tenté d'y naturaliſer le ſucre ; mais de petites gelées deſtructives de cette riche production, ont rendu ces eſſais infructueux. Les plantations ſont rarement contiguës. Les eaux ſtagnantes & marécageuſes les ſéparent le plus ſouvent, ſurtout dans la partie inférieure de l'Iſle.

Trois Peuples indigenes partagent avec les Européans, les vaſtes poſſeſſions de la Floride ; les Natchés, les Natchitochés & les Chichacas. Les premiers ſont les plus puiſſans ; & telle eſt leur intrépidité qu'en 1729, ils penſerent exterminer tous les Français établis dans leur voiſinage. Les Natchés habitent les bords du Miſſiſſipi : la forme de leur Gouvernement eſt beaucoup mieux réfléchie que celle des autres peuples qui habitent la partie ſeptentrionale de l'Amérique. Chez eux quelques familles ſont conſidérées comme nobles, & jouiſſent de pluſieurs dignités héréditaires. Le corps du peuple eſt conſidéré comme vil, & formé ſeulement pour la ſoumiſſion. Ces diſtinctions ſont fixées par des noms qui marquent l'élévation de la premiere claſſe, & l'abaiſſement ignominieux de la ſeconde. On donne aux Nobles le titre de *Vénérables*, & aux gens du peuple, celui de *Puans* ou *Vilains*. Le Chef de ces Peuples réunit en ſa perſonne un

pouvoir illimité. La Nation entiere le regarde comme le fils du foleil, feul objet de fes adorations : on n'en approche qu'avec une vénération religieufe, & on lui rend les honneurs qui font dus au repréfentant de la Divinité. On affure que la vie de fes Sujets eft tellement dans fa dépendance, que le malheureux qui a pu lui déplaire, va lui offrir fa tête avec une profonde humilité. Sa puiffance ne finit pas avec fa vie : il doit être accompagné dans l'autre monde par les perfonnes qui l'ont fervi dans celui-ci. Plufieurs de fes domeftiques, fes principaux Officiers & fes femmes les plus chéries, font immolés fur fa tombe ; & telle eft la vénération qu'il a infpirée, que toutes ces victimes vont, dit-on, avec joie à la mort, & regardent comme la diftinction la plus honorable & la récompenfe la plus diftinguée de leur fidélité, celle d'être choifies pour accompagner leur maître au tombeau.

LA CALIFORNIE eft une longue pointe de erre qui fort des côtes feptentrionales de l'Aiérique & s'avance entre l'eft & le fud, jufqu'à Zone torride. Elle eft baignée des deux côtés ar la mer Pacifique. La partie connue de ette péninfule a trois cents lieues de longueur, ir dix, vingt, trente & quarante de large. ette vafte contrée appartient à l'Efpagne.

Il eft impoffible que dans un fi grand efce, la nature du fol & la température de ir foient par-tout les mêmes. On peut dire pendant qu'en général, le climat y eft fec

& chaud à l'excès; le terrein, nu, pierreux, montueux, sablonneux, stérile par conséquent, peu propre au labourage & à la multiplication des bestiaux. Parmi le petit nombre d'arbres qu'on y trouve, le plus utile est le Pitahaya, dont les fruits sont la principale nourriture des Californiens.

La mer, plus riche que la terre, offre des poissons de toutes sortes dans la plus grande abondance & du goût le plus exquis. Mais ce qui rend le golphe de la Californie plus digne d'attention, ce sont les perles qui, dans la saison favorable, y attirent de diverses Provinces du Mexique des hommes avides auxquels on a imposé la loi de donner au Gouvernement le quint de leur pêche.

Les Californiens sont bien faits & fort robustes; une pusillanimité extrême, l'inconstance, la paresse, la stupidité, l'insensibilité même, forment leur caractere. Ce sont des enfans en qui la raison n'est pas encore développée. Ils sont plus basanés que les Mexicains.

On sait que cette Province doit sa civilisation aux Jésuites qui s'y introduisirent en 1697, avec la permission du Ministere Espagnol. Le plan de législation que ces Religieux formerent, fut calqué d'après les notions exactes qu'ils avaient acquises de la nature du sol, du caractere des habitans & de l'influence du climat. Ces Missionnaires, guidés ainsi par la charité la plus tendre, & par des lumieres fort supérieures à celles dont leurs semblables font communément usage, réunirent successive-

ment tous les peuples de la Californie. En 1745, ils formerent quarante-trois Villages séparés par la stérilité du terrein & la disette d'eau.

Une douzaine de loix fort simples suffisaient pour conduire cet état naissant. Le Missionnaire choisissait pour les faire observer l'homme le plus intelligent du Village; & celui-ci pouvait infliger le fouet & la prison, les seuls châtiments que l'on connût.

La subsistance de ces Bourgades a pour base le bled & les légumes qu'on y cultive, les fruits & les animaux domestiques de l'Europe, qu'on travaille tous les jours à multiplier. Les Indiens ont chacun leur champ & la propriété de ce qu'ils récoltent. Ils fabriquent déja quelques étoffes grossieres. Ce qui peut leur manquer, est acheté avec les perles qu'ils pêchent dans le golfe, & avec le vin assez approchant de celui de Madere qu'ils vendent à la nouvelle Espagne & aux Galions, & dont l'expérience a appris qu'il était important de leur interdire l'usage.

*Nouveau Mexique.* Entre la Louisiane, la Californie & l'Isthme de Panama, viennent ces vastes Provinces, dont la plupart furent autrefois soumises aux Potentats du Mexique. Au Nord, sont la nouvelle Navarre, la nouvelle Biscaye & le nouveau Mexique. La premiere de ces Provinces, baignée par la mer Vermeille, est hérissée de montagnes; &, quoique ses vallons soient assez fertiles, la plupart de ses habitans,

uniquement livrés à la chasse & à la pêche, ne se sont pas encore occupés sérieusement à les cultiver. La nouvelle Biscaye, dont Guadalaxara est la Capitale, & le siege de l'une des trois Audiences qui partagent la nouvelle Espagne, n'offre pas une image plus flatteuse de population & d'activité; & son territoire, aussi montueux que celui de la nouvelle Navarre, ne porte pas le caractere d'une aussi grande fécondité. Le nouveau Mexique est si marécageux, si couvert de bois, & si peu peuplé, qu'il ne mérite encore que faiblement de fixer l'attention de nos Lecteurs. Cette Province fut découverte en 1553, par Antoine d'Espejo; &, depuis cette époque, les Espagnols, surchargés du poids de leurs Possessions en Amérique, n'ont pas encore pensé à lui donner une consistance. Les Sauvages, beaucoup plus puissans dans cette contrée qu'ailleurs, en possedent encore la plus grande partie; & l'on n'y trouve qu'un fort petit nombre de Bourgades habitées par les Européans.

*L'Acien Mexique*, cette région infortunée qui vit autrefois commettre tant de sacrileges & de forfaits, est bien plus importante & bien plus riche que cette derniere Province. La grande Cordeliere, après avoir traversé toute l'Amérique méridionale, s'abaisse & se rétrécit dans l'Istme de Panama, suit, dans la même forme, les provinces de Costa-Rica, de Nicaragua, de Guatimala, s'élargit, s'éleve de nouveau dans le reste du Mexique, mais sans

approcher jamais de la hauteur prodigieuse qu'elle a dans le Pérou. Ce changement est sur-tout remarquable vers la mer du Sud. Les rives y sont très-profondes, & n'offrent un fond que fort près de terre ; tandis que dans la mer du Nord, on le trouve à une très-grande distance du continent. Aussi les rades sont-elles aussi bonnes, aussi multipliées dans la plupart de ces mers, qu'elles sont rares & mauvaises dans l'autre.

Les Espagnols ne se virent pas plutôt les maîtres de cette riche & vaste région, qu'ils s'empresserent d'y bâtir des Villes, dans les lieux qui leur paroissaient les plus favorables au maintien de leur autorité, & dans ceux qui leur promettaient de plus grands avantages de leur conquête. Ceux des Européans qui voulaient s'y fixer, obtenaient une possession assez étendue ; mais ils étaient réduits à chercher des Cultivateurs que la Loi ne leur donnait pas.

Un autre ordre de choses s'observait dans les campagnes. Elles étaient la plupart distribuées aux Conquérans pour prix de leur sang ou de leurs services. L'étendue de ces domaines, qui n'étaient accordés que pour deux ou trois générations, était proportionnée au grade & à la faveur. On y attacha comme serfs un nombre plus ou moins grand de Mexicains. Cortez en eut vingt-trois mille dans les Provinces de Mexico, de Hascala, de Mechoacan & de Oaxaca, avec cette distinction qu'ils devaient être l'apanage de sa famille à perpé-

tuité. Il faut que le Gouvernement ait été plus doux dans ces Possessions héréditaires que dans le reste de l'Empire, puisqu'en 1746, on y comptait encore quinze mille neuf cent quarante Indiens, dix-huit cents Espagnols metis ou mulâtres, & seize cents esclaves noirs.

Le pays n'avait aucun des animaux nécessaires pour la subsistance de ses nouveaux habitans, pour le labourage & pour les autres besoins inséparables d'une société un peu compliquée. On les fit venir des Isles déja soumises à la Castille, qui elle-même les avait reçus depuis peu de notre hémisphere. Ils propagerent avec une célérité incroyable : tous dégénérerent ; la brebis sur-tout éprouva une altération sensible. Mendoza fit venir des beliers d'Espagne, pour renouveller les races abatardies ; & depuis cette époque, les toisons se trouverent de qualité suffisante pour servir d'aliment à plusieurs Manufactures assez importantes.

La multiplication des troupeaux amena une grande augmentation dans les cultures. Au maïs, qui avait toujours fait la principale nourriture des Mexicains, on associa les grains de nos contrées; dans l'origine ils ne réussirent pas. Leurs semences jetées au hasard dans des ronces, ne donnerent d'abord que des herbes épaisses & stériles. Une végétation trop rapide & trop vigoureuse, ne leur laissait pas le temps de mûrir, ni même de se former ; mais cette surabondance de sucs diminua peu-à-peu, & l'on vit enfin prospérer

rer la plupart de nos grains, de nos légumes & de nos fruits. Si la vigne & l'olivier ne furent point naturalisés dans cette partie du nouveau Monde, ce fut le Gouvernement qui l'empêcha, dans la vue de laisser des débouchés aux productions de la Métropole. Peut-être le sol & le climat auraient-ils eux-mêmes repoussé ces précieuses plantes. Du moins est-on autorisé à le penser, quand on voit que les essais qu'en 1706 on permit aux Jésuites & aux héritiers de Cortez de tenter, ne furent pas heureux, & que les expériences qu'on a tentées depuis, ne l'ont pas été beaucoup davantage.

Le coton, le tabac, le cacao, le sucre & quelques autres productions réussirent généralement; mais faute de bras ou d'activité, ces objets furent concentrés dans une circulation intérieure. Il n'y a que le jalap, la vanille, l'indigo & la cochenille qui entrent dans le commerce de la nouvelle Espagne avec les autres Nations.

Cette grande Province est fort éloignée d'être aussi florissante que ses ressources pourraient lui permettre de le devenir. L'indolence des peuples qui l'habitent est vraisemblablement l'une des principales causes qui ont retardé sa prospérité; mais elle n'est pas seule, & la difficulté des communications doit avoir beaucoup ajouté à cette inertie. Il y a au plus deux rivieres qui puissent porter de faibles canaux, & chacun n'offre même ce genre d'utilité que dans quelque saison. On ne voit des traces

de chemins qu'auprès des grandes Villes ; partout ailleurs il faut voiturer les denrées ou les marchandises à dos de mulets, & sur la tête des Indiens tout ce qui est fragile.

L'éducation des troupeaux, la culture des terres & l'exploitation des mines sont restées au Mexique fort loin du terme où une Nation active n'eût pas manqué de les porter. Les manufactures n'y sont pas plus florissantes ; celles de laine & de coton sont assez généralement répandues ; mais comme elles sont entre les mains des Indiens, des mêtis, des mulâtres, & qu'elles ne servent qu'au vêtement des gens peu riches, on ne s'est pas occupé à leur donner le moindre degré de perfection. Les moins défectueuses sont celles de Quexetaco, où l'on fabrique d'assez beaux draps ; mais c'est sur-tout dans la Province de Tlascala que les travaux son animés. Sa position entre Vera-Cruz & Mexico, la douceur du climat, la beauté du pays, la fertilité des terres, y ont fixé la plupart des ouvriers qui passaient de l'ancien dans le nouveau Monde. On en a vu sortir successivement des étoffes de soie, des rubans, des galons, des dentelles, des chapeaux, qui étaient consommés par ceux qui n'étaient pas en état de payer les marchandises apportées d'Europe. C'est los Angeles, Ville étendue, riche & peuplée, qui est le centre de cette industrie. Toute la faïance, la plupart des verres & des crystaux qui se vendent dans l'Empire, sortent de ses atteliers. Le Gouvernement y fait même fabriquer des armes à feu.

La Province du Mexique, comme celles des autres Possessions Espagnoles au nouveau Monde, n'offre qu'une population fort médiocre sur une superficie immense. Plusieurs causes ont contribué à dépeupler ce beau pays. Les premiers pas des Castillans au Mexique furent sanglans. Le carnage s'étendit durant le mémorable siege de Mexico ; & il fut poussé au-delà de tous les excès dans les expéditions entreprises pour remettre dans les fers des peuples désespérés qui avaient tenté de briser leurs chaînes. L'introduction de la petite-vérole accrut la dépopulation, qui fut encore bientôt après augmentée par les épidémies de 1545 & de 1576, dont la premiere coûta, dit-on, 80,000 habitans à l'Empire, & la seconde, 2,000,000

Selon les registres de 1600, il y avait alors 500,000 Indiens tributaires dans le Diocèse de Mexico ; & il n'y en restait plus que 119,611 en 1741. Il y en avait 255,000 dans le Diocèse de los Angeles ; & il n'en restait que 88,240. Il y en avait 150,000 dans le Diocèse d'Oaxaca ; & il n'en restait plus que 44,222.

Il faut observer qu'à mesure que le peuple indigene voyait diminuer sa population, celle des races étrangeres augmentait dans une progression très remarquable. En 1600, le Diocèse de Mexico ne comptait que 7,000 de ses familles ; & leur nombre s'éleva en 1741 à 119,511. Le Diocèse de los Angeles n'en comptait que 4,000 ; & il s'éleva à 30,600. Le Diocèse d'Oa-

xaca n'en comptait que 1000 ; & il s'éleva à 7,296. Malheureusement l'indolence, qui caractérise la plupart des nouveaux habitans, fait qu'ils n'ont que très-imparfaitement remplacé les anciens.

*Côtes du Mexique.* Les côtes du Mexique ne ressemblent pas à celles du Pérou, où le voisinage & la hauteur des Cordelieres font régner un printems éternel, des vents réguliers & doux. Aussi-tôt qu'on a passé la Ligne à la hauteur de Panama, la libre communication de l'athmosphere de l'Est à l'Ouest, n'étant plus interrompue par cette prodigieuse chaîne de montagnes, le climat devient différent. A la vérité, la navigation est facile & sûre dans ces parages depuis le milieu d'Octobre jusqu'à la fin de Mai ; mais durant le reste de l'année, les calmes & les orages y rendent alternativement la mer navigable & dangereuse.

La côte qui borde cet Océan a 600 lieues. Autrefois il ne sortait des rades que la nature y a formées, ni un bâtiment pour le commerce, ni un canot pour la pêche. Cette inaction était la suite des prohibitions émanées de la Cour de Madrid. Mais depuis qu'en 1774, il a été permis à l'Amérique méridionale & septentrionale de faire tous les échanges que leur intérêt mutuel pourrait comporter, le commerce a pris sur ces parages une activité inouie jusqu'alors, & tout nous porte à croire qu'il deviendra de plus en plus florissant. Le

pays de Guatimala, sur-tout, doit profiter considérablement de ce nouvel ordre de choses.

*Audience de Guatimala.* Cette Audience domine sur 12 lieues à l'Ouest, 60 à l'Est, 100 au Nord, & 300 au Sud. Sept ou huit Provinces forment cette grande Juridiction. Celle de Costa-Ricca est très-peu peuplée, très-peu cultivée, & n'offre gueres que des troupeaux. Une grande partie des anciens habitans vivent encore dans l'indépendance, & s'y sont jusqu'à présent refusés au joug Espagnol.

Six mois d'une pluie qui tombe en torrents, & six mois d'une sécheresse dévorante affligent *Nicaragua* régulièrement chaque année. Ce sont les hommes les plus efféminés de la Nouvelle-Espagne, quoiqu'ils soient des moins riches.

*Vera-Paz* était en possession de fournir à l'ancien Mexique les plumages éclatans dont on composait ces tableaux si long-tems vantés. La Province a perdu toute son importance, depuis que ce genre d'industrie a été abandonné.

La Province de *Soconusco* n'est connue que par la perfection de son cacao. La plus grande partie de ce fruit sert à l'Amérique même. Les 200 quintaux qu'on en emporte en Europe appartiennent au Gouvernement. S'il y en a plus que la Cour ne peut consommer, on le vend au public le double de ce que coûte celui de Karae.

La Province de *Chiapa* eſt au centre même du Mexique. Cette région formait un Etat indépendant à l'arrivée des Eſpagnols; mais elle fut bientôt obligée de plier ſous les armes de ces Conquérans. Il y eut là fort peu de ſang répandu; c'eſt pourquoi les Indiens y ſont plus nombreux qu'ailleurs. Comme la Province n'eſt abondante qu'en grains, en fruits, en pâturages, peu de Conquérans s'y fixerent; & c'eſt peut-être pour cela que l'homme y eſt moins dégradé, moins abruti que dans les contrées remplies de mines, ou avantageuſement ſituées pour le commerce. Les indigenes montrent de l'intelligence & quelque aptitude pour les Arts; ils parlent une langue qui a de la douceur, même une ſorte d'élégance. Ces qualités ſont ſurtout remarquables à *Chiapa de los Indios*, Ville aſſez importante, où leurs familles les plus conſidérables ſe ſont réfugiées, qu'ils occupent ſeuls, & où ils jouiſſent de grands privileges.

La Province de *Guatimala* a, comme les autres Provinces de ſa dépendance, des troupeaux, des mines, du bled, du maïs, du ſucre & du coton; mais aucunes ne partagent avec elle l'avantage de cultiver l'indigo. C'eſt ſur ſon territoire qu'eſt placée une Ville de ſon nom, où ſont réunis les Adminiſtrateurs & les Tribunaux néceſſaires au Gouvernement d'un ſi grand pays.

Cette Cité célebre, preſqu'entiérement détruite par un tremblement de terre arrivé en

1772, fut conſtruite dans une vallée large d'environ trois milles, & bornée par deux montagnes aſſez élevées. De celle qui eſt au Sud coulent des ruiſſeaux & des fontaines qui procurent aux Villages ſitués ſur la pente, une fraîcheur délicieuſe, & y entretiennent perpétuellement des fleurs & des fruits. L'aſpect de la montagne, qui eſt au Nord, eſt effroyable. Il n'y paraît jamais de verdure ; on n'y voit que des cendres & des pierres calcinées. Une eſpece de tonnerre que les habitans attribuent au bouillonnement des métaux mis en fuſion dans les cavernes de la terre, s'y fait entendre continuellement. Il ſort de ces fourneaux intérieurs, des flammes, des torrents de ſoufre, qui rempliſſent l'air d'une infection horrible. Guatimala, ſelon une expreſſion très-uſitée, eſt ſituée entre le Paradis & l'Enfer.

C'eſt de cette Capitale que ſont expédiés, par la mer du Sud, les objets que demande le Pérou. L'or, l'argent, l'indigo, deſtinés pour notre Continent, ſont portés à dos de mulets au bourg Saint-Thomas, ſitué à ſoixante lieues de la Ville, dans le fond d'un lac très-profond qui ſe perd dans le golfe de Honduras. Tant de richeſſes ſont échangées dans cet entrepôt contre les marchandiſes arrivées d'Europe dans les mois de Juillet ou d'Août.

*Honduras.* Cette Province occupe 180 lieues de côtes, & s'enfonce dans l'intérieur des terres, juſqu'à des montagnes fort hautes plus ou moins éloignées de l'Océan.

Le climat de cette région eſt ſain & aſſez tempéré ; le ſol en eſt communément uni, très-bien arroſé, & paraît propre à toutes les productions cultivées entre les Tropiques. On n'y eſt pas expoſé à ces fréquentes ſécheresſes, à ces terribles ouragans qui détruiſent ſi ſouvent, dans les Iſles du nouveau Monde, les eſpérances les mieux fondées.

Le pays eſt principalement habité par les *Moſquites*. Ces Indiens furent autrefois fort nombreux; mais la petite-vérole a conſidérablement diminué leur population. On ne penſe pas qu'actuellement leurs diverſes Tribus puiſſent mettre neuf ou dix mille hommes ſous les armes.

Une Nation encore moins multipliée, eſt fixée aux environs du Cap *Gracias-à-Dios*; ce ſont les *Sanbois*, deſcendus, dit-on, d'un Navire de Guinée, qui fit autrefois naufrage ſur ces parages. Leur teint, leurs traits, leurs cheveux, leurs inclinations, ne permettent gueres de leur donner une autre origine.

Les Anglais ſont les ſeuls Européans qui ſe ſoient fixés dans ces lieux ſauvages. Leur premier établiſſement fut formé, vers l'an 1730, à l'Eſt du Cap Honduras.

A cinquante-quatre lieues de cette Colonie eſt *Gratias-à-Dios*, dont la rade formée par un bras de mer, eſt immenſe & aſſez sûre. C'eſt tout près de ce Cap que ſe ſont placés les Anglais, ſur une riviere navigable, & dont les bords ſont très-fertiles.

Soixante-dix lieues plus loin, cette Nation

entreprenante a trouvé à Blew-Field des plaines vastes & fécondes, un fleuve accessible, un port commode, & un rocher qu'on rendrait aisément inexpugnable.

Les trois Comptoirs n'occupaient en 1769 que 206 blancs, autant de mulâtres, & 900 esclaves. Sans compter les mulets & quelques autres objets envoyés à la Jamaïque, ils expédierent cette année pour l'Europe 800,000 pieds de bois de mahagoni, 200,000 livres pesant de salsepareille, & 10,000 livres d'écaille de tortues. Les bras ont été multipliés depuis, & l'on a commencé à planter des cannes dont le premier sucre s'est trouvé d'une qualité supérieure.

*Yucatan.* Cette péninsule a cent lieues de long sur vingt à vingt-cinq de large. Ce pays est entiérement uni : on n'y voit ni rivieres, ni ruisseaux ; mais par-tout l'eau est si près de la terre, par-tout les coquillages sont en si grande abondance, que ce grand espace a dû faire autrefois partie de la mer. Les premiers Espagnols qui parurent sur ces côtes y trouverent établi, dit Hérera, un usage très-singulier : les hommes y portaient généralement des miroirs d'une pierre brillante, dans lesquels ils se contemplaient sans cesse, tandis que les femmes ne se servaient pas de cet instrument si cher à la beauté.

*Yucatan*, *Honduras* & *Campêche* n'offrirent pas aux Conquérans du nouvel Hémisphere ces riches métaux qui leur faisaient traverser

tant de mers : aussi mépriserent-ils ces contrées. Peu d'entre eux s'y fixerent ; & ceux que le sort y jetta ne tarderent pas à contracter l'indolence indienne. Aucun ne s'occupa du soin de faire naître des productions dignes d'être exportées. Ainsi que les peuplades qu'on avait détruites ou asservies, ils vivaient de cacao & de maïs, auxquels ils avaient ajouté la ressource facile & commode des troupeaux tirés de l'ancien Monde. Pour payer leurs vêtemens qu'ils ne voulaient pas fabriquer eux-mêmes, & quelques autres objets de médiocre valeur que leur fournissait l'Europe, ils n'avaient proprement de ressource qu'au bois de teinture connu dans tous les marchés sous le nom de *bois de Campêche.*

La partie la plus intérieure de ce bois, d'abord rouge, devient noire quelque tems après qu'il a été coupé ; il n'y a que le cœur de l'arbre qui donne le noir & le violet. Le goût de ces couleurs, qui était peut-être plus répandu il y a deux siecles qu'il ne l'est aujourd'hui, procura un débouché considérable à ce bois précieux. Les Espagnols seuls en profiterent jusqu'à l'établissement des Anglais à la Jamaïque. Alors une foule de Corsaires sortis de cette Isle, apprirent peu-à-peu à connaître le prix de cette denrée, & ils se mirent à en enlever le plus qu'ils purent. Ces brigandages ont duré jusqu'à la paix de 1763, époque à laquelle l'Espagne se détermina à assurer à la Grande-Bretagne la liberté de couper du bois, mais sans pouvoir élever des forti-

fications, avec l'obligation même de détruire celles qui avaient été conſtruites. Le tems nous apprendra ſi ces diſpoſitions, vraiment gênantes pour les Eſpagnols, ſeront conſacrées à la Paix qui doit couronner la guerre actuelle.

*Tlaſcala.* Cette Province, autrefois ſi célébre par les guerres que ſes habitans ne ceſſaient de ſoutenir contre les Mexicains, s'étend d'une mer à l'autre. Elle eſt bornée au Nord par le golfe du Mexique; au Sud, par la Province de Guaxaca & par la mer du Sud: à l'Oueſt, par le Gouvernement de Mexico. C'eſt dans cette Province que ſe trouve *Vieja-Vera-Cruz*, ancien entrepôt de toutes les richeſſes que l'Eſpagne retire annuellement du nouveau Monde. Cette Ville, fondée par Cortès, ſur la plage où il aborda d'abord, eſt placée ſur les bords d'une riviere qui manque d'eau une partie de l'année, mais qui, dans la ſaiſon des pluies, peut recevoir les plus grands Vaiſſeaux. Le danger auquel ils étaient expoſés dans une poſition où rien ne les défendait contre la violence des vents, ſi communs dans ces parages, fit chercher un abri plus sûr, & on le trouva dix-huit milles plus bas, ſur la même côte. On y bâtit *Vera-Cruz-Nueva*, à ſoixante-douze lieues de la Capitale de l'Empire.

Cette Cité, qui doit ſa célébrité aux richeſſes prodigieuſes auxquelles elle donne, tous les ans, un aſyle, eſt ſituée ſous un ciel qu'un ſoleil brûlant & de fréquents orages rendent

déſagréable & mal-ſain. Des ſables arides la bordent au Nord, & des marais infects à l'Oueſt. Tous les édifices y ſont en bois : elle n'a pour habitans qu'une garniſon médiocre, quelques Agents du Gouvernement, les Navigateurs arrivés d'Europe, & ce qu'il faut de Commiſſionnaires pour recevoir & pour expédier les cargaiſons. Son port eſt formé par la petite Iſle de Saint-Jean-d'Ulua. Il a l'inconvénient de ne pouvoir contenir que trente ou trente-cinq Bâtiments, encore ne les met-il pas entiérement à l'abri des vents du Nord. On n'y entre que par deux canaux ſi reſſerrés, qu'il n'y peut paſſer à-la-fois qu'un Navire. Les approches même en ſont rendues extrêmement dangereuſes par un grand nombre de rochers à fleur-d'eau. Les Pilotes du pays croyaient généralement que des connaiſſances locales, acquiſes par une expérience de pluſieurs années, pouvaient ſeules faire éviter tant d'écueils. Des Corſaires audacieux ayant ſurpris la Place en 1712, on conſtruiſit ſur le rivage des tours où des ſentinelles attentives veillent continuellement à la ſûreté commune.

C'eſt dans cette mauvaiſe rade, la ſeule proprement qui ſoit dans le golfe, qu'arrivent les objets deſtinés pour l'approviſionnement du Mexique. Les Navires qui les y portent, n'abordent pas ſucceſſivement : on les expédie de Cadix, en flotte, tous les deux, trois ou quatre ans, ſelon les beſoins & les circonſtances. Ce ſont communément douze à quatorze

gros Bâtiments marchands, escortés par deux Vaisseaux de ligne, ou par un grand nombre, si la tranquillité publique est troublée ou menacée. Pour prévenir les dangers que les ouragans leur feraient courir à l'atterrage, ils partent d'Espagne dans les mois de Février ou de Mai & de Juin, prennent dans leur marche des rafraîchissements à Porto-Rico, & arrivent, après soixante-dix ou quatre-vingt jours de navigation, à Vera-Crux, d'où leur chargement entier est porté à dos de mulets à *Xalapa*.

Dans cette Ville, située à douze lieues du port, adossée à une montagne, & commodément bâtie, se tient une Foire que les anciens Réglements bornaient à six semaines, mais qui actuellement dure quatre mois, & que quelquefois on prolonge encore, à la priere des Marchands Espagnols & Mexicains. Lorsque les opérations de commerce sont terminées, les métaux & les autres objets donnés par le Mexique en échange des productions & des marchandises de l'Europe, sont envoyés à Vera-Cruz, où ils sont embarqués pour notre hémisphere. Les saisons pour les faire partir ne sont pas toutes également favorables. Il serait dangereux de mettre à la voile dans les mois d'Août & de Septembre, & impossible de le faire en Octobre & en Novembre.

La Flotte prend toujours la route de la Havane, où elle est jointe par les Bâtiments qui viennent de Honduras, de Carthagene,

& d'autres destinations. Elle s'y arrête dix ou douze jours pour renouveller ses vivres, pour donner aux Navires le tems de charger à frêt les sucres, les tabacs, & les autres objets que fournit l'Isle de Cuba. Le canal de Bahama est débouqué. On remonte jusqu'à la hauteur de la Nouvelle-Angleterre; & après avoir navigué long-tems par cette latitude de quarante degrés, on tire enfin vers le Sud-Est pour reconnaître le Cap Saint-Vincent, & aboutir à Cadix.

Dans l'intervalle d'une Flotte à l'autre, la Cour de Madrid fait partir un ou deux Vaisseaux de guerre qu'on appelle *Azogues*, pour porter au Mexique le vif-argent nécessaire à l'exploitation des mines. Le Pérou le fournissait originairement; mais les envois étaient si lents, si incertains, si souvent accompagnés de fraude, qu'en 1734 il fut jugé plus convenable de les faire d'Europe même. Les mines de Guadalcanal en fournirent d'abord les moyens. On les a depuis négligées, pour les mines plus abondantes d'Almadon en Estramadoure. Les Azogues se chargent à leur retour du produit des ventes faites depuis le départ de la Flotte, des sommes rentrées pour les crédits accordés, & des fonds que les Négocians Mexicains veulent employer pour leur compte dans l'expédition prochaine. Le Gouvernement permet habituellement que trois ou quatre Navires marchands suivent ses Vaisseaux. Leur cargaison entiere devrait être en fruits ou en boissons; mais il s'y glisse frauduleusement des

objets plus importans. Ces Bâtiments reviennent toujours ſur leur leſt, à moins que par une faveur ſpéciale on ne leur permette de prendre quelque cochenille.

Si des raiſons de convenance ou de politique retardent le départ d'une nouvelle flotte, la Cour fait paſſer de la Havane à la Vera-Crux, un de ſes Vaiſſeaux; il s'y charge de tout ce qui appartient au fiſc, & des métaux que les débiteurs ou les ſpéculateurs veulent faire paſſer du nouvel Hémiſphere dans l'ancien.

La Nouvelle-Eſpagne envoya à ſa Métropole, année commune, depuis 1748 juſqu'en 1753, par la voie de Vera-Crux & de Honduras, 62,661,466 livres, dont 574,550 en or, & 43,621,497 en argent; 18,465,419 en productions, prix d'Europe.

Dans les productions, il y avait 529,200 liv. pour la Couronne, & 17,936,319 pour les Négocians.

Dans l'or & l'argent, il y avait 25,649,040 liv. pour le Commerce, 12,067,007 liv. pour les Gens du Gouvernement, ou pour les Particuliers qui voulaient faire paſſer leur fortune en Europe, & 6,480,000 liv. pour le fiſc.

MEXICO, la plus belle, la plus riche & la plus conſidérable Ville du nouveau Monde, eſt la Capitale de la Vice-Royauté du même nom. Un ancien Proverbe dit qu'il y a quatre belles choſes à voir dans cette Ville: *les femmes, les habits, les chevaux avec les carroſſes, & les rues.* C'eſt-là que réſide le Vice-Roi, les

Magiſtrats qui compoſent l'Audience royale de ce Département, l'Archevêque & la plupart des Officiers prépoſés à l'adminiſtration de la Province.

Cette Cité célébre, qui fit douter pendant quelque temps ſi les Caſtillans étaient un eſſain de brigands ou un peuple conquérant, ſe vit preſque totalement détruite par les cruelles guerres dont elle fut le théâtre. Cortès, qui l'avait conquiſe le 13 Août 1521, ne tarda pas à la rebâtir d'une maniere fort ſupérieure à ce qu'elle étoit avant ſon déſaſtre.

La Ville s'éleve au milieu d'un grand lac, dont les rives offrent des ſites heureux, qui ſeraient charmans, ſi l'art y ſecondait un peu la nature. Sur le lac même, l'œil contemple avec ſurpriſe & ſatisfaction des Iſles flottantes. Ce ſont des radeaux formés avec des roſeaux entrelacés & aſſez ſolides pour porter de fortes couches de terre, & même des habitations légérement conſtruites. Quelques Indiens font là leur demeure, & y cultivent une aſſez grande abondance de légumes. Ces jardins ſinguliers n'occupent pas toujours le même eſpace; ils changent de ſituation, lorſque ce changement convient à leurs poſſeſſeurs.

Des levées fort larges & bâties ſur pilotis, conduiſent à la Cité. Cinq ou ſix canaux portent à ſon centre & dans ſes plus beaux quartiers toutes les productions de la campagne : une eau ſalubre qu'on tire d'une montagne éloignée ſeulement de cinq à ſix mille toiſes, eſt diſtribuée dans toutes les maiſons, & mê-

me à leurs différents étages, par des aqueducs très-bien entendus.

L'air qu'on respire dans cette Ville est très-tempéré ; on y peut porter toute l'année des vêtemens de laine ; les moindres précautions suffisent pour n'avoir rien à souffrir de la chaleur. Charles-Quint demandait à un Espagnol qui arrivait de Mexico, combien il y avait de tems entre l'hiver & l'été : *Autant*, répondit-il avec vérité & avec esprit, *qu'il en faut pour passer du soleil à l'ombre.*

L'avantage qu'a cette Ville d'être le Chef-lieu de la Nouvelle-Espagne, en a successivement multiplié les habitans. En 1777, le nombre des naissances s'y éleva à cinq mille neuf cent quinze, & celui des morts à cinq mille onze ; d'où l'on peut conclure que sa population ne s'éloigne guere de deux cents mille ames. Tous les Citoyens ne sont pas opulents, mais plusieurs le sont peut-être plus qu'en aucun lieu du Monde. Aussi tels sont le luxe & la magnificence qui regnent dans les murs de cette Cité, que la plupart des ustensiles qui sont ailleurs de fer ou de cuivre, y sont d'argent ou d'or. Ces brillans métaux servent à l'ornement des valets, des chevaux, des meubles les plus communs, aux plus vils offices. Les femmes sur-tout ont porté ce goût de prodigalité jusqu'à l'excès : des milliers d'esclaves les servent dans l'intérieur de leurs maisons, & jamais elles ne se montrent en public qu'avec un cortege réservé parmi nous à la majesté du Trône. Les hommes ajoutent com-

munément à ces profusions, des profusions encore plus grandes, pour des Négresses qu'ils élevent publiquement au rang de leurs maîtresses.

Il est peu de Villes au monde où il y ait plus d'édifices publics qu'à Mexico, & où l'on ait davantage prodigué les richesses pour lui donner de l'éclat; mais dans cette multitude immense de constructions, il n'y a que deux monuments dignes de fixer l'attention d'un Voyageur. L'un est le palais du Vice-Roi, où s'assemblent aussi les Tribunaux, où l'on fabrique la monnoie, où est le dépôt du vif-argent. Un peuple, que la famine poussait au désespoir, le brûla en 1692; on l'a rebâti depuis sur un meilleur plan. C'est un quarré qui a quatre tours, & sept cent cinquante pieds de long, sur six cent quatre-vingt-dix de large. La Cathédrale, commencée en 1573, & finie en 1667, ferait également honneur aux meilleurs Artistes. Sa longueur est de quatre cents pieds, sa largeur de cent quatre-vingt-quinze; & elle a coûté 9,460,800 liv. malheureusement ces édifices n'ont pas la solidité qu'on leur desirerait.

GOUVERNEMENT.

D. . . . . . . . . . . . *Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine-Général.*

*GOUVERNEURS Particuliers des Provinces.*

*Messieurs,*

D. Théodore de Croix, *Commandant-Général des Provinces intérieures de la Nouvelle-Espagne.*

| | |
|---|---|
| | *Meſſieurs*, |
| *Acapuſco*, | D. . . . . . . . . . |
| *Caracas*, | D. Louis de Unzaga y Amezaga. |
| *Coahuiſa*, | D. Juan de Ugalde. |
| *Comayagua*, | le Baron de Riperda. |
| *Coſta-Rica*, | D. Joſeph Perié. |
| *Guatimala*, | D. Mathias de Galvez. |
| *Guayra*, | D. Joachim Moreno, *Commandant*. |
| *Louiſiane*, | D. Bernard de Galvez. |
| *Maracaïbo*, | D. François de Arce. |
| *Nicaragua*, | D. Manuel de Quiroga. |
| *Nouv. Mexique*, | D. Jean-Baptiſte de Anſa. |
| *Nouv. S. André*, | D. Manuel de Medina. |
| *Nouv. Royaume de Léon*, | D. Vincent Gonzalez de Santiañez. |
| *Nouvelle Biſcaye*, | D. Philippe Barri. |
| *Omoa*, | D. Ignace Maeſtre, *Comm.* |
| *Penſacola*, | D. Artur O-Neilly, |
| *Puebla de los Angeles*, | D. Gaſpard Portola. |
| *Puerto Cavello*, | D. Eſtevan de Aimerich, *Commandant*. |
| *Porto-Rico*, | D. Joſeph Dufreſne. |
| *Soconuſco*, | D. Fernand Piſon. |
| *Sonora y Sinaola*, | D. Jacques de Ugaſte y Loyola, *pour le Milit.* D. Pedro Corbalan, *Intendant & Gouverneur, pour le civil.* |
| *Texas*, | D. Domingo Cabello. |
| *Vera-Cruz*, | D. Joſeph Carrion. |
| *Yucatan*, | D. . . . . . . . . |

## TRIBUNAUX DE LA NOUVELLE-ESPAGNE.

### AUDIENCE DE MEXICO.

*Messieurs,*

D. . . . . . . . . . . *Vice Roi, Gouverneur & Capitaine-Général, Président.*
D. François Roma y Rosell, *Régent.*
D. Antoine de Villa-Urrutia y Salcedo.
D. Diego Ant. Fernandez de Madrid.
D. Franç. Gomez Algarin.
D. Miguel Caliato de Aceda.
D. Riperto Vicenta de Lugendo.
D. Balthazar Ladron de Guerara.
D. Juan Antonio de Urañuesa.
D. Pedro Acheverz.
D. Joachim Galdeano.
D. Joseph Antonio de Urizar.

### ALCADES DU CRIME.

*L'Alcade, appellé* Corrégidor *au Pérou, est un Magistrat chargé, sous l'inspection du Vice-Roi ou des Tribunaux, de la Justice, des Finances, de la Guerre, de la Police, & de tout ce qui peut intéresser l'ordre public, dans un espace de trente, quarante ou cinquante lieues.*

*Messieurs,*

D. Côme-Ant. de Mior y Trespalacios.
D. Simon de Mirafuentes.
D. Eusebio Ventura de Deleña.

*Messieurs*,

D. Juan Francisco de Anda.
D. Joachin de Plaza y Ubilla.

GENS DU ROI.

*Messieurs*,

D. Manuel Martin Merino, *Procureur-Général-Civil.*
D. Ramon de Posada y Soto, *second Procureur-Général.*
D. Lorenzo Hernandez de Alva, *Procureur-Général-Criminel.*
D. . . . . . . . , . *Alguazil-Major.*

AUDIENCE DE GUADALAXARA.

*Messieurs*,

D. Eusebe Sanchez Pareja, *Régent, avec les privileges & les honneurs de la Présidence.*
D. Juan Romualdo Navarro.
D. Joachim Cabeza Enrichez.
D. Modesto de Salcedo y Somodevilla.
D. Stanislas-Joachim de Andiño.
D. Joseph de Moya.

GENS DU ROI.

*Messieurs*,

D. Francisco-Ignacio Gonzalez Maldonado, *Procureur-Général-Civil.*
D. Antonio Lopez Quintana, *Procureur-Général-Criminel.*
D. Francisco Basile de la Canal Soto Posada, *Alguazil-Major.*

AUDIENCE DE GUATIMALA.

*Meſſieurs*,

D. Mathias de Galvez, *Gouverneur & Capitaine-Général, Préſident.*
D. Vincent de Herrera y Rivero, *Régent.*
D. Thomas Gonzalez Calderon.
D. Joſeph Ortiz de la Peña.
D. Juan Joſeph de Zubiria.
D. Felix del Rey y Bora.
D. . . . . . . . . . . . . .

*Gens du Roi.*

*Meſſieurs*,

D. François Saavedra y Carjaval, *Procureur-Général-Civil.*
D. Pedro Joſeph de Toſta, *Procureur-Général-Criminel.*
D. Joſeph Manuel de Barrueta, *Alguazil-Maj.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

*La Vice-Royauté du Mexique eſt diſtribuée en deux Archevêchés; celui de Mexico, & celui de Guatimala. Le premier a neuf ſuffragans; & le ſecond trois.*

*Archevêque de Mexico.*

| | *revenus.* |
|---|---|
| D. Alonzo Nuñez de Haro y Peralta. | 60,000 l. |

*Suffragans.*

*Puebla de los Angeles.*

| | |
|---|---|
| D. Victoriano Lopez Gonzalo. . . | 10,000 l. |

*Mechoacan.*

*revenus.*

D. J. Ignace de la Rocha. . . . . 420,000 l.

*Oaxaca.*

D. Jos. Greg de Ortigosa . . . . . 46,000 l.

*Guadalaxara.*

D. Fr. Anton. Alcade . . . . . . . . 21,000 l.

*Yucatan.*

D. Fr. L. Piña y Mazo . . . . . . . . 24,000 l.

*Durango.*

D. Anton. Maraculla . . . . . . . . 12,000 l.

*Nouveau Royaume de Leon.*

D. . . . . . . . . . . . . . . . . . 15,000 l.

*Sonora.*

D. Fr. Ant. de los Reyes . . . . . 36,000 l.

*Archevêque de Guatimala.*

D. Gayetano Francos de Monroy. . 24,000 l.

SUFFRAGANS.

*Comayagua.*

D. Fr. Ant. de Miguel . . . . . . . . 12,000 l.

*Nicaragua.*

D. Estevan Lorenzo de Tristan . . . 10,000 l.

*Chiapa.*

D. Francisco Polanco . . . . . . . . 13,000 l.



## VICE-ROYAUTÉ DU NOUVEAU ROYAUME DE GRENADE.

Derriere les côtes très-étendues qui couvrent les bords du fleuve Orenoque, & dans l'intérieur des terres, est ce que les Espagnols appellent le *Nouveau Royaume de Grenade*. La Vice-Royauté du même nom, qui fut créée en en 1718, aux dépens de celle du Pérou, est beaucoup plus vaste que ne l'était autrefois ce Royaume. Elle s'étend sur toute l'espace qui, sur la mer du Nord, se prolonge depuis les frontieres du Mexique jusqu'à l'Orenoque, & sur la mer du Sud, depuis Veragua jusqu'à Tumbès. Dans l'intérieur des terres, le Quito y fut encore incorporé.

Cette contrée, comme on le voit, est d'une étendue prodigieuse; son climat est plus ou moins humide, plus ou moins froid, plus ou moins chaud, plus ou moins tempéré, selon la direction des branches des Cordelieres, qui en coupent les différentes parties. Peu de ces montagnes sont susceptibles de culture; mais la plupart des plaines, la plupart des vallées qui les séparent, offrent un sol fertile. Les Provinces les plus importantes de cette Vice-Royauté sont celles de Panama, ou terre-ferme, de Carthagene, du nouveau Royaume de Grenade, de Sainte-Marthe, de Venezuela, de Cumana, de la Guiane ou Orenoque, & de Quito. Nous allons les parcourir rapidement,

dement, & faire connaître leurs productions, leurs ressources & leur population.

*Darien* ou *Terre-ferme.* Le Darien est une langue de terre fort-étroite, qui joint l'Amérique méridionale, à la septentrionale. Elle est fortifiée par une chaîne de hautes montagnes assez solides pour résister à l'impulsion des deux Océans opposés. Le pays est aride, pluvieux, mal-sain & rempli d'insectes. Le plus grand avantage qu'y trouvent les Espagnols, ce sont les havres que Panama & Porto Belo leur offrent pour établir une communication facile entre la mer Atlantique & la mer du Sud.

*Panama*, Siege d'un Evêque qui se dit Primat de la Terre-Ferme, est la Capitale de cette Province : c'est-là que vient aboutir tout le commerce du Chili & du Pérou, & la mer n'y est jamais sans Vaisseaux. Les édifices publics y sont d'ailleurs fort riches & très-magnifiquement construits.

Cette Ville est aussi fort célebre par la pêche des perles. La plupart des habitans y emploient ceux de leurs Negres qui sont bons nageurs. Ces esclaves plongent & replongent dans la mer, jusqu'à ce que ce violent exercice ait épuisé leurs forces, ou lassé leur courage.

Les perles de Panama sont communément d'assez belle eau. Il y en a même de remarquables par leur grosseur & par leur figure; l'Europe en achetait autrefois une partie; mais depuis que l'art est parvenu à les imiter, &

que la paſſion pour les diamans en a fait diminuer l'uſage, c'eſt le Pérou qui les prend toutes.

La côte immenſe qui s'étend *depuis Panama jusqu'à Tombés*, & qui, en 1718, fut détachée du Pérou pour être incorporée à la Vice-Royauté dont nous traçons le tableau, eſt l'une des plus miſérables régions du globe. Des marais vaſtes & nombreux en occupent une grande partie; ce qu'ils ne couvrent pas eſt inondé, durant plus de ſix mois, chaque année, par des pluies qui tombent en torrents. Du ſein de ces eaux croupiſſantes & mal-ſaines s'élevent des forêts auſſi anciennes que le monde, & tellement embarraſſées de liaſſes, que l'homme le plus fort ou le plus intrépide ne ſaurait y pénétrer. Des brouillards épais & fréquents jettent un voile obſcur ſur ces hideuſes campagnes. Aucune des productions de l'ancien hémiſphere ne ſaurait croître dans ce ſol ingrat; celles même du nouveau n'y parviennent guere: auſſi n'y voit-on qu'un très-petit nombre de ſauvages, la plûpart errans, & ſi peu d'Eſpagnols, qu'on pourrait preſque dire qu'il n'y en a pas.

Cet affreux déſert eſt heureuſement terminé par le *Golfe de Guayaquil*, où la nature eſt beaucoup moins dégradée. C'eſt ſur cette côte, ainſi que ſur celle de Guatimala, que ſe trouvent les limaçons qui donnent cette pourpre ſi célébrée par les Anciens, & que les Modernes ont cru perdue. La ville de Guayaquil eſt d'ailleurs une des plus importantes du nouveau

Monde. Elle fournit une grande abondance de cacao au Mexique & à l'Europe. C'eſt le chantier univerſel de la mer du Sud, & il pourrait le devenir en partie de la Métropole. On ne connaît point de contrée ſur la terre qui ſoit plus riche en mâtures & en bois de conſtruction : le chanvre & le goudron qui lui manquent, lui viennent du Chili & de Guatimala.

La Ville de Guayaquil eſt l'entrepôt néceſſaire de tout le commerce que le bas Pérou, Panama & le Mexique veulent faire avec le pays de Quito. Toutes les marchandiſes que ces contrées échangent, paſſent par les mains de ſes Négocians. Le plus gros des Navires s'arrêtent à l'Iſle de Puna, à ſix ou ſept lieues de la place. Les autres peuvent remonter trente-cinq lieues dans le fleuve, juſqu'à Caracol.

Malgré tant de moyens de s'élever, Guayaquil, dont la population n'eſt que de vingt mille ames, n'eſt pas encore parvenue à un degré de proſpérité bien éclatant. Les fortunes y ont été ſucceſſivement renverſées par neuf incendies, & par des corſaires qui ont deux fois ſaccagé la Ville. Celles qui ont été faites depuis ces funeſtes époques, n'y ſont pas reſtées. Un climat, où les chaleurs ſont intolérables toute l'année, où les pluies ſont continuelles pendant ſix mois, où des inſectes dégoûtans & dangereux ne laiſſent pas un inſtant de tranquillité, où paraiſſent s'être réunies les maladies des températures les plus oppoſées, où l'on vit dans la crainte continuelle

de perdre la vue ; un tel climat n'eſt guere propre à fixer ſes habitans. Auſſi n'y voit-on que ceux qui n'ont pas acquis aſſez de bien pour aller couler ailleurs des jours heureux dans la molleſſe & dans l'oiſiveté.

*Carthagene.* La Province de Carthagene, découverte en 1502 par Baſtidas, eſt bornée à l'Oueſt par la riviere du Darien, & à l'Eſt par celle de la Madeleine. Elle a cinquante-trois lieues de côtes, & quatre-vingt-cinq dans l'intérieur des terres. Les montagnes arides & très-élevées qui occupent la plus grande partie de ce vaſte eſpace, ſont ſéparées par des vallées larges, arroſées & fertiles. L'humidité & la chaleur exceſſive du climat empêchent à la vérité que les grains, les huiles, les vins & les fruits de l'Europe, n'y puiſſent proſpérer ; mais le riz, le manioc, le cacao, le ſucre, toutes les productions particulieres à l'Amérique y ſont fort communes. On n'y cultive cependant, pour l'exportation, que le coton ; encore a-t-il la laine ſi longue, eſt-il ſi difficile à travailler, qu'il n'eſt acheté qu'au plus vil prix dans nos marchés, & qu'il eſt rebuté par la plupart de nos Manufactures.

Carthagene, bâtie en 1527 par Pedro de Hérédia, eſt la Capitale de cette Province. Après avoir éprouvé pluſieurs révolutions funeſtes, cette Ville ſubſiſte aujourd'hui avec éclat dans une preſqu'Iſle de ſable qui ne tient au continent que par deux langues de terre, dont la plus large n'a pas plus de trente-cinq

toises. Ses fortifications sont régulieres. La nature a placé à peu de distance une colline d'une hauteur médiocre, sur laquelle on a construit la citadelle de Saint Lazare. Une garnison plus ou moins nombreuse, selon les circonstances, défend tous ses ouvrages. La Ville est une des mieux bâties, des mieux percées & des mieux disposées du nouveau Monde : elle peut contenir vingt-cinq mille ames. Les Espagnols forment la sixieme partie de cette population ; les Indiens, les Negres, les races formées de mélanges variés à l'infini, composent le reste.

Malheureusement cette Ville & son territoire présentent continuellement le spectacle d'une lepre hideuse qui attaque indifféremment les Régnicoles & les Etrangers. Cependant, malgré cette maladie dégoûtante, malgré les vices multipliés d'un climat incommode & dangereux; malgré beaucoup d'autres inconvénients, l'Espagne a toujours montré une prédilection particuliere pour Carthagene, à cause de son port, l'un des meilleurs de l'univers. Il a deux lieues d'étendue, un fond excellent & profond. On n'y éprouve pas plus d'agitation que sur la riviere la plus tranquille. Lorsque ces contrées étaient approvisionnées par la voie des Galions, les Vaisseaux partis d'Espagne tous ensemble passaient à Carthagene, avant d'aller à Porto-Belo, & y repassaient avant de reprendre la route de l'Europe. Au premier voyage, ils y déposaient les marchandises nécessaires pour l'approvisionnement des mar-

chandises de l'intérieur; & ils en racevaient le prix au second. Lorsque les Navires isolés furent substitués à ces monstrueux armements, la Ville eut la même destination. Ce fut toujours le point de communication de l'ancien hémisphere avec une grande partie du nouveau.

*Nouveau Royaume de Grenade.* Cette Province, qui porte le titre de Royaume, est située entre celles de Carthagene, du Popayan & de l'Orenoque. Elle peut avoir environ cinquante lieues de long sur trente de large.

Le nouveau Royaume de Grenade fournit une grande quantité d'émeraudes, pierres précieuses, transparentes, de couleur verte, & qui n'ont guere plus de dureté que le crystal de roche. Il fournit aussi beaucoup d'or d'une très-bonne qualité; tout annonce que les mines sont comme innombrables dans cette Province. La qualité du sol les indique; les tremblements de terre, presque journaliers, en tirent leur origine. C'est de leur sein que doit cou- [illegible] tout l'or qu'entraînent habituellement les [illegible], & c'était d'elles qu'était sorti celui qui les Espagnols à leur arrivée au nouveau Monde, arracherent sur les côtes en si grande quantité aux sauvages, à Maricuira, à Muro, à Pampelune, à Tacayma, à Canaverales. Ce ne sont pas de simples conjectures. Les grandes mines qui s'y trouvent vont être ouvertes, & l'on espere qu'elles ne seront pas moins abondantes que celles de la vallée de Neyva, qu'on exploite avec tant de

ſuccès depuis quelque temps. La moitié de l'or que ramaſſe la Colonie, paſſait autrefois en fraude à l'Etranger, & c'était principalement par les rivieres d'Atrato & de la Hache. On s'eſt rendu maître de leurs cours par des forts placés convenablement, & ce commerce a ceſſé en grande partie.

Long-tems, dans ce Royaume, la communication entre une Province & une autre Province, entre une Ville & une autre Ville, entre une Bourgade même & une autre Bourgade, fut difficile ou impraticable. Tout Voyageur était plus ou moins expoſé à être pillé ou maſſacré par les Indiens indépendans. Ces ennemis, autrefois implacables, cedent peu-à-peu aux invitations des Miſſionnaires qui ont le courage de les aller chercher, & aux témoignages de bienveillance qui ont enfin remplacé les férocités autrefois ſi généralement pratiquées dans le nouveau Monde. Si cet eſprit de douceur ſe perpétue, les ſauvages de cette Contrée pourront être un jour tous civiliſés & tous ſédentaires.

Malgré la bonté connue d'une grande partie de ce territoire, pluſieurs des Provinces qui forment le nouveau Royaume, tiraient leur ſubſiſtance de l'Europe ou de l'Amérique ſeptentionale. On s'eſt vu enfin en état de proſcrire les farines étrangeres dans toute l'étendue de la Vice-Royauté, d'en fournir même à Cuba.

Santafé de Bogota eſt la Capitale de la Vice-Royauté de la nouvelle Grenade. Cette

Ville eſt ſituée au pied d'un mont fourcilleux & froid, à l'entrée d'une vaſte & ſuperbe plaine. En 1774, elle avoit 1770 maiſons, 3246 familles, & 16,233 habitans. Cette population doit avoir augmenté depuis cette époque. Santafé de Bogota eſt le ſiege du Gouvernement, le lieu de la fabrication des monnoies & l'entrepôt du commerce; c'eſt la réſidence d'un Archevêque dont la Juridiction immédiate s'étend ſur 31 Bourgades Eſpagnoles qu'on appelle *Villes*, ſur 195 Peuplades d'Indiens anciennement aſſujettis, ſur 28 Miſſions établies dans les tems modernes, & qui, comme Métropolitain, exerce auſſi une ſorte d'inſpection ſur les Diocèſes du Popayan, de Ste.-Marthe & de Carthagene. C'eſt par cette derniere place, quoiqu'éloignée de 100 lieues, & par la riviere de la Madeleine, que Santafé entretient ſa communcation avec l'Europe.

5°. La *Province de Quito* a une étendue immenſe; mais la plus grande partie de ce vaſte eſpace, eſt remplie de forêts, de marais & de déſerts où l'on ne rencontre que de loin en loin quelques ſauvages errans. Il n'y a proprement d'occupé par les Eſpagnols, qu'une vallée de 80 lieues de long & de 15 de large, formée par deux branches des Cordelieres.

Cette Province eſt l'un des plus beaux pays du monde; & au centre de la Zône torride, le Printems eſt perpétuel. La nature a réuni ſous la ligne qui couvre tant de mers &

ſi peu de terre ; tout ce qui pouvait tempérer les ardeurs de l'aſtre bienfaiſant qui féconde tout ; l'élévation du globe dans cette ſommité de ſa ſphere ; le voiſinage des montagnes d'une hauteur, d'une étendue prodigieuſe & toujours couvertes de neige ; des vents continuels qui rafraîchiſſent les campagnes toute l'année, en interrompant l'activité des rayons perpendiculaires de la chaleur : cependant après une matinée généralement délicieuſe, des vapeurs commencent à s'élever vers une heure ou deux : l'air ſe couvre de ſombres nuées qui ſe convertiſſent en orage. Tout luit alors ; tout paraît embraſé du feu des éclairs. Le tonnerre fait retentir les monts avec un fracas horrible : de tems en tems d'affreux tremblements s'y joignent. Quelquefois la pluie ou le ſoleil ſont conſtans 15 jours de ſuite, & à cette époque, la conſternation eſt univerſelle. L'excès de l'humidité ruine les ſemences, & la ſéchereſſe enfante des maladies dangereuſes.

Si l'on excepte ces contre-tems infiniment rares, le climat eſt l'un des plus ſains de la terre : l'air y eſt ſi pur, qu'on n'y connaît pas ces inſectes dégoûtans qui affligent l'Amérique preſqu'entiere. Quoique le libertinage & la négligence y rendent les maladies vénériennes preſque générales, on s'en reſſent très-peu. Ceux qui ont hérité de cette contagion, ou qui l'ont contractée eux-mêmes, vieilliſſent également ſans danger & ſans incommodité.

Aussi cette Province est-elle la partie du Continent Américain la plus peuplée. On voit 10 ou 12 mille d'habitans à *Saint-Michel d'Ibarra*; 18 ou 20 mille à *Otabalo*; 10 à 12 mille à *Latacunga*; 18 à 20 mille à *Riobanba*; 8 à 10 mille à *Hambato*; 25 à 30 milles à *Cuença*; 10 mille à *Loxa*; & 6 mille à *Zaruma*. Les campagnes n'offrent pas moins d'hommes que les Villes.

Dans le pays de Quito, les manufactures exercent les bras qu'énervent ailleurs les mines: on y fabrique beaucoup de chapeaux; beaucoup de toiles de coton & de gros draps. Avec le produit de ce qu'en consommaient les différentes contrées de l'Amérique méridionale, ils payaient les vins, les eaux-de-vie, les huiles qu'il ne lui fut jamais permis de demander à son sol; le poisson sec & salé qui lui venait des côtes; le savon fait avec de la graisse de chevre que lui fournissaient Piura & Truxillo; le fer en nature ou travaillé, qu'exigeait sa culture & ses atteliers; le peu qui lui était possible de consommer des marchandises de notre hémisphere. Ses ressources ont bien diminué depuis qu'il s'est établi des fabriques du même genre dans les Provinces voisines, & sur-tout depuis que le meilleur marché des toileries & des lainages de l'Europe en a singuliérement étendu l'usage: aussi ce pays est-il extrêmement déchu de son ancienne splendeur.

Cependant les campagnes de cette Province sont toutes aussi cultivées qu'elles peu-

vent l'être : elles ſont généralement couvertes de cannes à ſucre, de toutes ſortes de grains, de fruits délicieux & de nombreux troupeaux. Difficilement nommerait-on un ſol auſſi fertile, & dont l'exploitation ne fût pas plus chere ; mais rien de ce que cette région fournit, ne peut alimenter les recherches étrangeres ; il faut que les richeſſes naturelles ſoient conſommées ſur le même terrein qui les a produites : le quinquina, dont la Province de Quito abonde, eſt la ſeule production qui, juſqu'ici, ait pu être exportée.

*Sainte-Marthe.* La Province de Sainte-Marthe a 80 lieues du levant au couchant, & 130 du nord au midi. Le chaud s'y fait extrêmement ſentir du côté de la mer du nord ; mais le dedans du pays eſt aſſez froid, à cauſe des hautes montagnes dont il eſt couvert.

La déſolation qui accompagna les Européans dans leur conquête du nouveau Monde, ſe fit plus ſentir à Sainte-Marthe qu'en aucun autre endroit de l'Amérique. On en trouve encore par-tout les plus funeſtes traces : après que ces Conquérans eurent dépouillé les peuplades de l'or qu'elles avaient ramaſſé dans leurs rivieres, & des perles qu'elles avaient pêchées ſur leurs côtes, ils diſparurent. Le peu d'entr'eux qui s'y fixerent, éleverent une ou deux Villes & quelques Bourgades ; mais ces Etabliſſements ſont reſtés ſans communication, juſqu'à ce qu'elle ait été ouverte par l'activité infatigable de quelques Miſſionnaires Ca-

pucins, qui ſont parvenus, de nos jours, à réunir dans huit hameaux 3 mille 200 motitones, les plus féroces des ſauvages indépendans qui la traverſaient. Là, végete leur faible poſtérité, nourrie & ſervie par quelques Indiens, ou par quelques Negres. Jamais la Métropole n'a envoyé un Navire dans cette Contrée, & jamais elle n'en a reçu la moindre production. L'induſtrie & l'activité s'y réduiſent à livrer en fraude des beſtiaux, ſurtout des mulets, aux Hollandais & aux autres Cultivateurs des Iſles voiſines, qui donnent en échange des vêtemens & quelques autres objets de peu de valeur. Cependant on trouve dans la Province de Sainte-Marthe des ſalines, des oranges, des grenades, des limons, quelques mines d'or, & des pierres préieuſes.

*Vénézuéla*. Ce fut en 1499 qu'Alphonſe Ojéda découvrit la Province de Vénézuéla : ce Navigateur lui donna le nom de petite Veniſe, à cauſe de quelques huttes qui y étaient établies ſur des pieux, pour les élever au-deſſus des eaux ſtagnantes qui couvraient la plaine. Cette Province a 20 lieues de long : elle eſt fort abondante en grains & en pâturages ; ſouvent on y fait deux récoltes par an. L'objet le plus précieux de ſes cultures eſt le cacaoyer : le fruit de cet arbuſte n'eſt nulle part auſſi abondant qu'à Vénézuéla ; nulle part, ſi l'on n'en excepte Soconuſco, il n'eſt d'auſſi bonne qualité. Les mines d'or ſont auſſi fort communes dans ce pays.

Maracaïbo eſt la Capitale de cette Province. Le commerce qu'on y fait en cuirs, en cacao & en tabac, eſt aſſez conſidérable. Malheureuſement il eſt aſſujetti à une Compagnie dont les opérations, d'après des arrangemens pris en 1776, doivent s'étendre à Cumane, à l'Orenoque, à la Trinité & à la Marguerite.

La Province de Vénézuéla compte environ huit à neuf cents Plantations, diſtribuées dans 61 vallées. Le diſtrict de Caraque eſt le plus floriſſant de tous ceux qui la compoſent. La Ville de ce nom comprend dans ſes murs 25,000 habitans, la plupart fort aiſés. La Gayara qui ſert à ſa navigation, quoiqu'elle ne ſoit qu'un mauvais mouillage entouré d'un petit nombre de bannes, devient peu-à-peu une peuplade importante, & même une aſſez bonne rade, par le moyen d'un grand môle conſtruit avec intelligence.

Puerto-Cabello, entiérement abandonné, quoique l'un des meilleurs ports de l'Amérique, eſt aujourd'hui compoſé de 3 à 400 maiſons.

*Cumana.* La côte de Cumana fut découverte en 1498, par Chriſtophe Colomb. Cette Province ne mérite de tenir place dans les Annales de l'Amérique, que par le bonheur qu'elle a eu de recevoir le vertueux Las Caſas dans ſon enceinte. Elle forme aujourd'hui l'un des moins importans objets des poſſeſſions Eſpagnoles dans la Vice-Royauté de Santafé de Bogota. Sa population a toujours été fort bonne, & ne s'eſt jamais éloignée des côtes. Pendant deux ſiecles, la Métropole n'eut pas

des liaisons directes avec cette Colonie. Ce n'est que depuis quelques années qu'elle envoie annuellement un ou deux petits Navires qui, en échange des boissons & des marchandises d'Europe, reçoivent du cacao & quelques autres productions d'une fort médiocre importance.

*Orenoque*, ou *Guiane Espagnole*. Le fleuve Orenoque, dont les bords furent depuis appellés *Diane Espagnole*, fut découvert en 1498, par Christophe Colomb. Ce grand fleuve tire sa source des Cordélieres, & ne se jette dans l'Océan par 40 embouchures, qu'après avoir été grossi dans un cours immense par un nombre prodigieux de rivieres plus ou moins considérables. Telle est son impétuosité, qu'il traverse les plus fortes marées, & conserve la douceur de ses eaux 12 lieues après être sorties du vaste & profond canal qui l'enchaînait; cependant sa rapidité n'est pas toujours égale, par l'effet d'une singularité très-remarquable. L'Orenoque commençant à croître en Avril, monte continuellement pendant cinq mois, & reste le sixieme dans son plus grand accroissement : en Octobre, il commence à baisser graduellement jusqu'au mois de Mars, qu'il passe tout entier dans l'état fixe de sa plus grande diminution. Cette alternative de variation est réguliere, invariable même. Ce fleuve n'est pas d'ailleurs aussi navigable que le fait présumer la masse de ses eaux. Son lit est embarrassé d'un grand nombre de rochers qui réduisent, par inter-

valle, le Navigateur à porter ses bateaux & les denrées dont ils sont chargés.

Avant l'arrivée des Européans, les Peuples qui traversent ou qui fréquentent ce fleuve, voisin du brûlant Equateur, ne connaissaient ni vêtements, ni police, ni gouvernement : libres sous le joug de la pauvreté, ils vivaient la plupart de chasse, de pêche & de fruits sauvages. L'agriculture devait être peu de chose dans un pays où l'on n'avait qu'un bâton pour labourer la terre, & des haches de pierres pour abattre les arbres qui, après avoir été brûlés ou pourris, laissaient un terrein propre à former un champ.

Les femmes étaient dans l'oppression sur l'Orenoque, comme dans toutes les Régions barbares. Tout entier à ses besoins, le sauvage ne s'occupe que de sa sûreté & de sa subsistance. Cette tyrannie est une des principales causes de la dépopulation de ces contrées si favorisées de la nature. Les meres y ont contracté l'habitude de faire périr les filles dont elles accouchent, en leur coupant de si près le cordon ombilical, que ces enfans meurent d'une hémorrhagie. Le Christianisme même n'a pas réussi à déraciner cet usage abominable.

En 1771, on voyait sur les rives de l'Orenoque 13 Villages qui réunissaient 4219 Espagnols, métis, mulâtres ou negres; 431 propriétés; 12,854 bœufs, mulets ou chevaux.

A la même époque, les Indiens qu'on avait

réuſſi à détacher de la vie ſauvage, étaient répartis dans 49 hameaux.

Les cinq qui avaient été ſous la direction des Jéſuites, comptaient 1420 habitans, 344 propriétés, 12,030 têtes de bétail.

Les onze qui ſont la direction des Cordéliers, comptaient 1934 habitans, 305 propriétés, 950 têtes de bétail.

Les onze qui ſont ſous la direction des Capucins Aragonois, comptaient 2211 habitans, 470 propriétés, 507 têtes de bétail.

Les 22 qui ſont ſous la direction des Capucins de Catalogne, comptaient 6830 habitans, 1592 propriétés, 46,000 têtes de bétail.

C'était en tout 62 peuplades, 16,620 habitans, 3142 propriétés, 72,341 têtes de bétail.

Juſqu'à ces derniers tems, les Hollandais de Curaçao trafiquaient ſeuls avec cet Etabliſſement : ils fourniſſaient à ſes beſoins, & on les payait avec du tabac, des cuirs & des troupeaux. C'était à Saint-Thomas, Chef-lieu de la Colonie, que ſe concluaient tous les marchés. Les Noirs & les Européans faiſaient les leurs eux-mêmes ; mais c'était les Miſſionaires ſeuls qui traitaient pour leurs néophites. Le même ordre de choſes ſubſiſte encore, quoique, depuis quelques années, la concurrence des Navires Eſpagnols ait commencé à écarter les Navires interlopes.

GOUVERNEMENT.

Don Manuel Antonio de Flores, *Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine-général.*

GOUVENEURS PARTICULIERS.

*Messieurs*,

| | |
|---|---|
| *Antioquia*, | D. Francisco Sylvestre. |
| *Carthagene*, | D. Jean Pimienta. |
| *Cumana*, | D. Manuel Gonzalez. |
| *Guiane*, | D. Antonio de Pereda. |
| *Guayaquil*, | D. Ramon Garcia de Léony Pizarso. |
| *Maracaïbo*, | D. Francisco de Arcé. |
| *Mariguita*, | D. Francisco Navarro de Anaya. |
| *Maynas*, | D. Francisco Réguena. |
| *Moxos*, | D. Ignatis Florez. |
| *Panama*, | D. Ramon de Carjaval. |
| *Popayan*, | D. Pedro Beccaria. |
| *Porto-Belo*, | D. Jos. Perez Davila. |
| *Quito*, | D. Joseph Garcia de Léon y Pizarro. |
| *Sainte-Marthe*, | D. Ant. Navaëz y de la Torre. |
| *Santa-Cruz*, | D. Th. Lezo y Pacheco. |
| *Veragua*, | D. Joseph Palacio Valenzuéla. |

*Administration civile.*

AUDIENCE DE SANTAFÉ.

*Messieurs*,

D. Manuel-Antonio de Flores, Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine-général, *Président.*
D. Juan-Franc. Guttierez de Piñeres, *Régent.*

*Messieurs*,

D. Juan-Franc. Pey y Ruiz.
D. Juan-Antonio Mon.
D. Joachin Bafco y Vargas.
D. Pedro Catani.
D. Jofeph Offorio y Pardo.
D. Pedro de Tagle Bracho.

GENS DU ROI.

*Messieurs*.

D. Manuel-Sylveftre Martinez, *Procureur-Général-Civil.*
D. Jofeph Merchante de Contreras, *Procureur-Général-Criminel.*
D. Francifco-Xavier Serna, *Alguazil-Major.*

AUDIENCE DE QUITO.

*Messieurs*,

D. Jofeph Garcia de Léon y Pizarro, *Préfident & Régent.*
D. Ifidor Santiago de Albear.
Le Comte de Cumbres Altas.
D. Manuel Jofeph de Urrutia.
D. Lucas Muñoz y Cubero.
D. Fernando Quadrado y Baldenebro.

GENS DU ROI.

*Messieurs*,

D. Jofeph Benito Rodriguez de Guiroga, *Proreur-Général-Civil.*
D. Antoine de Vicente Ganez, *Procureur-Général-Criminel.*
D. Antonio-Solano de la Sala, *Alguazil-Major.*

## ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

*Il n'y a qu'un Archevêché dans la Vice-Royauté du nouveau Royaume de Grenade, qui a ſous lui trois Suffragans.*

### *Archevêché de Santafé.*

| | Revenus. |
|---|---|
| D. Antonio Caballero y Gongora, | 45,000 *l.* |

**SUFFRAGANS.**

*Popayan.*

| | |
|---|---|
| D. Geronimo de Obregon y Mena, | 30,000 *l.* |

*Carthagene.*

| | |
|---|---|
| D. Joſeph Diaz de la Madrid, | 20,000 *l.* |

*Sainte Marthe.*

| | |
|---|---|
| D. Franciſco Navarro, | 55,000 *l.* |

---

## VICE-ROYAUTÉ DU PÉROU.

L'ANCIEN Pérou, entiérement conquis par les Eſpagnols vers l'an 1560, eſt un pays immenſe de l'Amérique méridionale, borné au Nord par le Popayan, à l'Eſt par le pays des Amazones, au Sud par le Chili, à l'Oueſt par la mer du Sud. Lorſque les Caſtillans ſe montrerent pour la premiere fois dans cet Empire, il avait plus de 15 cents milles de côtes ſur la mer du Sud, & dans ſa

profondeur, il n'était borné que par les plus hautes des Cordelieres. En moins d'un demi ſiecle, ils pouſſerent à l'Eſt leurs conquêtes, depuis Panama juſqu'à la riviere de la Plata; & à l'Oueſt, depuis le Chavre juſqu'à l'Orenoque. Quoique les nouvelles acquiſitions fuſſent la plupart ſéparées du Pérou par des déſerts affreux, ou par des Peuples qui défendaient opiniâtrément leur liberté, elles y furent toutes incorporées, & en reçurent la loi, juſqu'en 1718, époque à laquelle fut formée la Vice-Royauté du nouveau Royaume de Grenade. Nous parcourrons dans un moment toutes celles qui ont conſervé ou acquis quelque importance. Parlons d'abord de l'organiſation phyſique de cet Empire autrefois ſi célebre, de ſon climat, de ſes productions, & des différentes maladies auxquelles ſont ſujets ceux qui l'habitent.

Les montagnes des Cordelieres qui coupent l'Amérique preſqu'entiere dans ſa longueur, & dont les différents rameaux s'étendent irrégulièrement dans ſa largeur, ſont d'une hauteur ſurprenante au Pérou. A travers les maſſes énormes de neiges qui couvrent les plus conſidérables, on démêle aiſément qu'elles furent autrefois volcans. Les tourbillons de fumée & de flamme qui ſortent encore de quelques-unes, ne permettent point le moindre doute ſur ces éruptions. Chimboraco, la plus élevée, & qui a près de trois mille 220 toiſes au-deſſus du niveau de la mer, ſurpaſſe de plus d'un tiers le Pic de Ténériffe, la plus haute

montagne de l'ancien hémisphere. Le Pichincha & le Caraçon, qui ont principalement servi de théâtre aux observations entreprises pour la figure de la Terre, n'en ont que deux mille 430, & deux mille 470; & c'est-là cependant que les Voyageurs les plus intrépides ont été forcés de s'arrêter. La neige permanente a toujours rendu inaccessibles les sommets qui avaient plus d'élévation.

Une plaine qui a depuis trente jusqu'à cinquante lieues de largeur, & mille neuf cent quarante-neuf toises au-dessus de l'Océan, sert de base à ces étonnantes montagnes. Des lacs plus ou moins considérables, occupent une partie de ce vaste espace. Celui de Titicaca, qui reçoit dix ou douze grandes rivieres, & beaucoup de petites, a soixante-dix toises de profondeur, & quatre-vingt lieues de circonférence. De son sein s'éleve une Isle, où les Instituteurs du Pérou prétendirent avoir reçu la naissance.

En quittant le territoire de Guayaquil, on entre dans les vallées du Pérou. Elles occupent quatre cents lieues d'une côte semée d'un grand nombre de mauvaises rades, parmi lesquelles un heureux hasard a placé un ou deux assez bons ports. Dans tout ce vaste espace, il n'y a pas la trace d'un seul chemin, & il faut la parcourir sur des mules pendant la nuit, parce que la réverbération du soleil en rend les sables impraticables durant le jour. A ces distances de trente ou quarante lieues, on trouve les petites villes de *Piura*, de *Pey-*

*ra*, de *Santa*, de *Pisco*, de *Nasca*, d'*Ica*, de *Moquequa*, d'*Arica*, & dans l'intervalle, un petit nombre de hameaux ou de bourgades. Il n'y a dans toute cette étendue que trois Villes dignes de ce nom : *Truxillo*, qui a neuf mille habitans ; *Arequipa*, qui en a quarante mille, & *Lima* qui en a cinquante-quatre mille. Ces divers établissemens ont été formés par-tout où il y avait quelque veine de terre végétale, & par-tout où les eaux pouvaient fertiliser un limon naturellement aride.

Le pays offre les fruits propres à ce climat, & la plupart ceux de l'Europe. La culture du maïs, du piment & du coton, qui s'y trouvait établie, ne fut pas abandonnée ; & on y porta celle du froment, de l'orge, du manioc, des pommes de terre & du sucre. La chevre y a beaucoup réussi, mais la brebis a dégénéré, & sa toison est extrêmement grossiere.

La distance qui sépare le Pérou & le Chili de l'Espagne, & la difficulté qu'il y a de transporter par l'isthme de Panama, des effets d'une charge aussi considérable que le sont le vin & l'huile, ont porté le Gouvernement Espagnol à permettre à ces Provinces d'y planter des vignes & des oliviers, qui y ont assez prospérés ; mais il leur est rigoureusement défendu de faire passer du vin & de l'huile à Panama, à Guatimala, ou dans toute autre Province à portée d'en recevoir de l'Espagne.

Dans cette région, l'air a une influence marquée sur le tempérament des habitans. Ceux

des contrées les plus élevées ſont expoſés à l'aſthme, aux pleuréſies, aux fluxions de poitrines & aux rhumatiſmes. Ces maladies dangereuſes pour tous les individus qu'elles attaquent, ſont communément mortelles pour quiconque a contracté des maladies vénériennes, ou ſe livre aux liqueurs fortes ; & c'eſt malheurement l'état ordinaire de ceux qui y ſont nés, ou que l'avarice a conduits dans ces climats.

Ces calamités n'affligent pas les montagnes inférieures, mais elles ſont remplacées par d'autres fléaux encore plus funeſtes. Les fievres putrides & intermittentes, inconnues dans les pays dont on vient de parler, y ſont habituelles. On les gagne ſi aiſément, que les Voyageurs craindraient d'approcher des lieux qui en ſont infectés. Elles ſont ſouvent ſi malignes, qu'il n'échapperait pas un ſeul homme à leur venin, ſi les habitans n'abandonnaient leurs bourgades pour y retourner, lorſqu'une nouvelle ſaiſon les a purifiés : il n'en était pas ainſi au temps des Incas. Mais depuis que les Eſpagnols ont introduit les cannes à ſucre dans les gorges étroites de ces montagnes où l'air circule difficilement, il s'éleve des terres humectées que cette culture exige, des vapeurs infectes, qui, échauffées par les rayons d'un ſoleil brûlant, deviennent mortelles.

Les fievres tierces & intermittentes ne ſont guere moins communes, guere moins opiniâtres dans les vallées que dans les gorges des montagnes, mais elles y ſont infiniment moins

dangereuſes : les ſuites n'en ſont communément funeſtes que dans les campagnes, où les ſecours manquent, où les précautions ſont négligées.

Une maladie générale dans cette partie du nouveau Monde, c'eſt la petite-vérole, qui y fut portée en 1588 ; elle n'y eſt pas habituelle comme en Europe, mais elle y cauſe par intervalle des ravages inexprimables. Elle attaque indifféremment les blancs, les noirs, les Indiens, les races mêlées ; elle eſt également meurtriere dans tous les climats ; il faut beaucoup eſpérer de la pratique de l'inoculation introduite depuis dix ans à Lima, & qui ſans doute ſera bientôt générale.

Il eſt un autre fléau auquel l'eſprit humain ne trouvera jamais de remede: les tremblements de terre, ſi rares ailleurs, que les générations ſe ſuccedent ſouvent ſans en voir un ſeul, ſont ſi ordinaires dans le Pérou, qu'on y a contracté l'habitude de les compter comme une ſuite d'époques d'autant plus mémorables, que leur retour fréquent n'en diminue pas la violence.

Ce phénomene, toujours irrégulier dans ſes retours inopinés, s'annonce cependant par des avant-coureurs ſenſibles. Lorſqu'il doit être conſidérable, il eſt précédé d'un frémiſſement dans l'air, dont le bruit eſt ſemblable à celui d'une groſſe pluie qui tombe d'un nuage diſſous & crevé tout-à-coup. Ce bruit paraît l'effet d'une vibration dans l'air qui s'agite en ſens contraires. Les oiſeaux volent

lent alors par élancement. Leur queue ni leurs aîles ne leur servent plus de rames ou de gouvernail pour nager dans le fluide des cieux; ils vont s'écraser contre les murs, les arbres, les rochers, soit que ce vertige de leur nature leur cause des éblouissements, ou que les vapeurs de la terre leur ôtent les forces & la faculté de maîtriser leurs mouvements.

A ce fracas des airs se joint le murmure de la terre, dont les cavités & les antres sourds gémissent comme autant d'échos. Les chiens répondent par des hurlements extraordinaires à ce pressentiment d'un désordre général. Les animaux s'arrêtent, &, par un instinct naturel, écartent les jambes pour ne pas tomber. A ces indices, les hommes fuient de leurs maisons, & courent chercher dans l'enceinte des places ou dans la campagne, un asyle contre la chûte de leurs toîts. Les cris des enfans, les lamentations des femmes, les ténebres subites d'une nuit inattendue, tout se réunit pour agrandir les maux trop réels d'un fléau qui renverse tout, par les maux de l'imagination qui se trouble, se confond, & perd dans la contemplation de ce désordre, l'idée & le courage d'y remédier.

Le climat offre des singularités très-remarquables dans le haut Pérou. On y eprouve le même jour, quelquefois à la même heure & toujours dans un espace très-borné, la température des zones les plus opposées. Ceux qui s'y rendent des vallées, sont percés en arrivant d'un froid rigoureux, dont ni le feu, ni l'action,

ni les vêtements ne peuvent les garantir, mais dont l'impreſſion ceſſe d'être déſagréable, après un ſéjour d'un mois ou de trois ſemaines. Les ſymptômes du mal de mer tourmentent les voyageurs qui y paraiſſent pour la premiere fois avec plus ou moins de violence, ſelon qu'ils en auraient eu à ſouffrir ſur l'Océan. Cependant quelle qu'en ſoit la raiſon, on n'eſt pas expoſé à cet accident par-tout ; & aucun des Aſtronomes qui meſurerent la figure de la terre ſur les montagnes de Quito, n'en fut attaqué.

Dans les vallées on eſt autant ou plus étonné ; quoique très-près de l'Equateur, ce pays jouit d'une délicieuſe température. Les quatre ſaiſons de l'année y ſont ſenſibles, ſans qu'aucune puiſſe paſſer pour incommode ; celle de l'hiver eſt la plus marquée. On en a cherché la cauſe dans les vents du Pole auſtral, qui portent l'impreſſion des neiges & des glaces d'où ils ont paſſé. Ils ne la conſervent en partie que parce qu'ils ſoufflent ſous le voile d'un brouillard épais qui couvre alors la terre. A la vérité ces vapeurs groſſieres ne s'élevent réguliérement que vers le midi, mais il eſt rare qu'elles ſe diſſipent. Le ciel demeure communément aſſez couvert, pour que ces rayons qui quelquefois ſe montrent, ne puiſſent adoucir le froid que très-légérement.

Quelle que ſoit la raiſon d'un hiver ſi conſtant ſous la Zone torride, il eſt certain qu'il ne pleut jamais ou qu'il ne pleut que tous les deux ou trois ans dans le Pérou. La Phyſique

a fait les plus grands efforts pour trouver la cause d'un phénomene si extraordinaire. Ne pourrait-on pas l'attribuer au vent du sud-ouest qui y regne la plus grande partie de l'année, & à la hauteur prodigieuse des montagnes dont la cîme est couverte de glaces perpétuelles ? Le pays situé entre deux, continuellement refroidi d'un côté, continuellement échauffé de l'autre, conserve une température si égale, que les nuages qui s'élevent, ne peuvent jamais se condenser au point de se résoudre en eaux formelles.

Quelque désagréable & mal-sain que soit le climat du Pérou, les richesses que cette région offre à l'avidité Européane, y attirent depuis près de deux siecles, une foule innombrables d'Espagnols. En effet, il n'est peut-être aucun pays sur la terre, où l'on trouve une plus grande quantité de ces métaux qui constituent l'opulence factice des Nations policées. L'Empire des Incas fournit des mines de cuivre, d'étain, de soufre, de bitume, qui sont généralement négligées. L'extrême besoin a procuré quelque attention à celles de sel. On y travaille ce fossile en pierres proportionnées à la force des lamas & des pacos, animaux destinés à les distribuer dans toutes les Provinces de l'Empire éloignées de l'Océan. Ce sel est de couleur violette, & a des veines comme le jaspe ; il n'est vendu ni au poids, ni à la mesure, mais en pierre, dont le volume est à peu-près égal.

Une nouvelle matiere a été découverte de-

puis peu dans ces régions; c'eſt la *platine* ou petit argent, ſubſtance métallique, qui contient de l'or, du fer & du ſable magnétique. Il paraît, d'après les expériences de pluſieurs habiles Chymiſtes, que ce nouveau métal préſente des propriétés infiniment intéreſſantes pour la ſociété; mais le Gouvernement Eſpagnol qui en a été juſqu'ici ſeul poſſeſſeur, ne s'eſt pas encore empreſſé à en tirer quelque avantage.

La nature n'a formé qu'une ſeule mine d'or & d'argent dans ce que l'on appelle les *Vallées du Pérou*; les groſſes maſſes de ces précieux métaux qui s'y rencontrent quelquefois, y ont été tranſportées par des embraſements ſouterrains, des volcans, des tremblements de terre, & par les révolutions que l'Amérique ne ceſſe d'éprouver.

*Porco*, peu éloigné du lieu où l'un des Lieutenans de Pizarre fonda, en 1539, la Ville de la Plata, était, de toutes les mines que les Incas faiſaient travailler, la plus abondante & la plus connue. Ce fut auſſi la premiere que les Eſpagnols exploiterent après la conquête. Une infinité d'autres ne tarderent pas à ſuivre; mais pluſieurs de celles qui eurent de la réputation, ont été ſucceſſivement abandonnées. Leur produit, quoiqu'égal à celui des premiers tems, ne ſuffiſait plus pour ſoutenir les dépenſes qu'il fallait faire pour l'obtenir.

On s'attacha d'abord de préférence aux mines d'or: les gens ſages ne tarderent pas à ſe

décider pour celles d'argent, généralement plus ſuivies, plus égales, & par conſéquent moins trompeuſes; pluſieurs des premieres ſont cependant encore exploitées. Des ſuccès aſſez ſuivis font regarder celle de l'Utiquexaca, d'Araca, de Suches, de Caracava, de Fipoani, de Cachacamba, comme les plus riches.

Parmi celles d'argent, qui, de nos jours, ont le plus de réputation, il faut placer celle de Huantajaha, exploitée depuis quarante ou cinquante ans, à deux lieues de la mer, près de la rade d'Iquéyque. En creuſant cinq à ſix pieds dans la plaine, on trouve ſouvent des maſſes détachées, qu'on ne prendrait d'abord que pour un mélange confus de gravier & de ſable, & qui, à l'épreuve, rendent en argent les deux tiers de leur peſanteur. Quelquefois il y en a de ſi conſidérables, qu'en 1749 on en envoya deux à la Cour d'Eſpagne, l'une de 1750 liv. & l'autre de 375 liv.

A trente lieues Nord-Eſt d'Arequipa eſt Caylloma; ſes mines furent découvertes très-anciennement. On ne ceſſa jamais de les exploiter, & leur abondance eſt toujours la même.

La nature n'offrit jamais à l'avidité humaine d'auſſi riches mines que celles du Potoſi, découvertes en 1545. Indépendamment de ce qui ne fut pas enregiſtré, & qui ſe coula en fraude, le quint du Gouvernement, depuis 1545 juſqu'en 1564, monta à 36,400,000 l. chaque année. Mais cette prodigieuſe abondance de métaux ne tarda pas à diminuer.

Depuis 1564 jusqu'en 1585, le quint annuel ne fut que de 15,187,489 liv. 4 sols; depuis 1585 jusqu'en 1624, de 12,149,994 livres 12 sols; depuis 1624 jusqu'en 1633, de 6,074,997 livres 6 sols. Depuis cette derniere époque, le produit de ces mines a si sensiblement diminué, qu'en 1763 le quint du Roi ne passa pas 1,364,682 livres 12 sols.

Mais pendant que les mines du Potosi voyaient s'éclipser graduellement leur éclat, celles d'Oruro s'élevaient non loin d'elles avec une grande réputation. Leur prospérité augmentait même, lorsque les eaux s'emparerent des plus abondantes. Au tems où nous écrivons, on n'a pas encore réussi à les saigner, & tant de trésors restent encore submergés. Les mines de Popo, les plus importantes de celles qui ont échappé à ce grand désastre, ne sont éloignées que de douze lieues de la ville de San-Philippo de Austria de Gruro, bâtie dans ce canton, autrefois si célebre

Nul accident ne troubla jamais les travaux d'aucuns des mineurs établis à l'Ouest de la Plata, dans le district de Carangas. Cependant ceux que le hasard avait attirés à Turco, furent constamment les plus heureux, parce que cette montagne leur offrit toujours un minerai incorporé ou comme fondu dans la pierre, & par conséquent plus riche que tous les autres.

De tous les animaux propres au Pérou, les lamas, les pacos & les vigognes sont les plus importans & les plus remarquables. Le lama est un animal haut de quatre pieds & long de

cinq ou ſix, mais le col ſeul occupe la moitié de cette longueur. Il a la tête bien faite, avec de grands yeux, un muſeau alongé & les levres épaiſſes; ſa bouche n'a pas de dents inciſives à la mâchoire ſupérieure. Il a les pieds fourchus comme le bœuf, mais aidé d'un éperon en arriere, qui lui ſert à s'accrocher dans les endroits eſcarpés où il aime à grimper. Une laine courte ſur le dos, mais longue ſur les flancs & ſous le ventre, fait partie de ſon utilité.

On emploie ces animaux, comme les mulets, à tranſporter ſur le dos des charges d'environ cent livres. Ils vont lentement, mais d'un pas grave & ferme, faiſant quatre ou cinq lieues par jour dans des pays impraticables pour les autres animaux, deſcendant des ravines & graviſant des rochers où les hommes ne ſauraient les ſuivre. Après quatre ou cinq jours de marche, ils prennent d'eux-mêmes un repos de 24 heures.

La nature a fait les lamas pour les hommes du climat où ils naiſſent, doux, meſurés & flegmatiques, comme les Péruviens. Pour s'arrêter, ils plient les genoux, & baiſſent le corps, avec la précaution de ne pas déranger leur charge. Au coup du ſiflet de leur conducteur, ils ſe relevent avec la même attention, & marchent. Ils broutent en chemin l'herbe qu'ils rencontrent, & ruminent la nuit, même en dormant, appuyés ſur la poitrine & les pieds repliés ſous le vente. Jamais ils ne ſe défendent ni des pieds, ni des dents; & dans

la fureur de l'indignation, ils se contentent de cracher à la face de ceux qui les insultent.

Le paco est au lama ce que l'âne est au cheval, une espece succursale plus petite, avec des jambes plus courtes, un muffle plus ramassé, mais du même naturel, des mêmes mœurs, du même tempérament que le lama; fait, comme lui, à porter des fardeaux; plus obstiné dans ses caprices, peut-être parce qu'il est plus faible.

Les lamas & les pacos sont d'autant plus utiles à l'homme, que leur service ne leur coûte rien. Leur fourrure épaisse leur tient lieu de bât: le peu d'herbe qu'ils trouvent en marchant, suffit pour leur nourriture, & leur fournit une salive abondante & fraîche, qui les dispense de boire.

Les vigognes, espece sauvage de pacos, se plaisent encore plus dans le froid & sur les montagnes. Elles sont si timides, que leur frayeur même les livre au chasseur. Des hommes les entourent & les poussent dans des défilés, à l'issue desquels on a suspendu des morceaux de drap ou de linge sur des cordes élevées de trois ou quatre pieds. Ces lambeaux, agités par le vent, leur font tant de peur, qu'elles restent accroupées & serrées l'une contre l'autre, où elles se laissent plutôt tuer, que de s'enfuir.

La chair des lamas & des pacos peut être mangée quand ils sont jeunes. La peau des vieux sert aux Indiens, de chaussure; aux Espagnols, pour des harnois; mais la vigogne

n'eſt recherchée que pour ſa toiſon & pour les bézoards qu'elle produit.

Tous ces animaux, qui appartiennent eſſentiellement à l'Amérique méridionale, n'ont pas une laine égale. Celle du lama & du paco eſt fort inférieure à celle de la vigogne. On trouve même une grande différence dans la laine du même animal. Celle du dos eſt communément d'un blond clair & de qualité médiocre; ſous le ventre, elle eſt blanche & fine; blanche & groſſiere dans les cuiſſes. Son prix, en Eſpagne, eſt depuis quatre juſqu'à neuf francs la livre peſant, ſelon ſa qualité.

Avec la laine de vigogne, on fabrique dans pluſieurs Provinces, des bas, des mouchoirs, des écharpes. Cette laine mêlée avec la laine extrêmement dégénérée des moutons venus d'Europe, ſert à faire des tapis & des draps paſſables. Cette derniere ſeule eſt convertie en ſerges & en d'autres étoffes groſſieres.

Le Pérou, quoique l'une des plus riches contrées du Globe, eſt cependant la moins peuplée: elle n'offre, malgré ſon opulence, que la triſte image de la miſere, de la décrépitude & de la dévaſtation. On n'y trouve qu'un très-petit nombre de Villes répandues çà & là dans les Provinces, & qui ne préſentent pas une population fort importante. Dans le haut Pérou, à 120 lieues de la mer, eſt *Cuſco*, autrefois Capitale de l'Empire des Péruviens. Cette Ville fut bâtie par le premier des Incas, dans un terrein fort inégal & ſur le penchant de pluſieurs collines. Ce ne fut

d'abord qu'une faible Bourgade, qui devint, dit-on, une Cité considérable, divisée en autant de quartiers qu'il y avait de Nations incorporées à l'Empire. Cette Ville, alors si célebre, est bien déchue de son ancienne splendeur. On n'y compte pas plus de vingt-cinq mille habitans.

On trouve encore au milieu des montagnes, quelques autres Villes; *la Plata*, qui a 13 mille ames; *Potosi*, 25 mille; *Oropesa*, 17 mille; *la Paz*, 20 mille; *Guança Velica*, 8 mille; *Huamanga*, 18,500.

Il est important d'observer qu'aucune de ces Villes ne fut élevée dans les contrées qui offraient un terroir fertile, des moissons abondantes, des pâturages excellents, un climat doux & sein, toutes les commodités de la vie. Ces lieux, si bien cultivés jusqu'alors par des peuples nombreux & florissans, n'attirerent pas un seul regard: bientôt ils ne présenterent que le tableau déplorable d'un désert affreux, & cette confusion plus triste & plus hideuse que ne devait l'être l'aspect sauvage de la terre avant l'origine des sociétés.

Ce fut la soif insatiable de l'or qui, sans aucun égard aux subsistances, à la sûreté, à la politique, décida seule de tous les Etablissements. Quelques-uns se sont soutenus; plusieurs sont tombés, & il s'en est formé d'autres. Tous ont suivi la découverte, la progression & la décadence des mines auxquelles ils étaient subordonnés.

*Lima* eſt aujourd'hui la Capitale de tous les Etabliſſements que les Eſpagnols ont formés au Pérou. Cette Ville, bâtie en 1535 par François Pizarre, & devenue depuis ſi célebre, eſt ſituée à deux lieues de la mer, dans une plaine délicieuſe. Sa vue ſe promene d'un côté ſur un Océan tranquille, & de l'autre, elle s'étend juſqu'aux Cordelieres. Son territoire eſt un amas de pierres à fuſil, que la mer y a ſans doute entaſſées avec les ſiecles, mais couvertes d'un pied de terre que les eaux de ſource qu'on y trouve par-tout en creuſant, ont dû y amener des montagnes.

Des cannes à ſucre, des oliviers ſans nombre, quelques vignes, des prairies artificielles, des pâturages pleins de ſel qui donnent aux viandes un goût exquis, de menus grains deſtinés à la nourriture des volailles qui ſont parfaites, des arbres fruitiers de toutes les eſpeces, quelques autres cultures, couvrent ces campagnes fortunées : l'orge & le froment y proſpererent long-tems ; mais un tremblement de terre y fit, il y a plus d'un ſiecle, une ſi grande révolution, que les ſemences pourriſſaient ſans germer. Ce ne fut qu'après 40 ans de ſtérilité que le ſol redevint tout ce qu'il avoit été. Lima, ainſi que les autres Villes des vallées, doit principalement ſes ſubſiſtances aux ſueurs des Noirs. Ce n'eſt gueres que dans l'intérieur du pays que les champs ſont exploités par les Indiens.

La Capitale du Pérou, renverſée en détail par onze tremblements de terre, fut enfin

détruite par le douzieme. Le 28 Octobre 1746, à 10 heures & demie du soir, tous ou presque tous les édifices, grands & petits, s'écroulerent en 3 minutes. Sous ses décombres furent écrasées 1300 personnes : un nombre infiniment plus considérable furent mutilées, & la plupart périrent dans des tourments horribles.

*Callao*, qui sert de port à Lima, fut également bouleversé, & ce fut le moindre de ses malheurs. La mer qui avait reculé d'horreur au moment de cette terrible catastrophe, revint bientôt assaillir de ses vagues impétueuses l'espace qu'elle avait abandonné. Le peu de maisons & de fortifications qui avaient échappé, devinrent sa proie. De 4000 habitans que comptait cette rade célebre, il n'y en eut que deux cents de sauvés : elle avait alors 23 Navires; 19 furent engloutis, & les autres jetés bien avant dans les terres par l'Océan irrité.

Le ravage s'étendit sur toute le côte. Le peu qu'il y avait de Bâtimens dans ces mauvais ports, furent fracassés. Les Villes des vallées souffrirent généralement quelques dommages; plusieurs même furent totalement bouleversées. Dans les montagnes, quatre ou cinq volcans vomirent des colonnes d'eau si prodigieuses, que le pays en fut inondé.

Un événement si terrible eût dû déterminer les Espagnols à abandonner une côte si funestes à ses habitans: cependant la Ville s'éleva bientôt sur ses propres ruines, & devint

plus floriſſante que jamais ; mais, pour n'être pas déſormais expoſés à des ravages ſemblables à ceux dont ils venaient d'être la victime, les habitans adopterent, dans la conſtruction de leurs maiſons, la ſage méthode des autres Eſpagnols fixés dans les vallées. Toutes ſont actuellement fort baſſes, & n'ont, pour la plupart, qu'un rez-de-chauſſée. Les murs qui les environnent, ſont des poteaux placés de diſtance en diſtance. Ces intervalles ſont remplis par des cannes aſſez ſemblables aux nôtres, mais qui n'ont pas de cavité, qui ſont très-ſolides, qui pourriſſent difficilement, & qui ſont enduites d'une terre glaiſe. Ces ſinguliers édifices ſont couronnés par un toît de bois entiérement plat, recouvert auſſi de terre glaiſe ; précaution ſuffiſante dans un climat où il ne pleut jamais. Un oſier de grande réſiſtance, que dans le pays on nomme *chaglas*, lie les différentes parties de ces bâtimens les unes aux autres, & les unit toutes au fondement. Avec cette conſtruction, les maiſons entieres ſe prêtent aiſément aux mouvements qui leur ſont communiqués par les tremblements de terre : elles peuvent bien être endommagées par ces mouvements convulſifs de la nature, mais il eſt difficile qu'elles ſoient renverſées.

Cependant, ces bâtiments ne manquent point d'apparence : l'attention qu'on a d'en peindre en pierre de taille les murailles & les corniches, ne laiſſe pas ſoupçonner la qualité des matériaux dont ils ſont formés. On leur trouve même un air de grandeur & de ſolidité, au-

quel il ne ſerait pas naturel de s'attendre. Le vice de conſtruction eſt encore mieux ſauvé dans l'intérieur des maiſons, où tous les ornements ſont peints auſſi d'une maniere plus ou moins élégante. Dans les édifices publics, on s'eſt un peu écarté de la méthode ordinaire. Pluſieurs ont 10 pieds d'élévation, en briques cuites au ſoleil. Quelques Egliſes même ont en pierre une hauteur pareille. Le reſte de ces monuments eſt en bois peint ou doré, ainſi que les colonnes, les friſes & les ſtatues qui les décorent.

Les rues de Lima ſont larges, paralleles, & ſe coupent en angles droits. Les eaux tirées de la riviere de Rimac, qui baigne ſes murs, les lavent & les rafraîchiſſent continuellement. Ce qui n'eſt pas employé à cet uſage ſalutaire, eſt heureuſement diſtribué pour la commodité des citoyens, pour l'agrément des jardins & la fertilité des campagnes.

Les femmes du Pérou paſſent pour les plus belles du nouveau Monde : la plupart, principalement celles de Lima, ont les yeux brillans, une peau blanche, un tein délicat, animé, plein de fraîcheur & de vie, une taille moyenne & bien priſe, un pied mieux fait & plus petit que celui des Eſpagnoles même ; des cheveux épais & noirs, qui flottent comme au hazard & ſans ornement, ſur des épaules & un ſein d'albâtre. Tant de grâces naturelles ſont relevées par tout ce que l'art a pu y ajouter : c'eſt la plus grande ſomptuoſité dans les vêtements ; c'eſt une profuſion ſans borne

de perles & de diamans de toutes les especes de parures où il est possible de les faire entrer. On met même une sorte de grandeur & de dignité à laisser égarer ou détruire ces objets précieux. Rarement une femme, même sans titre & sans noblesse, se montre-t-elle en public sans étoffe d'or & sans pierreries. Jamais elle ne sort que suivie de trois ou quatre esclaves, la plupart mulâtresses, en livrée, comme les laquais, en dentelles comme leurs maîtresses.

Les odeurs sont d'un usage général à Lima. Les femmes n'y sont jamais sans ambre : elles en répandent dans leur linge & dans leurs habits, même dans leurs bouquets, comme s'il manquait qnelque chose au parfum naturel des fleurs.

Le goût de la musique répandu dans tout le Pérou, se change en passion dans la Capitale. Ses murs ne retentissent que de chansons & de concerts, de voix & d'instruments. Les bals sont fréquents. On y danse avec une légéreté surprenante; mais on néglige trop les grâces des bras, pour s'attacher à l'agilité des pieds, sur-tout aux inflexions du corps, images frappantes des vrais mouvements de la volupté.

Tels sont les plaisirs que les femmes, toutes vêtues d'une maniere plus élégante que modeste, goûtent & répandent dans Lima, aux dépens même de la fortune de leurs maris. Mais c'est particuliérement dans les délicieux salons où elles reçoivent compagnie, qu'on les trouve séduisantes. Là, nonchalament con-

chées sur une strade qui a un demi-pied d'élévation & cinq ou six de large, sur des tapis & des carreaux superbes, elles coulent des jours tranquilles dans un délicieux repos. Les hommes qui sont admis à leur conversation, s'asseient à quelque distance, à moins qu'une grande familiarité n'appelle ces adorateurs jusqu'à la strade, qui est comme le sanctuaire du culte & de l'idole. Cependant ces divinités aiment mieux y être libres que fieres, & bannissant le cérémonial, elles jouent de la harpe ou de la guitarre, chantent même & dansent quand on les en prie.

## CHILI.

La Province la plus importante de la Vice-Royauté du Pérou, est le Chili. Les Incas avaient établi leur domaine dans quelques parties du Sud de ce grand pays; mais dans tout le reste, le courage des naturels les avait maintenus dans l'indépendance. Les Espagnols attirés par la réputation de son opulence, essayerent de bonne-heure d'en faire la conquête sous les ordres de Diego Almagro; mais ce Général étant mort sans avoir pu en venir à bout, Pedro de Valdivia suivit son projet. Celui-ci, après avoir déployé tout le courage & les talents militaires qu'on pouvait avoir alors, périt avec un corps considérable de troupes qui suivaient ses étendards. La bravoure & l'habileté de François de Villagra, son

Lieutenant, contint les Indiens, & ſauva le reſte des Eſpagnols. Peu-à-peu toute la plaine, le long de la côte, fut ſoumiſe à la Couronne d'Eſpagne.

Cette Région, telle qu'elle eſt aujourd'hui poſſédée par les Eſpagnols, a une largeur commune de 30 lieues entre la mer & les Cordelieres, & 900 lieues de côte, depuis le grand déſert d'Atacamas qui la ſépare du Pérou, juſqu'aux Iſles de Chiloé qui la ſéparent du pays des Patagons.

Les Eſpagnols qui ſont établis dans ce pays depuis 1541, n'en ſont pas les ſeuls maîtres. Il eſt encore habité par les *Arocos*, peuples indigenes, nombreux & formidables. Cette Nation eſt dans ces contrées l'ennemi le plus ordinaire, le plus intrépide & le plus irréconciliable de l'Eſpagne. Souvent il eſt joint par les habitans de *Tucapel* & de la riviere *Biobio*, & par ceux qui s'étendent vers les Cordelieres. Comme ces peuples ſont plus rapprochés, par leurs habitudes, des ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, que des Péruviens, leurs voiſins, les confédérations qu'ils forment ſont toujours fort à craindre.

Ils ne portent à la guerre que leurs corps, & ils ne traînent après eux ni tentes, ni bagages.

Les mêmes arbres dont ils tirent leur nourriture, leur fourniſſent les lances & les javelots dont ils ſont armés. Aſſurés de trouver dans un lieu ce qu'ils trouvaient dans un autre, ils abandonnent ſans regret le pays qu'ils ne

peuvent défendre. Tout ſéjour leur eſt égal. Leurs troupes, ſans embarras de vivres, ni de munitions, ſe meuvent avec une agilité ſurprenante. Ils expoſent leur vie en gens qui n'y ſont pas attachés, & s'ils perdent leur champ de bataille, ils retrouvent leurs magaſins & leur campement par-tout où il y a des terres couvertes de fruits. Ce ſont les ſeuls peuples du nouveau Monde qui aient oſé ſe méſurer avec les Européans en raſe campagne, & qui aient imaginé l'uſage de la fronde, pour lancer de loin la mort à leur ennemi.

Malgré la chaleur & l'opiniâtreté des combats que les Eſpagnols ont ſoutenus en différentes fois contre ces Indiens, les premiers ont formé au Chili pluſieurs Etabliſſements aſſez importans, principalement ſur les bords de l'Océan.

I. *Coquimbo*, ou *la Serena*, Ville élevée en 1544. Malgré la fertilité des campagnes qui environnent cette Ville, & l'abondance des mines de cuivre que l'on a ouvertes à ſon voiſinage, elle eſt toujours demeurée dans une obſcurité mortifiante.

II. *Valparaiſo*, ne fut d'abord qu'un amas de cabanes deſtinées à recevoir les marchandiſes qui venaient du Pérou & les denrées qu'on voulait y envoyer. Peu-à-peu les Agents de ce commerce, qui appartenait en entier aux Négocians de la Capitale, réuſſirent à ſe l'approprier; alors ce vil hameau, quoique placé dans une ſituation très-déſagréable, devint une Ville floriſſante.

III. *La Conception* fut bâtie en 1550, dans un terrein inégal, fablonneux, un peu élevé fur les bords d'une baie, dont le dévelop-pement embraffe près de quatre lieues, & qui a trois ports, dont un feul eft fûr. La Ville fut d'abord le Chef-lieu de la Colonie; mais les défaftres qu'elle a éprouvés lui ont fait perdre, depuis plus de cent ans, cet utile & hono-rable prérogative. Telle eft cependant l'excel-lence de fon territoire, qu'il lui refte encore quelqu'éclat.

IV. *Valdivia.* A foixante-quinze lieues de la Conception, toujours fur les bords de l'Océan pacifique, eft Valdivia, Ville plus im-portante que peuplée. Son port & fa fortereffe, regardés comme la clef de la mer du Sud, furent long-tems fous l'infpection immédiate des Vice-Rois du Pérou. On comprit à la fin que c'était une furveillance trop éloignée, & la Place fut incorporée au Gouvernement de la Province.

V. *Iflé de Chiloé.* Le bonheur qu'avaient eu les Jéfuites de réunir & de civilifer un grand nombre de fauvages dans la principale de ces Ifles, qui a cinquante lieues de long & fept ou huit de large, fit naître le defir de l'occuper. Au centre font les Indiens conver-tis; fur la côte orientale a été conftruite une fortification nommée *Chacao*, où l'on entretient la garnifon néceffaire pour fa défenfe.

VI. *San-Yago.* Dans l'intérieur des terres eft San-Yago, bâtie principalement en 1541, détruite en 1630 par un tremblement de terre,

& rétablie auſſi-tôt avec un agrément & des commodités qu'on ne trouve que très-rarement dans le nouveau Monde. Les maiſons y ſont à la vérité fort baſſes, & conſtruites avec des briques durcies au ſoleil ; mais elles ſont toutes blanchies au dehors, toutes peintes en dedans, toutes accompagnées de jardins ſpacieux, toutes rafraîchies par des eaux courantes. On compte dans cette Ville neuf Couvents de Moines, ſept de Religieuſes, & quarante mille Habitans.

*San-Yago* eſt la Capitale & le Siege de l'Empire ; celui qui y commande eſt ſubordonné au Vice-Roi du Pérou pour tous les objets relatifs au Gouvernement, aux Finances & à la Guerre ; mais il en eſt indépendant comme Chef de la Juſtice & Préſident de l'Audience Royale. Onze Corrégidors, répandus dans la Province, ſont chargés, ſous ſes ordres, des détails de l'Adminiſtration. La population du Chili s'éleve aujourd'hui à quatre à cinq cents mille ames; on n'y voit que très-peu de ces infortunés eſclaves que fournit l'Afrique, & la plupart ſont conſacrés au ſervice domeſtique. Les deſcendans des premiers ſauvages aſſervis par les Eſpagnols, ou ſe ſont retirés dans des montagnes inacceſſibles, ou ſe ſont perdus dans le ſang de leurs Conquérans. Tous les Colons ſont traités & regardés comme Eſpagnols.

En général, les habitans du Chili ſont fort laborieux. Ils ſont encouragés dans leurs travaux par un ciel toujours pur & toujours ſerein, par le climat le plus agréablement tem-

péré des deux hémiſpheres, ſur-tout par un ſol dont la fertilité étonne tous les Voyageurs. Sur cette heureuſe terre, les récoltes de vin, de bled, d'huile, quoiqu'aſſez négligemment préparées, ſont quadruples de celles que nous obtenons avec toute notre activité & toutes nos lumieres : aucun des fruits de l'Europe n'a dégénéré. Pluſieurs de nos animaux ſe ſont perfectionnés ; les chevaux en particulier ont acquis une vîteſſe & une fierté que n'ont jamais eues les Andalous dont ils deſcendent. La nature a pouſſé plus loin ſes faveurs encore ; elle a prodigué à cette région un excellent cuivre, qui eſt utilement employé dans l'ancien & le nouveau Monde ; elle lui a auſſi donné de l'or.

Avant 1750, le fiſc n'avait reçu aucune année pour ſon vingtieme de ce précieux métal, au-delà de 50,220 liv. A cette époque fut érigé dans la Colonie un Hôtel des Monnoies. L'innovation eut des ſuites favorables ; en 1771 le droit-royal s'éleva à 200,032 liv. 4 ſols ; & il doit avoir beaucoup augmenté. L'Alcavala & les Douanes ne rendaient que 323,000 liv. & ils en rendent 1,080,000 liv. Ces diverſes branches de revenus ſont groſſies depuis 1753, par la vente excluſive du tabac.

## PARAGUAY.

Cette Province enclavée dans la Vice-Royauté du Pérou, eſt une vaſte région, bornée au Nord par le Pérou & le Bréſil ; au Midi,

par les terres Magellaniques ; au Levant, par le Bréſil ; au Couchant par le Chili & le Pérou. Cette contrée doit ſon nom à un grand fleuve nommé *Paraguay*, qui prend ſa ſource dans le Plateau nommé *Campo de Sparaſis*, au troiſieme degré de latitude méridionale.

La découverte du fleuve Paraguay fut faite en 1515 par Diaz de Solis, grand Pilote de Caſtille. Cet Officier fut maſſacré, avec la plupart des ſiens, par les Sauvages, qui, pour éviter les fers qu'on leur préparait, traiterent, quelques années après, de la même maniere les Portugais venus du Bréſil.

Les deux Nations rivales, également effrayées par ces revers, perdirent de vue le Paraguay, & tournerent leur ambition d'un autre côté. Le haſard y ramena les Eſpagnols en 1536 ; &, depuis cette époque, cette Nation l'a toujours poſſédé.

*Buenos-Ayres* eſt le Chef-lieu de cet établiſſement : la ſituation en eſt ſaine & agréable ; on y reſpire un air tempéré ; elle eſt réguliérement bâtie ; ſes rues ſont larges, & formées par des maiſons extrêmement baſſes, mais toutes embellies par un jardin plus ou moins étendu. Les édifices publics & particuliers, qui étaient tous de terre il y a environ cinquante ans, ont acquis de la ſolidité, des commodités même, depuis qu'on ſait cuire de la brique & faire de la chaux. Le nombre des habitans s'éleve à trente mille. Une fortereſſe gardée par une garniſon de ſix à ſept cents hommes, défend un côté de la Ville, &

les eaux du fleuve environnent le reste de son enceinte. Deux mille neuf cents quarante-trois miliciens Espagnols, Indiens, negres & mulâtres libres, sont toujours en état de se joindre aux troupes régulieres.

La place est à soixante lieues de la mer. Les Vaisseaux y arrivent par un fleuve qui manque de profondeur, qui est semé d'Isles, d'éceuils, de rochers, & où les tempêtes sont beaucoup plus communes, beaucoup plus terribles que celles de l'Océan ; ils sont obligés de mouiller tous les soirs à l'endroit où ils se trouvent, & dans les jours les plus calmes, des Pilotes les précedent, la sonde à la main, pour leur indiquer la route qu'ils doivent suivre. Après avoir surmonté ces obstacles, il faut qu'ils s'arrêtent à trois lieues de la Ville, qu'ils y débarquent leurs marchandises dans des Bâtiments légers, qu'ils aillent se radouber, & attendre leur cargaison à l'Insenada de Barragan, mauvais Village situé à sept à huit lieues plus bas.

Quarante lieues au-dessous de Buenos-Ayres est la Ville de *Monté-Video*, bâtie en 1726, sur une baie de deux lieues de profondeur. Une citadelle bien entendue la défend du côté de terre, & des batteries, judicieusement placées, la protegent du côté du fleuve. Malheureusement on ne trouve que quatre ou cinq brasses d'eau, & on est réduit à s'échouer. Cette nécessité n'entraîne pas de grands inconvénients pour les Navires marchands; mais les Vaisseaux de guerre dé-

périssent vîte sur cette vase, & s'y arquent très-facilement.

---

## PROVINCES DU PARAGUAY.

I. *Tucuman.* Les possessions des Espagnols dans le Paraguay, sont distribuées en trois Provinces. Celle que l'on nomme *Tucuman* est unie, arrosée & saine. On y cultive, avec le plus grand succès, le coton & le bled que le pays peut consommer; & quelques expériences ont démontré que l'indigo & les autres productions particulieres au nouveau Monde y réussiraient aussi heureusement que dans aucun des établissements dont ces denrées font l'opulence; ses forêts sont toutes remplies de miel. Il n'y a peut-être pas sur le Globe de meilleurs pâturages: la plupart de ses bois sont d'une qualité supérieure. Il est en particulier un arbre désigné par le nom de *Quebracho*, qu'on prétend approcher de la dureté, de la pesanteur, de la durée du meilleur marbre, & qui, à cause de la difficulté des transports, est vendu au Potosi jusqu'à dix mille livres. La partie des Andes qui est de ce département, est abondante en or & en cuivre.

On assure que la population de cette Province ne monte pas au-delà de cent mille habitans Espagnols, Indiens & Negres. Ils sont réunis dans sept Bourgades, dont San-Yago del Estero est la principale, ou distribués sur des domaines épars, dont quelques-uns ont plus

plus de douze lieues d'étendue, où ils nourriſſent juſqu'à quarante mille bêtes à cornes, ſix mille chevaux, ſans compter d'autres troupeaux moins remarquables.

II. *Paraguay.* La Province appellée ſpécialement Paraguay, eſt beaucoup trop humide à cauſe des forêts des lacs & des rivieres qui la couvrent. Auſſi n'y compte-t-on que cinquante-ſix mille habitans, dont quatre cents ſeulement ſont à l'Aſſomption, ſa Capitale. Deux autres Bourgades qui portent auſſi le nom de Villes, en ont moins encore. Quatorze Peuplades contiennent ſix mille Indiens; tout le reſte vit dans les campagnes, & y cultive du tabac, du coton, du ſucre, qui ſont envoyés avec l'herbe du Paraguay à Buenos-Ayres, d'où l'on tire en échange quelques marchandiſes arrivées d'Europe.

III. *Buenos-Ayres.* Ce qui forme aujourd'hui cette Province, faiſait originairement partie de celle du Paraguay. Ce ne fut qu'en 1621 qu'il en fut détaché. La plus grande obſcurité fut long-tems ſon partage. Un commerce interlope qu'après la pacification d'Utrecht, ouvrit avec elle l'établiſſement Portugais du Saint-Sacrement, & qui la mit à portée de former des liaiſons ſuivies avec le Chili & le Pérou, lui communiqua quelques mouvements. Les malheurs arrivés à l'eſcadre de Pizarre, chargée, en 1740, de défendre la mer du Sud contre les forces Britanniques, augmenterent ſa population & ſon activité. L'une & l'autre reçurent un nouvel

accroiſſement des hommes entreprenans qui s'établirent dans cette contrée, lorſque les Cours de Madrid & de Lisbonne entreprirent de fixer les limites trop long-tems incertaines de leur territoire. Enfin la guerre qu'en 1776 ſe firent les deux Puiſſances avec des troupes envoyées d'Europe, acheverent de donner une grande conſiſtance à la Colonie.

Maintenant les deux rives du fleuve, depuis l'Océan juſqu'à Buenos-Ayres, & depuis Buenos-Ayres juſqu'à Santafé, ſont ou couvertes de nombreux troupeaux, ou aſſez bien cultivées. Le bled, le maïs, les fruits, les légumes, tout ce qui compoſe les beſoins ordinaires de la vie, excepté le vin & le bois, y croît en grande abondance.

La plus riche production qui ſort de ces trois Provinces eſt l'herbe du Paraguay; c'eſt la feuille d'un arbre de grandeur moyenne, dont le goût approche de celui de la mauve, & la figure de celle de l'oranger. Cette herbe, dans laquelle les Eſpagnols & les autres habitans de l'Amérique méridionale trouvent tant d'agrément, & à laquelle ils attribuent un ſi grand nombre de vertus, eſt d'un uſage général dans cette partie du nouveau Monde. On la jette ſéchée & preſqu'en pouſſiere dans une coupe avec du ſucre, du jus de citron & des paſtilles d'une odeur fort douce. L'eau bouillante que l'on verſe par-deſſus doit être bue ſur-le-champ, pour ne pas donner à la liqueur le tems de noircir.

Quelqu'important que ſoit cet objet de com-

merce dans le Paraguay, il eſt cependant beaucoup moins avantageux encore que celui des mulets. Cet animal utile eſt très-multiplié ſur le territoire de Buénos-Ayres. Les habitans du Tucuman y portent des bois de conſtruction & de la cire, qu'ils échangent chaque année contre ſoixante mille mulets de deux ans, qui chacun ne coûtait pas trois livres, mais qu'il faut payer huit ou dix aujourd'hui. On les tient quatorze mois dans les pâturages de Cordoue, huit dans ceux de Salta ; &, par des routes de ſix cents, de ſept cents, de neuf cents lieues, ils ſont conduits en troupeaux de quinze cents ou de deux mille dans le Pérou, où on les vend, près d'Oruzo, de Cuſco, de Guança-Velica, depuis 70 juſqu'à 100 livres, ſuivant le plus ou moins d'éloignement.

Le Tucuman livre d'ailleurs au Potoſi ſeize ou dix-huit mille bœufs, & quatre ou cinq mille chevaux nés & élevés ſur ſon propre territoire. Ce ſol fournirait vingt fois davantage des uns & des autres, s'il était poſſible de leur trouver quelques débouchés. Le Paraguay envoie à l'Eſpagne pluſieurs objets plus ou moins importans ; mais ils y ont été tous apportés des contrées limitrophes. De ſes propres domaines le pays ne fournit que des cuirs.

Depuis 1748 juſqu'en 1753, l'Eſpagne reçut par an de cette Colonie 8,752,065 liv. L'or entra dans cette ſomme pour 1,514,705 l. l'argent pour 3,780,000 liv. & les productions pour 3,447,360 livres : le dernier article fut

formé par trois cents quintaux de laine de vigogne, qui produisirent 207,360 livres, & par cent cinquante mille cuirs, qui rendirent 3,240,000 liv. Tout était pour le commerce, & rien n'appartenait au Gouvernement.

## GOUVERNEMENT.

D. Augustin de Jauregui, *Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine-Général des Provinces du Pérou.*

## COMMANDANS PARTICULIERS.

*Messieurs,*

| | |
|---|---|
| *Charças,* | D. . . . . . . . . . . |
| *Chili,* | D. Ambrosio Benavidés. |
| *Chiloé,* | D. Antonio Martinez y la Espada. |
| *Choco,* | D. Emmanuel de Entreña. |
| *Cuença,* | D. Jos. Ant. Vallejo. |
| *Mariquita,* | D. Franc. Navarro de Anaya. |
| *Montevideo,* | D. Joachim del Pino. |
| *Paraguay,* | D. Pedro Melo de Portugal. |
| *Valdivia,* | D. Pedro Gregorio de Echenique. |
| *Valparaiso,* | D. J. Fr. de la Riva Herrera. |
| *Tucuman,* | D. André Mestor. |

## ADMINISTRATION CIVILE.

*La Vice-Royauté du Pérou eſt diſtribuée en trois Audiences, chargées de rendre la Juſtice chacune dans ſon diſtrict. Ces Audiences ſont celles de Lima, de Charcas & de Chili.*

### Audience de Lima.

*Meſſieurs,*

D. Auguſtin de Jauregui, Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine-Général, *Préſident.*
D. Melchior Jacot Ortiz Rojano, *Régent.*
D. Joſeph de Tagle.
D. Gaſpar de Urquizu Ibañez.
D. Ant. Hermenegildo de Querejazu.
D. Manuel de Manſilla.
Le Marquis de Corpa.
D. Joſeph Ferrer.
D. Manuel Ant. de Arredondo.
D. Benito de la Mata Linarés.
D. Melchior de Santiago Concha.
D. George de Eſcobido.

### Alcaldes du Crime.

*Meſſieurs,*

D. Joſeph Laveza Henriquez.
D. Ambroſio Cerdan.
D. Nicolas Velez de Guevara.
D. Joſeph de Rezaval y Ugarte.
D. Fernando Marquis de la Plata.

GENS DU ROI.

*Messieurs*,

D. Franc. Ant. Moreno y Escadon, *Procureur-Général-Civil.*

D. I. Jos. de Villalengua y Morfil, *Procureur-Général-Criminel.*

AUDIENCE DE CHARCAS.

*Messieurs*,

D. . . . . . . . . , . . . . . . . . , *Président.*
D. Geronimo Manuel de Ruedas, *Régent.*
D. Juan de Dios Calvo y Anteguerra.
D. Pedro Cernadas Bermudez de Castro.
D. Alonso Gonzalez Perez.
D. Manuel Garcia de la Plata.
D. Lorenzo Blanco Ciceron.

GENS DU ROI.

*Messieurs*,

D. Juan del Pino Manrique, *Procureur-Général-Civil.*

D. Domingo Arnaiz de las Revillas, *Procureur-Général-Criminel.*

D. Louis Jos. de Avaria, *Alguazil Major.*

AUDIENCE DU CHILI.

*Messieurs*,

D. Ambroise de Benavidés, Gouverneur & Capitaine-Général du Chili, *Président.*

*Meſſieurs*,

D. Thomas Alvarez de Alevedo, *Régent.*
D. Louis de Santa-Cruz y Centeno.
D. Joſ. de Gorvea y Badillo.
D. Nicolas de Merida y Segura.
D. Franc. Tadeo Diez de Medina.
D. Louis de Urriola.

## GENS DU ROI.

*Meſſieurs*,

D. Joſeph Marquis de la Plata, *Procureur-Général-Civil.*
D. Joachim Perez de Uriondo y Matierena, *Procureur-Général-Criminel.*
Le Marquis de Caſa-Real, *Alguazil-Major.*

## ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

*Il y a deux Archevêchés au Pérou, Lima & Charcas : l'un a huit Suffragans, & l'autre cinq.*

*Archevêque de Lima.*

| | Revenus. |
|---|---|
| D. Juan Domingo Gonzalez de la Reguera . . . . . . . . . . . | 100,000 *l.* |

## SUFFRAGANS.

*Arequipa.*

| | |
|---|---|
| D. Fr. Miguel de Pamplona. . . . | 50,000 *l.* |

*Truxillo.*

| | |
|---|---|
| D. Balthazar Jayme Martinez Compañon. . . . . . . . . . . . . . | 48,000 *l.* |

*Quito.*

| | *Revenus.* |
|---|---|
| D. Blas Sobrino y Minago. . . . | 60,000 *l.* |
| *Cuſco.* | |
| D. Juan Manuel de Moſcoſo. . . | 80,000 *l.* |
| *Guamangua.* | |
| D. Franc. Lopez. . . . . . . . . . . | 30,000 *l.* |
| *Panama.* | |
| D. Joſ. Ant. Umeres de Miranda. | 24,000 *l.* |
| *Chili.* | |
| D. Manuel de Alday. . . . . . . | 20,000 *l.* |
| *Conception du Chili.* | |
| D. Fr. Joſ. de Maran . . . . . . . . | 15,000 *l.* |
| *Archevêque de Charcas.* | |
| D. François Ramon de Herboſo. . | 50,000 *l.* |

SUFFRAGANS.

*Noſtra Seignora de la Paz.*

D. Greg. Fr. de Campos. . . . . . 35,000 *l.*

*Tucuman.*

D. Fr. Joſ. Ant. de San-Alberto. . . . . . . .

*Santa-Cruz de la Sierra.*

D. Alex. de Ochoa. . . . . . . . . . . . . .

*Paraguay.*

D. Fr. Louis de Velaſco. . . . . . . . . . .

*Buenos-Ayres.*

D. Fr. Sébaſtien Malvar. . . . . . . . . . . .

## *ARCHIPEL ESPAGNOL.*

Ce fut Chriſtophe Colomb, monté ſur un Vaiſſeau Eſpagnol, qui eut la gloire de découvrir les Iſles qui forment cet Archipel. C'eſt pourquoi ici, comme dans la terre-ferme, les Eſpagnols en poſſedent la partie la plus étendue, la plus riche & la plus fertile. Telles ſont les Iſles de Cubagua, de la Trinité, de la Marguerite, de Porto-Rico, de Cuba, de Saint-Domingue, &c. Ces Iſles, dont la plupart ſont très-importantes, peuvent devenir la ſource d'une proſpérité ſans bornes. Malheureuſement les Eſpagnols n'en ont pas encore tiré tout le parti que leur poſition & la fécondité du ſol euſſent pu leur permettre. Dans l'état actuel, dit ſenſément l'illuſtre Abbé Raynal, ce ſont de vaſtes forêts où regne une ſolitude affreuſe. Bien-loin de contribuer à la force, à la richeſſe de la Monarchie qui en a la propriété, elles ne font que l'affaiblir, que la ruiner par les dépenſes qu'exige leur conſervation.

---

## LA TRINITÉ

L'Isle que les Eſpagnols trouvent d'abord en arrivant en Amérique, ſe nomme *la Trinité*. Colomb y aborda, lorſqu'en 1498 il reconnut l'Orenoque; mais d'autres intérêts firent perdre de vue & l'Iſle & les bords du Continent voiſin.

Ce ne fut qu'en 1535, que la Cour de Ma-

drid fit occuper la Trinité. Elle eſt placée vis à-vis l'embouchure de l'Orenoque, comme pour ralentir la rapidité du fleuve. On lui donne 318 lieues quarrées; elle n'a jamais eſſuyé d'ouragan, & ſon climat eſt ſain. Les pluies y ſont abondantes depuis le milieu de Mai juſqu'à la fin d'Octobre, & la ſéchereſſe du reſte de l'année eſt ſans inconvénient, parce que le pays, quoique privé de rivieres navigables, eſt très bien arroſé. Les tremblements de terre y ſont plus fréquents que dangereux. Dans l'intérieur de l'Iſle, ſont quatre grouppes de montagnes qui, avec quelques autres formées par la nature ſur les rives de l'Océan, occupent le tiers du ſol. Le reſte eſt preſque généralement ſuſceptible des plus riches cultures.

La forme de l'Iſle eſt quarrée : au Nord eſt une côte de 22 lieues, trop élevée & trop hachée pour pouvoir jamais être bien utile. Celle de l'Eſt n'a que 19 lieues, mais toutes telles qu'on pourrait les déſirer. La côte du Sud offre 25 lieues, un peu exhauſſées, où le café, le cacao devraient proſpérer. La bande de l'Oueſt eſt ſéparée du reſte de la Colonie, au Sud, par le canal du Soldat; au Nord, par la bouche du Dragon, & forme, au moyen d'un enfoncement, une rade de 20 lieues de large & de 30 de profondeur. C'eſt dans toutes les ſaiſons un abri sûr pour les Navigateurs, qui, durant une grande partie de l'année, mouilleraient difficilement ailleurs, excepté à la Galiote.

Dans cette partie ſont les établiſſements Eſpagnols : ils ſe réduiſent au port d'Eſpagne, qui a 78 cabanes couvertes de chaume, & à Saint-Joſeph, placé trois lieues plus loin dans les terres, où l'on compte 88 familles encore plus miſérables.

Le cacao fut autrefois cultivé près des deux Bourgades. Sa perfection le faiſait préférer à celui de Caraque même. Pour s'en aſſurer, les Négocians le payaient d'avance. Les arbres qui le portaient périrent tous en 1727, & n'ont point été renouvellés depuis. Les vents du Nord, qui trop ſouvent ont porté ailleurs le même genre de calamité, ont occaſionné ce déſaſtre.

---

## CUBAGUA.

L'ISLE de Cubagua, éloignée de quatre lieues ſeulement du Continent, fut découverte & mépriſée en 1498, par Colomb. Averti dans la ſuite que ſes rivages renfermaient de grands tréſors, les Eſpagnols s'y porterent en foule en 1509, & lui donnerent le nom d'*Iſle aux perles*.

Cette dénomination déſigne aſſez le genre de productions que fourniſſait cette Iſle. En effet, l'Eſpagne en retira une grande quantité de perles qu'elle faiſait pêcher par des ſauvages des Lucayes, qui avaient une facilité ſinguliere à demeurer long-tems ſous l'eau ; mais ce ſuccès fut celui d'un moment. Le banc des perles fut bientôt épuiſé, & la Colonie,

privée de cette ressource, qui seule formait sa subsistance, fut transférée, en 1524, à la Marguerite.

---

## LA MARGUERITE.

CETTE Isle a quinze lieues de long sur cinq de large. Des brouillards épais la couvrent presque continuellement, quoique la nature lui ait refusé les eaux courantes. On n'y voit de bourgade que Monpadre, défendue par un petit fort. Son sol est très-fertile, mais il n'est pas cultivé.

Cette Isle n'est habitée que par cinq à six cents Espagnols, qui y ont formé, avec des femmes originaires du pays, une génération de peuples superstitieux & pusillanimes. La pêche des perles fut quelque tems pour eux une ressource très-avantageuse ; mais le banc s'étant bientôt épuisé, ils sont actuellement réduits à vivre de maïs, de leur pêche, & de bananes que la nature y fait croître plus grosses & meilleures que dans le reste de l'Archipel. Ils élevent des bestiaux maigres & de peu de goût, qu'ils vont échanger en fraude, dans les Colonies Françaises, contre des camelots, des voiles noirs, des toiles, des bas de soie, des chapeaux blancs & des clincailleries. Cette navigation se fait avec une trentaine de chaloupes non-pontées.

Les troupeaux domestiques ont peuplé ses bois de bêtes à corne, qui sont devenues sauvages. On les tue à coup de fusil : leur chair

eſt coupée en aiguillettes de trois pouces de large & d'un pouce d'épaiſſeur, qu'on fait ſécher, après en avoir fondu la graiſſe, de maniere à les conſerver trois ou quatre mois. Le cent peſant de cette viande que l'on nomme *taſſajo*, ſe vend environ 20 liv. dans les établiſſements Anglais.

---

## PORTO-RICO.

*Porto-Rico* a trente-ſix lieues de long ſur dix-huit de largeur, & cent de circonférence. Cette Iſle eſt peut-être, dans la proportion de ſon étendue, la meilleure du nouveau Monde; l'air y eſt ſain & aſſez tempéré. Un grand nombre de petites rivieres l'arroſent de leurs eaux pures & limpides. Ses montagnes ſont couvertes de bois utiles ou précieux, & ſes vallées ſont d'une fertilité qu'on retrouve rarement ailleurs. Toutes les productions propres à l'Amérique proſperent ſur ce ſol profond. Un port ſûr, des rades commodes, des côtes faciles ſe joignent à tant d'avantages.

Sur cette terre, privée de ſes ſauvages habitans, s'eſt ſucceſſivement formée une population fort nombreuſe. Au premier Janvier 1778, Porto-Rico comptait quatre-vingt mille ſix cent ſoixante habitans, dont ſix mille cinq cent trente ſeulement étaient eſclaves. Il comptait ſoixante-dix-ſept mille trois cent quatre-vingt-quatre bêtes à corne, vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze chevaux, mille cinq cent

quinze mulets, & quarante-neuf mille cinquante-huit têtes de menu bétail.

Sur ſes plantations, qui étaient au nombre de cinq mille ſix cent quatre-vingt-un, on récoltait deux mille ſept cent trente-ſept quintaux de ſucre, onze cent quatorze quintaux de coton, onze mille cent ſoixante-trois quintaux de café, dix-neuf mille cinq cent cinquante ſix quintaux de riz, quinze mille deux cent ſeize quintaux de maïs; ſept mille quatre cent cinquante-huit quintaux de tabac, & neuf mille huit cent ſoixante quintaux de melaſſe.

Dans ſes pâturages, dont on comptait deux cent trente-quatre, la reproduction annuelle était de onze mille trois cent ſoixante-quatre bœufs, de quatre mille trois cent ſoixante-quatre chevaux, de neuf cent cinquante-deux mulets, & de trente-un mille deux cent cinquante-quatre têtes de menu bétail.

Long tems les citoyens de Porto-Rico ne furent pas les véritables propriétaires du ſol qu'ils occupaient. Les Commandans n'en accordaient jamais que l'uſufruit; ce déſordre inconcevable a enfin ceſſé Une loi du 14 Janvier 1778, aſſure aux poſſeſſeurs la propriété de ce qui ſe trouvait alors dans leurs mains, ſous la condition d'une redevance annuelle d'un réal & un quart, ou ſeize ſols ſix deniers & demi, pour chaque portion de terre de vingt-cinq mille ſept cent huit toiſes qu'on mettra en culture, & de trois quarts de réal, ou dix ſols un denier & demi, pour celle qui reſtera en

pâturage. Ce léger tribut eſt employé à l'habillement des Milices, compoſées de dix-neuf cents hommes d'infanterie, & de deux cent cinquante chevaux. Sous les mêmes clauſes, le reſte de l'Iſle ſera diſtribué à ceux qui ont peu, ou même qui n'ont rien. Ces derniers, déſignés par le nom d'*Aggrégés*, ſont au nombre de ſept mille huit cent trente-cinq.

---

## CUBA.

L'Iſle de Cuba, ſéparée de celle de Saint-Domingue par un canal étroit, appartient aux Eſpagnols. Elle ſeule vaudrait un Royaume. Elle a deux cent trente lieues de long, & depuis quatorze juſqu'à vingt-quatre de large. Aucune de ſes rivieres n'eſt navigable. Dans trois ou quatre ſeulement, des bateaux remontent deux, quatre & ſix lieues, durant la plus grande partie de l'année. Au Nord, la Havane, Bahiahonda, Maciel, Matanza peuvent recevoir des Vaiſſeaux de guerre; mais les rades du Sud, Caba, Xagues, Port-au-Prince, Bayamo, Bacaona, Nipe, Batabano, Trinité, n'admettent que des Bâtiments marchands.

Quoique cette Iſle eût été découverte en 1492, par Colomb, ce ne fut qu'en 1511 qu'elle fut conquiſe par Diego de Velaſquez. Selon le dénombrement fait en 1774, elle comptait alors cent ſoixante-onze mille ſix cent vingt-huit perſonnes, dont vingt-huit mille ſept cent ſoixante-ſix ſeulement étaient eſclaves.

La population eſt vraiſemblablement un peu plus conſidérable, parce que la crainte d'un nouvel impôt a dû empêcher l'exactitude dans les déclarations.

On ne trouve guere d'autres arts dans l'Iſle que ceux de néceſſité premiere. Ils ſont entre les mains des mulâtres ou des noirs libres & très-imparfaits. La ſeule Menuiſerie y a été portée à un degré de perfection remarquable. Des bois d'un cedre propre à la conſtruction, couvraient la Colonie, ſans qu'on eût jamais ſongé à les employer. On y forma, en 1724, des atteliers, dont, juſqu'à ce jour, il eſt ſorti cinquante-huit Vaiſſeaux ou Frégates.

D'autres mulâtres, d'autres noirs, font naître des ſubſiſtances; ce ſont quelques fruits du nouveau Monde, & quelques légumes de l'ancien, du maïs, du manioc, dont la conſommation a diminué à meſure que la liberté de la navigation a fait baiſſer le prix des farines apportées de l'Eſpagne ou du Mexique, & quelquefois auſſi de l'Amérique ſeptentrional; du cacao aſſez bon, mais en ſi petite quantité, qu'il en faut tirer, tous les ans, plus de deux mille quintaux de Caraque ou de Guayaquil; de nombreux troupeaux de bœufs, & ſur-tout de cochons, dont la chair a été juſqu'ici préférée généralement, & le ſera toujours, à moins que les moutons, que l'on vient d'introduire dans l'Iſle, ne la faſſent un jour négliger. Tous ces animaux errent dans des pâturages dont chacun a quatre ou du moins deux lieues d'étendue. On y voit auſſi paître

des mulets & des chevaux qu'il faudrait multiplier encore, puisque le nombre actuel ne dispense pas d'en demander une grande quantité au Continent.

L'industrie des habitans de cette Isle ne s'est pas encore tournée vers l'indigo, ni vers le coton, quoiqu'ils croissent naturellement dans l'Isle. La culture du café, adoptée depuis peu, n'y a pas fait non plus des progrès considérables. La cire, fruit de quelques abeilles apportées dans l'Isle par les Floridiens chassés de leur patrie à la paix de 1763, y forme une branche de commerce qui devient de jour en jour plus florissant.

Le tabac est l'une des plus importantes productions de Cuba. Chaque récolte en donne environ cinquante-cinq mille quintaux. Une partie est consommée dans le pays, ou sort en fraude. Le Gouvernement en fait acheter, tous les ans, pour ses domaines de l'ancien & du nouveau Monde, quarante-six mille sept cent cinquante quintaux, dont le prix varie avec la qualité, mais qui, l'un dans l'autre, lui revient à 48 livres 12 sols le cent. De sorte que le Roi verse annuellement dans l'Isle, pour ce seul objet, 2,272,050 livres.

Un Gouverneur, qui a le titre de Capitaine-Général, préside à la Colonie; c'est à lui qu'il appartient de décider tout ce qui est du ressort du Civil & du Militaire : mais un Intendant régit les Finances ; des Magistrats, dont les Sentences peuvent être infirmées par l'Audience de Saint Domingue, rendent la

justice dans les dix-huit Juridictions qui partagent l'Isle. On y trouve aussi dix-neuf Hôpitaux richement fondés.

*La Havane*, décorée d'un port le plus sûr de l'univers, & où les flottes de tout le monde entier pourraient mouiller en même-tems, est la Capitale de l'Isle. On y a construit, par les soins de M. le Marquis de la Torre, des embellissements & des commodités qu'on y desirait inutilement depuis long-tems. Le Gouverneur actuel lui a donné une Salle de spectacles sagement décorée, deux promenades délicieuses, des cazernes commodes, & à son territoire cinq cents ponts très-bien entendus. Ces établissements, utiles ou agréables, n'ont coûté à la Ville que 482,066 livres : il y a aussi à la Havane une Université qui a 37,800 liv. de revenus, & environ deux cents Eleves.

La Ville de Cuba, beaucoup moins importante que celle de la Havane, est le Siege de l'Evêque & de son Chapitre ; ni eux, ni les autres Membres du Clergé, ne perçoivent la dixme, comme dans le reste du nouveau Monde ; elle apparrient à la Couronne ; mais, ainsi qu'ailleurs, sans être une ressour-pour le fisc. La Colonie compte 23 Couvents d'hommes & trois de femmes, dont les biens sont estimés 14,589,590 liv. Dans ce calcul ne sont pas compris les fonds de l'Ordre de Saint Jean de Dieu, destinés à des objets d'utilité publique.



## SAINT-DOMINGUE.

On a dit à l'article des Possessions Françaises en Amérique, que l'Isle de Saint Domingue, autrefois appellée *Espagnola*, était possédée par les Français & les Espagnols. La partie qu'occupent ces derniers est infiniment plus féconde que celle dont les Français sont propriétaires. Cependant tel est l'état de misere & d'avilissement où cette Colonie est plongée, qu'elle compte à peine vingt mille habitans. Ce qu'elle y a planté de cannes, de cafiers & de pieds de tabac, ne suffit pas à sa consommation, loin de pouvoir contribuer à celle de la Métropole. Elle ne fournit annuellement au commerce national que cinq à six mille cuirs, & quelques denrées d'une si médiocre importance, qu'elles méritent à peine d'être comptées pour quelque chose.

Tout, dans l'Isle, se ressent de ce défaut de culture. San-Yago, la Vega, Soïbo, & d'autres lieux de l'intérieur des terres, autrefois si renommés par leurs richesses, ne sont plus que des hameaux, où rien ne rappelle leur splendeur primitive.

Les côtes n'offrent pas un tableau plus animé. Au Sud de la Colonie, est la baie étroite & profonde d'Ocoa, qu'on pourrait appeller un port. C'est dans cet endroit, où les Espagnols n'ont point d'établissement, quoiqu'une saline, qui suffit à leurs besoins, en soit fort

proche, qu'eſt déchargé l'argent envoyé du Mexique pour les dépenſes du Gouvernement, & d'où il eſt porté ſur des chevaux juſqu'à San-Domingo, qui n'en eſt éloigné que de quinze lieues.

Cette Ville, autrefois Capitale de toute l'Iſle, ne l'eſt plus que de la portion qui appartient aux Eſpagnols. Long-tems le Loſana, qui baigne ſes murs, admit des Bâtimens de ſix cents tonneaux. Depuis que l'embouchure de cette riviere a été preſque comblée par les ſables & par les pierres qu'elle entraîne des montagnes, la Ville n'eſt pas dans un meilleur état que le port, & de magnifiques ruines ſont tout ce qui en reſte. Les campagnes qui l'environnent, n'offrent que des ronces & quelques troupeaux.

Quatorze lieues au-deſſus de cette place, coule la riviere de Macouſſis, où abordent le petit nombre de Navires Américains qui viennent trafiquer dans l'Iſle : ils débarquent leurs faibles cargaiſons, à la faveur de quelques Iſlots qui forment un aſſez bon abri.

Plus loin, toujours ſur la même côte, la Rumana parcourt les plus ſuperbes plaines qu'il ſoit poſſible d'imaginer. On ne voit cependant ſur un ſol auſſi vaſte & auſſi fécond, qu'une Bourgade qui paroîtrait miſérable dans les contrées même que la nature aurait le plus maltraitées.

Le Nord de la Colonie eſt digne du Sud. Porto de Plata, dont il ſerait difficile d'exagérer la beauté & la fécondité, ne voit dans ſes

nombreuſes anſes, ni ſur ſon riche territoire, que quelques cabanes.

L'Iſabellique, qui a une belle riviere, des plaines immenſes, des forêts remplies de bois précieux, ne préſente pas un aſpect plus floriſſant.

Avec autant ou plus de moyens de proſpérité, Monté-Chriſto n'eſt qu'un entrepôt, où des interlopes Anglais viennent habituellement, en tems de paix, charger les denrées de quelques plantations Françaiſes établies dans ſon voiſinage.

Les Eſpagnols n'ont aucune Poſſeſſion à l'Oueſt de l'Iſle, entiérement occupé par les Français; & ce n'eſt qu'après la derniere paix qu'ils ont jugé convenable de former des établiſſements à l'Eſt, qu'on avait depuis longtems perdu de vue.

Le projet d'établir des cultures, pouvait s'exécuter dans la plaine de Véga-Réal, ſituée dans l'intérieur des terres, & qui a 80 lieues de long, ſur 10 dans ſa plus grande largeur. On trouverait difficilement au nouveau Monde, un terrein plus uni, plus fécond, plus arroſé. Toutes les productions de l'Amérique y réuſſiraient admirablement; mais l'extraction en ſerait impoſſible, à moins qu'on ne pratiquât des chemins dont l'entrepriſe effrayerait la Nation même la plus entreprenante.

Le Gouvernement s'eſt déterminé pour Cumana. C'eſt une Péninſule large de cinq lieues, longue de ſeize, & dont le ſol, quoiqu'un peu inégal, eſt très-propre aux plus riches pro-

ductions du nouveau Monde. Elle a de plus l'avantage d'offrir aux Bâtiments qui arrivent d'Europe, un atterrage facile & un mouillage sûr. De nos jours, la Cour de Madrid y a fait passer quelques Canariens, dont la peuplade ne paraît pas très-florissante.

---

## GOUVERNEURS *des Isles Espagnoles.*

*Messieurs,*

| | |
|---|---|
| *Cuba,* | D. . . . . . . . . . . . |
| *La Havane,* | D. Diego Jos. Navarro. |
| *La Marguerite,* | D. Felix Bejerano. |
| *Porto-Rico,* | D. Joseph Dufresne. |
| *Saint-Domingue,* | D. Isidore de Peralta. |
| *La Trinité,* | D. Manuel Falques. |
| *Cubagua,* | D. . . . . . . . . . . |

## ADMINISTRATION CIVILE.

*L'Isle de Saint-Domingue est la seule où l'on ait établi une Audience : toutes les autres Isles Espagnoles ont leurs Tribunaux particuliers, dont les Sentences vont par appel à cette Juridiction souveraine.*

### AUDIENCE DE SAINT-DOMINGUE.

*Messieurs,*

D. Isidore de Peralta, Gouverneur & Capitaine-Général, *Président.*

D. François-Xavier de Gamboa, *Régent.*

*Messieurs*,

D. Louis de Chaves y Mendoza.
D. Augustin de Amparan y Orbe.
D. Raimond Jober.
D. Joachim Jos. de Inclan y Arango.
D. Manuel Bravo y Bermudez.

GENS DU ROI.

*Messieurs*.

D. Miguel Cristoval de Irisarri y Dominguez, *Procureur-Général-Civil*.
D. Julien Diaz de Saravia, *Procureur-Général-Criminel*.
D. . . . . . . . . . . . . . . ., *Alguazil-Major*.

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

*L'Isle de Saint-Domingue est aussi la seule où il y ait un Archevêque. Ce Prélat a quatre Suffragans fixés dans les Isles & dans la terre-ferme.*

*Archevêque de Saint-Domingue.*

Revenus.

D. Isidoro Rodriguez. . . . . . . . . 12,000 *l.*

SUFFRAGANS.

*Coracas*.

D. Meriano Masti. . . . . . . . . 18,000 *l.*

*Cuba*.

D. Santiago Joseph de Echevarria y Elguezua. . . . . . . . . . . . . . 30,000 *l.*

*Porto Rico.*

Revenus.

D. Manuel Ximenez Perez. . . . 12,000 *l.*

*Mérida de Maracaïbo.*

D. Fr. Juan Ramos de Lora. . . . 50,000 *l.*

---

## *ÉTAT DE LA MARINE D'ESPAGNE.*

SÉCRÉTAIRERIE D'ÉTAT, POUR LA MARINE.

Le Marquis Gonzalez de Caftejon, *Sécrétaire d'Etat.*

*CONSEILLERS.*

*Meffieurs.*

D. Antoine-Louis del Réal Lombardon.
D. Joachim Hernandez.
D. Philippe Garcia Aleffon.
D. Manuel de la Cuentas-Zayras.
D. Pedro Varela y Ulloa.
D. Fulgence de la Riva Agüero.
D. Julien Retamofa.
D. Alberto de Sefma.
D. Pedro Alonfo Henriquez, *Archivifte.*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

D. Louis de Cordova, *Directeur-général.*

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX.

*Meffieurs,*

1755 Le Marquis de la Vega de Armijo.
1757 Le Marquis de San-Leonardo.

Le

*Messieurs,*

Le Marquis del Réal Teſoro.
D. Louis de Cordova.
1774 Le Marquis de Caſa-Tilly.
D. Manuel de Guirior.
D. Manuel de Florez.
Le Marquis Gonzalez de Caſtejon.
D. Joſeph de Roxas.
D. Antonio Ulloa.
D. J.-Bapt. Bonet.
1779 D. Ant. Rodriguez Valcarcel.
D. Joſeph Diaz de San-Vicente.
D. Miguel Gaſton.
D. Antonio de Arce.
1780 D. J. de Langara y Huarte.
1781 D. Joſ. Solano.

*Leur uniforme eſt le même que celui des Lieutenans-Généraux des armées d'Eſpagne.*

CHEFS D'ESCADRE.

*Messieurs,*

1774 D. Adrien Caudron Cautin.
D. Ignace Ponce de Leon.
D. Antoine Poſada.
D. Fernand de Lortia.
1779 D. Ant. Oſorno y Herrera.
D. Juan Tomaſéo.
D. Antoine Barcelo.

*Leur uniforme eſt le même que celui des Maréchaux-de-Camp.*

*Trente deux Brigadiers de Marine, cent douze Capitaines de vaiſſeau, parmi leſquels ſont douze* Graduados, *& cent vingt ſept Capitaines de frégates, parmi leſquels ſont deux* Graduados.

## *Département de la Marine d'Eſpagne.*

### CADIX.

*Meſſieurs,*

D. Louis de Cordova, *Commandant & Directeur-général.*

D. Ventura Moreno, Brigadier, *Major-général.*

D. Antonio Eſcaño. } *Adjudans.*
D. . . . . . . . . . . }

D. Alexandre Teran, Commiſſaire de la Province, *Secrétaire-général de la Direction.*

### FERROL.

*Meſſieurs,*

D. Joſeph Diaz de S. Vicente, *Commandant-général.*

D. . . . . . ., Capitaine de frégate, *Major.*

D. Ignace de Olacta, *Adjudant.*

D. Gabriel de Llanos, *Secrétaire de la Commandance.*

### CARTHAGENE.

*Meſſieurs,*

D. Joſeph de Roxas, *Commandant-général.*

D. Joſeph Bonanza, Capitaine de frégate, *Major.*

D. . . . . . . . . . . . . . . . ., *Adjudant.*

D. Leandre Echenique, *Secrétaire de la Commandance.*

*En 1772, il fut établi en chacun de ces trois Départements, un Conſeil, qui a pour objet de ſtatuer ſur tout ce qui concerne l'armement des Vaiſſeaux & l'entretien des Arſenaux. Le Commandant-général du Département, en eſt toujours le Préſident.*

## *Corps militaires entretenus pour la Marine.*

### Compagnies des Gardes-Marines.

En 1717, on créa à Cadix une Compagnie de Gardes-Marines, de 150 hommes, dont le nombre fut porté, depuis, à deux cents : mais le Miniſtere déſirant donner à ſa Marine des Officiers dignes de lui faire honneur, on a diſtribué ce Corps en trois Compagnies, dont l'une eſt demeurée à Cadix, la ſeconde a été fixée à Ferrol, Ville de Galice, & la troiſieme à Carthagene. Chacune de ces trois Compagnies eſt compoſée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Porte-Enſeigne, de deux Adjudans, de quatre Brigadiers, de quatre Sous-Brigadiers & de 92 Cadets. Chaque Compagnie a auſſi une Académie compoſée d'un Directeur & de huit Maîtres, dont l'objet eſt de former les jeunes Officiers dans les Sciences & dans les Arts relatifs à la Marine.

Le Capitaine de Cadix eſt le Commandant des trois Compagnies.



## ÉTAT-MAJOR.

### CADIX.

*Messieurs*,

D. Miguel Gaston, Lieutenant-général, *Capitaine-Commandant.*

D. Ant. Posada, Chef d'escadre, *Lieutenant.*

D. Fr. Muñoz de San-Clemente, Lieutenant de navire, *Porte-Enseigne.*

D. . . . . . . . . . . . .
D. . . . . . . . . . . . . } *Adjudans.*

D. Vincent Tofino, Capitaine de vaisseau, *Directeur des trois Académies.*

### FERROL.

*Messieurs*,

D. Fr. Gil, Brigadier, *Capitaine.*

D. Fr. Jove Llanos, Capitaine de frégate, *Lieutenant.*

D. . ., Lieutenant de vaisseau, *Porte-Enseigne.*

D. . . . . . . . . . . . .
D. . . . . . . . . . . . . } *Adjudans.*

D. Cipriano Vinescati, *Directeur.*

### CARTHAGENE.

*Messieurs*,

D. Joseph de Mazarredo, Brigadier, *Capitaine.*

D. Domingo de Nava, Capitaine de navire, *Lieutenant.*

D. . . . . . . . . . . . . . . . . . . , *Porte-Enseigne.*

D. . . . . . . . . . . . .
D. . . . . . . . . . . . . } *Adjudans.*

D. Hyacinthe Ceruti, *Directeur.*

## *Infanterie de la Marine.*

Ce Corps que l'on appelle en Eſpagne l'*Infanterie de la Marine*, eſt compoſé de douze Bataillons, de ſix Compagnies chacun. Chaque Bataillon a pour chef un Adjudant, & les Compagnies compoſées de 168 hommes chacune, ont à leur tête quatre Officiers.

### ÉTAT-MAJOR.

#### CADIX.

*Meſſieurs*,

Le Marquis de Caſa-Tilly, Lieutenant-général, *Commandant principal.*

D. Carlos de Torres, Capitaine de navire, *Inſpecteur.*

D. . . . . . . . . . . . . . . . . ., *Sergent-Major.*

#### FERROL.

*Meſſieurs*,

D. . . , Cap. de frégate, *Commandant en ſecond.*

D. . . , Cap. de frégate, *Sous-Inſpecteur.*

D. . . , Lieut. de vaiſſeau, *Sergent-Major.*

#### CARTHAGENE.

*Meſſieurs*,

D. . . , Cap. de frégate, *Commandant en ſecond.*

D. Louis Morena, Capitaine de frégate, *Sous-Inſpecteur.*

D. Louis Bonet, Lieutenant de navire, *Sergent-Major.*

## *Corps royal d'Artillerie.*

Ce Corps eſt compoſé de deux mille hommes diſtribués en ſeize Brigades, dont chacune

a ſon Lieutenant. Cette Compagnie, qui eſt diſtribuée en trois Départements, a une Ecole d'Artillerie, pour former ceux qui la compoſent, dans les différents objets de leur ſervice.

ETAT-MAJOR.

CADIX.

*Meſſieurs*,

D. Franciſco Robira, Capitaine de vaiſſeau, *Commiſſaire général.*

*Un Sergent-Major, & deux Commiſſaires en ſecond.*

FERROL.

*Meſſieurs*,

D. Firmin Caraſa, Capitaine de vaiſſeau; *Commiſſaire Provincial.*

*Un Sergent Major, & deux Commiſſaires en ſecond.*

CARTHAGENE.

*Meſſieurs*,

D. Joachim de Poſada, Capitaine de frégate, *Commiſſaire Provincial.*

*Un Sergent Major, & deux Commiſſaires en ſecond.*

*Ingénieurs.*

Le Corps des Ingénieurs de la Marine fut créé le 10 Octobre 1770. Son uniforme eſt le même que ceux des Officiers de l'armée. Il eſt compoſé de quatre Directeurs, *Capitaines de vaiſſeau & Officiers généraux;* quatre Ingénieurs en chef, *Capitaines de vaiſſeau;* huit en ſecond, *Capitaines de frégates;* huit ordinaires, *Lieutenans de vaiſſeau;* huit extraordinaires, *Porte-Enſeignes de vaiſſeau;* & de douze Adjudans,

*Porte Enſeignes de frégates.* Tous ces Officiers ſont aux ordres de l'Ingénieur général, Don François Gautier, Brigadier de l'armée.

## *Corps des Pilotes.*

Ce Corps eſt diſtribué en deux claſſes ; en Pilotins ou Adjudans, & en Pilotes ſervans actuellement ſur les côtes & dans les ports. Il eſt auſſi diviſé en trois Départements, dont chacun a un Ecole où l'on enſeigne tout ce qui peut être relatif à la navigation & au pilotage.

ETAT-MAJOR.

CADIX.

*Meſſieurs,*

D. Juan de Soto y Aguilar, Brigadier, *Commandant en chef.*

*Deux Adjudans, Lieutenans de navire.*

FERROL.

*Meſſieurs,*

D. Vincent Caamaño, Capitaine de navire, *Directeur.*

*Un Adjudant.*

CARTHAGENE.

*Meſſieurs,*

D. Felix de Marquina, Capitaine de vaiſſeau, *Directeur.*

*Un Adjudant.*



# ARTICLE III.

## *Possessions Portugaises.*

LONG-TEMS l'Asie, découverte, si j'ose ainsi m'exprimer, au quinzieme siecle, par les Portugais, occupa tous les esprits. Long-tems cette heureuse région fut le seul théâtre de la fortune, de la considération & de la gloire. Les exploits éclatans qu'y faisaient les Portugais, les richesses qu'on en rapportait, & les relations étonnantes que l'on publiait des contrées qu'ils visitaient, donnaient à leur Nation, dans toutes les parties du monde, une supériorité que chaque particulier voulait partager. L'enthousiasme était général. L'Amérique, dont on disait aussi tant de merveilles; l'Amérique, où la nature semblait avoir épuisé ses forces pour y former de l'or, ne méritait pas même de fixer les regards des Portugais.

Un heureux hasard procura à ce Peuple autrefois si puissant & si superbe, l'une des plus riches Contrées du Continent qu'il méprisait. Pierre Alvarez Cabral, cet homme si célebre dans les Annales de l'Asie moderne, repassait en 1500, dans cette partie du monde, théâtre de sa gloire. Pour éviter les calmes de la côte d'Afrique, & doubler plus sûrement le Cap de Bonne-Espérance, il prit le large du côté de l'Ouest, & découvrit, sans y penser, le Brésil, l'une des plus belles Provinces de

l'Amérique méridionale. La tempête l'obligea à y chercher un asyle. Il mouilla sur la côte au quinzieme degré de latitude australe, dans un lieu qu'il appella *Porto-Seguro.* Il prit possession du pays sans y former d'établissement, & lui donna le nom de *Sainte-Croix.* On lui substitua depuis celui du *Brésil*, parce que le bois ainsi appellé, était la production la plus précieuse, pour les Européans qui l'employerent à la teinture.

Dès que la Cour de Lisbonne eut fait visiter les Ports, les Bois & les Rivieres, les Côtes du Brésil, & que l'on crut s'être assuré qu'il n'y avait ni or ni argent, elle le méprisa au point de n'y envoyer que des hommes flétris par les Loix, que des femmes perdues par leurs débauches, & des Juifs proscrits par l'Inquisition.

Tous les ans, il partait de Portugal un ou deux Vaisseaux qui allaient porter dans le nouveau Monde tous les scélérats du Royaume. Ils en rapportaient des perroquets, des bois de teinture & de marqueterie. On voulut y joindre le gingembre; mais il ne tarda pas à être prohibé, de peur que cette marchandise ne nuisît au commerce qu'on en faisait par les grandes Indes.

Bientôt les Juifs, qu'on avait exilés au Brésil, réussirent à y établir quelques cultures. Cet heureux présage fit sentir à la Cour de Lisbonne qu'une Colonie pouvait devenir utile à sa Métropole, autrement que par des métaux. Dès 1525, on la vit jeter des regards

moins dédaigneux ſur une Poſſeſſion immenſe qu'elle tenait du haſard, & qu'elle était accoutumée de regarder comme un cloaque, où aboutiſſaient toutes les immondices de la Monarchie.

---

## BRESIL.

LE BRESIL eſt un continent immenſe de l'Amérique méridionale, borné au Nord par la riviere des Amazones ; au Sud, par celle de la Plata ; à l'Eſt, par la mer ; & au Couchant par une multitude de marais, de lacs, de torrents, de rivieres & de montagnes, qui le ſéparent des Poſſeſſions Eſpagnoles. Cette vaſte contrée, découverte en 1500, par Pierre Alvarez Cabral, appartient aux Portugais.

Le climat du Breſil eſt fort doux, en comparaiſon de celui de l'Afrique. L'air y eſt ſouvent aſſez froid, pendant la nuit, pour obliger les habitans à faire du feu dans leurs cabanes.

Cette région eſt actuellement diviſée en neuf Provinces, toutes gouvernées par un Commandant particulier, & qui ſont Para, Maragnan, Fernambuc, Bahia, Rio-Janeiro, Saint Paul, Minas-Geraës, Goyas & Matto-Groſſo. Quoique les différents Chefs prépoſés à l'Adminiſtration de ces Provinces, ſoient tenus de ſe conformer aux Réglements généraux que le Vice-Roi juge à propos de faire, ils ſont comme indépendans de ſon autorité, parce qu'ils reçoivent directement leurs ordres de Lisbon-

ne, & qu'eux-mêmes ils y rendent compte des affaires de leur Département. On ne les nomme que pour trois ans; mais leur miſſion a communément plus de durée. La Loi leur défend de ſe marier dans la contrée ſoumiſe à leur Juridiction; de s'intéreſſer dans aucune branche de commerce; d'accepter le moindre préſent; de recevoir des émoluments pour les fonctions de leur charge; & cette Loi eſt aſſez rigoureuſement obſervée depuis quelques années. Auſſi, rien n'eſt plus rare aujourd'hui qu'une fortune faite, ou même commencée, dans les poſtes du nouveau Monde. Celui qui les quitte volontairement, doit, comme celui qui eſt révoqué, compte de ſa conduite à des Commiſſaires choiſis par la Métropole; & les citoyens de tous les ordres ſont indiſtinctement admis à former des accuſations contre lui. S'il meurt dans ſa place, l'Evêque, l'Officier militaire le plus avancé, & le premier Magiſtrat, prennent conjointement les rênes du gouvernement juſqu'à l'arrivée de ſon ſucceſſeur.

La Juriſprudence du Breſil eſt abſolument la même que celle du Portugal. Chaque Diſtrict a ſon Juge, dont on peut appeller aux Tribunaux ſupérieurs de Bahia & de Rio-Janeiro, à ceux même de Lisbonne, s'il s'agit de grands intérêts. Il n'y a que le grand Para & le Maragnan qui ne ſoient ſoumis à aucune des deux Juridictions, & dont les procès ſoient portés en ſeconde inſtance à la Métropole. On obſerve une route un peu dif-

férente dans les causes criminelles. Le Juge de chaque canton punit sans appel les fautes légeres. Les forfaits ressortissent du Gouverneur, aidé de quelques Assesseurs que la Loi lui nomme.

Un Tribunal particulier doit, dans chaque Province, recueillir les successions qui tombent à des héritiers fixés au-delà des mers : il retient cinq pour cent pour ses honoraires, & fait passer le reste en Portugal dans un dépôt formé pour le recevoir. Le vice de cette institution, d'ailleurs judicieuse, c'est que les Créanciers du Bresil ne peuvent être payés qu'en Europe.

Le Commandant & quatre Magistrats administrent les Finances de chaque Province. Le résultat de leurs opérations passe, tous les ans, au Trésor royal de la Métropole, & y est discuté très-sévérement.

Il n'y a pas de Ville, de Bourg même un peu considérable, qui n'ait une Assemblée municipale. Elle doit veiller aux petits intérêts qui lui sont confiés, & régler, sous l'inspection du Commandant, les légeres taxes dont elle a besoin. On lui a accordé plusieurs privileges, celui en particulier de pouvoir attaquer au pied du Trône le Chef de la Colonie.

Le Militaire est réglé, au Bresil, sur le même pied qu'en Portugal & dans le reste de l'Europe. Les troupes sont à la disposition de chaque Gouverneur, qui nomme à toutes les places vacantes, jusqu'à celle de Capitaine exclu-

ſivement. Il a la même autorité ſur les Milices, compoſées de tous les citoyens qui ne ſont pas *fidalgos*, c'eſt-à-dire, de la haute Nobleſſe, ou qui n'exercent pas des fonctions publiques. Hors le cas d'un beſoin extrême, ces Corps, qui doivent tous avoir une uniforme, & ſe payer eux-mêmes, ne ſont pas aſſemblés dans l'intérieur des terres; mais à Fernambuc, à Bahia, à Rio-Janeiro, on les exerce un mois chaque année; & c'eſt alors le Fiſc qui les nourrit. Les negres & les mulâtres ont des drapeaux particuliers, & les Indiens combattent avec les blancs. La Colonie compte actuellement environ quinze mille neuf cents hommes de troupes réglées, & vingt-deux mille hommes de milice.

Quoique le Roi, comme Grand-Maître de l'Ordre de Chriſt, jouiſſe ſeul au Breſil des dixmes eccléſiaſtiques; quoique le produit de la croiſade ſoit tout entier verſé dans ſes coffres, on a vu ſe former ſucceſſivement, dans cette vaſte partie du nouveau Monde, ſix Evêchés, qui reconnoiſſent pour leur Métropole l'Archevêché de S. Salvador, fondé en 1552. Les Prélats qui rempliſſent ces Sieges, ſont preſque tous Européans, & jouiſſent communément d'une penſion conſidérable, que le Fiſc ajoute aux honoraires attachés à leurs fonctions.

Parmi les Paſteurs ſubalternes, il n'y a que les Miſſionnaires fixés dans les Bourgades Indiennes, qui ſoient payés par le Gouvernement; mais les autres trouvent des reſſources

ſuffiſantes dans la ſuperſtitieuſe généroſité des peuples qu'ils ſont chargés d'inſtruire. Indépendamment d'un tribut annuel que chaque famille doit à ſon Curé, la Loi accorde 40 ſ. pour chaque naiſſance, pour chaque mariage & pour chaque enterrement. Les Réglements réduiſent cette contribution à la moitié pour les pauvres, & à rien pour les indigents.

On tolere quelques aſyles pour des vieilles filles, à Bahia & à Rio-Janeiro ; mais jamais il ne fut permis, dans le Breſil, de fonder aucun Couvent pour des Religieuſes. Les Moines ont trouvé plus de facilités. Il exiſte 22 Maiſons de différents Ordres, dont les deux plus riches ſont occupées par des Bénédictins. Aucun de ces établiſſements n'eſt placé dans le pays de l'or. Les Jéſuites avaient profité de leur influence dans le Gouvernement, pour ſe ſouſtraire à la Loi qui en interdiſait le ſéjour à tous les Réguliers. Depuis leur expulſion, aucun Inſtitut ne s'eſt trouvé aſſez puiſſant pour arracher une faveur ſi ſignalée. L'Inquiſition n'a jamais eu non plus aucun aſyle dans le Breſil.

Ce pays n'a pas d'Ordonnances particulieres pour les eſclaves. Comme leur maître eſt obligé de les nourrir, & que l'uſage s'eſt aſſez généralement établi de leur abandonner un petit terrein qu'ils peuvent cultiver, à leur profit, les Fêtes & les Dimanches, ceux d'entr'eux qui ſont ſages & laborieux, ſe trouvent bientôt en état d'acheter leur liberté. Rarement elle leur eſt refuſée. Ils peuvent même l'exi-

ger, au prix fixé par les Réglements, lorſ-qu'on les opprime. C'eſt vraiſemblement pour cette raiſon que, malgré de grandes facilités pour l'évaſion, il n'y a gueres de negres fugitifs dans ce vaſte Continent. Le peu qu'on en voit, dans le pays des mines ſeulement, s'occupent au loin & paiſiblement, du ſoin de faire naître les productions néceſſaires à leur ſubſiſtance.

Ceux des noirs qui ont briſé leurs chaînes, jouiſſent du droit de Cité, comme les mulâtres; mais les uns & les autres ſont exclus du Sacerdoce & des charges Municipales. Au Service même, ils ne peuvent être Officiers que dans leurs propres Bataillons. Rarement les blancs donnent-ils leur nom aux femmes de cette couleur. La plupart ſe contentent de former avec elles des liaiſons illégitimes. Ce commerce, que les mœurs autoriſent, ne differe gueres du mariage dans une Région où tout homme diſpoſe de ſa fortune, au gré de ſes caprices & de ſes paſſions.

Quant aux Bréſiliens indigenes, ils furent déclarés libres, par une Ordonnance de 1755. A cette époque, le Gouvernement les déclara citoyens. La même carriere fut ouverte à leurs talents, & ils purent aſpirer aux mêmes honneurs. Souvent, depuis 1570, la même Loi fut portée en faveur de ces malheureux, expoliés par l'ambition & la cupidité; mais elle demeura toujours ſans exécution.



## ÉTAT DES IX PROVINCES DU BRESIL.

I. *Para*. Le Gouvernement de Para eſt le plus ſeptentrional de tous : il comprend la partie de la Guiane qui appartient au Portugal ; le cours de l'Amazone, depuis le confluent de la Madeire & du Mamoré ; & à l'Eſt, tout l'eſpace qui s'étend juſqu'à la riviere des Tocantins. C'eſt la contrée la plus ſtérile & la moins ſaine de ces Régions.

Dans la Guiane, on ne peut demander des productions qu'à la riviere Noire, dont les bords élevés ſeraient très-propres à toutes les denrées qui enrichiſſent les meilleures Colonies de l'Amérique ; mais le pays n'eſt habité que par des Indiens que la pêche de la tortue occupe preſqu'uniquement, & qu'on n'a pu encore déterminer qu'à la coupe de quelques bois de marqueterie. Cette riviere reçoit celle de Cayari, où l'on découvrit, en 1749, une mine d'argent que des raiſons de politique ont ſans doute empêché d'exploiter.

Du côté du Nord, les rives de l'Amazone ſont preſque généralement noyées. Le peu de terrein ſec qu'on y rencontre, eſt continuellement dévoré par des inſectes de toutes les eſpeces.

Quoique le Sud de l'Amazone ſoit marécageux par intervalle, le ſol y eſt communément plus ſolide & moins infeſté de reptiles. Les grandes & nombreuſes rivieres qui

s'y jettent, offrent de meilleures ressources encore pour les cultures, sans qu'il s'y en soit établi aucune.

Les Missionnaires ont rassemblé dans 78 Bourgades, un assez grand nombre d'Indiens indigenes de ces contrées; mais ils n'ont encore pu les fixer entiérement. Après quatre ou cinq mois d'une vie oisive & sédentaire, ces hommes, entraînés par leurs anciennes habitudes, quittent leur demeure & leur famille, pour aller cueillir, dans les forêts, des productions d'une nature brute, qu'avec très-peu de travail ils pourraient obtenir près de leurs foyers, ou remplacer par des productions meilleures. Ce que ces courses destructives & renouvellées chaque année, donnent de cacao sauvage, de vanille, d'écaille de tortue, de crabes, de salsepareille, d'huile de coupeau, de laine végétale, est porté à Belem, Chef-lieu du Gouvernement.

Cette Ville, appellée aussi *Para*, & bâtie à 20 lieues de l'Océan, sur un terrein qui s'éleve 13 pieds au-dessus du niveau de la mer, ne fut long-tems que l'entrepôt des sauvages richesses qu'on y portait de l'intérieur des terres. Des noirs, qu'elle s'est enfin procurée, ont fait croître à son voisinage un peu de coton, qui est fabriqué dans le pays même; quelques cannes à sucre, dont le mauvais produit est converti en eau de-vie; ils ont cultivé pour l'exploitation, du café, du riz & du cacao. La vente des troupeaux qui paissaient dans l'Isle de Marajo, fut long-tems une de

ſes reſſources. A peine y reſte-t-il maintenant aſſez de bœufs pour ſa conſommation.

La population de la Colonie eſt de 4,128 blancs, de 9,919 noirs, eſclaves ou mulâtres libres, & de 34,844 Indiens.

II. *Maragnan.* Le Maragnan eſt ſéparé, au Nord du Para, par la riviere des Tocantins; au Sud, du Goyaz, par la Cordeliere appellée *Garugua;* au Levant, du Fernambuc, par les montagnes Ypapaba.

La culture du coton, le meilleur du nouveau Monde, fait chaque jour de nouveaux progrès dans cette Province, &, depuis quelques années, on lui a aſſocié celle du riz, quoiqu'il ſoit inférieur au riz du Levant, à celui même de l'Amérique ſeptentrionale. Le climat s'eſt abſolument refuſé aux tentatives qu'on a faites pour y naturaliſer la ſoie; mais le projet d'enrichir ſon territoire de l'indigo, paraît devoir être heureux. Déjà l'on y recueille le plus beau raucou du Breſil.

Le lieu le plus anciennement peuplé de la Colonie, eſt l'Iſle Saint-Louis, longue de ſept lieues, large de quatre, & ſéparée de la terre-ferme par une très-petite riviere. On y voit une Ville du même nom, où ſe font toutes les opérations du commerce, quoique la rade en ſoit mauvaiſe. Il y a quelques cultures; mais les plus conſidérables ſont dans le continent, ſur les rivieres d'Ytapicorié, de Mony, d'Iguara, de Pinclaré & de Méary.

Sur les derrieres de la Province, & dans le même Gouvernement, eſt le pays de Pauchy.

C'eſt un terrein inégal & ſablonneux, quoiqu'exceſſivement élevé. Des peuples paſteurs l'habitent. Sur ce ſol, couvert de ſalpêtre, ils élevent un grand nombre de chevaux & de bêtes à corne, qui trouvent un débit aſſez avantageux dans les contrées limitrophes; mais le mouton y dégénere, comme dans le reſte du Breſil, excepté dans le Coritibe. Malheureſement des ſécherefles trop ordinaires & des chaleurs exceſſives font ſouvent périr les troupeaux entiers, lorſqu'on n'a pas l'attention de les conduire à tems dans des pâturages éloignés.

Les mines de ſoufre, d'alun, de couperoſe, de fer, de plomb, d'antimoine, ſont communes & peu profondes dans ces montagnes; cependant on n'en a jamais ouvert aucune. Il fut, à la vérité, permis, en 1752, d'exploiter celle d'argent, qui avait été découverte trois ou quatre ans auparavant; mais la Cour revint ſur ſes pas, peu de tems après, & la fit refermer.

Ce Gouvernement contient environ neuf mille blancs, dix-huit mille noirs ou mulâtres libres & eſclaves, & trente-neuf mille Indiens épars & réunis dans dix Bourgades: les exportations n'ont pas répondu juſqu'ici à cette population. Leur valeur n'était que de 6 à 700,000 liv. mais la liberté accordée au commerce, en 1778, les rendra bientôt beaucoup plus conſiderables.

III. *Fernambuc*. La Province qui ſuit celle de Maragnan, & qui porte le nom de Fer-

nambuc, eſt enveloppée par la riviere Saint-François & par divers rameaux des Cordelieres. Ses côtes produiſent un peu de coton. Aucune contrée de ces régions n'offre autant & d'auſſi bon ſucre que ſes plaines bien arroſées. Ses montagnes ſont remplies de bêtes à cornes, qui lui fourniſſent une grande quantité de cuirs : il fournit ſeul le bois de Breſil.

On compte dans le Fernambuc environ vingt mille blancs, trente-neuf mille cinq cents negres ou mulâtres, & trente-trois mille huit cents Indiens. Il y a quatre rades ſuffiſantes pour les petits Bâtiments ; celle du Fécir, qui ſert de port à Olinde, en peut recevoir de plus conſidérables ; mais ils n'y ſont, ni commodément, ni en sûreté.

A ſoixante lieues de ſes côtes, mais dans ſa dépendance, eſt l'Iſle Fernando de Noronha. Elle n'a d'habitans que quelques bannis, un petit nombre de méris, très-pauvres, & les Indiens employés aux travaux publics. Quoique la terre ſoit bonne & profonde, aucune culture n'y a proſpéré, parce que les pluies s'y font attendre trois & quatre ans. Depuis le mois de Décembre juſqu'à celui d'Avril, tout vit de tortues. Elles diſparaiſſent enſuite, & l'on n'a de reſſources que dans les ſubſiſtances envoyées du Continent. L'Iſle a deux rades foraines, où les Vaiſſeaux ſont en sûreté, lorſque les vents du Nord & ceux d'Oueſt ne ſoufflent pas.

IV. *Bahia.* Le Gouvernement de Bahia eſt

terminé, au Nord, par la riviere Saint-François; au Sud, par la riviere Doce; à l'Eſt, par la riviere Preto, une des branches de la riviere Verte.

San-Salvador, Chef-lieu de cet établiſſement, le fut long-tems du Breſil entier. Cette Ville renferme deux mille maiſons, la plupart magnifiquement bâties. L'ameublement en eſt d'autant plus riche & plus ſomptueux, que la loi proſcrit ſévérement le luxe dans les habits.

La ſituation de la Ville ne permettant pas l'uſage des carroſſes, les gens opulents, toujours attentifs à ſe diſtinguer du vulgaire, ont imaginé de ſe faire porter dans des hamacs de coton, mollement couchés ſur des carreaux de velours, entourés de rideaux de ſoie, qu'ils ouvrent ou ferment à leur gré; ces modernes Lucullus changent de place avec moins de rapidité, mais plus voluptueuſemennt qu'on ne le fait ailleurs dans les chars les plus magnifiques.

Quoique San-Salvador ait ceſſé d'être la Capitale du Breſil, ſa Province eſt encore la plus peuplée de la Colonie. On y compte environ 39,800 blancs, 49,800 Indiens, & 68,100 negres. Elle partage avec les autres la culture du ſucre, du coton & de quelques autres denrées; mais elle a ſur elles l'avantage de la baleine & du tabac.

V. *Rio-Janeiro.* Le Gouvernement de Rio-Janeiro occupe preſque en totalité la longue côte qui commence à la riviere Doce, & finit à celle de Rio-Grande de Saint-Pierre; & n'eſt borné dans l'intérieur des terres, que par

l'énorme chaîne de montagnes qui s'étend depuis Una jusqu'à Minas Geraës.

Les cultures languirent long-tems dans cette vaste & belle Province. Mais elles acquierent tous les jours de l'importance. Le tabac n'y est pas, à la vérité, ni plus abondant, ni meilleur qu'il n'était; mais, depuis dix ans, les cannes à sucre s'y multiplient, principalement dans les plaines de Guatacazés. Douze plantations modernes d'excellent indigo en annoncent un plus grand nombre. Les derniers Vaisseaux ont emporté une assez grande abondance de café. Les districts du Sud de la Colonie, jusqu'à Rio-Grande, fournissent beaucoup de cuirs, quelques farines & de bonnes viandes salées. Il existe 14 ou 15 especes de bois de teinture, qui ne tarderont pas à être coupées, & quatre ou cinq especes de gommes qui seront enfin recueillies. Il y a environ 24 ans que l'on découvrit à Bahia deux plantes connues sous le nom de *curuata* & de *tocun*, qui pouvaient servir à faire des voiles & des cordages. Un heureux hasard vient de présenter sur le territoire de Rio-Janeiro, un arbuste infiniment plus propre à ces usages, & qui est très-commun. Quelquefois il est blanc, quelquefois jaune & quelquefois violet. La premiere de ces couleurs est la meilleure.

Les bras ne manquent pas pour les travaux. La Province compte environ 46,300 blancs, 32,200 Indiens & 54,200 negres. Les richesses que les hommes libres ou esclaves font naître, sont portées à Rio-Janeiro, autrefois Chef-

lieu de la Province ſeulement, mais aujourd'hui la Capitale de tout le Breſil, & le ſéjour du Vice Roi.

Cette Ville offre le plus beau havre que l'on connaiſſe : étroit à ſon embouchure, il s'élargit inſenſiblement. Les Vaiſſeaux de toute grandeur y entrent facilement, depuis dix heures ou midi, juſqu'au ſoir, pouſſés par un vent de mer régulier & modéré. Il eſt vaſte, sûr & commode : il a un fond excellent de vaſe, & par-tout cinq ou ſix braſſes d'eau. C'eſt le grand entrepôt des richeſſes qui coulent du Breſil en Portugal, & le port où abordent les plus belles flottes deſtinées à l'approviſionnement de cette partie du nouveau Monde.

Une Ville où les affaires ſont ſi conſidérables & ſi ſuivies, a dû s'agrandir & ſe peupler ſucceſſivement. La plupart des citoyens occupent des maiſons à deux étages, bâties de pierres de taille ou de briques, couvertes d'une aſſez belle tuile, & ornées d'un balcon entouré d'une jalouſie. C'eſt-là que tous les ſoirs, les femmes, ou ſeules, ou entourées de leurs eſclaves, ſe laiſſent entrevoir ; c'eſt delà qu'elles jettent des fleurs ſur les hommes qu'il leur plaît de diſtinguer, ſur ceux qu'elles veulent inviter à la liaiſon la plus intime entre les deux ſexes. Les rues ſont larges, la plupart tirées au cordeau, & terminées par un oratoire où le peuple va tous les ſoirs chanter des Cantiques. A l'exception d'un grand aqueduc qui conduit l'eau des hauteurs voiſines,

& de l'Hôtel des Monnoies, il n'y a aucun édifice public digne de fixer l'attention. Les Temples ſont tous obſcurs, écraſés, & ſurchargés d'ornements groteſques & du plus mauvais goût.

Dans le Gouvernement de Rio-Janeiro, eſt Sainte-Catherine, Iſle de neuf lieues de long & de deux de large, qui n'eſt ſéparée de la terre-ferme que par un canal étroit. Quoiqu'elle ne ſoit pas baſſe, le Navigateur ne l'apperçoit pas de loin, parce que les montagnes du Continent voiſin la couvrent de leur ombre. Le printems y eſt continuel, & le climat très-pur par-tout, excepté dans le port, où des hauteurs interceptent la circulation de l'air, & entretiennent une humidité nuiſible.

VI. *Saint-Paul.* La Province de Saint-Paul eſt bornée au Nord par la riviere de Sapucachy, & par des montagnes; au Sud, par la riviere de Parnagua & par d'autres montagnes qui vont chercher les ſources de l'Ygaſſu; à l'Oueſt, par le Parana, par Rio-Grande & par la riviere des Morts; à l'Eſt, par la mer.

C'eſt à 13 lieues de l'Océan qu'eſt la Ville de Saint-Paul, ſous un climat délicieux, & au milieu d'une campagne également favorable aux productions des deux hémiſpheres. Elle fut bâtie vers l'an 1570, par les malfaiteurs dont le Portugal avait infeſté les côtes du nouveau Monde.

Le pays de Saint-Paul ne compte aujourd'hui qu'environ 11,200 blancs, 32,200 Indiens & 9000 negres ou mulâtres. Il n'envoie en Europe

rope qu'un peu de coton, & son commerce intérieur se réduit à fournir des farines & des salaisons à Rio-Janeiro. Quelques expériences prouvent que le lin & le chanvre y réussiraient très-bien ; & personne ne doute qu'il ne fût facile & important d'y naturaliser la soie. On y pourrait aussi exploiter avec beaucoup d'utilité les abondantes mines de fer & d'étain qui se trouvent entre les rivieres Thecté & Mogyasse, dans la Cordeliere de Paranan-Piacaba, à quatre lieues de Porocaba.

VII. *Minas-Geraës.* Les six Provinces dont on vient de parler, regnent le long des côtes. Il en est trois qui s'étendent de l'Ouest à l'Est, depuis le 319e degré de latitude occidentale jusqu'au 334e. Ces trois Gouvernements, qui sont Minas-Geraës, Goyas & Matto-Grosso, occupent, dans le centre du Bresil, le grand Plateau, d'où sortent toutes les rivieres qui vont se jeter dans le Paraguay, dans l'Amazone & dans l'Océan. C'est le terrein le plus élevé de l'Amérique Portugaise. Des montagnes, dont la direction est très-variée, le remplissent. On y trouve presque par-tout de l'or; delà vient qu'on l'appelle le *pays des mines.*

Le plus important de ces riches Gouvernements est celui de Minas-Geraës : il compte environ 35 mille 200 blancs, 25 mille 100 Indiens, & 108 mille 500 esclaves. Villa-Rica en est la Capitale.

VIII. *Goyas.* Cette Province est la huitieme du Bresil. Son chef-lieu est Villa-Boa. Cette

Province eſt beaucoup moins importante par ſa population que par la richeſſe de ſes mines. On n'y compte qu'environ 9 mille blancs, 29 mille 700 Indiens, & 34 mille 200 negres.

IX. *Matto-Groſſo.* La Province de Matto-Groſſo forme la partie la plus occidentale de la domination Portugaiſe. Elle eſt bornée par les Eſiquitos & par les Moxos, peuples aſſujettis à l'Eſpagne par les travaux des Jéſuites. Elle n'a de Bourgade que Villa-Bella, & ſa population ne monte pas au-delà de 2 mille 150 blancs, de 4 mille 400 Indiens, & 7 mille 400 eſclaves.

Ces trois dernieres Provinces ne ſont pas les ſeules où l'on trouve des mines. On exploite encore dans le Gouvernement de Baya, celle de Jacobina & de Rio-das-Contas ; & dans le Gouvernement de Saint-Paul, celle de Parnagua & de Tibaugy ; mais les unes & les autres ne ſont pas fort abondantes.

Au Breſil, tout homme qui découvre une mine, doit en avertir le Gouvernement. La veine eſt-elle jugée de peu d'importance ? on l'abandonne toujours au Public. Si elle eſt déclarée riche, le Fiſc s'en réſerve une partie. Le Commandant en a une autre ; la troiſieme appartient à l'Intendant, & l'on en aſſure deux à l'auteur de la découverte. Le reſte eſt partagé à tous les mineurs du diſtrict, ſelon l'étendue de leurs facultés, arbitrées par le nombre de leurs eſclaves. Les conteſtations que cette eſpece de propriété peut faire naître, ſont du reſſort de l'Intendant ; mais il eſt

permis d'appeller de ses Arrêts à la Cour suprême établie à Lisbonne, sous le nom du *Conseil d'outre-mer.*

Les obligations des mineurs se réduisent à livrer au Roi le cinquieme de l'or qu'ils tirent. Ce quint fut autrefois considérable, & il passa, depuis 1728 jusqu'en 1734, 9 millions de livres par chaque année. On l'a vu diminuer par chaque année. Actuellement le produit actuel de Minas-Geraës n'est que de 18 millions 750 mille livres; de Goyas, que de 4 millions 687 mille 500 livres; de Matto-Grosso, que d'un million 312 mille 500 liv.; de Baya & de Saint-Paul réunis, que d'un million 562 mille 500 livres. Cela forme en tout un capital de 25,312,500 liv. dont il revient au Gouvernement 5 millions 62 mille 500 liv.

Le droit de la Couronne pour la fabrication de l'or en espece, lui donne un million 647 mille 500 livres; &, à raison de deux pour cent, il retire 393 mille livres, pour le transport que font ces vaisseaux de tout l'or qui appartient au commerce; de sorte que, sur 25 millions 312 mille 500 livres que rendent les mines du Bresil, le Ministere en prend 7 millions 103 mille livres. Cet objet lui vaudrait même quelque chose de plus, s'il ne sortait tous les ans en fraude environ 600 mille livres, qui ne payent pas les deux dernieres impositions.

On ne fait pas monter à plus de 20 millions de livres, les métaux qui circulent habituellement dans le Bresil.

Cette riche Province fournit auſſi des diamans, des améthyſtes, des topaſes très-imparfaites, & des criſolites d'une aſſez grande beauté. Les diamans appartiennent tous à la Couronne, qui en jette annuellement dans le commerce 60 mille karats. Si la fraude s'éleve à un dixieme, comme le penſent tous les gens inſtruits, ce ſera 312 mille livres qu'il faudra ajouter aux trois millions 120 mille livres que ce commerce produit au Gouvernement. Par ce calcul, on trouvera que le produit de ces mines ne s'éleve pas annuellement à plus de trois millions 432 mille livres. L'Angleterre & la Hollande achettent ces diamans bruts, & les fourniſſent, plus ou moins bien taillés, aux autres Nations.

Quant aux autres pierres précieuſes, elles n'ont jamais été ſoumiſes au joug d'un commerce excluſif, & ceux qui les découvrent, en peuvent diſpoſer, comme ils le jugent à propos. Cependant leur exportation ne s'éleve pas au-deſſus de 150,000 livres; & les droits que perçoit le Gouvernement à raiſon d'un pour cent, ſe réduiſent à 1500 livres.

Ces riches contrées offrent auſſi des mines de fer, de ſoufre, d'antimoine, d'étain, de plomb, de vif-argent, qui ſe retrouvent dans quelques autres Provinces du Breſil, ſans qu'on ſe ſoit jamais occupé du ſoin d'en ouvrir aucune. La nature paraît n'avoir refuſé que le cuivre à cette vaſte & fertile région du nouvel Hémiſphere.

Les différents impôts que la Couronne leve

au Bresil, montent actuellement à la somme de 18,730,990 livres. On y exige le quint de l'or & des diamans, qui monte à six ou sept millions de livres. On y exige la dixme de toutes les productions qui, quoique perçues avec douceur & par abonnement avec chaque Paroisse, rend 2,873,000 liv. On y exige l'achat de la Croisade, qui ne passe pas 160,000 liv. On y exige des droits sur les esclaves, qui s'élevent à 1,076,650 livres. On y exige pour la réédification de Lisbonne, & pour les Ecoles publiques 385,000 livres. On y exige des Officiers subalternes de Justice 153,000 livres. On y exige dix pour cent sur tout ce qui entre, dix pour cent sur tout ce qui sort, ce qui peut rendre 4,882,000 liv. On y exige 1,124,000 livres pour laisser circuler dans l'intérieur des terres les boissons & les marchandises arrivées dans les ports. Le Gouvernement s'est encore réservé le commerce exclusif du sel, du savon, du mercure, de l'eau-forte & des cartes à jouer, qu'il afferme 710,320 livres.

Presque toutes les richesses de cette vaste contrée du nouveau Monde, arrivent en Portugal. Depuis 1770 jusqu'en 1775, elles s'éleverent annuellement à 56,949,290 liv. Quelques variations ont suivi cette époque. Elles ne nous sont pas assez connues pour que nous en puissions parler avec la derniere précision. Nous mettrons seulement ici le tableau de ces objets, dressé par M. l'Abbé Reynal, d'après un terme moyen de cinq ans, depuis 1770, jusqu'en 1775.

| *Especes.* | *Quantités.* | *Valeur.* |
|---|---|---|
| Dimans. | 60000 Karats. | 3,120,000 liv. |
| Autres pierreries. | | 150,000 |
| Or monnoyé & en lingots. | $168\frac{3}{4}$ quint. | 25,312,500. |
| Sucre blanc. | 276000. | 13,800,000. |
| Sucre brut. | 167000. | 5,010,000. |
| Tabac. | 58500. | 2,340,000. |
| Coton. | 4500. | 1,125,000. |
| Bois de Bresil pour la teint. | 20000. | 1,000,000. |
| Riz. | 19000. | 380,000. |
| Bois de marqueterie. | 6000. | 60,000. |
| Bois de construction. | | 370,500. |
| Café. | 1500. | 126,000. |
| Cacao. | 8000. | 560,000. |
| Salsepareille. | 330. | 107,250. |
| Rocou. | $109\frac{1}{8}$. | 35,000. |
| Canelle girofle. | 510. | 40,800. |
| Canelle fine girofiée. | 252. | 63,000. |
| Indigo. | $4\frac{1}{2}$. | 5,184. |
| Canon de baleine. | 2090. | 313,500. |
| Huile de baleine. | 3530 pipes. | 617,750. |
| Huile de cupauba. | 235 barils. | 23,500. |
| Cuirs en poils secs. | 10180 pieces. | 142,520. |
| Cuirs salés. | 83910. | 1,258,650. |
| Cuirs tannés. | 20330. | 578,136. |
| Gingembre. | | 22,000. |
| Menus articles. | | 60,000. |
| Toiles grossieres de coton. | | 16,000. |
| | | 56,637,290. |
| Diamans introduits en fraude, arbitrés à | | 312,000. |
| Total des export. du Bresil pour le Portugal. | | 56,949,290. |

*Cette Colonie envoie encore annuellement de ses deniers, savoir :*

| | | |
|---|---|---|
| Aux Açores, pour | 790,000. | 2,271,000 |
| A Madere, pour | 470,000. | |
| Au Cont. d'Afrique, pour | 886,000. | |
| Aux Indes Orient., pour | 125,000. | |

Total des productions exportées du Bresil, 59,220,290.

ADMINISTRATION.

1779 D. Louis de Vaſconcellos di Caſtelmelhor, *Vice-Roi du Breſil, Gouverneur des pays Poſſeſſions Portugaiſes, & Commandant des forces de la Couronne dans cette partie du monde.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

*Archevêque de San-Salvador.*

Revenus.

1773 Joach. Borges de Figueiroa. 1714. . . . . .

SUFFRAGANS.

*Belem.*

1771 J. Pereira, . . . . . . . . 1708 . . 40,000 *l.*

*Manrahan.*

1756 Ant. de S. Joſeph, . . . 1704 . . 30,000 *l.*

*Mariana.*

1773 Em. Mendés dos Reys, 1720 . . 35,000 *l.*

*Saint-Paul.*

1771 Em. de la Réſurrection, 1718. . . . . . . .

*La Paz.*

1764 Fr. de Campos, . . . . . 1720. . . . . . . . .

*Rio-Janeiro.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . , 50,000 *l.*

AMIRAUTÉ

. . . . . . , *Grand-Amiral du Portugal.*

1779 Le Général Liane, *Surintendant de la Marine.*

1779 D. Fréderic de Souza Calharis, *Gouverneur de Goa, & Commandant des forces Portugaiſes dans les Indes Orientales.*

# ARTICLE IV.

## *Possessions Hollandaises.*

IL EST peu de peuples en Europe qui aient eu plus d'intérêt que la Hollande à former des établissements en Amérique. Fixés sur un terroir ingrat & toujours prêt à être englouti par l'Océan ; environnés de Nations puissantes qui peuvent leur faire la loi, & fondant uniquement leur existence sur l'inertie des peuples auxquels ils fournissent tout ce qui peut servir à leur luxe & à leurs commodités, les Etats-Généraux devaient s'appercevoir que l'Amérique seule leur offrait des moyens propres à acquérir quelqu'influence dans le systême de l'Europe. Il ne paraît cependant pas qu'ils aient donné à cette partie du Monde toute l'attention qu'elle méritait. Dépouillés du Bresil, qui, dans leurs mains, pouvait devenir la premiere Colonie de l'Univers, ils ont été réduits à quelques petits établissements peu propres à couvrir la petitesse de leur Etat d'Europe. Encore les établissements dont la propriété appartient moins aux Provinces-Unies qu'à des Particuliers auxquels elle les a vendus, sont-ils gouvernés par des Compagnies de Négocians qui, ne rendent presque aucun compte de leur administration à l'Etat. Il y a plus, si l'on en croit le savant & judicieux Abbé Rey-

nal, deux motifs bien importans s'oppoſent à la proſpérité du petit nombre de Colonies que les Hollandais poſſedent en Amérique. Ceux qui les compoſent exercent ſur les noirs des ſévérités inconnues dans les Iſles. Sur le plus léger ſoupçon, un maître fait mourir ſon eſclave en préſence de tous les autres, mais avec la précaution d'écarter les blancs, qui ſeuls pourraient dépoſer en Juſtice contre cette uſurpation de l'autorité publique. Les plus grands Propriétaires de la Guyane, le principal établiſſement des Hollandais au nouveau Monde, vivent en Europe, & s'occupent fort peu de leurs poſſeſſions. On ne voit gueres dans la Colonie que les Agents de ces hommes riches, ou ceux auxquels la médiocrité de leur fortune ne permet pas de confier à des mains étrangeres le ſoin de leurs plantations. Les conſommations de ces habitans ne peuvent être que fort bornées. Auſſi les Navigateurs de la Métropole qui vont chercher les productions cultivées dans cette partie du nouveau Monde, n'y portent-ils que des choſes du premier beſoin, rarement & peu d'objets de luxe. Encore les Négocians Hollandais ſont-ils réduits à partager cet approviſionnement, tout foible qu'il eſt, avec ceux des Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale.

---

## GUIANE HOLLANDOISE.

On a dit que le principal établiſſement des Hollandais au nouveau Monde, était celui

qu'ils possedent dans la Guyane. Ce territoire est très-considérable, & porte le nom de *Nouvelle Hollande.* Il comprend quatre Colonies assez importantes : celle de Surinam, d'Essequebo, de Demerary & de Berbices. Cette contrée, qu'on ne connut long-tems que de nom, est soumise à un climat fort sain ; & elle s'étend depuis le dixieme jusqu'au trente-unieme degré de latitude septentrionale. Sa surface quarrée est plus grande que toute celle de l'Europe. Ce pays est d'ailleurs celui du globe où les hommes soient le moins éloignés de la nature. Les peuples qui l'habitent, paraissent ne former qu'une seule race ; mais telle est leur ignorance, qu'on ne trouve pas la moindre trace de culture, sur une si vaste étendue de terrein. Les habitans sont d'ailleurs en fort petit nombre. Leurs tribus sont beaucoup moins considérables que ne le sont communément celles de l'Amérique. Ils ne vivent que de chasse & de poisson ; ils n'ont pas de demeures fixes, & les deux sexes vont entiérement nus.

## SURINAM.

Les Anglais occupaient cette région dès l'an 1634, lorsqu'en 1667, ils en furent chassés par les Hollandais. Cette acquisition fut solemnellement confirmée par le traité de Breda. La Zélande qui seule avoit fourni les Vaisseaux & les troupes qui avaient servi à cette expédition, en réclama exclusivement le domaine utile. Les autres Provinces qui

avaient partagé les frais du voyage, voulaient que ce fût un bien commun. Cette discussion aigrissait depuis long-tems les esprits, lorsqu'on arrêta, en 1682, que Surinam serait abandonné à la Compagnie des Indes Occidentales, à condition qu'elle payerait aux Zélandais 572,000 livres; que son commerce se bornerait à la vente des esclaves, & que le pays serait ouvert à tous les Vaisseaux de la République.

Cette Compagnie ne tarda pas à comprendre que les dépenses nécessaires, pour mettre une contrée immense en valeur, était fort au-dessus de ses forces. Elle céda, l'année suivante, un tiers de son droit à la Ville d'Amsterdam, & un tiers à un riche citoyen nommé *Vant-Aassen*, à un prix proportionné à celui qu'elle avait payé. Cet arrangement dura jusqu'en 1772, époque à laquelle les descendans de ce Particulier vendirent pour 1,400,000 livres leur propriété aux deux autres Membres de l'association.

Les Anglais s'étaient à peine fixés sur les rives du Surinam, que plusieurs de leurs esclaves se réfugierent dans l'intérieur des terres. La désertion augmenta encore sous la domination Hollandaise, parce qu'on exigea des travaux plus suivis, que la quantité des subsistances diminua, & que l'on infligea des peines plus severes. Ces fugitifs se virent avec le tems en assez grand nombre, pour former des peuplades; ils sortaient par bandes de leurs asyles, pour se procurer des vivres, des

armes, des inftruments d'agriculture, & amenaient avec eux les negres qui voulaient les fuivre. On fit quelques tentatives pour arrêter ces incurfions; toutes furent inutiles.

Le danger devint à la fin fi preffant, que la République crut devoir envoyer, en 1749, 1772 & 1774, quelques-uns de fes meilleurs Bataillons au fecours de la Colonie. Tout ce que ces braves gens, arrivés d'Europe, ont pu effectuer après des combats fanglans & multipliés, a été de procurer quelque tranquillité à des Cultivateurs, qui fe voyaient tous les jours à la veille d'être égorgés ou ruinés. Il a fallu reconnaître fuccceffivement l'indépendance de plufieurs hordes nombreufes, mais fans communication entre elles, & féparées par des intervalles confidérables; on leur doit des préfents annuels; & l'on s'eft engagé à les faire jouir de tous les avantages d'un commerce libre. Ces nouvelles Nations ne fe font obligées, de leur côté, qu'à fecourir leur Allié, s'il en eft befoin, & à lui remettre tout efclave qui viendrait fe réfugier fur leur territoire.

En général, le climat de la Guyane eft fort mal-fain. Dans cette région, l'année eft partagée entre des pluies continuelles & des chaleurs exceffives. Il faut difputer fans interruption, à des reptiles dégoûtans, des récoltes achetées par des travaux les plus affidus. On eft expofé à périr dans les langueurs de l'hydropifie ou dans des fievres de toute efpece. Cependant les vaftes plaines fur lefquelles la

Colonie de Surinam s'eſt établie, ſont très-fertiles : les fleuves qui les arroſent, les inondent quelquefois, mais jamais toute l'année. Dans la ſaiſon même des débordements, les eaux ne s'y répandent que peu avant & peu après la pleine mer. Pendant le reflux, les rivieres ſe retirent inſenſiblement, & ſe trouvent ſouvent, au moment de la baſſe mer, pluſieurs pieds au-deſſous du ſol qu'elles couvraient ſix heures auparavant.

C'eſt lorſque les pluies ne ſont pas abondantes, & que les rivieres ſont baſſes, qu'il faut s'occuper des deſſéchements. Cette ſaiſon commence en Août, & finit avec le mois de Décembre. Durant ce période, l'eſpace qui doit être mis à l'abri des inondations, eſt enveloppé d'une digue ſuffiſante pour repouſſer les eaux. Il eſt rare qu'on lui donne plus de trois pieds d'élévation, parce qu'il n'eſt pas ordinaire qu'on choiſiſſe un terrein ſubmergé de plus de deux pieds, pour établir une plantation.

A un des coins de la digue, formée avec la terre du foſſé qu'on creuſe, eſt une machine hydraulique entiérement ouverte d'un côté, taillée de l'autre en bec de flûte, & garnie d'une porte que l'impulſion des eaux ouvre de bas en haut, & qui retombe par ſon propre poids. Lorſque le mouvement de l'Océan fait enfler les ondes, les rivieres peſent ſur cette porte, & la ferment de maniere que les eaux extérieures n'y ſauraient entrer. Lorſqu'au contraire les rivieres ſont baſſes, les eaux inté-

rieures & pluviales, s'il y en a, la ſoulevent, & s'écoulent facilement.

Dans l'intérieur de la digue ſont pratiquées, de diſtance en diſtance, quelques faibles rigoles. Elles aboutiſſent toutes à un foſſé qui entoure la plantation. Cette précaution ſert à exhauſer le ſol, & à lui ôter la ſurabondance d'humidité qui pourrait lui reſter.

Les travaux d'un an doivent ſuffire pour envelopper le terrein qu'on a choiſi. Il eſt défriché dans la ſeconde année, & pourrait être cultivé au commencement de la troiſieme, s'il n'était abſolument néceſſaire de le laiſſer aſſez long-tems expoſé à l'influence de l'eau-douce, pour atténuer l'action des ſels marins. Cette obligation éloigne plus qu'on ne voudrait les récoltes: mais l'abondance dédommage du retard.

Le cafier, généralement placé ſur des côteaux dans les autres Colonies, laiſſe plutôt ou plus tard un vuide qui ne peut être rempli ni par un nouveau cafier, ni par aucune autre plante, parce que les orages ont ſucceſſivement dépouillé ce ſol de tout ce qui le rendoit fertile: il n'en eſt pas ainſi à Surinam. Cet arbre précieux n'y conſerve, il eſt vrai, ſa vigueur qu'environ vingt ans; mais de jeunes plans mis dans l'intervalle des anciens, & deſtinés à les remplacer, empêchent le cultivateur de ſe reſſentir de cette décadence prématurée. Delà vient qu'il n'y a jamais d'interruption dans les récoltes; elles ſont même plus abondantes que dans les autres établiſſements.

La diſpoſition d'une ſucrerie, dans ces ſinguliers marais, a cela de particulier, que le terrein eſt coupé par pluſieurs petits canaux deſtinés au tranſport des cannes. Ils aboutiſſent tous au grand canal, qui, par une de ſes iſſues, reçoit les eaux lorſqu'elles montent, & par l'autre fait tourner un moulin, lorſqu'elles baiſſent. Dans ces plantations, la premiere production n'eſt pas de bonne qualité; mais le tems lui donne, ou peu s'en faut, ce qui lui manquait de perfection. On peut attendre moins impatiemment ce ſuccès dans une région où les cannes, à leur cinquieme, à leur ſixieme rejetton donnent autant de ſucre, qu'on en obtient ailleurs des cannes nouvellement plantées. Un des principes de cette fécondité, doit être la facilité qu'ont les Colons d'entourer d'eau leurs habitations, durant la ſaiſon ſeche. L'humidité habituelle que cette méthode entretient dans les terres, paraît préférable aux arroſements qu'on pratique avec de grands frais ailleurs, & que même on ne peut pas ſe procurer par-tout.

Depuis que les Hollandais ont réuſſi à dompter l'Océan dans le nouveau Monde comme dans l'ancien, leurs cultures ont proſpéré. Ils les ont pouſſées à vingt lieues de la mer, & donné à leurs plantations un agrément & des commodités qu'on n'apperçoit pas dans les poſſeſſions Anglaiſes ou Françaiſes les plus floriſſantes. Ce ſont par-tout des bâtiments ſpacieux & bien diſpoſés, des terraſſes parfaitement alignées, des potagers d'une pro-

preté exquiſe, des vergers délicieux, des allées plantées avec ſymmétrie. On ne voit pas, ſans émotion, tant de merveilles opérées en moins d'un ſiecle, dans des bourbiers originairement dégoûtans & mal-ſains.

On a trouvé le ſecret de former ſur les bords du Surinam, du Commawine, des rivieres de Cottica & de Perica, quatre cent trente plantations. En 1775, elles donnerent 24,320,000 livres peſant de ſucre brut, qui, en Hollande, furent vendues 8,333,400 livres; 15,387,000 livres peſant de café, qui furent vendues 8,580,934 livres; 790,854 livres peſant de cacao, qui furent vendues 616,370 livres; 152,844 livres peſant de bois de couleur, qui furent vendues 14,788 livres. Ces productions qui, réunies, rendirent 19,917,747 livres, furent portées dans les rades de la République par ſoixante-dix Navires. Le nombre de ces Bâtiments ſe ſerait accru, ſi les 560,000 gallons de ſyrop, ſi les 166,000 gallons de rum, livrés à l'Amérique ſeptentrionale, avaient pris la route de l'Europe. Il augmentera, ſi le tabac, dont a commencé à s'occuper, a le ſuccès qu'on en eſpere.

Les travaux réunis de cet établiſſement occupaient, en 1775, ſoixante mille eſclaves de tout âge & de tout ſexe. Ils obéiſſaient à deux mille huit cent vingt-quatre Maîtres, ſans compter les femmes & les enfans. Les blancs étaient de divers pays, de ſectes diverſes. Tels ſont les progrès de l'eſprit de commerce, qu'il fait taire tous les préjugés de Nation ou de

Religion, devant l'intérêt général qui doit lier les hommes.

*Paramabiro*, Chef-lieu de la Colonie, eſt une petite Ville agréablement ſituée. Les maiſons y ſont jolies & commodes, quoique conſtruites ſeulement de bois ſur des briques apportées d'Europe. Son port, éloigné de cinq lieues de la mer, laiſſe peu de choſes à deſirer. Il reçoit tous les Navires expédiés de l'Europe, pour l'extraction des denrées.

La Société, à laquelle appartient ce grand établiſſement, eſt chargée des dépenſes publiques. Le Souverain l'a miſe en état de remplir cette obligation, en lui permettant de lever quelques taxes qu'on ne peut augmenter ſans le conſentemenr de l'Etat & des habitans. Une capitation de cent ſols ſur tout adulte libre ou eſclave, & de ſoixante ſur chaque enfant, était autrefois la plus forte de ces contributions. En 1776, elle a été convertie en une autre moins aviliſſante, de ſix pour cent, ſur les productions du pays, ſur les bénéfices du commerce, ſur les gages des différents emplois. Cependant on n'a pas diſcontinué de payer deux & demi pour cent ſur les denrées qui ſortaient de la Colonie; un & demi pour cent pour celles qui y entraient. Ces impôts réunis ſuffiſent à peine pour le grand objet auquel ils ſont deſtinés; & rarement reſte-t-il quelque bénéfice pour la Société.

Indépendamment des taxes levées pour la Compagnie, il en eſt une aſſez conſidérable ſur les productions de la Colonie, que les

Citoyens ſont convenus d'établir eux-même
pour leurs différents beſoins, & ſpécialemen
pour la ſolde de trois cents negres affranchis
deſtinés à garantir les cultures des incurſion
des negres fugitifs.

ESSEQUEBO.

La riviere d'Eſſequebo, éloignée de ving
lieues de celle de Berbices, & quarante d
Surinam, fixa la premiere les Hollandais, qu
comme d'autres Européans, rempliſſaient
vers la fin du ſeizieme ſiecle, la Guyane d
leurs courſes, dans l'eſpérance d'y trouver d
l'or. On ignore préciſément à quelle époque i
ſe fixerent à Eſſequebo; mais il eſt prouv
que les Eſpagnols les en chaſſerent en 1595
Ces Républicains étaient retournés à leu
poſte, puiſqu'en 1666, ils en furent expulſé
de nouveau par les Anglais qui, eux-mêmes, n
purent pas s'y ſoutenir un an entier. Cet éta
bliſſement, qui avait été toujours d'une for
médiocre conſéquence, ne fut rien après l
repriſe de poſſeſſion. En 1740, ſes productions
ne formaient pas la garniſon d'un ſeul Navire

DEMERARY.

Quelques Colons d'Eſſequebo ayant jett
les yeux, vers l'an 1743, ſur la riviere d
Demerary, ils réſolurent de s'y fixer. Le
plantations qu'ils y firent, les confirmeren
dans l'opinion où ils étaient de la fertilité d
terroir; & cette découverte eut des ſuites fa
vorables.

Depuis quelque tems les défrichements étaient ſuſpendus à Surinam par la guerre ſanglante & ruineuſe que cette Colonie ſoutenait contre les negres attroupés dans les bois. Berbices, de ſon côté, affoiblie, énervée même par la maladie contagieuſe qu'elle venait d'eſſuyer, était agitée par la révolte de ſes eſclaves. La Compagnie des Indes occidentales ſaiſit ce moment favorable, pour appeller à ſa conceſſion des hommes entreprenans de toutes les Nations. Ceux qui y arrivaient avec un commencement de fortune, recevaient gratuitement un terrein avec quelques encouragements. Ils étaient même aſſurés, après leurs premiers travaux, d'obtenir en prêt, & à des conditions modérées, la valeur des trois cinquiemes des établiſſements qu'ils auraient formés. Cet arrangement devint une ſource féconde d'induſtrie, d'activité & d'économie. En 1769, on comptait déja ſur les rives du Demerary 130 habitations, où le ſucre, le café, le coton étaient cultivés avec ſuccès. Le nombre des plantations s'eſt accru depuis cette époque; & ſi les habitans de cette Région ſont jamais aſſez heureux pour voir terminer la guerre que ſoutient leur Métropole contre l'Angleterre, il augmentera vraiſemblablement encore beaucoup.

## BERBICES.

Cet établiſſement, borné à l'Eſt par la riviere de Cotentin, & à l'Oueſt par le territoire de Demerary, n'occupe que 10 lieues de côte.

Dans l'intérieur du pays, rien ne l'arrêterai jusqu'à la partie des Cordelieres, connues sous le nom de *montagnes bleues*. Le grand fleuve qui lui a donné son nom, embarrassé à son embouchure par un banc de boue & de sable, n'a d'abord que 14 à 15 pieds de profondeur; mais il en acquiert bientôt 40, & l'on en trouve la navigation facile jusqu'à 36 lieues de la mer, terme des plantations les plus éloignées.

L'an 1626 vit jeter les premiers fondements de la Colonie. Comme on la formait sur une Région comprise dans l'octroi de la Compagnie des Indes occidentales, ce corps, alors puissant & très-protégé, se réserva quelques droits, &, d'une maniere plus particuliere, la vente exclusive des esclaves. La culture du sucre & du rocou, dont on s'occupait uniquement, n'avait pas fait de grands progrès, lorsqu'en 1689 quelques avanturiers Français ravagerent le pays, & n'en sortirent qu'après s'être fait promettre 44000 liv. qui ne furent jamais payées. Des Français firent encore, en 1712, une invasion dans la Colonie. Afin d'échapper au pillage, & pour être débarrassés de ces étrangers, les habitans s'engagerent à donner 660,000 liv. Les noirs, le sucre, les provisions qu'on livra, monterent à 28,654 liv. 4 sols. Le reste devait être acquitté en Europe par les propriétaires des habitations, tous de la Province de Zélande. Soit impuissance, soit raison, ils se refuserent à un engagement pris sans leur aveu. Trois riches

articuliers d'Amſterdam remplirent cette obli-
ation, & devinrent ſeuls maîtres de Ber-
ices.

Leur conduite fut ſage & meſurée. Ils réta-
lirent les anciennes plantations; ils intro-
uiſirent un meilleur eſprit parmi ceux qui
s exploitaient : ils ajouterent la culture du
acao à celles qui étaient déja connues; mais
urs capitaux ne ſuffiſaient pas pour élever
Colonie au degré de proſpérité dont elle
araiſſait ſuſceptible. 7,040,000 liv. furent
gées néceſſaires pour ce grand objet, & il
ut créé 1600 actions de 4400 liv. chacune.
n n'en pu placer que 941 liv. ſur leſquelles
ême les Acquéreurs ne fournirent que 42
our cent. Ainſi le nouveau capital ſe trouva
duit à 1,573,352 l. dont il fallut 1,320,000 l.
l'ancienne Société qui cédait toutes ces pro-
iétés; de ſorte qu'il ne reſta en argent que
'3,352 liv.

C'était bien peu pour la fin qu'on s'était
opoſée. Les intéreſſés en étaient eux-mêmes
convaincus, qu'en 1730, ils demanderent
ie tout ſujet de l'Etat fût autoriſé à navi-
r & à s'établir à Berbices, à condition qu'il
yerait en Amérique 6 liv. de capitation pour
aque blanc & pour chaque noir qu'il pla-
rait ſur ſon habitation; 55 liv. par plantation,
ur la contribution eccléſiaſtique; deux &
mie pour cent, pour toutes les marchan-
es qui entreraient dans la Colonie, ou pour
denrées qui en ſortiraient; & en Europe,
is livres par tonneau de tout ce qu'il tirerait

des ports de la République, & trois livres par tonneau de tout ce qu'il y envoyerait. Moyennant ces redevances, la ſociété s'engageait à faire toutes les dépenſes que le Gouvernement, la défenſe, la Police & la Juſtice de cet établiſſement exigeraient. Les Etats-Généraux jugerent ce plan utile, & ils lui donnerent la ſanction, par un Decret du 6 Décembre 1732.

Les choſes étaient en cet état, lorſqu'en 1756, une maladie contagieuſe précipita la Colonie de Berbices dans un état de faibleſſe & d'épuiſement qui ne lui permettait plus de cultiver avec ſuccès ſes plantations. La Société, dont la ruine fut la ſuite de celle des habitans, ſe vit alors réduite à demander à ſes actionnaires huit pour cent; ce qui lui donna 330,000 liv. & à emprunter 1,100,000 liv. de la Province de Hollande, à deux & demi pour cent. Ces ſommes ne lui ſuffiſant pas encore pour remplir ſes obligations, elle obtint de la République, en 1774, que les impôts perçus juſqu'à cette époque, fuſſent doublés dans la ſuite.

Cette Colonie n'eſt pas encore entiérement rétablie de la criſe violente qu'elle a éprouvée en 1736. Elle ne compte aujourd'hui que 112 plantations, la plupart peu conſidérables, ſemées de loin en loin ſur les bords de la riviere de Berbices, ou ſur celle de Canje, qui ſe jette dans la premiere à trois lieues de la mer. On y voit ſept mille eſclaves de tout âge & de tout ſexe, & trois cents blancs, ſans compter les ſoldats, qui montent

peu près au même nombre. Ce qui y est
nuellement recueilli de café, de sucre &
coton, est porté par quatre ou cinq navi-
, dans la Métropole, où il est vendu douze
quinze mille livres.

## CURAÇAO.

L'ISLE de Curaçao, sise dans la mer du Nord,
trois lieues de la côte de Vénézuéla, n'est,
proprement parler, qu'un rocher de 10 lieues
long, sur 5 de large. Son port est excel-
nt; mais l'approche en est fort difficile.
orsqu'une fois on y est entré, son vaste bas-
offre toutes sortes de commodités. Une
rteresse construite avec intelligence, &
nstamment bien entrenue, fait sa défense.
 fut en 1634 que les Hollandais enleve-
nt cette Isle aux Castillans, qui la possé-
ient depuis 1527.

Les petites Isles d'Aruba & de Bonnere sont
umises au Gouvernement établi dans celle
 Curaçao. Le sol de ces trois Isles est ab-
lument stérile, & n'offre que quelques
stiaux, quelques maniocs & quelques lé-
mes propres à la nourriture des esclaves.
 seule de ses productions qui puisse entrer
ns le commerce, consiste dans une petite
antité de coton.

## SAINT-MARTIN.

L'Isle de Saint-Martin, l'une des Antilles,

eſt au Nord-d'Oueſt de Saint-Barthélemi, & au Sud-Oueſt de l'Anguille. Elle a dix-ſept ou dix-huit lieues de circonférence ; mais ſon terrein eſt beaucoup moins conſidérable que cette dimenſion ne paraît l'indiquer, parce que ſes baies ſont profondes & multipliées. En pouſſant des ſables d'un Cap à l'autre, l'Océan a formé ſur ſes côtes beaucoup d'étangs plus ou moins grands, la plupart très-poiſſonneux. L'intérieur du pays eſt rempli de hautes montagnes qui ſe prolongent preſque par-tout juſqu'à la mer. Elles étaient couvertes de bois précieux, avant qu'on les eût dépouillées de cet ornement, pour y établir des cultures auxquelles elles ſe trouverent plus propres que les plaines & les vallées. Le ſol eſt généralement léger, pierreux, trop expoſé à de fréquentes ſéchereſſes, & peu fertile ; mais le ciel eſt pur, & le climat d'une ſalubrité remarquable. Dans ces parages, on navige sûrement & avec beaucoup de facilité. La multiplicité & l'excellence des mouillages qu'on y trouve, empêchent de ſentir bien vivement la privation des ports.

Cette Iſle appartient aux Français & aux Hollandais : de dix mille cent quatre-vingt quarrés de terre, chacun de deux mille cinq cents toiſes quarrées que contient l'Iſle ; les Français en poſſedent cinq mille neuf cent quatre, & les Hollandais quatre mille cent ſoixante-ſeize.

La culture du tabac fut la premiere qu'entreprirent les Français dans l'Iſle Saint-Martin. Ils l'abandonnerent pour l'indigo, qui fut remplacé

placé par le coton auquel on a ajouté le ſucre, depuis qu'en 1769, il a été permis aux Etrangers de s'établir dans cette partie de l'Iſle. On y compte actuellement dix-neuf plantations qui donnent tous les ans un million peſant de ſucre brut, d'un beau blanc, mais de peu de conſiſtance, & un plus grand nombre d'habitations qui produiſent deux cents millions de coton. Les travaux ſont dirigés par quatre-vingt familles, trente-deux Françaiſes, les autres Anglaiſes, & dont la réunion forme une population blanche de trois cent cinquante-une perſonnes de tout âge & de tout ſexe. Elles n'ont que douze cents eſclaves. C'eſt trop peu pour l'étendue des cultures : mais les Colons de la partie Hollandaiſe, propriétaires des meilleurs terreins de la Françaiſe, ſont dans l'uſage d'envoyer leurs noirs au Nord, lorſque les travaux ſont finis au Sud. Avant 1763, il n'y avait point eu d'autorité réguliere dans ce faible & miſérable établiſſement. A cette époque on lui donna un Chef, qui n'a encore attiré aucun navigateur de la Métropole. C'eſt toujours chez leur voiſin que les Français vont chercher ce qui leur eſt néceſſaire ; c'eſt à lui qu'ils livrent toujours leurs productions.

La Colonie Hollandaiſe eſt habitée par ſix cent trente-neuf blancs & trois mille cinq cent dix-huit noirs, occupés à exploiter trente-deux ſucreries, qui produiſent ordinairement ſeize cents milliers de ſucre, & à faire croître cent trente milliers de coton. Ce revenu trop mo-

dique, eſt groſſi par celui que donne un étang ſalé, dans les années qui ne ſont pas exceſſivement pluvieuſes. Dès l'aurore, des eſclaves s'embarquent ſur des bateaux plats : ils ramaſſent pendant la journée le ſel qui eſt ſur la ſuperficie de l'eau, & regagnent vers la nuit le rivage, pour y reprendre le lendemain une occupation qui ne peut être continuée que pendant les mois de Juin, de Juillet & d'Août. Les Iſles voiſines achetent quelques faibles parties de cette production, dont la valeur totale peut s'élever à cent mille écus ; mais elle eſt principalement livrée aux Provinces de l'Amérique ſeptentrionale, qui enlevent auſſi le rum & le ſucre de la Colonie, tandis que le coton eſt livré aux Navigateurs de la Grande-Bretagne. Il ne reſte rien ou preſque rien pour les Négocians ſi actifs de la République ; il faut en dire la raiſon.

L'établiſſement de Saint-Martin, quoique Hollandais, n'eſt pas habité par les Hollandais. A peine y voit-on cinq ou ſix familles de cette Nation, tout le reſte eſt Anglais, les hommes, la langue, les uſages : le préjugé a été pouſſé ſi loin, qu'en tems de paix, les femmes vont ſouvent faire leurs couches à Anguille, Iſle Britannique, qui n'eſt éloignée que de deux lieues, afin que leurs enfans ne ſoient pas privés d'une origine regardée dans le pays comme la ſeule illuſtre.



## SAINT-EUSTACHE.

L'Isle de Saint-Eustache, l'une des plus fortes des Antilles par sa situation, est au Nord-Ouest de Saint-Christophe, & au Sud-Est de Saba; elle n'a que deux lieues de long, & une de large. Deux montagnes qui laissent entre elles un vallon assez resserré, couvrent toute sa superficie. Celle qui est à l'Est porte des traces évidentes d'un ancien volcan, creusé presque jusqu'au niveau de la mer. Les bords de ce gouffre, qui a la forme d'un cône renversé, sont formés de rochers calcinés par le feu qu'ils ont dû éprouver. Quelqu'abondantes que soient les pluies, il ne se fait jamais aucun dépôt d'eau dans cet entonnoir. Elles filtrent, sans doute, par les issues encore ouvertes du Volcan, & pourra peut-être un jour contribuer à le rallumer, si son foyer n'est pas éteint ou trop éloigné.

En 1625, les Hollandais se mirent, pour la premiere fois, en possession de cette Isle: en 1665, les Anglais s'en emparerent. Elle fut reprise par les Français & les Hollandais, faisant conjointement la guerre aux Anglais, & rendue, par le traité de paix, à ses anciens maîtres. En 1689, elle fut encore prise par le Chevalier Thimoty Cornhill, & remise, par le traité de Ryswick, aux Hollandais qui en ont conservé la paisible possession jusqu'au 3 Février 1781, jour auquel elle a été prise par l'Amiral Rodney. Le 26 Novembre de la

même année, M. le Marquis de Bouillé l'a reprise sur les Anglais, pour la remettre aux Hollandais, alliés de la France.

Cette Isle n'a pas de port régulier, mais une rade excellente, où l'on trouve un fort bon mouillage. On y compte environ 1200 blancs de toutes les Nations, & 1600 negres. Son terroir n'est pas d'ailleurs fort fécond. Ses productions sont du tabac & du sucre que l'on plante tout-au-tour de l'Isle, à l'exception du sommet de la montagne où est une plaine ouverte qui sert de repaire aux bêtes fauves. Les Hollandais y recueillent annuellement huit à neuf cent milliers de sucre brut.

---

## SABA.

L'Isle de Saba, l'une des Caraïbes, est à environ treize milles N. O. de Saint-Eustache, dans la dépendance de laquelle elle est comprise. Elle peut avoir environ quatre à cinq lieues de circuit. Cette Isle, qui appartenait autrefois aux Danois, ne paraît, à une très-petite distance, qu'un rocher stérile; mais lorsqu'on en est près, elle offre aux yeux une perspective fort agréable : elle n'a pas de port; & la mer y est si peu profonde, qu'il n'y a que de très-petits Bâtiments qui puissent en approcher. Au midi, l'Isle est distribuée en deux parties, qui comprennent environ 60 familles & 200 esclaves. La principale occupation de ses habitans consiste à cultiver du coton, dont ils font de très-bons bas, & à

faire des souliers : ils cultivent aussi un peu d'indigo.

La nature seule a fortifié cette Isle d'une maniere très-avantageuse. On ne peut arriver dans les plaines où séjournent les habitans, que par un passage étroit, pratiqué dans les rochers, où deux hommes seulement peuvent marcher de front.

## *Gouverneurs des Possessions Hollandaises.*

*Messieurs,*

| | |
|---|---|
| *Surinam,* | Texier, *Gouverneur-général.* |
| *Essequebo,* | Grotz, *Directeur-gén.* |
| *Demerary,* | Van Schulenbourg, *Commandant.* |
| *Berbices,* | Kopiœrs, *Gouverneur.* |
| *Curaçao,* | Rodier, *Directeur-gén.*<br>de Starkenberg, *Procureur-général.* |
| *Saint-Eustache,* | de Graaf, *Gouverneur.* |

## *Etat de la Marine des Provinces-Unies.*

AMIRAL.

Guillaume V, Prince d'Orange, Stadhouder héréditaire & *Amiral des Provinces-Unies.*

AMIRAUX-LIEUTENANTS.

*Messieurs.*

Guillaume, Baron de Wassenaer.
Jean Hœuft.

## VICE-AMIRAUX.

*Messieurs,*

Adrien-David Vander-Son.
André Hartsink.
L. Comte de Bylandt.
Jos. Arnold Zoutman.
Daniel Pichot.

## CONTRE-AMIRAUX.

*Messieurs,*

Henri Reynst.
Corneille Vis.
Martin Haringman.
Adrien Van der-Does.
Salomon Dider.
J. Henri de Scinbergen.
Henri Kictweld.
Guill. Van-Braem.
Jean de Bruyme.
Martin Bintes.

## *Gouverneur de Batavia.*

1778 M. Reinier Van-Klerk.



# ARTICLE V.

## *Possessions Danoises.*

LE Danemarck & la Norwege, réunis aujourd'hui sous les mêmes loix, formaient deux Etats différents, au huitieme siecle : tandis que le premier se distinguait par la conquête de l'Angleterre, & par d'autres entreprises hardies, le second peuplait les Orcades, l'Islande, & les Isles de Feroë. Ses actifs habitans, pressés par cette inquiétude naturelle aux peuples Scandinaves, leurs ancêtres, s'établirent même, dès le neuvieme siecle, dans le Groenland, qu'on a de fortes raisons d'attacher au Continent de l'Amérique.

Les guerres qu'essuya la Norwege jusqu'à ce qu'elle fût réunie au Danemarck ; les obstacles que le Gouvernement opposa à sa navigation ; l'oubli & l'inaction où tomba cette Nation entreprenante, lui firent perdre avec ses Colonies de Groenland, les établissements & les relations qu'elle pouvait avoir aux côtes de l'Amérique.

Il y avait plus d'un siecle que Christophe Colomb avait commencé la conquête de cette vaste partie du monde, lorsque les Danois & les Norwégiens, qui ne formaient alors qu'une même Nation, jetterent les yeux sur cet autre hémisphere, dont ils étaient plus voisins

que tous les peuples qui s'en étaient emparés ; mais, voulant y pénétrer par la route la plus courte, ils envoyerent, en 1619, le Capitaine Munck pour chercher un passage par le Nord-Ouest, dans la mer Pacifique. Ses travaux furent aussi inutiles que ceux de tant d'autres Navigateurs qui l'avaient précédé & qui l'ont suivi.

Une guerre opiniâtre & sanguinaire, qui occupa le Danemarck jusqu'en 1660, lui fit perdre de vue les régions du nouveau Monde. Ce ne fut qu'en 1671, que la paix dont il commençait à jouir, les douceurs sous la nouvelle administration qu'il s'était choisie, lui permirent de penser à des établissements éloignés ; & cette même année, les Danois s'emparerent d'une petite Isle des Antilles, connue sous le nom de Saint-Thomas. Ils y ont ajouté, depuis cette époque, celles de Saint-Jean & de Sainte-Croix ; & c'est à ces trois Isles que se bornent aujourd'hui les Possessions des Danois en Amérique.

Quelque bornés que soient ces domaines, ils ne sont pas tout aussi cultivés qu'ils devraient l'être. Les productions qu'ils fournissent, se réduisent à un peu de café, beaucoup de coton, à dix-sept ou dix-huit millions pesant de sucre brut, & à une quantité proportionnée de rum. Une partie de ces denrées est livrée aux Anglais, propriétaires des meilleures plantations, & en possession de fournir les esclaves. Des états très-authentiques que M. Raynal assure avoir consultés, prouvent

que depuis 1756 jufqu'en 1773, cette Nation a vendu dans les établiffements Danois du nouvel hémifphere, pour 2,307,686 liv. 11 f. & enlevé pour 3,199,047 livres 5 fols 6 deniers. L'Amérique feptentrionale reçoit auffi quelques-unes de ces productions, en échange de fes beftiaux, de fes bois & de fes farines. Le refte eft porté dans la Métropole fur une quarantaine de Bâtiments du port de 120 jufqu'à 400 tonneaux. La plus grande partie s'y confomme, & il n'en eft guere vendu en Allemagne ou dans la Baltique que pour un million de livres.

Quelque pauvres que foient ces Colonies, les tributs que la Couronne de Danemarck en retire, forment un produit de huit à neuf cents mille livres. Les denrées & les marchandifes qui ne font pas propres au Danemarck, ou qui n'y ont pas été portées fur des Vaiffeaux Danois, doivent quatre pour cent à leur départ d'Europe. Les nationales & les étrangeres payent également fix pour cent à leur entrée aux Ifles. On y exige 18 livres pour chaque negre qui arrive, & une capitation de 4 livres 10 fols; des droits affez forts fur le papier timbré; un impôt de 9 livres par mille pieds quarrés de terre; le dixieme du prix des habitations vendues. Les productions font toutes affujetties à cinq pour cent à leur fortie des Colonies, & à trois pour cent dans tous les ports de la Métropole, fans compter ce que le rum donne dans les détails de la confommation.

## ISLE SAINT-THOMAS.

Cette Isle, la derniere des Antilles, du côté de l'Ouest, a environ six lieues de tour. Les Danois la trouverent déserte : cependant les Anglais s'efforcerent de les traverser dans leur nouvel établissement, sous prétexte que quelques vagabonds de cette Nation y avaient commencé autrefois des défrichements. Le Ministere Britannique arrêta le cours de ces vexations; & la Colonie vit s'établir, plus promptement qu'on ne l'aurait espéré, toutes les plantations que pouvait comporter un terroir aride & sablonneux.

L'Isle de Saint-Thomas devenait de plus en plus florissante, lorsqu'en 1685, on permit à une Compagnie formée par l'Electeur de Brandebourg, pour la traite des Noirs, d'y établir un Comptoir, aux conditions d'une redevance annuelle. Alors, on espérait de fournir aux Colonies Espagnoles, mécontentes de l'Angleterre & de la Hollande, les esclaves dont ces Provinces avaient continuellement besoin. Le traité n'ayant pas eu lieu, & les vexations se multipliant sans cesse dans Saint-Thomas même, les opérations des Brandebourgeois furent plus ou moins malheureuses. Leur contrat, qui n'avait d'abord été que pour trente ans, fut cependant renouvellé. Quelques-uns même d'entr'eux y étaient encore en 1731, mais sans action & sans privileges.

Cette Isle, peuplée aujourd'hui seulement

d'environ quatre cents blancs & de quatre mille trois cents noirs, jetta pendant quelque tems un très-grand éclat. Voici quelle fut la cause de sa prospérité : la mer y a creusé un port excellent, qui peut mettre en sûreté cinquante Vaisseaux. Cet avantage le fit fréquenter par les Flibustiers, Anglais, Français, Hollandais, qui voulaient soustraire le fruit de leurs rapines, aux droits qu'on exigeait d'eux dans leurs propres établissements. Les corsaires qui avaient fait des prises trop bas, pour les faire remonter aux Isles de leur Nation, les venaient vendre à celles de Saint-Thomas. Il était l'asyle de tous les bâtiments marchands, qui, poursuivis en tems de guerre, y trouvaient un port neutre. C'était l'entrepôt de tous les échanges que les peuples voisins n'auraient pu faire ailleurs, avec autant d'aisance & de sûreté. C'est delà qu'on expédiait tous les jours des bâteaux richement chargés, pour un commerce clandestin avec les côtes Espagnoles, d'où l'on apportait beaucoup de métaux & de marchandises précieuses. Saint-Thomas était enfin une place où se faisaient des marchés très-importans.

Malheureusement le Danemarck ne profitait pas de cette circulation rapide : c'étaient des étrangers qui s'enrichissaient & qui disparaissaient avec leurs richesses. Un vaisseau expédié tous les ans pour l'Afrique, allant vendre ses esclaves en Amérique, & revenant en Europe avec une cargaison qu'il avait reçue en échange, était la seule espéce de liaison que

la Métropole eût avec sa Colonie. Elles augmenterent en 1719 par le défrichement de l'Isle de Saint-Jean, voisine de celle de Saint-Thomas.

L'Isle Saint-Thomas ne rend pas autant au Danemack, que des mains actives & laborieuses pourraient en exiger. Les terres susceptibles de culture, n'y sont pas toutes en valeur, & celles qu'on y exploite, pourraient être améliorées. Au premier Janvier 1773, on y comptait 69 plantations, dont 27 étaient consacrées à la culture du sucre, & 42 à des productions moins importantes.

## ISLE SAINT-JEAN.

Les Danois commencerent, comme on l'a dit, en 1719, à défricher cette Isle. Voisine de celle de Saint-Thomas, elle est plus petite de la moitié; mais elle est beaucoup plus fertile, & malgré sa médiocre étendue, elle vaut autant aux Danois que l'Isle Saint-Thomas. En 1773, les plantations étaient en même nombre dans l'un & dans l'autre établissement. On en comptait à Saint-Jean 69, dont 27 étaient consacrées à la culture du sucre, & 42 à diverses autres productions. Cette Isle est actuellement habitée par environ 200 blancs & par 2500 esclaves.

Il n'y a pas d'affranchis à Saint-Jean. Cependant ici comme à Saint-Thomas & à Sainte-Croix, dont nous allons parler, les formalités nécessaires pour accorder la liberté, ne sont

pas fort confidérables, ni difpendieufes. Elles fe réduifent à un fimple enregiftrement dans une Cour de Juftice. Si une fi grande facilité n'y a pas multiplié ces actes de bienfaifance, c'eft qu'ils ont été interdits à ceux qui avaient contracté des dettes. On a craint que les débiteurs ne fuffent tentés d'être généreux aux dépens de leurs créanciers.

## ISLE SAINTE-CROIX.

L'ISLE Sainte-Croix, la plus importante Poffeffion des Danois en Amérique, a 18 lieues de long fur trois & quatre de largeur. Elle fut occupée, en 1643, par les Hollandais & par les Anglais. Leur rivalité ne tarda pas à les brouiller. Les premiers ayant été battus en 1646, dans un combat opiniâtre & fanglant, fe virent réduits à abandonner un terrein fur lequel ils avaient fondé de grandes efpérances. Le Vainqueur travaillait à s'affermir dans fa conquête, lorfqu'en 1650, il fut attaqué & chaffé à fon tour par 1200 Efpagnols arrivés fur cinq vaiffeaux. Leur triomphe ne dura que quelques mois. Ce qui était refté de ce corps nombreux, pour la défenfe de l'Ifle, la céda fans réfiftance à 160 Français partis, en 1651, de Saint-Chriftophe pour s'en mettre en poffeffion.

Ces nouveaux habitans fe hâterent de reconnaître un terrein fi difputé. Sur un fol d'ailleurs excellent, ils ne trouverent qu'une riviere médiocre, qui, coulant lentement, pref-

que au niveau de la mer, dans un terrein sans pente, n'offrait qu'une eau saumâtre & malsaine. Deux ou trois fontaines que l'on découvrit dans l'Isle, suppléaient faiblement à ce défaut. Les puits ne fournissaient que rarement de l'eau. Il fallait du tems pour construire des cîternes. L'air n'était pas plus attrayant pour les nouveaux Colons. Une Isle plate, & couverte de vieux arbres, ne permettait gueres aux vents de balayer les exhalaisons infectes dont ses marais épaississaient l'athmosphere. Il n'y avait qu'un moyen de remédier à ce inconvénient, c'était de brûler les forêts. Aussi-tôt les Français y mettent le feu, & s'embarquant sur leurs vaisseaux, contemplent de la mer, durant des mois entiers, l'incendie qu'ils avaient allumé dans l'Isle. Dès qu'il est éteint, ils redescendent à terre.

Les champs se trouverent d'une fertilité incroyable. Le tabac, le coton, le rocou, l'indigo, le sucre y réussissaient également. Tels furent les progrès de cette Colonie, que, 11 ans après sa fondation, elle comptait 822 blancs, avec un nombre d'esclaves proportionné. Elle marchait d'un pas rapide à la prospérité, lorsqu'on mit à son activité des entraves qui la firent rétrograder. Sa décadence fut aussi prompte que son élévation avait été rapide. Il ne lui restait plus que 147 hommes, avec leurs femmes & leurs enfans, & 623 noirs, quand on transporta en 1696 cette population à Saint-Domingue.

L'Isle de Sainte-Croix demeura ainsi sans Colons & sans culture jusqu'en 1733. A cette époque, la France en céda, pour 738 mille liv. la propriété au Danemarck, qui ne tarda pas à bâtir le bourg & la forteresse de Christianstadt.

Ce fut alors que cette Puissance du Nord sembla devoir pousser de fortes racines en Amérique. Malheureusement elle assujettit ses cultures à un privilege exclusif; mais bientôt le Gouvernement fut forcé de briser lui-même, ces obstacles qu'il avait opposés à l'industrie des Danois. En 1754, il acheta les droits & les effets de la Compagnie, la somme de 9 millions 900 mille livres. La navigation dans les Isles fut alors ouverte à tous les sujets de la Domination Danoise.

Sainte-Croix, quoique la plus florissante des Isles Danoises, n'avait encore, au premier Janvier 1773, que 345 plantations, dont 150 étaient couvertes de cannes. Dans les deux Isles précédentes, les propriétés acquierent l'étendue que le Colon est en état de leur donner. Il n'en est pas ainsi de Sainte-Croix. Chaque habitation y est bornée à trois mille pieds Danois de longueur, sur deux mille de largeur. A la même époque, 1773, cette Isle était habitée par 2136 blancs, 22,244 esclaves, & 155 affranchis.

## ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne le Gouvernement des Possessions Danoises en Amérique, est porté

au Tribunal de l'Amirauté, qui juge ſouverainement & en dernier reſſort, ce qui fait l'objet de ſa compétence.

COLLEGE DE L'AMIRAUTÉ.

*Meſſieurs*,

Frédéric Chriſtian Kaas, *Amiral & grand Chambellan.*
D. Welcher Zugleich, *Procureur-général.*
Conrad de Schindel, *Chambellan & Vice-Amiral.*
Adam Ferdinand, Comte de Moltke, *Chambellan.*

## *ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.*

AMIRAL.

M. Fréd. Chriſtian Kaas.

VICE-AMIRAUX.

*Meſſieurs*,

Simon Hoglant.
Laurent-Henri Fiſter.
Charles-Frédéric de Fontenay.
Conrad de Schindel.

CONTRE-AMIRAUX.

*Meſſieurs*.

Daniel, Comte de Bille.
Daniel Stephauſen.
Ant. Nicolas de Fontenay.

Neuf Commandans, 18 Capitaines-Commandans, & 27 Capitaines de vaiſſeau.

# ARTICLE VI.

## *Possessions Anglaises.*

L'ANGLETERRE n'avait pas encore donné au monde le spectacle étonnant de sa grandeur & de sa puissance, lorsqu'elle commença à former ses établissements dans l'Archipel de l'Amérique. Son agriculture n'embrassait alors ni le lin ni le chanvre. Les tentatives qu'on avait faites pour élever des mûriers & des vers à soie, n'avaient pas été heureuses. Tous les soins du laboureur étaient tournés vers la multiplication des bleds, qui, malgré le goût de la Nation pour la vie champêtre, suffisait rarement à la subsistance du Royaume. Une grande partie de ses greniers étaient aprovisionnés par les champs qui bordent la mer Baltique.

L'industrie était encore moins avancée que l'agriculture, & se réduisait à des ouvrages de laine. On les avait multipliés depuis quelques années, que l'exportation de la matiere premiere était défendue; mais un peuple insulaire, qui semblait ne travailler que pour lui, n'avait pas su donner à ses étoffes les agréments du luxe que le goût imagine pour le débit & la consommation. Elles allaient recevoir la teinture & le luxe en Hollande, d'où elles circulaient dans toute l'Europe, & repassaient même en Angleterre.

Quant à la Navigation, elle n'était guere plus florissante que les Manufactures. Elle occupait à peine dix mille matelots. Jamais on ne voyait de troupes sur pied durant la paix ; & le Prince, dont le revenu était fort médiocre, n'avait pas même de gardes.

Avec des moyens si bornés au-dedans, la Nation ne devait guere s'étendre par des Colonies. Cependant elle en fonda, qui jetterent de profondes racines de prospérité. Ces établissements durent leur origine à ces guerres sanglantes & meurtrieres qui, dans le dix-septieme siecle, déchirerent l'Angleterre. Dans l'embrasement universel, des esprits moins ardens chercherent un refuge paisible vers les Isles de l'Amérique, dont la nation Anglaise venait de s'emparer. La tranquillité qu'ils y trouverent multiplia les émigrations. A mesure que l'incendie gagnait la Métropole, on vit la Colonie s'accroître & se peupler. Aux Citoyens qui fuyaient les factions, se joignirent bientôt les Royalistes opprimés par les Républicains, dont les armes avaient enfin prévalu.

Ces Isles furent encore l'asyle des Négocians, que le malheur de leurs affaires ou les poursuites de leurs créanciers avaient réduits à l'indigence, & plongés dans l'oisiveté. Forcés de manquer à leurs engagements, cette disgrace fut pour eux la route de la prospérité. Après quelques années, on les vit rentrer avec éclat, & monter à la plus haute considération dans les Provinces d'où l'igno-

minie & un abandon universel les avaient bannis.

Tous ces divers Colons eurent à leur disposition, pour défricher & cultiver leurs terres, les scélérats des trois Royaumes d'Angleterre, qui, pour des crimes capitaux, avaient mérité la mort. Transportés aux Isles, où ils devaient passer un certain nombre d'années dans l'esclavage, ces malfaiteurs contracterent dans les fers ; le goût du travail & des habitudes qui les remirent sur la voie de la fortune.

Depuis cette époque, les Colonies Anglaises ont toujours été très-florissantes ; & il n'est aucune Nation dans l'Europe à laquelle les Isles de l'Archipel Américain soient aussi utiles qu'à l'Angleterre. Avant la guerre qui afflige cette Puissance, elle retirait de ces Isles pour quatre-vingt-treize millions de denrées, en y comprenant seize ou dix-sept millions qu'elle payait au fisc, & le rum que l'Irlande recevait directement en paiement des salaisons qu'elle fournissait à ses Colonies. Celles-ci recevaient en paiement leurs meubles & leurs vêtements, les ustensiles nécessaires à leurs fabriques, beaucoup de clincailleries, & des esclaves chargés d'exploiter leurs terres. Mais il s'en fallait beaucoup que ce qu'on leur envoyait, approchât de ce qu'on obtenait d'elle.



## *Inspecteurs du Commerce & des Colonies Anglaises.*

Cette Commission est composée d'un Inspecteur-général des revenus du Roi d'Angleterre en Amérique, de sept Inspecteurs ordinaires, & de deux Adjoints. Les Inspecteurs ordinaires ont chacun mille livres sterling d'appointement ; le premier Adjoint, 750 liv. & le second, 300.

### INSPECTEUR-GÉNÉRAL.

Le Lord Chancelier.

### INSPECTEURS ORDINAIRES.

*Messieurs,*

Hans Sloane.
Lord Robert Spencer.
Ben. Langlois.
Guil. Eden.
Thomas de Grey.
André Stuart.
Edouard Gibbon.

### ADJOINTS.

*Messieurs,*

B. Cumberland.
J. Bradbury.

---

## LA BARBADE.

Cette Isle, l'une des Antilles, n'a que sept lieues de long sur deux, trois, quatre & cinq de largeur, & 18 de circonférence. Elle ne paroissait pas avoir été habitée, même par des sauvages, lorsqu'en 1627, quelques familles

Anglaiſes s'y tranſporterent, mais ſans aucune influence de l'autorité publique. Ce ne fut que deux ans après, qu'il s'y forma une Colonie réguliere aux dépens du Comte de Carlile, qui, à la mort tragique de Charles I, perdit une propriété que ce Prince lui avait imprudemment accordée. On la trouva couverte d'arbres ſi gros & ſi durs, qu'il fallait pour les abattre, un caractere, une patience & des beſoins peu communs. La terre fut bientôt libre de ce fardeau, & dépouillée de cet ornement. Des Citoyens, las de voir couler le ſang de leur patrie, ſe hâterent de peupler ce ſéjour étranger : tandis que les autres Colonies étaient plutôt dévaſtées que cultivées par des vagabonds que la miſere & le libertinage avaient bannis de leurs foyers, la Barbade recevait tous les jours de nouveaux habitans, qui lui apportaient avec des capitaux, du goût pour l'occupation, du courage, de l'activité, de l'ambition, ces vices & ces vertus qui ſont le feu des guerres civiles. Avec ces moyens, la Barbade s'éleva, en moins de quarante ans, à une population de plus de cent mille ames, à un commerce qui occupait quatre cents Navires de cent cinquante tonneaux chacun.

Depuis cette époque, la Barbade a toujours été très-floriſſante. La Colonie a cependant déchu beaucoup de ſon ancienne proſpérité. On y compte pourtant encore dix mille blancs & cinquante mille noirs; mais les recoltes ne répondent pas à la population. Elles

ne s'élevent pas dans les meilleures années au-dessus de vingt millions pesant de sucre, & souvent elles restent au-dessous de dix millions. Encore, pour obtenir ce faible produit, faut-il faire des dépenses beaucoup plus considérables que n'en exigeait un revenu double dans les premiers tems.

Le sol de la Colonie, qui n'est qu'un rocher de pierre calcaire, recouvert de fort peu de terre, est entiérement usé. Tous les ans il faut l'ouvrir à une assez grande profondeur, & remplir de fumier les trous qu'on a faits. Le plus ordinaire de ces engrais est le varec, que le flux jette périodiquement sur la côte. C'est dans cette herbe marine que les cannes sont plantées. La terre n'y sert guere plus à la production que les caisses dans lesquelles sont mis les orangers en Europe. Aussi, le sucre qui sort de ces cultures, a généralement si peu de consistance, qu'on ne peut l'expédier brut, & qu'il a fallu le terrer.

La Barbade est assez généralement unie, & à l'exception d'un très-petit nombre de ravins, par-tout susceptible de culture. Ce n'est qu'au centre que ce terrein s'éleve insensiblement, & forme une espece de montagne couverte, jusqu'à son sommet, de plantations commodes & agréables; parce que, comme les autres, elles furent toutes formées dans des tems d'une grande opulence. L'Isle n'est point arrosée, mais les sources d'eau potable y sont assez communes; de très-beaux chemins la coupent d'une extrémité à l'autre.

Ils aboutiſſent à Bridgetown, Ville mal ſituée, mais bien bâtie, où ſont embarquées les denrées qu'on doit exporter, quoique ce ne ſoit qu'une rade ouverte à pluſieurs vents.

GOUVERNEMENT.

*Meſſieurs*,

Jacques Cunningham, *Gouverneur.*
François Reyholds, *Commandant.*

---

## ANTIGOA.

L'ILSE d'Antigoa, ſituée entre la Barbade, la Guadeloupe & la Déſirade, a une forme circulaire, & environ 20 milles de long ſur une largeur inégale. Elle fut trouvée tout-à-fait déſerte, par le petit nombre de Français qui s'y réfugierent, lorſqu'en 1628, ils furent chaſſés de Saint-Chriſtophe par les Eſpagnols. Le défaut de ſource qui ſans doute avait empêché les ſauvages de s'y établir, en fit ſortir les nouveaux réfugiés, auſſi-tôt qu'ils purent regagner leurs premieres habitations. Quelques Anglais plus entreprenans que les Français & les Caraïbes, ſe flatterent de ſurmonter ce grand obſtacle, en recueillant dans des cîternes de l'eau de pluie; & ils s'y fixerent. On ignore en quelle année préciſément fut commencé cet établiſſement; mais il eſt prouvé qu'au mois de Janvier 1640, on y voyait une trentaine de famille.

Ce nombre n'était gueres augmenté, lorſque le Lord Willoughby, à qui Charles II ve-

nait d'accorder la propriété d'Antigoa, y fit paſſer à ſes frais, en 1666, un aſſez grand nombre d'habitans. Le tabac, l'indigo, le gingembre, qui ſeuls les occupaient, ne les auraient jamais vraiſemblablement enrichis, ſi le Colonel Codrington n'eût porté, en 1680, dans l'Iſle qui était rentrée au domaine de la Nation, une ſource de proſpérité par l'introduction du ſucre.

Ce ſoin occupait 3 mille 538 blancs & 27,418 noirs, en 1741. Depuis cette époque, le nombre des hommes libres a beaucoup diminué, & celui des eſclaves s'eſt accru conſidérablement. Leurs travaux réunis font naître 18 ou 20 millions peſant de ſucre brut, & une quantité de rum proportionnée. Ce revenu diminue conſidérablement dans les années trop ſouvent répétées, où la ſéchereſſe afflige la Colonie, qui, par cette raiſon, eſt fort endettée.

C'eſt à Saint-Jean, ſitué à l'Oueſt de l'Iſle, que ſont tous les Tribunaux ; c'eſt auſſi dans ce bourg que s'eſt concentrée la plus grande partie du commerce. Malheureuſement ſon port eſt fermé par une barre ſur laquelle il ne reſte que 12 pieds d'eau. Si elle diminue encore, les Navigateurs prendront leur chargement au Nord de la Colonie, dans la rade de Parham, beaucoup meilleure que celle qu'ils fréquentent, mais infinement moins commode pour la réunion des denrées.

COMMANDANT D'ANTIGOA.

M. J. Prévoſt.

MONTFERRAT.

## MONTSERRAT.

Cette Isle, reconnue en 1494 par Christophe Colomb, & occupée en 1632 par les Anglais, n'a que 8 ou 9 lieues de circonférence. Les sauvages qui y vivaient paisiblement, en furent chassés par les nouveaux Colons. Cette injustice n'eut pas d'abord des suites fort heureuses. La marche du nouvel établissement fut long-tems si lente, que, 56 ans après sa fondation, on y comptait à peine 700 habitans. Ce ne fut que vers la fin du siecle, que la population en blancs & en noirs devint ce qu'elle pouvait être dans une Possession si resserrée. Aujourd'hui la vigilance de 1000 personnes libres, & le travail de 8000 esclaves, font naître 5 à 6 millions pesant de sucre brut, sur de petites plaines, ou dans des vallons que fertilisent les eaux tombées des montagnes. Un des désavantages de cette Isle, c'est qu'elle n'a pas une seule rade où les chargements & les déchargements puissent facilement s'exécuter. Les navires même seraient en danger sur ses côtes, si ceux qui les conduisent, n'avaient l'attention, lorsqu'ils voyent approcher le gros tems, de prendre le large, ou de se retirer dans les ports voisins. Nieves est exposée au même inconvénient.



## ISLE DE NIEVES.

Cette Isle, qui n'est proprement qu'une montagne très-haute, couronnée par de grands arbres, fut occupée, en 1628, par les Anglais. Les plantations regnent tout-au-tour, & commençant au bord de la mer, elles s'élevent presque jusqu'au sommet. A mesure que les terres s'éloignent de la plaine, la fertilité du sol diminue & devient plus pierreux. Cette Isle est arrosée de nombreux ruisseaux. Ce serait des sources d'abondance, si, dans les tems d'orage, ils ne se changeaient en torrent, n'entraînaient les terres, & ne détruisaient les trésors qui les ont fait naître.

L'Isle de Nieves fut long-tems chargée d'une population très-nombreuse; mais en 1689, une affreuse mortalité en moissonna la moitié. Une escadre Française y porta le ravage en 1706, & lui ravit 3 ou 4000 esclaves. L'année suivante, la ruine de cette Isle fut consommée par le plus furieux ouragan dont on ait conservé le souvenir. Depuis cette suite de désastres, elle s'est un peu relevée. On y voit 600 hommes libres & 5000 esclaves, qui envoyent en Europe 3 ou 4 millions pesant de sucre brut. Les Navigateurs chargent toutes ces marchandises sous les murs de la jolie ville de Charles-Town.

*Les Isles de Nieves & de Montserrat n'appartiennent plus à l'Angleterre, & on ne les place ici que pour les avoir omises à l'article des Possessions Françaises.*

## LA BARBOUDE.

La Barboude, qui appartient toute entiere à la famille Codrington, & dont la circonférence eſt de ſix à ſept lieues, a des côtes dangereuſes. C'eſt peut-être de toutes les Iſles de l'Amérique, la plus unie. Les arbres qui la couvrent, ſont faibles & peu élevés, parce qu'il ne s'y trouve jamais plus de ſix ou ſept pouces de terre, ſur une couche de pierre à chaux. La nature y a placé une grande abondance de tortues; un caprice y a fait envoyer des bêtes fauves, & pluſieurs eſpeces de gibier. Le haſard y a rempli les bois de pintades & d'autres volatiles échappées des navires dans quelques naufrages. Sur ce ſol ſont nourris des bœufs, des chevaux, des mulets, pour les travaux des établiſſements voiſins. On n'y connaît d'autre culture que celle de l'herbe de Guinée, néceſſaire pour la nourriture de ces nombreux troupeaux, dans les ſaiſons où les pâturages manquent. Sa population ſe réduit à 350 eſclaves, & au petit nombre d'hommes libres, chargés de les conduire. Cette propriété particuliere ne paye aucun tribut à la Nation, quoiqu'elle ſoit ſoumiſe aux Tribunaux d'Antigoa. L'air y eſt très-pur & très-ſain. Autrefois les infirmes des autres Iſles l'allaient reſpirer pour arrêter le progrès de leurs maux, ou pour rétablir leurs forces. Cet uſage a ceſſé depuis que quelques-uns d'en-

tr'eux ſe ſont permis d'uſer de la chaſſe, exercice rigoureuſement défendu par le Propriétaire de l'Iſle.

## ANGUILLE.

L'Iſle d'Anguille a ſept ou huit lieues de long ſur une largeur très-inégale, mais qui n'excede jamais deux lieues. On n'y voit ni montagnes, ni bois, ni rivieres. Son ſol n'eſt que de la craie.

Quelques vagabonds Anglais s'établirent ſur ce rocher poreux & friable, vers l'an 1650; après un travail opiniâtre, ils arracherent enfin à cette eſpece de tuf, un peu de coton, un peu de mil & quelques patates. Six veines de terre végétale, qu'on découvrit avec le tems, reçurent des cannes, qui, dans les meilleures récoltes, ne donnent que cinquante milliers de ſucre, & n'en produiſent quelquefois que cinq ou ſix milliers. Ce qui ſort de plus de la Colonie, y a été porté clandeſtinement de Sainte-Croix, où les habitans d'Anguille ont formé pluſieurs plantations.

Dans les années de ſéchereſſe, qui ſe répetent trop ſouvent, l'Iſle ne trouve des reſſources que dans un étang dont on livre le ſol aux nouveaux Anglais, & dans la vente des moutons & des chevres, qui réuſſiſſent mieux ſous ce climat ſec, ſur ces plaines arides, que dans le reſte de l'Amérique.

Anguille ne compte que deux cents perſon-

nes libres, & cinq cents esclaves. Elle a cependant une assemblée, même un Chef toujours choisi par les habitans, & confirmé par le Gouverneur d'Antigoa.

Les côtes de l'Isle n'offrent que deux rades ; & encore n'y-a-t-il que de très petits bateaux qui puissent y mouiller. L'une & l'autre sont protégées par quatre canons, qui, depuis un demi-siecle, sont hors de tout service.

---

## ISLES DES VIERGES.

Les Vierges sont un groupe d'une soixantaine de petites Isles, la plupart montueuses, seches & arides, où les Espagnols de Porto-Rico pêcherent long-tems seuls des tortues qui y étaient très-abondantes. Les Hollandais venaient d'y commencer un petit établissement à *Tortola*, une des meilleures, & celle qui a le port le plus sûr, lorsqu'en *1666* ils en furent chassés par les Anglais. Ceux-ci ne tarderent pas à se répandre sur les Islots & les rochers voisins. Là, ils vécurent, pendant plus d'un siecle, comme des sauvages, uniquement occupés de la culture du coton. Ce ne fut qu'après la paix de 1748, que leur activité se tourna vers le sucre, dont depuis ils ont envoyé assez réguliérement, tous les ans, quatre ou cinq millions pesant à leur Métropole.

Avant cette époque, il n'y avait eu ni gouvernement régulier, ni culte public à Tortola.

L'un & l'autre ont été établis très-récemment ; &, ce qui était peut-être plus difficile, on a fait consentir ses habitans à payer au fisc quatre & demi pour cent, à la sortie de leurs productions. Malheureusement il n'existe encore aucune loi bien authentique, qui assure leurs propriétés.

---

## LA JAMAÏQUE.

Cette Isle, qui est sous le vent des autres Isles Anglaises, fut découverte en 1454, par Christophe Colomb. Placée par la Géographie au nombre des grandes Antilles, elle peut avoir quarante lieues de long sur seize ou dix-sept dans sa plus grande largeur. Elle est coupée sur plusieurs chaînes de montagnes irrégulieres, où trois rochers affreux sont confusément entassés. Leur stérilité n'empêche pas qu'elles ne soient couvertes d'une prodigieuse quantité d'arbres de différentes especes, dont les racines pénetrent dans les fentes des rochers, vont chercher l'humidité que laissent des orages & des brouillards fréquents. Cette verdure perpétuelle, alimentée, embellie par une foule d'abondantes cascades, forme un printems de toute l'année ; il présente aux yeux enchantés, le plus beau spectacle de la nature. Mais ces eaux, qui tombent de sommets arides, versent la fécondité dans les plaines, ont un goût de cuivre désagréable & mal-sain. Le climat est plus dange-

reux encore. De toutes les Isles de l'Amérique, la Jamaïque est la plus meurtriere. On y périt très-rapidement ; &, après deux siecles de défrichement, il se trouve des Districts très-fertiles, même près de la Capitale, où un homme libre ne passerait pas la nuit sans une extrême nécessité.

Ce fut Don Diegue, fils de Christophe Colomb, qui fixa les Espagnols à la Jamaïque. En 1509, il y fit passer de Saint-Domingue soixante-dix brigands, sous la conduite de Jean d'Esquimel ; d'autres ne tarderent pas à les suivre ; & la destruction des naturels fut bientôt la suite de ce débordement. Cette cruauté fut cependant sans fruit pour l'avarice de ces nouveaux Colons ; & la terre qu'ils avaient souillée de carnage, sembla se refuser aux efforts d'inhumanité qu'ils firent pour s'y fixer. En 1655, toute la population de la Colonie était concentrée dans la ville de San-Iago & aux environs, lorsque les Anglais vinrent attaquer cette Ville, & se rendirent maîtres de toute l'Isle.

Ces nouveaux habitans demeurerent longtems sans loix, sans discipline, & entiérement oubliés de la Grande-Bretagne ; mais lorsque Charles II eut été appellé au Trône par la Nation qui en avait précipité son pere, il s'établit à la Jamaïque un Gouvernement civil, modélé, comme dans les autres Isles, sur celui de la Métropole. Cependant ce ne fut qu'en 1682 que se forma le Corps de loix qui tient aujourd'hui la Colonie en vi-

gueur : trois de ces ſages Statuts méritent l'attention des Lecteurs politiques.

Le but du premier eſt d'exciter les Citoyens à la défenſe de la Patrie, ſans que la crainte de commettre leur fortune particuliere puiſſe les détourner du ſervice public. Il ordonne que tout dommage fait par l'ennemi, ſera payé ſur-le-champ par l'Etat, & aux dépens de tous les ſujets, ſi le fiſc n'y ſuffit pas.

Une autre loi veille au moyen d'augmenter la population. Elle veut que tout Maître de vaiſſeau qui aura porté dans la Colonie un homme hors d'état de payer ſon paſſage, reçoive une gratification générale de 22 liv. 10 ſols. La gratification particuliere eſt de 168 livres 15 ſols pour chaque perſonne portée d'Angleterre ou d'Ecoſſe ; de 135 livres pour chaque perſonne portée d'Irlande ; de 78 livres 15 ſols pour chaque perſonne portée du continent de l'Amérique ; de 45 livres pour chaque perſonne portée des autres Iſles.

La troiſieme loi tend à favoriſer la culture. Lorſqu'un propriétaire de terres n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ſes emprunts, ſa plantation eſt vendue au prix eſtimé par douze propriétaires ; ſa valeur, quelle qu'elle ſoit, libere entiérement le débiteur ; mais ſi elle excédait ſes dettes, on ſerait tenu de lui rembourſer le ſurplus.

L'Iſle de la Jamaïque peut contenir trois millions huit cent mille acres de terre. Les montagnes, les rochers, les lacs, les marais, les rivieres, d'autres lieux néceſſairement per-

dus pour les travaux utiles, en occupent un million ſept cent vingt-huit mille quatre cent trente-un, ſelon les lumieres d'un homme judicieux qui a long-temps conduit la Colonie. Le Gouvernement en a ſucceſſivement accordé un million ſix cent ſoixante & onze mille cinq cent ſoixante-neuf, qui ſont défrichés ou qui peuvent l'être. Il en reſte encore à concéder quatre cent mille, qui attendent des bras & des moyens d'exploitation.

En 1658, la Jamaïque comptait quatre mille cinq cents blancs & quatorze cents eſclaves; en 1670, ſept mille cinq cents blancs & huit mille eſclaves; en 1734, ſept mille ſix cent quarante-quatre blancs, & quatre-vingt-ſix mille cinq cent quarante-ſix eſclaves; en 1746, dix mille blancs, & cent douze mille quatre cent vingt-huit eſclaves; en 1768, dix-ſept mille neuf cent quarante-ſept blancs, & cent ſoixante-ſix mille neuf cent quatorze eſclaves; en 1775, dix-huit mille cinq cents blancs, trois mille ſept cents noirs ou mulâtres libres, cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatorze eſclaves; cent dix mille de ces malheureux ſont placés ſur ſix cent quatre-vingt ſucreries, le reſte eſt employé à des cultures moins précieuſes dans quatorze cent ſoixante habitations, à la navigation, au ſervice domeſtique, & à d'autres travaux de néceſſité premiere.

Les dépenſes publiques de la Colonie s'élevent annuellement à 817,750 liv. C'eſt avec des impoſitions ſur les maiſons, ſur les dif-

férentes productions du sol, sur les boissons étrangeres, sur la tête des noirs, & dans les cas extraordinaires, avec un doublement de Capitation qu'on pourvoit à ses besoins. Les Comptables chargés dans les dix-neuf Paroisses de lever les contributions ordonnées par l'assemblée générale, ont obtenu pour prix de leurs soins, deux & demi pour cent, & le Receveur-général en retient cinq.

Les monnoies, qui circulent habituellement dans l'Isle, ne passent pas 954,041 livres. Ce numéraire est plus que suffisant, parce qu'il ne sert qu'au plus petit détail du commerce. Les esclaves apportés d'Afrique; les marchandises que l'Europe envoie, tout ce qui a une grande valeur, est payé en lettres-de-change sur Londres & sur quelqu'un des autres ports Britanniques, où les Colons envoient leurs denrées pour leur propre compte.

Le prix de ces productions n'est pas uniquement destiné aux besoins sans cesse renaissans de la Jamaïque : une grande partie doit servir à l'acquittement des dettes qu'un luxe immodéré & des malheurs trop répétés lui ont fait successivement contracter. Ses engagements, autant qu'on en peut juger, s'élevent aux deux tiers de ses richesses apparentes. Le plus grand nombre de ses créanciers est fixé en Angleterre. Les autres sont des Négocians passagérement établis dans l'Isle, parmi lesquels on compte beaucoup de Juifs.

La Colonie envoie actuellement chaque an-

née à sa Métropole huit cent mille quintaux de sucre, qui, à 40 liv. le quintal, produisent 32,000,000 livres; quatre millions gallons de rum, qui, à 1 livre 10 sols le gallon, produisent 6,000,000 livres; 300,000 gallons de melasse, qui, à 10 sols le galon, produisent 150,000 livres; six mille quintaux de coton, qui, à 150 livres le quintal, produisent 900,000 livres; six mille quintaux de piment, qui, à 42 livres le quintal, produisent 252,000 livres; dix-huit cents quintaux de café, qui, à 50 livres le quintal, produisent 900,000; trois mille quintaux de gimgembre, qui, à 70 livres le quintal, produisent 210,000 liv. Pour quatre cent mille livres en bois de teinture ou de marqueterie. Tous ces objets réunis portent les produits de la Jamaïque à 40,812,000 livres.

Les Navires destinés à leur extraction, sont très-multipliés, mais du port de cent cinquante à deux cent tonneaux seulement.

Un petit nombre prennent leur chargement au port Morant, qu'il faudrait regarder comme bon, si l'entrée en était moins difficile. Cette rade, située dans la partie méridionale de l'Isle, n'est défendue que par une batterie mal construite & mal placée. Douze hommes, commandés par un Sergent, y font continuellement la garde. Non-loin delà est une baie du même nom, plus commode & plus fréquentée par les Navigateurs.

La côte n'offre plus de mouillage que pour de très-petits bateaux, jusqu'au Port-royal, où

eſt embarquée la moitié des productions de la Colonie, deſtinées pour l'Europe.

Plus loin eſt le vieux Havre, communément aſſez fréquenté. Les Planteurs voiſins ont ſouvent réſolu d'élever quelques ouvrages, pour protéger, contre les petits Corſaires, les bâtiments qui y formeraient leur cargaiſon. Ce projet diſpendieux paraît tout-à-fait abandonné. On a compris enfin que l'embarras de l'entrée ſerait toujours la meilleure des défenſes.

Savane-la-Marr n'a jamais que peu d'eau, & ſon entrée eſt par-tout embarraſſée de récifs & de rochers ſubmergés ; c'eſt le plus mauvais port de la Colonie. Il eſt pourtant devenu l'entrepôt d'un aſſez grand commerce, depuis que le territoire voiſin a été défriché. Ses habitans voulurent autrefois s'entourer de fortifications. L'ouvrage fut abandonné, après qu'on y eut dépenſé plus de cent mille écus. Il ne reſte plus de ces travaux qu'un amas de ruines.

L'Iſle n'a ſur ſa côte occidentale très-reſſerrée, qu'un ſeul port, & c'eſt celui d'Orange. Sept ou huit bâtimens y prennent annuellement leur charge.

Le premier havre au Nord eſt celui de Sainte-Lucie ; il eſt ſpacieux, il eſt sûr, & défendu par un fort, capable de faire quelque réſiſtance, s'il était réparé, ſi ſon artillerie était miſe en état de ſervir. On y entretient toujours une faible garniſon.

Huit ou neuf lieues plus loin eſt l'excel-

lente baie de Montego. La cinquieme partie des productions de la Colonie eſt embarquée dans ſa petite ville de Barnet-town, défendue par une batterie de dix canons.

Des bas-fonds rendent difficile l'entrée du port Sainte-Anne. A peine reçoit-il tous les ans quinze ou ſeize Navires.

Le Port Antonio eſt un des plus sûrs, mais non des plus fréquentés de l'Iſle. Son fort eſt gardé par un détachement que commande un Officier.

La côte Orientale n'offre que le havre de Manchineel. Le mouillage y eſt bon; mais dans les parages voiſins, la mer eſt toujours violemment agitée par les vents d'Eſt. C'eſt le quartier le plus expoſé à l'invaſion; & la batterie de dix canons qu'on y a conſtruite, ne le mettrait pas à l'abri du danger, ſi ſes richeſſes étaient plus conſidérables. Toute la défenſe de la Colonie réſide proprement dans le Port-royal.

## GOUVERNEMENT.

*Meſſieurs*,

J. Dalling, Major général, *Gouverneur.*
J. Cambell, *Commandant.*

---

## ISLES LUCAYES.

On compte environ deux cents Iſles, toutes ſituées au Nord de Cuba, & que l'on appelle *Lucayes*. La plupart ne ſont que des rochers à fleur-d'eau. Colomb, qui les découvrit en arrivant dans le nouveau Monde, &

qui donna le nom de *San-Salvador* à celle où il aborda, n'y fit pas d'établiſſement. Les Caſtillans ne s'y fixerent pas non plus dans la ſuite; mais, en 1507, ils en enleverent tous les habitans, qui périrent bientôt dans les travaux des mines, ou par la pêche des perles. Ce petit Archipel était entiérement déſert, lorſqu'en 1672, quelques Anglais s'aviſerent d'aller occuper l'Iſle de la Providence. Chaſſés ſept ou huit ans après, par les ordres de la Cour de Madrid, ils y retournerent en 1690, pour en être expulſés de nouveau, en 1703, par les Eſpagnols & les Français réunis. Mais en 1719, George I y envoya Rooders Rogers, à la tête d'une petite Colonie, qui y a toujours ſubſiſté juſqu'à préſent.

Elle peut être aujourd'hui compoſée de trois ou quatre mille ames. La moitié eſt établie à la Providence, où l'on a conſtruit le fort Naſſau, & qui a un port ſuffiſant pour de petits bâtiments. Le reſte eſt réparti dans les autres Iſles. Ils envoient annuellement à l'Angleterre pour quarante ou cinquante mille écus en coton, en bois de teinture, en tortues vivantes; & avec leur ſel, ils payaient, avant la guerre, les vivres qu'ils recevaient de l'Amérique ſeptentrionale.

Quoique le ſol des Lucayes ne puiſſe pas être comparé à celui de pluſieurs Colonies, il ferait ſuffiſant pour faire vivre dans une aſſez grande abondance par le travail, une population beaucoup plus conſidérable que celle

qui s'y trouve actuellement en hommes libres ou esclaves. Si la culture y est négligée, c'est aux mœurs qui y regnent qu'il faut l'attribuer. Ces Isles, séparées, d'un côté, de la Floride, par le canal de Bahama, forment, de l'autre, une longue chaîne qui se termine à la pointe de Cuba. Là, commencent d'autres Isles, nommées *Turques* ou *Caïques*, qui se prolongent jusques vers le milieu de la côte septentrionale de S. Domingue. Une position si favorable à la piraterie, a tourné les vues des habitans vers la course. Sans cesse ils soupirent après des hostilités qui puissent faire tomber dans leurs mains les productions Espagnoles ou Françaises.

## ADMINISTRATION.

*Messieurs*,

Robert Maxwell, Ecuyer, *Commandant aux Lucayes.*

André Symmer, *Agent aux Caïques.*

---

## BERMUDES.

Les Isles Bermudes qui forment un petit Archipel, éloigné d'environ trois cents lieues de celui des Antilles, furent découvertes en 1527, par l'Espagnol Jean Bermudés, qui leur donna son nom, mais sans y aborder. En 1572, Ferdinand Camelo, Portugais, en obtint de Philippe II, une concession qui n'eut pas de suite. Le Navigateur Français Barbotieres y fit naufrage en 1593, & n'y pensa plus, après

en être ſorti. Le vaiſſeau de George Sommers s'y briſa en 1609. Avec les débris de ce Navire, on conſtruiſit un petit Bâtiment, qui eut le bonheur de regagner l'Angleterre.

Trois ans après, fut formée à Londres une Compagnie pour peupler les Bermudes entiérement déſertes. On y envoya ſoixante hommes que beaucoup d'autres ne tarderent pas à ſuivre. Ils occuperent d'abord Saint-George, celle de ces Iſles qui avait le meilleur port, &, avec le tems, toutes celles qui étaient ſuſceptibles de culture. Ces terres furent exactement meſurées & diſtribuées aux habitans, ſelon que leurs familles étaient plus ou moins nombreuſes.

Ce que l'on publiait de la ſalubrité, de la douceur de ce climat, y attira des Colons de toutes les parties de l'Empire Britannique. On s'y rendait des Antilles, pour recouvrer la ſanté, & des Provinces ſeptentrionales, pour jouir d'une fortuue acquiſe par d'heureux travaux. Pluſieurs Royaliſtes allerent y attendre la fin des jours de Cromwel, qui les opprimait : mais bientôt le charme diſparut ; & ces Iſles tomberent dans l'oubli que méritait leur petiteſſe.

Les Bermudes ſont extrêmement nombreuſes, & n'occupent qu'une eſpace de ſix à ſept lieues. Le ſol y eſt d'une qualité médiocre, ſans aucune ſource pour l'arroſer. On n'y boit d'autre eau que celle des puits & des citernes. Le maïs, les légumes, beaucoup de fruits excellents, y donnent une nourriture abon-

dante & ſaine. Il n'y croît point de ce ſuperflu qu'on exporte aux Nations. Cependant le haſard a raſſemblé ſous ce ciel pur & tempéré quatre ou cinq mille habitans, pauvres, mais heureux d'être ignorés Leurs liaiſons avec l'Angleterre ne paſſent pas annuellement cent vingt mille livres; & celles qu'avant la guerre ils avaient formées dans le continent de l'Amérique, n'étaient guere plus étendues.

Pour augmenter l'aiſance de cette faible Colonie, il a été ſucceſſivement propoſé d'y cultiver la ſoie, la vigne & la cochenille. Aucun de ces projets n'a eu ſon exécution; l'induſtrie s'y eſt bornée à la fabrique des toiles à voile; occupation qui s'alliait ſi naturellement avec la conſtruction de ces petits Bâtiments de cedre ou d'acajou, qui n'ont jamais eu d'égaux ſur le globe, ni pour la marche, ni pour la durée.

Les principaux habitans des Iſles Bermudes formerent, en 1765, une Société, dont les Statuts ſont peut-être le monument le plus reſpectable qui ait jamais honoré l'humanité. Ces vertueux citoyens s'engagerent à former une bibliotheque de tous les Livres économiques, en quelque langue qu'ils euſſent été écrits; à procurer aux perſonnes valides, de l'un & de l'autre ſexe, une occupation convenable à leur caractere; à recompenſer tout homme qui aurait introduit dans la Colonie, un art nouveau, ou qui aurait perfectionné un art déja connu; à donner une penſion à

tout journalier qui, après quarante ans d'un travail assidu, & d'une réputation saine, n'aurait pu amasser des fonds suffisans pour couler ses derniers jours sans inquiétude; à dédommager enfin tout individu que le Ministere ou le Magistrat aurait opprimé.

## ADMINISTRATION.

M. George Bronn, *Commandant.*

---

## SAINTE-LUCIE.

L'Isle de Sainte Lucie, l'une des Antilles, est au Sud de la Martinique, à l'Ouest de la Barbade, & au Nord-Est de S. Vincent. Elle a quarante lieues de circuit. Long-tems elle appartint aux Français; mais les Anglais la leur ont enlevée l'année derniere.

Cette Colonie, récemment formée par le Comte d'Ennery, comprend déja onze Paroisses, presque toutes sous le Vent. Cette préférence donnée à une partie de l'Isle sur l'autre, ne vient pas de la supériorité du sol, mais du plus ou du moins de facilité à expédier des navires & à en recevoir. Avec le tems, l'espace qu'on a d'abord négligé, sera occupé à son tour; parce qu'on découvre tous les jours des anses où il sera possible d'embarquer sur des canots toutes sortes de productions.

Un chemin qui fait le tour de l'Isle, & deux autres chemins qui la traversent de l'Est à l'Ouest, donnent les facilités qu'on pouvait

desirer pour porter les denrées des plantations aux embarcadaires. Avec du tems & des richesses, ces routes parviendront à un degré de solidité qu'on ne pouvait leur donner d'abord, sans des dépenses trop considérables pour un établissement naissant.

Au premier Janvier 1777, la population blanche de Sainte-Lucie s'élevait à deux mille trois cents personnes de tout âge & de tout sexe; il y avait mille cinquante noirs ou mulâtres libres, & seize mille esclaves. La Colonie comptait parmi ses troupeaux, onze cent trente mulets ou chevaux, deux mille cinquante-trois bêtes à cornes, trois mille sept cent dix-neuf moutons ou chevres.

Cinquante-trois sucreries, qui occupaient quinze cent quarante-un quarrés de terre; cinq millions quarante mille neuf cent soixante-deux pieds de café, un million neuf cent quarante-cinq mille sept cent douze pieds de cacao; cinq cents quatre-vingt dix-sept quarrés de coton, formaient ses cultures.

Ces produits réunis étaient vendus, dans l'Isle même, un peu plus de trente millions de livres. Les deux tiers étaient livrés aux Américains, aux Anglais & aux Hollandais en possession de fournir librement aux besoins de la Colonie. Le reste était porté à la Martinique, d'où l'on dépendait alors, & d'où l'on tirait quelques marchandises, quelques boissons de France.

Le port de Sainte-Lucie, ou du carénage, le meilleur des Antilles, réunit plusieurs avan-

tages. On y trouve par-tout beaucoup d'eau ; la qualité de son fonds est excellente ; la nature y a formé trois carénages parfaits, l'un pour les plus grands bâtiments, & les deux autres pour des frégates. Trente vaisseaux de ligne y seraient à l'abri des ouragans les plus terribles : les vers ne l'infectent pas encore. Les vents sont toujours bons pour en sortir ; & l'Escadre la plus nombreuse serait au large en moins d'une heure.

---

## FLORIDE.

Indépendamment de cette foule d'Isles que l'Angleterre possede en Amérique, & qui forment un objet très-important pour cette Puissance maritime, elle occupe encore un terrein immense dans le Continent. Nous ne parlerons plus ici de ces vastes Possessions, telles que la nouvelle Angleterre, la Pensylvanie, le nouveau Gersey, &c. qu'une population nombreuse, un commerce florissant & mille autres avantages eussent dû rendre cheres à la Métropole. Les procédés outrageans dont les Anglais ont usé envers ces importantes Colonies ; le mépris affecté qu'ils ont témoigné pour des peuples sortis de leur propre sein ; les vexations qu'ils ont mises en œuvre pour les soumettre au joug arbitraire d'un pouvoir qu'eux-mêmes ils détestent ; tout cela a forcé ces Républiques à lever l'étendard de la liberté, & à proscrire toute liaison avec leur propre mere. Ces dispositions à la-

quelle une heureuſe paix eſt vraiſemblablement prête à donner la ſanction, ne laiſſent plus à l'Angleterre, ſur le Continent, que le Canada, la terre de Labrador, Terre-Neuve, la Floride, la nouvelle Ecoſſe, & quelques autres établiſſements moins importans.

La Floride, que les Eſpagnols céderent à l'Angleterre par le Traité de 1763, eſt l'une des plus médiocres portions des domaines de ce Royaume dans le nouveau-Monde. Ce que nous avons dit de cette grande Province, autrefois confondue avec la Louiſiane, à l'article des Poſſeſſions Eſpagnoles, nous diſpenſe d'entrer ici dans aucun détail à ſon ſujet. On ne trouve dans la partie dont les Anglais ſont propriétaires, aucun établiſſement important, à l'exception des bourgs de Saint-Auguſtin & de Penſacola, aucune Ville, aucun Bourg, aucun Hameau, qui mérite que l'on s'occupe aujourd'hui de ſon exiſtence.

Les Négocians Anglais, & ceux de l'Amérique ſeptentrionale, avaient fait du port de Penſacola, un entrepôt avantageux pour leur commerce interlope avec les terres Eſpagnoles; mais le cours du commerce ayant été détourné par la guerre, cette Colonie, qui attendait que le ſort des armes décidât de ſon Gouvernement, a paru reſter fidele à la domination Britannique. Elle a changé ſes Bâtiments marchands en Corſaires croiſeurs, qui s'emparent quelquefois des Navires des deux Carolines & de la Géorgie, mais qui ſont plus ſouvent la proie des Armateurs Améri-

cains. Ainſi, il eſt encore incertain ſi cette Province, voiſine de la Caroline & de la Géorgie, qui ont ſecoué le joug Anglais, ne ſera pas ſoumiſe avant la paix à l'une ou à l'autre de ces Républiques; ou ſi les Eſpagnols qui la reſſerrent au Nord & à l'Occident, ne jugeront pas à propos de s'en emparer. Ce pays eſt d'ailleurs preſque entiérement habité par les naturels; & les Anglais, maîtres de pluſieurs autres contrées, beaucoup plus fécondes & plus intéreſſantes, n'ont pas encore penſé à y faire des eſſais propres à nous inſtruire du genre de culture qui pourrait y mieux réuſſir.

## ADMINISTRATION.

*Meſſieurs,*

Le Colonel Patrick Tonyn, *Gouverneur.*
J. Moultree, *Commandant.*

---

## CANADA.

La grandeur de cette vaſte Province n'eſt pas encore déterminée. On la croit auſſi grande que la moitié de l'Europe, & qu'il faudrait cent millions d'habitans pour la peupler comme l'eſt l'Angleterre. Il n'y a de cultivé que les rives du fleuve Saint-Laurent, qui traverſe cette Province.

L'acte fameux qui ſouleva toutes les Colonies, & connu ſous le nom d'*Acte de Quebéc*, fixa, en 1774, le Gouvernement de cette Province. Depuis cette époque, le Roi nomme

le Gouverneur & le Conſeil : ils ſont Juges dans tous les procès, & ils font les Ordonnances, qui doivent être confirmées en Angleterre. Ils ne peuvent taxer la Province, ni décider en matiere de religion : la Couronne s'eſt réſervée ces droits-là. La Religion Catholique y eſt la dominante. Les habitans ſont gouvernés ſelon les loix Françaiſes qu'ils avaient avant d'être ſoumis à l'Angleterre.

La plus grande partie du pays conſiſte en vaſtes marais, en plaines ſablonneuſes, en déſerts pleins de forêts, où vivent des caſtors, des élans, des buffles & d'autres animaux. Les productions du pays ſont les mêmes que celles des autres Provinces du Nord, du bois de conſtruction, quelques grains, & ſur-tout des peaux de caſtors & d'autres pelleteries. Avant la guerre actuelle, le Canada conſommait pour la valeur de cent cinq mille livres ſterling de marchandiſes d'Angleterre, où il envoyait de ſes productions pour une pareille ſomme. Ce qui s'oppoſe le plus puiſſamment à ſon commerce, c'eſt qu'elle n'a qu'un fleuve pour ſes exportations & ſes importations, encore les glaces en interdiſent-elles l'approche pendant ſix mois, & des brumes épaiſſes en rendent-elles la route lente & difficile le reſte de l'année.

Quebec, ſituée à 120 lieues de la mer, en eſt la Capitale. Bâtie en amphithéâtre, ſur une péninſule formée par le fleuve St. Laurent & par la riviere Saint-Charles, elle domine de vaſtes campagnes qui l'enrichiſſent, & une rade très-

sûre est ouverte à plus de 200 vaisseaux. Son enceinte est de trois mille. Les eaux & les rochers en couvrent les deux tiers, & la défendent encore mieux que les fortifications élevées sur les remparts qui coupent la péninsule. Ses maisons sont d'une assez bonne architecture. On y compte environ 12 à 13 milles ames. C'est-là que le Gouverneur fait sa résidence.

Trente lieues au-dessus de Quebec est la Ville des trois Rivieres, bâtie dix ans après la premiere. Elle dut sa naissance à la facicilité que les Sauvages du Nord devaient y trouver pour faire leur échange; mais cet établissement, qui fut brillant dans son origine, n'a jamais pu pousser sa population au-delà de quinze cents habitans, parce que le commerce des pelleteries ne tarda pas à se détourner de ce marché, pour se porter à Montréal. Cette derniere Ville est placée dans une Isle de dix lieues, large de quatre au plus, formée par le fleuve Saint-Laurent, soixante-lieues au-dessus de Quebec. De tous les pays qui l'environnent, il n'en est pas où le climat soit aussi doux, la nature aussi belle, la terre aussi fertile. Quelques cabanes qui s'y étaient comme formées au hasard en 1640, se changerent en une Ville réguliérement bâtie & bien percée, qui contenait quatre mille habitans. Elle fut d'abord exposée aux insultes des sauvages; mais on l'entoura d'une mauvaise palissade, & bientôt d'un mur crenelé d'environ quinze pieds de hauteur.

Avant

Avant la découverte du Canada, les forêts qui le couvraient, n'étaient, pour ainsi dire, qu'un vaste repaire de bêtes fauves : elles s'y étaient prodigieusement multipliées, parce que le peu d'hommes qui couraient dans ces déserts, sans troupeaux & sans animaux domestiques, laissaient plus d'espace & de nourriture aux especes errantes & libres comme eux. Si la nature du climat ne varie pas ces especes à l'infini, du moins chacune y gagnait par la multitude des individus. Mais elle payait un tribut à la souveraineté de l'homme ; titre si cruel & si coûteux à tous les êtres vivans. Faute d'arts & de culture, le sauvage se nourrissait & s'habillait uniquement aux dépens des bêtes. Dès que notre luxe eut adopté l'usage de leurs peaux, les Américains leur firent une guerre d'autant plus vive, qu'elle leur valait une abondance & des jouissances nouvelles pour leurs sens, d'autant plus meurtriere qu'ils avaient adopté nos armes à feu. Cette industrie destructive fit passer des bois du Canada dans les ports de France, une grande quantité, une grande diversité de pelleteries, dont une partie fut consommée dans le Royaume, & l'autre dans les Etats voisins. La plupart de ces fourrures étaient connues dans l'Europe : elle les tirait du nord de notre hémisphere, mais en trop petit nombre pour que l'usage en fût étendu. Le caprice & la nouveauté leur ont donné plus ou moins de vogue, depuis que l'intérêt des Colonies de l'Amérique a voulu qu'el-

les priſſent faveur dans les Métropoles. Il faut dire quelque choſe de celles dont la mode exiſte encore.

La loutre eſt un animal vorace, qui, courant ou nageant ſur les bords des lacs & des rivieres, vit ordinairement de poiſſon, & quand il manque, mange de l'herbe & l'écorce même des plantes aquatiques. Son ſéjour & ſon goût dominant l'ont fait ranger parmi les amphibies qui vivent également dans l'air & dans l'eau; mais c'eſt improprement, puiſque la loutre a beſoin de reſpirer à-peu-près comme tous les animaux terreſtres. On trouve quelquefois celui-ci dans tous les climats arroſés qui ne ſont pas brûlans; mais il eſt bien plus grand dans le nord de l'Amérique. Sa fourrure y eſt auſſi plus noire & plus belle que par-tout ailleurs; mais en cela même plus nuiſible, puiſqu'elle y eſt l'objet des pieges que les hommes tendent à la loutre.

La fouine a le même attrait pour les chaſſeurs du Canada. Cet animal y eſt de trois eſpeces; la premiere eſt la commune; la ſeconde s'appelle *Viſon*, & la troiſieme eſt nommée *Puante*, parce que l'urine que la peur ſans doute lui fait lâcher, quand elle eſt pourſuivie, empeſte l'air à une grande diſtance. Leur poil eſt plus brun, plus luſtré, plus ſoyeux que dans nos contrées.

Le rat même eſt utile par ſa peau dans l'Amérique ſeptentrionale. Il y a ſur-tout deux eſpeces dont la dépouille entre dans le commerce; l'un qu'on appelle *Rat de bois*, a deux

fois la grosseur de nos rats. Son poil est communément d'un gris argenté, quelquefois d'un très-beau blanc; sa femelle a sous le ventre une bourse qu'elle ouvre & ferme à son gré; quand elle est poursuivie, elle y met ses petits & se sauve avec eux. L'autre rat qu'on appelle *musqué*, parce que ses testicules renferment du musc, a toutes les inclinations du castor, dont il paraît même être un diminutif, & sa peau sert aux mêmes usages.

L'hermine, qui est de la grosseur de l'écureuil, mais un peu moins alongé, a comme lui, les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvements si prompts, que l'œil ne peut les suivre. L'extrémité de sa queue, longue, épaisse & bien fournie, est d'un noir de jais, son poil roux en été, comme l'or des moissons ou des fruits, devient, en hiver, blanc comme la neige; cet animal vif, léger & joli, fait une des beautés du Canada; mais plus petit que la martre, il n'y est pas aussi commun.

La martre se trouve uniquement dans les pays froids, au centre des forêts, loin de toute habitation, animal chasseur, & vivant d'oiseaux. Quoiqu'elle n'ait pas un pied & demi de long, les traces qu'elle fait sur la neige paraissent être d'un animal très-grand, parce qu'elle ne va qu'en sautant, & qu'elle marche toujours des deux pieds à la fois. Sa fourrure est recherchée, quoiqu'infiniment moins précieuse que celle de la martre si distinguée sous le nom de *zibeline*: celle-ci est d'un noir luisant. La

plus belle parmi les autres, eſt celle dont la peau la plus brune s'étend le long du dos, juſqu'au bout de la queue. Les martres ne quittent communément le fond de leurs bois impénétrables que tous les deux ou trois ans. Les naturels du pays en augurent un bon hiver, c'eſt-à-dire, beaucoup de neige qui doit procurer une grande chaſſe.

Un animal que les Anciens appellaient *lynx*, connu en Sibérie ſous le nom de *loup-cervier*, ne s'appelle que *chat-cervier* dans le Canada, parce qu'il eſt plus petit que dans notre hémiſphere. Cet animal, à qui l'erreur populaire n'aurait pas donné des yeux merveilleuſement perçans, s'il n'avait la faculté de voir, d'entendre ou de ſentir de loin, vit du gibier qu'il peut attraper, & qu'il pourſuit juſqu'à la cîme des plus grands arbres. On convient que ſa chair eſt blanche & d'un goût exquis; mais on ne le recherche à la chaſſe que pour ſa peau, dont le poil eſt fort long, & d'un beau gris-blanc, moins eſtimée pourtant que celle du renard.

Cet animal carnivore & deſtructeur, eſt originaire des climats glacés, où la nature qui fournit peu de végétaux, ſemble obliger tous les animaux à ſe manger les uns les autres. Naturaliſé dans les zones tempérées, il n'y a pas gardé ſa premiere beauté; ſon poil y a dégénéré. Dans le Nord, il le conſerve long & touffu, quelquefois blanc, quelquefois gris, & ſouvent d'un rouge tirant ſur le roux. Le plus beau, ſans comparaiſon, eſt

le poil tout-à-fait noir; mais c'eſt un mérite plus rare au Canada que dans la Moſcovie, qui eſt plus ſeptentrionale & moins humide.

On tire de l'Amérique ſeptentrionale, outre ces menues pelleteries, des peaux de cerf, de daim & de chevreuil, des peaux de rennes, ſous le nom de *caribou*; des peaux d'élan, ſous le nom d'*orignal*. Les deux dernieres eſpeces qui, dans notre hémiſphere, ne ſe trouvent que vers le Cercle polaire, l'élan en-deçà, la renne au-delà, ſe trouvent dans le nouveau Monde à de moindres latitudes; ſoit parce que le froid eſt plus vif en Amérique, par des cauſes ſingulieres d'exception à la loi générale, ſoit peut-être auſſi parce que ces nouvelles terres ſont moins habitées par l'homme dépopulateur. Leurs peaux fortes, douces & moëlleuſes ſervent à faire d'excellents buffles qui peſent très-peu. La chaſſe de tous ces animaux ſe fait par les Européans. Mais les ſauvages en ont une par excellence, qui fut, de tout tems, leur chaſſe favorite. Elle convenait plus à leurs mœurs guerrieres, à leur bravoure, & ſur-tout à leurs beſoins: c'eſt la chaſſe de l'ours.

Sous un climat froid & rigoureux, cet animal eſt le plus ordinairement noir; plus farouche que féroce, au lieu de caverne, il choiſit pour retraite un tronc creux & pourri de quelque vieux arbre mort ſur pied; c'eſt là qu'il ſe loge en hiver, le plus haut qu'il peut grimper. Comme il eſt très-gras à la fin de l'automne, qu'il eſt vêtu d'un poil très-

épais, qu'il ne se donne aucun mouvement, & qu'il dort presque continuellement, il doit perdre peu par la transpiration, & rarement sortir de son asyle pour chercher de la nourriture; mais on l'y force, en y mettant le feu, & dès qu'il veut descendre, il est abattu par les fléches avant d'arriver à terre. Les sauvages se nourrissent de sa chair, se frottent de sa graisse, se couvrent de sa peau; c'était-là le but de la guerre qu'ils faisaient à l'ours, lorsqu'un intérêt nouveau tourna leur instinct vers la chasse du castor, dont les précieuses fourrures sont aujourd'hui dans ces régions un objet de commerce très-important & très-lucratif.

## ADMINISTRATION,

### FIXÉE A QUEBEC

*Messieurs,*

Le Lord Général Haldimand, *Gouverneur.*
Clarke, *Gouverneur en second.*
Guill. Daubert, *Major.*
Sam. Holland, *Ecuyer, Intendant-Général.*
Le Lieutenant-Colonel Campbell, *Inspecteur-Général des Indiens.*
Sir Thomas Mille, Chevalier, *Receveur-Général.*
Franç. Mackay, Ecuyer, *Inspecteur des bois.*
Adolphe Benzell, Ecuyer, *Inspecteur des terres.*



## NOUVELLE ÉCOSSE.

Le nom de *nouvelle Ecoſſe*, qui déſigne aujourd'hui la côte de trois cents lieues compriſe depuis les limites de la nouvelle Angleterre, juſqu'à la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, ne paraît avoir exprimé dans les premiers tems qu'une grande péninſule de forme triangulaire, ſituée vers le milieu de ce vaſte eſpace. Cette péninſule, que les Français appellent *Acadie*, eſt très-propre, par ſa poſition, à ſervir d'aſyle aux bâtimens qui viennent des Antilles. Elle leur montre de loin un grand nombre de ports excellents, où l'on entre & d'où l'on ſort par tous les vents. On voit beaucoup de morues ſur ſes rivages & encore davantage ſur de petits bancs, qui n'en ſont éloignés que de quelques lieues. Le continent voiſin attire par l'appât de quelques pelleteries. L'aridité de ſes côtes offre du gravier pour faire ſécher le poiſſon; & la bonté des terres intérieures invite à toutes ſortes de cultures. Ses bois ſont propres à beaucoup d'uſages. Quoique ſon climat ſoit dans la zone tempérée, on y éprouve des hivers longs & rigoureux, ſuivis tout-à-coup de chaleurs exceſſives, d'où ſe forment d'épais brouillards, qui rarement ou du moins lentement diſſipés, ne rendent pas ce ſéjour mal-ſain, mais peu agréable.

Les troubles qui bouleverſent actuellement l'Amérique ſeptentrionale, n'ont fait que des

plaies médiocres à la nouvelle Ecosse, elle en a même tiré quelques avantages. Sa population, qui ne montait, en 1769, qu'à 26,000, a été portée à 40,000 par l'arrivée des citoyens circonspects qui fuyaient la guerre. La nécessité de pourvoir aux besoins des armées & des flottes Britanniques a fait multiplier les subsistances. Un numéraire immense jetté dans la circulation par les troupes, a communiqué aux hommes & aux choses un mouvement très-rapide.

Si, comme on doit le croire, les autres Colonies se détachent enfin de leur Métropole, & que la nouvelle Ecosse lui soit conservée, cette Province, qui n'était rien autrefois, deviendra très-importante. Aucun moyen de prospérité ne lui manque. Ses pâturages sont propres à l'élévation des troupeaux, & ses champs à la multiplication des grains, surtout à la culture du lin & du chanvre. On connaît peu de côtes aussi favorables que les siennes aux grandes pêcheries, & ses bateaux peuvent aisément faire sept voyages au grand banc de Terre-neuve, tandis que ceux de la nouvelle Angleterre n'en font que cinq avec beaucoup de difficulté. Les Isles Anglaises lui fourniront des débouchés sûrs, faciles & presque exclusifs.

Hallifax est la Capitale de cette Province. Cette Ville, qui comprend environ cinq à six mille ames, & qui n'était autrefois défendue que par quelques batteries bien ou mal disposées, est maintenant entourée de bonnes fortifica-

tions. En 1770, la Cour de Londres y établit un Tribunal d'Amirauté, dans le dessein d'y soumettre toute la navigation de l'Amérique septentrionale. On trouve aussi dans la nouvelle Ecosse Annapolis & Lunebourg, qui deviennent de jour en jour plus florissantes.

*GOUVERNEMENT.*

François Logge, Ecuyer, *Gouverneur.*
J. Hamond, *Commandant.*

## ISLE ROYALE.

Cette Isle, située entre les quarante-cinq & quarante-septieme degrés de latitude nord, est à l'entrée du golfe de Saint-Laurent. Terre-Neuve, à son orient sur la même embouchure, n'en est éloignée que de quinze ou seize lieues; l'Acadie, à son couchant, n'en est séparée que par un détroit de trois ou quatre lieues; sa longueur est environ trente lieues, sa plus grande largeur de vingt-deux: elle est hérissée, dans toute sa circonférence de petits rochers séparés par les vagues, au-dessus desquelles plusieurs élevent leurs sommets. Tous ses ports sont ouverts à l'Orient, en tournant au Sud. On ne trouve sur le reste de son enceinte que quelques petits mouillages pour de petits bâtiments, dans des ances ou entre des islots. A l'exception des lieux montueux, la surface du pays a peu de solidité: ce n'est par-tout qu'une mousse légere ou de l'eau. La

grande humidité du terrein s'exhale en brouillards, sans rendre l'air mal-sain. Du reste, le climat est très-froid, ce qui peut provenir, soit de la prodigieuse quantité de lacs long-tems glacés, qui couvrent plus de la moitié de l'Isle, soit des forêts qui la rendent inaccessible aux rayons du soleil, d'ailleurs affaiblis par des nuages continuels.

L'agriculture n'occupa jamais les habitans de cette Isle. La terre s'y refuse. Les grains qu'on a tenté d'y semer à plusieurs reprises, le plus souvent n'ont pu mûrir, lors même qu'ils ont paru mériter d'être récoltés; ils avaient trop dégénéré pour servir de semence à la moisson suivante. On ne s'est opiniâtré qu'à faire croître quelques herbes potageres, dont le goût était assez bon, mais qui demandaient qu'on en renouvellât tous les ans la graine. Le vice & la rareté des pâturages ont également empêché les troupeaux de s'y multiplier. Toute l'activité des habitans se tourne constamment vers la pêche de la morue seche. La terre, qui fournit cependant quelques mines de charbon, semble n'appeller à l'Isle-Royale que des pêcheurs & des soldats.

---

## ISLE SAINT-JEAN.

L'isle *S. Jean*, située dans le golfe de S. Laurent, n'a que 22 lieues de long sur une de large; sa courbure naturelle, qui se termine en pointe aux deux extrémités, lui donne la figure d'un croissant.

L'hiver eſt très-long dans cette Iſle, le froid y eſt exceſſif & la neige abondante. Une quantité prodigieuſe d'inſectes nuiſent à la ſanté des habitans; mais ſes côtes ſont fort ſaines, ſon port excellent, & ſes havres très-commodes. Le pays eſt très-uni, & l'on y trouve des prairies conſidérables coupées par une infinité de petites ſources qui les traverſent. Un ſol extrêmement varié ſe prête à la culture de toutes les eſpeces de grains. On y trouve du gibier & une quantité innombrable de bêtes fauves. C'eſt-là qu'abordent les meilleures eſpeces de poiſſons. La population des ſauvages y eſt beaucoup plus conſidérable que dans les autres Iſles; & celle des Européans monte à environ 12 cent. La pêche de la morue & diverſes cultures les occupent. Ils n'ont aucune liaiſon avec l'Europe. C'eſt avec Quebec & Hallifax qu'ils commercent.

Juſqu'en 1772, S. Jean fut une dépendance de la nouvelle Ecoſſe. A cette époque, cette Iſle forma un Etat particulier. On lui donna un Gouverneur, un Conſeil, une Aſſemblée, une Douane, une Amirauté. C'eſt le port de la Joie, maintenant appellé *Charlotte-Town*, qui eſt le Chef-lieu de la Colonie.

Une Iſle ſi peu étendue ne paroiſſoit gueres ſuſceptible de la dignité où elle était appellée par une faveur dont nous ignorons la cauſe. Pour donner une ſorte de réalité à cet établiſſement, on y attacha les Iſles de la Magdeleine, habitées par un petit nombre de pêcheurs & de vaches marines. On y attacha

aussi l'Isle Royale, autrefois fameuse, mais qui a perdu son importance, en changeant de domination.

## GOUVERNEMENT.

*Messieurs.*

Waller Paterson, *Gouverneur.*
Thomas Desbrisay, Ecuyer, *Commandant.*

---

## TERRE-NEUVE.

L'Isle de *Terre neuve*, située entre les 46 & 52 degrés de latitude nord. Cette Isle, découverte en 1697, par le Vénitien Jean Cabot, n'est séparée de la côte de Labrador que par un canal de médiocre largeur, connu sous le nom de *Détroit de Belle-Isle*. Sa forme triangulaire renferme un peu plus de 600 lieues de circonférence. On ne peut parler que par conjecture de son intérieur, parce qu'on n'y a jamais pénétré bien avant, & que vraisemblablement personne n'y pénétrera, vu la difficulté de le tenter, & l'inutilité, du moins apparente, du succès. Le peu qu'on en connaît est rempli de rochers escarpés, de montagnes couronnées de mauvais bois, de vallées étroites & sablonneuses. Les lieux inaccessibles sont remplis de bêtes fauves, qui s'y multiplient d'autant plus aisément qu'on ne saurait les y poursuivre. Jamais on n'y a vu d'autres sauvages, que quelques

Eskimaux venus du Continent dans la saison des chasses. La côte est par-tout remplie d'ances, de rades, de ports, quelquefois couverte de mousse, mais plus communément de petits cailloux qui semblent destinés à sécher le poisson qu'on prend aux environs. On éprouve des chaleurs fort vives dans tous les endroits découverts, où des pierres plattes réfléchissent les rayons du soleil. Le reste du pays est excessivement froid, moins par sa position que par les hauteurs, les forêts, les vents, & surtout par ces monstrueuses glaces qui, venues des mers du nord, se trouvent arrêtées sur ces rivages & y séjournent. Les quartiers situés au Nord & à l'Ouest jouissent constamment du ciel le plus pur. Il est beaucoup moins serein à l'Est & au Sud, trop voisin du grand Banc, où regne un brouillard perpétuel.

Le nombre des habitans qui demeurent toute l'année dans cette Isle, est d'environ cinq mille, sans compter les sauvages. Le sol n'est fertile qu'à l'embouchure des rivieres, & il ne rapporte pas même assez de grains ni de légumes pour nourrir ceux qui l'habitent. Les rivieres fourmillent de poissons & de coquillages; mais la principale denrée qu'on tire dans ce pays, consiste dans les morues, dont on pêche une quantité incroyable sur les trois Bancs de Terre-neuve. Les Anglais en tirent annuellement trois cent mille quintaux, qui, avec trois mille tonneaux d'huile de poisson, font un capital de 345,000 livres sterling. Cette pêche occupe environ 20,500 personnes,

380 Navires montés de 12 hommes, & 2000 Chaloupes montées de 8 hommes.

La pêche des Français ſur les mêmes parages eſt beaucoup moins importante; cependant en 1773, la morue verte priſe au grand Banc par cette Nation, rendit 1,421,615 liv. la morue ſeche à 3,816,580 livres, & ſes huiles à 805,490 livres; ainſi le produit total de la pêche des Français monte à la ſomme de 6,333,685.

### GOUVERNEMENT.

*Meſſieurs*,

Richard Edwards, Ecuyer, *Gouverneur.*
. . . . . . . *Commandant à Saint-Jean.*
J. Gorham, Lieutenant-Colonel, *Commandant à Placentia.*

---

## BAIE DE HUDSON.

La Baie de Hudſon n'eſt, à proprement parler, qu'un entrepôt de commerce. Il n'y a d'habitans que ſur les côtes, où l'on a cependant établi quelques Factoreries & quelques Forts pour commercer avec les ſauvages. Le meilleur Fort eſt celui qui porte le nom de *Prince de Galles*. Le Roi Charles II donna en 1669, au Prince Robert & à d'autres Seigneurs, le privilege de faire un commerce excluſif dans ces parages. La Compagnie qui l'exerce n'avait originairement qu'un fonds de 241,500 livres, qui a été porté ſucceſſi-

vement à 2,380,500 livres. Ce capital lui vaut un retour annuel de 40 ou 50 mille peaux de caſtors ou d'autres animaux, ſur leſquelles elle fait un bénéfice conſidérable. Les deux tiers de ces belles fourrures ſont conſommés en nature dans les trois Royaumes, ou employés dans les Manufactures nationales. Le reſte paſſe en Allemagne, où le climat lui ouvre un débouché fort avantageux.

On ne trouve ſur ces côtes immenſes que 100 ou 120 Soldats & Facteurs enfermés dans 4 mauvais Forts, dont celui d'Yorck eſt le principal. Leur occupation eſt de recevoir les pelleteries, que les ſauvages voiſins viennent échanger contre quelques marchandiſes dont on leur a fait connaître l'uſage.

La rigueur du climat y a fait périr tous les grains ſemés à pluſieurs repriſes, & interdit aux Européans tout eſpoir de culture & de population. On n'y jouit que d'environ trois mois d'été. Le reſte de l'année eſt un hiver ſombre & rigoureux. La Baie eſt à peine deux mois débarraſſée de glaces. Les ſauvages de ces contrées ſont de la race des Eskimaux. Ils commencent à ſe couvrir d'étoffes de l'Europe, & à cuire leur nourriture. Les Anglais en reçoivent des peaux de caſtor & d'élan, des plumes, de la baleine & de l'huile de poiſſon.

Quoique les fourrures de cette Baie ſoient fort ſupérieures à celles qui ſortent des contrées moins ſeptentrionales, on les obtient à meilleur marché. Les ſauvages donnent 10 caſtors pour un fuſil, 2 pour une livre de pou-

dre, un castor pour 4 livres de plomb, un pour une hache, un pour 6 couteaux; 2 castors pour une livre de grains de ver, 6 pour un surtout de drap, 5 pour une juppe; un castor pour une livre de tabac. Les miroirs, les peignes, les chaudieres, l'eau-de-vie, ne valent pas moins de castors à proportion. Comme le castor est la mesure commune des échanges, un second tarif exige 2 peaux de loutre ou 3 peaux de martre à la place d'une peau de castor. Pour avoir encore meilleur marché, on trompe habituellement, ajoute M. l'Abbé Raynal, les sauvages sur la mesure, sur le poids, sur la qualité de ce qu'on leur livre, & la lésion est à peu près d'un tiers.

## ADMINISTRATION.

M. Bibye Lake, Ecuyer, *Gouverneur.*

### COMPAGNIE.

M. Bibye Lake, Gouverneur, *Directeur-général.*

*Trois autres Directeurs.*

## *ÉTAT DE LA MARINE ANGLOISE.*

### MINISTRE.

M. Shelburne, Ministre & Secrétaire d'Etat, *ayant les Colonies dans son Département.*

### SECRETAIRES.

*Messieurs*,

Thomas de Grey, Ecuyer.

*Messieurs.*

Guill. Knox, Ecuyer.
Guill. Pollock, Ecuyer, *premier Commis.*

AMIRAUX.

La Marine Anglaise est distribuée en trois Escadres, qui, d'après la couleur de leurs différents pavillons, sont nommées la *blanche*, la *bleue* & la *rouge*. Le Chef de ces trois Escadres est un Amiral, qui porte le titre de *Vice-Amiral de la Grande-Bretagne.*

Il n'est aucune Nation en Europe qui ait autant de gens de mer à son service, qu'en entretient l'Angleterre. Le nombre des matelots qu'elle emploie en tems de guerre, monte ordinairement à quatre-vingt mille. Malgré les revers prodigieux que cette Puissance a éprouvés, depuis quatre à cinq ans, elle en a beaucoup plus aujourd'hui.

Un trait qui caractérise parfaitement l'importance que les Anglais attachent à leur Marine, c'est que lorsqu'un vaisseau de guerre se trouve hors d'état de servir, son nom est religieusement conservé par un autre que l'on construit sur la quille de l'ancien. Tant qu'il existe un seul membre de ce vaisseau, le nom n'en peut être changé que par un Acte du Parlement.

VICE-AMIRAL DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Sir Rodney.

AMIRAUX DE LA BLANCHE.

*Messieurs,*

Sir Jean Douglas. | Lord Edgcumbe.

*Messieurs.*

Samuel Graves.
Auguste Keppel.
Le D. de Cumberland.
F. Geary, Ecuyer.
James Young.
. . . . . . .

AMIRAUX DE LA BLEUE.

*Messieurs,*

Hon. Johne Forbes.
Sir Franckland.
Le Duc de Bolton.
Le C. de Vorthesk.
Sir Thomas Pye.
Buckle, Ecuyer.
R. Mann. Ecuyer.
. . . . . . .

VICE-AMIRAUX DE LA ROUGE.

*Messieurs,*

James Gambier.
Guill. Lloyd.
Guill. Dracke.
Sir E. Hughes.
Hugh Pigot.
Lord Shuldam.
Sir Vaughan.
B. Duff.

VICE-AMIRAUX DE LA BLANCHE.

*Messieurs,*

Jean Reynolds.
Sir Hugh Palliser.
Hon. J. Byron.
Mat. Baston.
Sir P. Parker.
Hon. Sam. Barrington.
Marriot Arbuthnot.
Robert Roddam.
George d'Arby.
Ph. Campbell.

VICE-AMIRAUX DE LA BLEUE.

*Messieurs,*

Clarck Gayton.
J. Montagu.
Sir R. Harland.
Le Vicomte Howe.
Hyde Parkes.
Jean Crans.
Marck Milbanker.
. . . . . . .

CONTRE-AMIRAUX DE LA ROUGE.

*Messieurs*,

Nicolas Vincent
Jean Storr.
Sir Ed. Vernon.
Josué Rowley.
Richard Edwards.
Thomas Graes.
Robert Digby.
Sir Jean Lockart Rofs.

CONTRE-AMIRAUX DE LA BLANCHE.

*Messieurs*,

Ch. Webber.
Guill. Langdon.
Ben. Marlow.
Alex. Hood.
Alex. Innes.
. . . . . .

CONTRE-AMIRAUX DE LA BLEUE.

*Messieurs*.

Sir Chaloner Ogle.
Sir Samuel Hoode.
Stephan Moore.
Sir Richard Hughes
Fr. Samuel Dracke.
Rich. Kempenfelt.

*Seize Contre-Amiraux retirés avec la demi-paie.*

---

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE employée en Amérique.

COMMANDANS EN CHEF.

*Messieurs*,

Le Général Frédéric Haldimand.
Le Général Sir Henri Clinton.

*Adjudant-Général.*

O. de Lancey.

*Second Adjudant-Général.*

Le Colonel Henri Gladwin Ramſay.

*Quartier-Maître-Général à New-Yorck.*

Guill. Dalrimple, Colonel.

*Second-Quartier Maître-Général à New-Yorck.*

Guill. Sheriffe, Lieutenant-Colonel.

*Aide-Quartier-Maître-Général.*

André Durnford, Lieutenant.

*Commiſſaire-Général de l'Armée.*

J. Burgoine, Lieutenant-Colonel.

*Majors des Brigades.*

Jean Small, Ecuyer.
A. Ph. Skeen, Ecuyer.
Thomas Moncrieff.

*Maître Général des Quartiers.*

Le Colonel Clarke.

*Intendant.*

H. T. Cramahé, Ecuyer.

*Sous-Aide-Quartier-Maître-Général.*

Le Capitaine Th. Gamble.

*Commissaire-Général des Vivres.*

Jacques Pitcher.

*Commissaires ordinaires.*

Guill. Porter. | Jacques Welb.

*Commissaire-Général des Vivres.*

Daniel Weir, Ecuyer.

*Grand-Prévôt.*

Cuningham.

*Intendant-Général des Hôpitaux.*

Jean Mervin Nooth.



# ARTICLE VIII.

## *TABLEAU politique des treize Etats-Unis.*

L'ANGLETERRE, courbée ſous le poids de ſes lauriers & d'une dette nationale de 148 millions ſterling, s'apperçut, dès l'année 1763, qu'elle ne pouvait ſatisfaire aux payements des intérêts & aux rembourſements des capitaux de cette énorme dette, par les ſeules impoſitions dont était ſuſceptible la population de ſix à ſept millions d'habitans de l'Angleterre proprement dite.

George Greenville, premier Lord de la Tréſorerie, Miniſtre très-éclairé ſur la ſituation des Finances de la Grande-Bretagne, mais mal inſtruit de celle des Peuples de l'Amérique & de leurs diſpoſitions, tenta en 1764 de rejeter ſur les Américains une partie du fardeau qui accablait la culture & les manufactures de la Métropole. Il entrevoyait dans une population qui doublait tous les vingt-cinq ans, des moyens de libération & de ſoulagement pour la Nation Anglaiſe. L'acte du Timbre, qui ne portait qu'une impoſition de cent ſoixante mille livres ſterling à lever ſur toutes les Colonies, ne lui parut pas devoir les alarmer. Les Américains, plus éclairés ſur leur poſition que le Miniſtre Anglais, dont ils pénétrerent

les vues, ne virent dans cette premiere tentative que les conféquences éloignées qui les menaçaient. Ils fe refuferent à une taxe interne & directe, comme illégale. Ils réclamerent les principes de la Conftitution Britannique, & les droits dont ils avaient toujours joui, en vertu de leurs Chartres. La convocation d'un Congrès général, dont l'affemblée fut convoquée à New-Yorck, jetta l'alarme & la divifion dans le Confeil Britannique. Le Miniftere du parti Rockingham, qui au milieu de ces troubles naiffans, avait remplacé celui du parti Bedfort, fe détermina, pour les appaifer, à faire révoquer en 1766 l'acte du Timbre qui les avait occafionnés : mais l'acte de cette révocation fut accompagné en même tems de *l'acte déclaratoire*, par lequel le Parlement fe réfervait ou plutôt s'arrogeait le droit de *taxer directement les Colonies, & de les lier dans tous les cas quelconques, par les Loix émanées du Corps légiflatif de la Métropole.* Le renverfement du Miniftere paffager du parti Rockingham, laiffa aux Miniftres qui lui fuccéderent, les moyens de reprendre leur projet de taxer l'Amérique, en vertu de l'Acte déclaratoire toujours fubfiftant.

Le parti Ecoffois dont le Lord Bute était le Chef invifible, & le Lord Mansfield le Chef déclaré, entretint le Roi dans ce fyftême, & le flatta de la poffibilité d'affujettir l'Amérique à une taxe Parlementaire. Ce fyftême fut adopté & repris fucceffivement par tous les Minifteres qui gouvernerent l'Angleterre depuis 1766.

Le célebre Agent des Colonies, M. Franklin, réſidant à Londres, avait acquis par ſes liaiſons avec les différents partis, la connoiſſance certaine de l'exiſtence de ce projet déterminé & arrêté dans le cabinet du Roi depuis 1762. Son exécution ſuſpendue en apparence par la révocation de l'Acte du Timbre en 1766, ne tarda pas à éclater. Charles Townshend, premier Lord de la Tréſorerie, tenta de nouveau, dès l'an 1767, de taxer directement l'Amérique, par les Actes du Parlement, qui établiſſaient des impôts ſur ſix différents articles de la conſommation intérieure, dans le nombre deſquels ſe trouvait compris l'Acte de l'impôt ſur le thé.

Les Colonies ne ſongerent encore qu'à oppoſer une réſiſtance paſſive aux imprudentes démarches du Miniſtere & de la Nation Angloiſe. On vit ſe former l'Aſſociation générale des Colonies, qui produiſit la réſolution unanime de n'admettre aucunes Manufactures de la Métropole, juſqu'à l'entiere révocation de tous les Actes, & juſqu'au redreſſement de tous les griefs dont elles avaient à ſe plaindre. Le Miniſtre qui ſuccéda à Charles Townſhend, tacha vainement de jetter la diviſion parmi les différentes Provinces de l'Amérique. Il parvint cependant en 1770, à détacher la nouvelle York de l'Aſſociation générale; mais ce ne fut que ſur l'aſſurance formelle que le Gouvernement révoquerait tous les Actes hors celui de l'impôt ſur le thé, qu'on ne laiſſerait ſubſiſter que nominalement, ſans jamais le mettre

mettre à exécution. Les Colonies se prêterent ou feignirent de se prêter à cet arrangement, qui ne pouvait inspirer aucune confiance dans les engagements du Gouvernement. Aussi la paix ne dura-t-elle qu'un moment; & les mécontentemens redoublerent, lorsqu'on vit l'Administration Britannique distribuer des troupes armées dans les régions où la liberté faisait l'objet le plus important de l'existence des habitans.

Cependant le Parlement d'Angleterre, dont tous les Membres étaient dévoués au parti de la Cour, continuait à prendre connoissance dés troubles qui agitaient l'Amérique. Au mois de Février 1774, on y renouvella la grande question du droit de taxation. Le Lord Darrington demandait dans la Chambre des Pairs, que l'on jugeât sur le vu des pieces; la Chambre des Communes, plus modérée, s'élevait fortement contre les voies de rigueur. Mais le Lord North, porteur des messages du Roi, vouloit que l'on réprimât les désordres; & après de longues discussions, son parti l'emporta. Le Parlement ordonna, conformément à la proposition de ce Lord, qu'il serait dressé un Bill, pour rappeller les Officiers des droits royaux, & fermer le port de Boston. Ce Bill, qui alarma toute l'Angleterre, passa à la pluralité des voix, lors de la troisieme lecture; & le Roi y ayant donné sanction de loi, nomma pour Gouverneur de Boston, le Chevalier Thomas Gage, déja Commandant en chef de ses troupes en Amérique.

A la nouvelle de l'interdit de Boſton, les peuples firent éclater par-tout leur mécontentement, & parurent oublier toute modération. Dans chacune des Aſſemblées qui ſe tinrent ſur le Continent, on adopta tous les moyens qui furent propoſés, pour marquer l'horreur que cet acte de rigueur inſpirait, & la ferme réſolution où l'on était d'en empêcher l'effet.

Les Boſtoniens ſe préparerent dès-lors à la guerre, avec une audace & une fermeté que l'on ne devait pas attendre de leur ſituation. Ils retinrent les Vaiſſeaux appartenans à l'Angleterre & aux Iſles Anglaiſes ; ils ſe diſpoſerent à prendre les armes pour la défenſe de leurs privileges. Ils reſolurent de ſuſpendre tout commerce d'exportation & d'importation avec les trois Royaumes & les Iſles, & d'ouvrir leurs ports à toutes les autres Nations, juſqu'à la révocation des Bills & la levée de l'interdit.

Les Provinces qui avaient déclaré faire cauſe commune avec les Boſtoniens, ajouterent diverſes réſolutions encore plus rigoureuſes à celles de leurs amis. Elles arrêterent que toute correſpondance ſerait ſuſpendue avec les Colonies Continentales qui refuſeraient d'embraſſer leur parti ; & qu'aucune Cour de Juſtice n'admettrait les demandes des créanciers demeurans en Angleterre, juſqu'à la révocation de l'interdit de Boſton. Le Maryland ſe préſenta d'abord ſur les rangs ; & la Virginie, les deux Carolines, la Nouvelle-York & le Jerſey, s'y conformerent avec zele. Le pre-

mier Juin, jour où devait commencer l'interdit de Boſton, fut par-tout un jour de deuil & de pénitence. Le port fut bloqué par les Vaiſſeaux de guerre, & le quatrieme Régiment, nouvellement arrivé d'Angleterre, campa dans la plaine.

Le Chevalier Gage contemplait, ſans frémir, cette déſolation univerſelle, qui ne pouvait précéder que des jours de vengeance. Déjà toutes les routes de Boſton étaient fermées du côté des terres & le port étoit bloqué dans toutes ſes iſſues; alors le Comité de Boſton fit un Acte par lequel tous ceux qui entraient dans la ligue, s'engageaient à ſuſpendre tout commerce avec les Etats Britanniques, à compter du 30 Août 1774, & renonçaient à toute correſpondance avec ceux qui refuſaient de ſouſcrire aux mêmes engagements. Cet Acte ſouſcrit par les principaux Habitans de la Nouvelle-Angleterre, circula dans les Colonies, avec une Lettre du Comité de Boſton; & les peuples embraſſerent cette ligue avec le plus grand empreſſement.

Un orage plus formidable encore s'élevait dans ces régions. Les Députés des différentes Provinces étaient raſſemblés à Philadelphie, & l'ouverture du Congrès général ſe fit en cette Ville le 5 Septembre de cette même année 1774. Les Membres de cette Aſſemblée élurent pour Préſident, Peyton Randolphe, dont l'ardent patriotiſme était connu de toute la Province. Immédiatement après ſon élection, ce Magiſtrat ſe fit apporter une couronne

qu'il partagea en 12 parties égales, & il les diſtribua aux Repréſentans des douze Colonies confédérées. Cette action fut le ſignal d'une liberté générale & de l'anéantiſſement de l'autorité Britannique dans ces contrées. Il fut réſolu d'employer tous les moyens pour repouſſer les efforts du Miniſtere d'Angleterre. Le Congrès arrêta que toutes les marchandiſes d'Angleterre qui arriveraient dans les ports des Colonies, feraient, à compter du 1er. Décembre ſuivant, confiſquées par le Comité du port où elles arriveraient, & le produit employé à ſoulager la Province de Maſſachuſet. A l'égard de l'exportation, il fut ordonné qu'elle ſerait continuée juſqu'au 10 Décembre ſuivant; & que, ſi les actes oppreſſifs duraient encore, on prendrait alors de nouvelles réſolutions. On fit enſuite un dénombrement général des habitans de toutes les Colonies, qui ſe trouverent monter à 3 millions d'âmes.

Pluſieurs mois s'écoulerent ſans que les délibérations priſes dans les différents Conſeils des Provinces euſſent d'autres ſuites. Mais le Chevalier Gage ayant voulu ajouter la force ouverte aux vexations, déja trop multipliées, dont il uſait dans ſon Adminiſtration, on en vint enfin à une guerre déclarée. Ce fut à Lexington que, le 18 Avril 1775, l'on vit répandre les premieres gouttes de ſang. Depuis cette époque, les Anglo-Américains, éloignés de plus en plus de la Mere-Patrie qui les avait ſi long-temps outragés, ont fait les plus puiſ-

ſans efforts pour ſe ſouſtraire à ſon autorité ; &, réunis ſous une forme de République confédérée, ils ont imploré les ſecours de la France, avec laquelle ils ont fait un Traité de commerce & d'amitié, le 30 Janvier 1778.

Il y avait alors plus de dix-huit mois que les Colonies Anglaiſes avaient ſigné, le 4 Octobre 1776, les Articles de Confédération qui feront déſormais la baſe de leur exiſtence réciproque. Cette Confédération, aſſez ſemblable à celle qui régit la Suiſſe & les Provinces-Unies, a pour baſe un Traité d'alliance qui a pour objet la défenſe commune & le maintien de la liberté. Chaque Etat s'y réſerve le droit excluſif de régler ſon Adminiſtration intérieure ; chaque République s'oblige à n'envoyer ni recevoir des ambaſſades, entamer des négociations, contracter des engagements, former des alliances, conclure des Traités avec aucune Puiſſance, ſans le conſentement des Etats-Unis aſſemblés en Congrès.

Aucun des Etats ne peut entretenir des Troupes ſur pied, en temps de guerre, ſinon celles qui ſeront jugées par le Congrès néceſſaires à ſa défenſe ; il ne peut non plus entretenir plus de Vaiſſeaux de guerre que ſon commerce & ſes beſoins ne le permettent.

Chaque fois qu'on ſera forcé de faire des dépenſes pour la défenſe commune, les impôts deſtinés à y faire face, ſeront ordonnés par l'Aſſemblée des Etats-Unis, & ſeront levés dans l'étendue de chaque Etat ſous l'autorité du Corps légiſlatif.

Cette même Conftitution veut que, chaque année, les Députés des différents Etats fe rendent à Philadelphie, pour affifter à l'Affemblée générale, dont l'ouverture annuelle eft fixée au premier Novembre. Chacun des Etats a une voix dans le Congrès.

C'eft à l'Affemblée générale des Etats-Unis qu'il appartient de décider de la paix & de la guerre, à moins que les circonftances ne permiffent pas à la Province attaquée de confulter le Congrès pour fe défendre. Elle feule a le droit d'établir des regles pour juger dans tous les cas la légitimité des prifes faites fur terre ou fur mer, & pour déterminer la maniere dont les prifes faites par les forces de terre ou de mer au fervice des Etats-Unis, feront partagées ou employées; de donner des Lettres de marques ou de répréfailles en temps de paix; de nommer des Tribunaux pour connaître des pirateries & de tous crimes capitaux commis en haute mer; d'établir des Tribunaux pour recevoir les appels & juger définitivement dans tous les cas de prifes; d'envoyer & de recevoir des Ambaffadeurs; de négocier & de conclure des traités ou des alliances; de décider tous les différends actuellement fubfiftans ou qui pourraient s'élever dans la fuite entre deux ou plufieurs des fufdits Etats pour limites, Juridiction ou telle autre caufe que ce foit; de battre monnoie & d'en régler la valeur & le titre; de fixer les poids & mefures dans toute l'étendue des Etats-Unis; de régler le commerce & de traiter toutes les

affaires avec les Indiens qui ne ſont Membres d'aucuns des Etats ; d'établir & de régler les poſtes d'un Etat à l'autre, dans toute l'étendue des Etats Unis, & de percevoir ſur les lettres & paquets envoyés par la Poſte, la taxe néceſſaire pour ſubvenir aux frais d'établiſſement ; de nommer les Officiers généraux des troupes de terre au ſervice des Etats-Unis ; de donner des commiſſions aux autres Officiers deſdites troupes, qui auront été nommés par le Corps légiſlatif de chaque Etat ; de nommer tous les Officiers de Marine au ſervice des Etats-Unis ; de faire toutes les Ordonnances néceſſaires pour régler l'adminiſtration & la diſcipline des troupes de terre & de mer, & de diriger leurs opérations.

La Conſtitution des Etats-Unis permet au Congrès de nommer un Conſeil privé d'Etat, & tel Comité qu'il pourrait croire être néceſſaire à l'adminiſtration des affaires. Le Conſeil d'Etat doit être compoſé d'un Député de chaque Province, nommé annuellement par les autres Délégués de chaque Province. S'il arrivait que ſes Electeurs ne puſſent s'accorder dans leur choix, ce Délégué ſerait nommé par l'aſſemblée générale. L'objet de l'établiſſement de ce Conſeil, eſt de remplir les fonctions du Congrès pendant ſa diſperſion, ou de pourvoir aux affaires moins importantes, tandis que le Congrès eſt aſſemblé.

Une clauſe expreſſe de la Conſtitution des treize Etats-Unis, défend à l'aſſemblée générale & à chaque Etat en particulier, de donner aucun titre de nobleſſe.

Les treize Etats qui s'unirent ainſi par ce traité, ſont ceux de Maſſachuſet, de New-Hamschire, de Rhode-Iſland, de Connecticut, de New-York, de New-Jerſey, de Penſylvanie, de la Delaware, du Maryland, de la Virginie, de la Caroline méridionale, de la Caroline ſeptentrionale & de la Géorgie. Les quatre premiers occupent la nouvelle Angleterre, & formaient déja entr'eux, depuis plus de 100 ans, une République dont la sûreté commune était la baſe.

---

## NOUVELLE ANGLETERRE.

La nouvelle Angleterre eſt bornée au Nord par le Canada; à l'Oueſt, par la nouvelle Yorck; à l'Eſt & au Sud, par la nouvelle Ecoſſe & par l'Océan. Cette ancienne Province Anglaiſe n'a pas moins de 300 milles ſur les bords de la mer, & s'étend à plus de 50 milles dans les terres.

Quoique placée au milieu de la Zône tempérée, cette Région ne jouit pas d'un climat auſſi doux que celui des Provinces de l'Europe qui ſont ſous les mêmes paralelles. Elle a des hivers plus longs & plus froids, des étés plus courts & plus chauds. Le ciel y eſt communément ſerein, & les pluies y ſont plus abondantes que durables. L'air y eſt devenu plus pur, à meſure qu'on a facilité ſa circulation en abattant les bois. Perſonne ne ſe plaint plus de ces vapeurs malignes qui, dans les premiers tems, emporterent quelques habitans.

Le pays eſt partagé en quatre Provinces indépendantes les unes des autres, & qui ont chacune leurs Députés au Congrès; *Maſſachuſet*, *Connecticut*, *New-Hampshire* & *Rhode-Iſland.* La néceſſité d'être en armes contre les ſauvages, les décida à former, en 1643, une confédération où elles prirent le nom de *Colonies-unies*. En vertu de cette union, deux Députés de chaque établiſſement devaient ſe trouver dans un lieu marqué pour y décider des affaires de la nouvelle Angleterre, ſuivant les inſtructions de l'aſſemblée particuliere qu'ils repréſentaient. Cette aſſociation ne bleſſait en rien le droit qu'avoit chacun de ſes Membres de ſe conduire ſelon ſes intérêts perſonnels.

Ces arrangements, qui donnerent peu-à-peu à ces Provinces le goût de la liberté, altérerent beaucoup la ſoumiſſion qu'elles devaient à la Métropole. Maſſachuſet ſur-tout, la plus floriſſante des quatre Colonies, mépriſait ouvertement ſon autorité. Une conduite ſi fiere attira ſur elle le reſſentiment de Charles II. Ce Prince annulla, en 1684, la charte que ſon pere avoit accordée, & qui était la baſe de ſes privileges. Il établit une adminiſtration preſqu'arbitraire, & ne craignit pas de faire lever des impôts pour ſon propre uſage. Le deſpotiſme ne diminua pas ſous ſon ſucceſſeur; & Guillaume III, quoique plus porté à ſatisfaire cette Province, ne lui rendit qu'une très-petite portion de ſes privileges. Auſſi a-t-elle été, comme on vient de le dire, l'une des premieres qui ont levé l'étendard de la liberté.

Suivant un Tableau publié par le Congrès général du Continent de l'Amérique Anglaiſe, il ſe trouve 400 mille habitans à Maſſachuſet, 192 mille à Connecticut, 150 mille à Hampshire, 59 mille 678 à Rhode-Iſland; ce qui forme dans ce ſeul établiſſement une population de 801 mille 678 ames.

Une ſi grande multiplication d'hommes ſemblerait annoncer un ſol excellent. Il n'en eſt pas ainſi. A l'exception de quelques cantons de Connecticut, les autres terres étaient originairement couvertes de pins, & par conſéquent ſtériles tout-à-fait, ou très-peu fertiles. Aucun des grains d'Europe n'y proſpere, & jamais leur produit n'a pu ſuffire à la nourriture de ſes habitans. On les a toujours vu réduits à vivre de maïs, ou à tirer d'ailleurs une portion de leur ſubſiſtance. Auſſi, quoique le pays ſoit aſſez généralement propre aux fruits, aux légumes, aux troupeaux, les campagnes ne ſont-elles pas la partie la plus intéreſſante de ces Contrées. C'eſt ſur des côtes hériſſées de rochers, mais favorables à la pêche, que s'eſt portée la population, que l'activité s'eſt accrue, que l'aiſance eſt devenue commune

L'inſuffiſance des récoltes dut exciter plutôt & plus vivement l'induſtrie dans la nouvelle Angleterre, que ſur le reſte de ce Continent. On y conſtruiſit même pour les Navigateurs étrangers beaucoup de navires, dont les matériaux, aujourd'hui chers & rares, furent longtems communs & à bon marché. La facilité

de se procurer du poil de castor, donna naissance à une fabrique de chapeaux fort considérable. Des toiles de lin & de chanvre sortirent des atteliers. Avec la toison de ses moutons, la Colonie fabrique des étoffes d'un tissu grossier, mais serré.

A ces manufactures qu'on pourrait appeller *nationales*, s'en joignit une autre alimentée par des matieres étrangeres. Le sucre donne un résidu connu sous le nom de *syrop* ou de *melasse*. Les nouveaux Anglois l'allerent chercher aux Indes occidentales, & le firent d'abord servir en nature à divers usages. L'idée leur vint de le distiller : ils vendirent une quantité prodigieuse de cette eau-de-vie aux sauvages voisins, aux pêcheurs de morue, à toutes les Provinces septentrionales ; ils la porterent même aux côtes d'Afrique, où ils la livrerent avec un avantage marqué, aux Anglais occupés de l'achat des esclaves.

Cette branche de commerce & d'autres circonstances mirent les nouveaux Anglais à portée de s'approprier une partie des denrées de l'Amérique, soit méridionale, soit septentrionale. Les échanges de ces deux Régions si nécessaires l'une à l'autre, passerent par leurs mains. Ils devinrent comme les courtiers, comme les Hollandais du nouveau Monde.

Cependant la plus grande ressource de ces Provinces, ce fut toujours la pêche. Sur leurs côtes même, elle est très-considérable. Il n'y a point de riviere, de baie, de port où l'on ne voie un nombre prodigieux de bateaux oc-

cupés à prendre le ſaumon, l'eſturgeon, la morue & d'autres poiſſons qui trouvent tous un débouché avantageux.

La pêche du maquereau, faite principalement à l'embouchure du Pentagoet qui ſe perd dans la Baie Françaiſe, à l'extrémité de la Colonie, occupe durant le printems & durant l'automne, quatorze ou quinze cents bateaux & deux mille cinq cents hommes.

La pêche de la morue eſt encore plus utile à la nouvelle Angleterre. De ſes ports nombreux ſortent tous les ans, pour différents parages plus ou moins voiſins, cinq cents Bâtiments de cinquante tonneaux, avec quatre mille hommes d'équipage. Ils pêchent au moins deux cents cinquante mille quintaux de morue.

La baleine occupe auſſi les Colonies. Avant 1763, la nouvelle Angleterre faiſait cette pêche en Mars, Avril & Mai, dans le golfe de la Floride, & en Juin, Juillet, Août, à l'Eſt du grand banc de Terre-neuve. On n'y envoyait alors que 120 chaloupes de 70 tonneaux chacune, & montées par 1600 hommes. En 1767, cette pêche occupait 7290 matelots.

Les productions venales de la nouvelle Angleterre ſont la morue, l'huile de poiſſon, la baleine, le ſuif, le cidre, les viandes ſalées, le maïs, les porcs & les bœufs, la potaſſe, les légumes, les mâtures & des bois de toute eſpece. Avant la guerre, les Açores, Madere, les Canaries, le Portugal, l'Eſpagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, & principalement les Indes occidentales, conſommaient ces denrées. En 1769,

les exportations des quatre Provinces réunies s'éleverent à 13,844,430 liv. 19 sols 5 deniers. Mais cette Colonie recevoit alors plus qu'elle ne donnait, puisqu'elle devait à la Métropole vingt-quatre à vingt-cinq millions de livres.

Les rades sont très-multipliées sur cette côte; mais les principales expéditions de Connecticut se font à *New-Hawen*; celles de Rhode Island, à *New-Port*; celles de New-Hampshire, à *Portsmouth*; & celles de Massachuset, à *Boston*.

Cette derniere Ville, qui fut long-tems comme la Capitale de la nouvelle Angleterre, & qui ne l'est aujourd'hui que de la République de Massachuset, est située dans une péninsule de quatre milles de long, au fond de la belle baie de Massachuset qui s'enfonce environ huit milles dans les terres. L'ouverture de cette baie est défendue contre l'impétuosité des vagues, par quantité de rochers qui s'élevent au-dessus de l'eau, & par une douzaine de petites Isles, la plupart habitées. Ces digues, ces remparts naturels, ne laissent une libre entrée qu'à trois vaisseaux de front. Sur ce canal unique & très-étroit, fut élevé à la fin du siecle dernier, dans l'Isle du Château, une citadelle réguliere, sous le nom de *Fort-Guillaume*. Elle a cent canons du plus gros calibre, & très-bien disposés. A une lieue en avant est un fanal fort élevé, dont les signaux peuvent être apperçus de la Forteresse qui les répete pour la côte, tandis que *Boston* a les siens qui répandent en même tems l'alarme dans l'intérieur des terres voisines.

La rade de Boston est assez vaste pour que six cents voiles y puissent mouiller sûrement & commodément. On y a construit un magnifique Mole, assez avancé pour que les navires, sans le secours de la moindre allege, déchargent dans des magasins que l'on a bâtis au Nord. A l'extrémité du Mole est la Ville bâtie sur un terrein inégal & en forme de croissant, autour du port. Elle comptait avant la guerre, trente-cinq ou quarante mille habitans de diverses sectes. Le logement, les meubles, les vêtements, la nourriture, la conversation, les usages, les mœurs, tout y ressemblait si fort à la vie que l'on mene dans la ville de Londres, qu'il était difficile d'y trouver d'autre différence que celle qu'entraîne toujours l'excessive population des grandes Capitales.

Des quatre Républiques qui composent la nouvelle Angleterre, il n'y en a qu'une dont la législation soit fixée par une constitution publique : c'est celle de Massachuset. La forme du gouvernement de cette République a été déterminée dans une assemblée de l'Etat, tenue à Cambridge, depuis le premier de Novembre 1779, jusqu'au 2 Mars de l'année suivante.

Par cette nouvelle forme de gouvernement, la pussance législative est distribuée en deux Corps parfaitement distincts, le *Sénat* & la *Chambre des Représentans*. C'est à ces deux Compagnies qu'il appartient de proposer les Bills ; mais ces loix ne peuvent recevoir une sanction parfaite, sans avoir été approuvées par le Gouverneur, à moins

qu'il n'ait négligé de le faire cinq jours après qu'on les lui aurait préſentées. Le Sénat eſt compoſé de quarante perſonnes, choiſies dans les différents Comtés qui compoſent la République; & cette aſſemblée ne peut prononcer de déciſions légales, à moins qu'elle n'ait au moins les ſuffrages de ſeize Membres. Pour être élu Sénateur, la loi veut qu'on ait la valeur de ſix cents livres ſterling en domaines, dans l'enceinte de l'Etat.

Chaque Diſtrict, *Every-Town*, qui comprend cent cinquante perſonnes en état d'être élues, a le droit d'envoyer un Député dans la Chambre des Repréſentans; celui qui en contient trois cent ſoixante-quinze, peut en envoyer deux, & celui qui en compte ſix cents, peut en choiſir ſix; le nombre en augmente ainſi, à raiſon d'un Repréſentant de plus, ſur chaque 225 éligibles au-deſſus de 600. Pour être Député à la Chambre des Repréſentans, il faut avoir demeuré une année entiere dans le Comté dont on tient ſa miſſion, & y poſſeder pour mille livres de terres en franc-aleu.

Pour donner plus de nerf & d'activité à l'Adminiſtration, la loi veut que l'on choiſiſſe annuellement un Gouverneur parmi ceux qui ont réſidé cinq ans au moins dans l'Etat, & qui poſſedent mille livres ſterling en biens réels. Cet Officier, qui a ſous lui un Lieutenant, a pour conſeil neuf perſonnes choiſies parmi les Sénateurs & les Repréſentans; & ces neuf Membres du Conſeil légiſlatif de Maſſachuſet doivent éclairer le premier Magiſtrat de la

République dans toutes les opérations qui ont pour objet le gouvernement de l'Etat. C'eſt à ce Gouverneur que la puiſſance exécutrice eſt confiée ; c'eſt à lui qu'il appartient de commander les armées, tant de terre que de mer, ſoit par lui, ſoit par les Officiers qu'il juge à propos de nommer. Lui ſeul a le droit de convoquer ou de diſſoudre le Sénat & la Chambre des Repréſentans ; de pardonner à ceux qui ſont judiciairement convaincus de crimes ; de nommer à toutes les places vacantes dans les Tribunaux, & de pourvoir à la diſtribution des ſommes appartenantes au Tréſor de la République.

Tous les ans, au mois de Juin, on choiſit au ſort les Membres qui, à compter du premier Lundi du mois de Novembre ſuivant, doivent ſervir au Congrès en qualité de Repréſentans de la République. Cette élection ſe fait en pleine aſſemblée du Sénat & de la Chambre des Repréſentans. Entre ſix concurrents, le ſort décide quels ſeront les deux qui rempliront cette dignité.

## GOUVERNEMENT DE MASSACHUSET.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

*Meſſieurs,*

Jean Hancock, Ecuyer, *Gouverneur & Commandant en chef l'armée de terre & de mer.*

Thomas Cushing, Ecuyer, *Lieutenant-Gouverneur.*

## CONSEILLERS.

*Messieurs*,

Jean-Jérémie Powell.
Walther Spooner.
Benj. Chadbourn.
James Prescott.
Samuel Holten.
Moyses Gill.
Thimoth. Danielson.
Nathan. Cushing.
Azor Orne.

## SECRÉTAIRES.

*Messieurs*,

J. Avery le jeune, Ecuyer, *Secrétaire*.
Guill. Baker, *Secrétaire-Député*.

## GREFFIERS.

*Messieurs*,

Guill. Harris.
J. Dall.
Jon. Webb.
Belcher Noyes le jeune.
David Morey.
Jacq. Green.

## SÉNATEURS.

*Messieurs*,

Samuel Adams, Ecuyer, *Président*.

Guill. Sever.
Jédidiah Prebb.
Jabez Fisher.
Abr. Fuller.
Samuel Baker.
J. Pitts.
Eleaz. Brooks.
Aaron Woods.
Thomas Dursée.
Noë Goodman.
Ed Cuttes.
Jos. Dorr.
Et. Choate.
Jonath Greenleaf.
J. Bliss.
Isr. Nicholes.
Eph. Stark weather.
Jah. Woodbridge.

*Messieurs*,

| | |
|---|---|
| Iner. Summer. | Jonat. Warner. |
| Sam. Philips Jun. | Cotton Tufts. |
| Sal. Freeman. | Eben. Bridge. |
| Thom. Rice. | J. Haftings. |
| Charl Turner. | Jof. Hofmer. |
| J. Bacon. | Guill. Baker le j. *Greffie* |

## *Etat Major de l'Armée de Maffachuſe*

CAPITAINE-GÉNÉRAL.

M. Jean Hancock, *Ecuyer.*

MAJORS-GÉNÉRAUX.

*Meſſieurs*,

Thi. Danielſon, *Ecuyer.*
Jonatan Warner, *Ecuyer.*
Jonatan Titcomb, *Ecuyer.*

BRIGADIERS GÉNÉRAUX.

| *Meſſieurs*, | *Comtés.* |
|---|---|
| Sal. Lowell, *Ec.* | *Suffolk.* |
| . . . . . . . . . . . . . . | *Eſſex.* |
| Eléazar Brook, *Ec.* | *Middleſex.* |
| Warrham Parks, *Ec.* | *Hampshire.* |
| Nathan Goodwin, *Ec.* | *Plymouth.* |
| Nath. Freeman, *Ec.* | *Baraſtable.* |
| Jac. Williams, *Ec.* | *Briſtol.* |
| Joſ. Whitney, *Ec.* | *York.* |
| Sam. Thompſon, *Ec.* | *Cumberland.* |
| . . . . . . . . . . . . . | *Lincoln.* |
| David Roſſeter, *Ec.* | *Benkshire.* |

*Officiers prépoſés à la garde du fort de l'Iſle du Gouverneur.*

*Meſſieurs,*

| | |
|---|---|
| Jean Hancock, *Ec.* | *Capitaine.* |
| Guill. Barbeck, | *Cap. Lieutenant.* |
| Sam. Treat, *Ec.* | *Second Lieutenant.* |
| Guill. Hickling, *Ec.* | *Canonnier.* |

*Colonel de l'Artillerie, & Inſpecteur-général des fonderies.*

M. Louis de Mareſquelles, *Ec.*

*Chefs des Ingénieurs.*

*Meſſieurs,*

Le Colonel Rich. Gridlex.
Le Lieutenant-Colonel Guill. Burbeck.
Le Major Scarborough Gridley.

*Académie des Sciences & des Arts de Boſton.*

*Meſſieurs,*

Samuel Adams, *Ec.*
J. Adam, *Ec.*
D'Alembert.
J. Bacon, *Ec.*
J. Baudouin, *Ec.*
Joſ. Brown.
Ch. Chauney.
Le Chev. de Chatelux.
J. Clark.
David Cobb, *Ec.*
Sam. Cooper.
Rich. Cranchs, *Ec.*
Th. Cashing, *Ec.*
Man. Cutler.
Triſt. Datton, *Ec.*
Fran. Dana, *Ec.*
Triſt. Danelſon, *Ec.*
Sam. Deane.

*Messieurs*,

Th. Edwards, *Ec.*
Perez Fobes.
Benj. Franklin, *Ec.*
Benj. Galle.
Cal. Jannett.
Hen. Gardner, *Ec.*
Court de Geblin.
Elbrid. Getry, *Ec.*
Benj. Gurld.
Jean Hancock, *Ec.*
Joseph Hawley *Ec.*
Ebe. Hazard, *Ec.*
Ed. Aug. Holyock, *Ec.*
Sam. Howard.
Ebe. Hunt.
Jon. Jackson, *Ec.*
Ch. Jarvis.
Sam. Langdon.
Delalande.
Levi Lincoln, *Ec.*
Benj. Lincoln, *Ec.*
Dan. Little.
Eli. Lothrop, *Ec.*
Jean Lowell, *Ec.*
Le Chev. de la Luzerne.
Sam. Mather.
De Marbois.
Sam. Moody, *Ec.*
And. Olivier, *Ec.*
Jos. Orne.
Sam. Osgood, *Ec.*
Theod. Parsons.
George Partridge.
Rob. Treatpaine, *Ec.*
Ph. Payson.
Elip. Pearson.
Sam. Phillips le j. *Ec.*
Jean Pickering, *Ec.*
Oliv. Prescot. *Ec.*
Zed. Sanger.
Nat. Serjeant, *Ec.*
Mic. Sawyer, *Ec.*
Theod. Sedgwick, *Ec.*
Guil. Sever, *Ec.*
Et. Se all, *Ec.*
David Sewall, *Ec.*
Jean Sprague, *Ec.*
Ez. Stittes.
Ebe. Storer, *Ec.*
Kal. Strong, *Ec.*
Jac. Sullivan, *Ec.*
Bern. Sweat.
Nat. Tracy.
Cot. Tufts, *Ec.*
Jacq. Waren, *Ec.*
Georg. Washington, *Ec.*
P. Wargentin.
Jean Warren.
Sam. West.
Benj. West.
Ed. Wigglesworth.
Jos. Willard.
Sam. Williasmes.
Abr. Williasmes.
Henri Williasmes.
Jacq. Winthrop.

## PENSYLVANIE.

La Penſylvanie eſt gardée à l'Eſt par l'Océan; au Nord, par la nouvelle Yorck & la nouvelle Jerſey ; au Sud, par la Virginie & le Maryland ; à l'Oueſt, par des terres qu'occupent les ſauvages. Ses côtes fort reſſerrées, s'élargiſſent inſenſiblement juſqu'à cent vingt milles. Sa profondeur, qui n'a d'autres limites que celles de ſa population & de ſa culture, embraſſe déja cent cinquante milles d'étendue.

Le ciel de cette Province eſt pur & ſerein. Le climat très-ſain par lui-même, s'eſt encore amélioré par les défrichements ; les eaux limpides & ſalubres y coulent toujours ſur un fond de roc & de ſable. Les ſaiſons y temperent l'année par une variété marquée. L'hiver, qui commence avec le mois de Janvier, n'expire qu'à la fin de Mars : rarement accompagné de brouillards & de nuages, le froid y eſt conſtamment modéré, mais quelquefois aſſez vif pour glacer en une nuit les plus grandes rivieres. Cette révolution auſſi courte que ſubite, eſt l'ouvrage du vent du nord-oueſt qui ſouffle des montagnes & des lacs du Canada. Le printems s'annonce par de douces pluies, par une chaleur légere qui s'accroît par degré juſqu'à la fin de Juin. Les ardeurs de la canicule feraient violentes, ſans le vent du Sud-oueſt qui les rafraîchit. Ce ſecours eſt aſſez conſtant,

Quoique le pays ſoit inégal, il n'eſt pas ſtérile. Le ſol eſt tantôt un ſable jaune & noir, tantôt du gravier, tantôt une cendre griſâtre ſur un fond pierreux, quelquefois auſſi une terre graſſe. Celle-ci regne ſur-tout entre les ruiſſeaux qui la coupent dans tous les ſens, y verſent encore plus de fécondité que ne feraient les rivieres navigables.

Les Penſylvains ſont, en général, bien faits, & leurs femmes d'une figure agréable. Plutôt meres qu'en Europe, elles continuent plus long-tems d'être fécondes. Ces peuples fortunés, tranquilles poſſeſſeurs, libres uſufruitiers d'une terre qui récompenſe leurs travaux, ne craignent pas de reproduire leur eſpece. A peine trouverait-on un célibataire dans toute la Province. Au commencement de 1774, cet établiſſement comptait trois cent cinquante mille habitans, ſuivant le calcul du Congrès général: mais il faut obſerver que trente mille noirs faiſaient partie de cette nombreuſe population, fruit de la tolérance générale qui regne dans cet Etat. *Philadelphie* eſt le Chef-lieu de ce bel établiſſement. Cette Ville célebre eſt ſituée à cent vingt milles de la mer, au confluent de la Delawarre & du Schykill. Penn, qui la deſtinait à devenir la Métropole d'un grand Empire, voulait qu'elle occupât un mille de large ſur deux milles de long entre les deux rivieres. Sa population n'a pas encore pu remplir un ſi grand eſpace. Juſqu'à préſent on n'a bâti que ſur les bords de la Delaware,

ais ſans renoncer aux idées du Légiſlateur, s'écarter du plan qu'il avait tracé. On y mpte aujourd'hui environ 25 mille ames.

Les rues de Philadelphie, toutes tirées au rdeau, ont depuis cinquante juſqu'à cent ds de largeur ; des deux côtés regnent des toirs défendus par des poteaux placés de tance en diſtance. Les maiſons, dont chaie a ſon jardin & ſon verger, ſont conſtrui- de briques, & ont communément trois ges. Plus décorées aujourd'hui qu'autrefois, es doivent leur principal ornement à des rbres de différentes couleurs qui ſe trount à un mille de la Ville. On en fait des les, des cheminées ou d'autres meubles, qui t devenus l'objet d'un commerce aſſez conérable avec la plus grande partie de l'Améue.

La multiplicité des Temples que la tolérance rigés à la Divinité, forme auſſi un ſpecta- intéreſſant dans cette Ville. Chaque Secte ſien, &, ce qu'il y a de plus étonnant, Quakers, les Anabaptiſtes, les Anglicans, Presbytériens, les Méthodiſtes, les Moraves, Luthériens & les Catholiques, prient leur eu, les uns à côté des autres, chacun à ſa niere, ſans troubler la concorde qui doit ner entre des concitoyens.

Un édifice auſſi reſpecté, quoique moins quenté que ceux de la Religion, c'eſt l'Hô-de-Ville ; il eſt de la magnificence la plus nptueuſe : c'eſt-là que les Repréſentans de at s'aſſemblent pour régler ce qui peut in-

téreſſer l'ordre public. On y a placé ſous l
mains de ces hommes de confiance tous les o
vrages qui pouvaient les éclairer ſur le gou
vernement, ſur le commerce & ſur l'adm
niſtration.

A côté de l'Hôtel-de-Ville eſt une ſuperb
Bibliothéque, formée, en 1732, par les ſoi
de l'illuſtre M. Francklin. On y trouve l
meilleurs Ouvrages Anglais & pluſieurs Livr
Latins & Français; elle n'eſt ouverte au Publ
que le Samedi : ceux qui l'ont fondée en joui
ſent librement dans tous les tems. A côté
ce monument eſt une belle Collection d
Claſſiques grecs & latins, léguée au Public
en 1752, par M. Logan. Il y auſſi à Phil
delphie un College fondé en 1749, & qui do
ſon origine aux travaux du Docteur Francklin
dont le nom, dit ſenſément M. l'Abbé Reyna
ſe trouve toujours mêlé aux choſes grandes
opérées dans la région qui l'a vu naître.

L'indépendance de la République de Penſy
vanie, de l'Angleterre, ſon ancienne Métro
pole, remonte au 15 Juillet 1776. C'eſt
cette époque, qui avait cependant été préc
dée de diverſes révolutions très-importante
touchant ſa liberté, qu'elle s'aſſembla pou
fixer la forme de ſon gouvernement, tel
qu'elle ſubſiſte aujourd'hui. D'après le Cod
de légiſlation qu'elle dreſſa alors, la puiſſanc
légiſlative a une Chambre compoſée des R
préſentans de l'Etat; mais la puiſſance exécu
trice eſt entre les mains d'un Préſident & d'u
Conſeil.

Tou

Tout homme libre, âgé de vingt-un ans accomplis, qui a réſidé dans l'Etat une année entiere, immédiatement avant l'élection des Repréſentans, & qui a payé les taxes pendant cet eſpace de tems, jouit du droit d'élire; mais les enfans des Propriétaires des terres ont, à l'âge de vingt-un ans accomplis, droit de voter, quoiqu'ils n'aient pas payé les taxes.

Chaque Ville & chaque Comté de l'Etat a droit de choiſir ſes Repréſentans; mais perſonne ne peut être élu, à moins d'avoir réſidé dans la Ville ou dans le Comté pour leſquels il eſt choiſi, deux années entieres immédiatement avant l'élection.

Perſonne ne peut être élu Membre de la Chambre des Repréſentans de la République, plus de quatre années ſur ſept; & tant qu'ils ſont Membres de cette Chambre, ils ne peuvent poſſéder aucun autre emploi que dans la Milice.

La Chambre des Repréſentans a le droit de choiſir ſon Orateur, le Tréſorier de l'Etat, & les autres Officiers. Ses ſéances ſont indiquées par ſes propres ajournements : c'eſt à elle qu'il appartient de préparer les Bills, & de leur donner force de loi; c'eſt elle qui juge de la validité des élections & des qualités de ſes Membres : elle peut expulſer ceux qui ne conviennent point à la Compagnie, mais jamais deux fois pour une même cauſe. Enfin elle peut ordonner le ferment d'après l'examen des témoins, faire droit ſur les griefs qui

lui sont présentés, poursuivre les criminels d'Etat, accorder des chartres de corporation, constituer des Villes, Bourgs, Cités & Comtés, & mettre à exécution toute l'autorité nécessaire au Corps législatif d'un Etat indépendant.

La République de Pensylvanie a ses Représentans au Congrès général; Philadelphie est même considérée aujourd'hui comme le centre de l'union Anglo-Américaine, & c'est dans ses murs que se tient le Congrès. Les Députés que la Pensylvanie choisit pour cette Assemblée des Représentans des treize Etats, doivent être élus, chaque année, au scrutin. Tout Député peut être déplacé en quelque tems que ce soit, sans aucune autre formalité que la nomination à sa place par l'Assemblée générale. Personne ne peut siéger en Congrès plus de deux ans de suite, & il n'est éligible de nouveau qu'après un intervalle de trois années. Personne, pourvu d'un emploi à la nomination du Congrès, ne peut y représenter la République de Pensylvanie.

## ÉTAT DE LA DELAWARE.

L'Etat de la Delaware, enclavé dans le territoire de Pensylvanie, est la plus petite Province des treize Etats-Unis. Il comprend les Comtés de Newcastle, de Kent & de Suffolk, tous trois placés sur la riviere de la Delaware. Ce que l'on vient de dire du sol & du climat de Pensylvanie, convient aussi à la

République de la Delaware. Sa population n'eſt encore qu'au berceau, & l'on aſſure qu'elle ne monte pas au-delà de trente mille ames. Le port de Newcaſtle eſt le ſeul établiſſement où l'on ait fait juſqu'à préſent quelque commerce.

La Conſtitution de cet Etat eſt du 11 Septembre 1776 : d'après la forme que ſon gouvernement prit alors, l'autorité légiſlative eſt confiée à deux Corps diſtincts, qui, réunis, s'appellent l'*Aſſemblée générale de la Delavare*. L'un de ces corps, qui porte le titre de *Chambre d'Aſſemblée*, eſt compoſé de ſept Repréſentans pour chaque Comté, choiſis reſpectivement parmi ſes franc-tenanciers, l'autre, appellé le *Conſeil*, eſt compoſé de neuf Membres, trois pour chaque Comté, & au-deſſus de l'âge de vingt-cinq ans.

Tous les Bills relatifs à la levée des impôts, doivent être propoſés dans la Chambre de l'Aſſemblée, & ne peuvent être changés ni rejetés par le Conſeil légiſlatif. Tous les autres Bills peuvent être propoſés indifféremment dans la Chambre de l'Aſſemblée ou dans celle du Conſeil légiſlatif, mais ils ne peuvent être reſpectivement changés ou rejetés par les autres Chambres. C'eſt aux deux Chambres réunies qu'il appartient de ſe choiſir un Préſident. Ce Magiſtrat, qui reſte pendant trois ans en place, exerce la puiſſance exécutrice. En cas de mort ou d'abſence, l'Orateur actuel du Conſeil légiſlatif eſt de droit Vice-Préſident, & remplit toutes les fonctions de ce premier

Magiſtrat de la République, juſqu'à ce que l'Aſſemblée générale ait fait une nouvelle nomination.

Les affaires ordinaires ſont traitées dans un Conſeil Privé, composé de quatre Membres, dont deux ſont choiſis par le Conſeil légiſlatif, & deux par la Chambre d'Aſſemblée. Le Preſident eſt obligé de prendre l'avis de ce Conſeil dans la plupart de ſes opérations, & ſur-tout lorſqu'il s'agit d'enrégimenter la Milice; de faire les fonctions de Capitaine général & de Commandant en chef de cette Milice, & des autres forces militaires de la Delaware.

Les deux Chambres réunies en l'Aſſemblée générale ont ſeules le droit de nommer annuellement, de révoquer & de remplacer les Députés de la République au Congrès général.

L'article XXVI de la Conſtitution de cet Etat, porte qu'aucune perſonne importée de l'Afrique, ne ſera déſormais tenue en eſclavage, ſous aucun prétexte, & qu'aucun eſclave Indien ou mulâtre ne ſera amené dans les terres de l'Etat, de quelque partie du monde que ce ſoit, pour y être vendu. La Section XXIX défend de donner la préférence à une ſecte de religion ſur une autre; & qu'aucun Eccléſiaſtique, quelle que ſoit la religion à laquelle il appartienne, ne puiſſe remplir aucun Office civil, ni ſe mêler de l'Adminiſtration des affaires, tant qu'il continuera d'exercer les fonctions Paſtorales.

## NEW-YORCK.

La République de New-Yorck, resserrée à l'Est par la Nouvelle-Angleterre, & à l'Ouest par la Nouvelle-Jersey, occupe un espace étroit de vingt milles sur le bord de la mer, s'élargit insensiblement & s'enfonce dans le Nord deux cents milles dans les terres. Des montagnes situées entre le lac George & le lac Ontario, sort la riviere d'Hudson, qui ne reçoit que de faibles canots durant soixante-cinq milles; encore cette navigation est-elle interrompue par deux cascades, qui obligent à deux partages d'environ deux cents toises chacun. Mais d'Albani à l'Océan, c'est-à-dire, dans l'espace de cent cinquante milles, on voit voguer sur ce magnifique canal, avec la marée, jour & nuit, dans toutes les saisons, sans crainte d'aucun accident, des bâtiments de quarante à cinquante tonneaux qui entretiennent une circulation continuelle & rapide dans la République.

La portion de ce grand Etat qui s'offre d'abord aux Navigateurs, c'est l'*Isle-longue*, séparée du continent par un canal étroit. Elle a cent vingt milles de long sur douze de large, divisés en trois Comtés. Les sauvages, qui occupaient ce grand espace, s'éloignerent ou périrent successivement. Leurs oppresseurs dûrent leur premiere aisance à la pêche de la baleine & du loup marin. A mesure que les races qui chercherent les côtes désertes, dis-

parurent, on s'occupa de la multiplication des troupeaux, sur-tout des chevaux. Quelques cultures se sont depuis établies sur ce sol trop sablonneux.

Le terrein est plus ingrat dans le continent; mais il devient plus uni & plus productif, à mesure que l'on s'approche des lacs & du Canada. Si jamais les marais, qui couvrent encore cette extrémité de la République, sont desséchés, si ces rivieres qui l'arrosent, sont un jour resserrées dans leur lit, cette contrée sera la plus fertile de l'Etat.

Suivant les derniers calculs, la République de la Nouvelle-Yorck compte vingt-cinq mille habitans de diverses Nations, de sectes diverses. Les riches pelleteries qu'ils tirent des sauvages, & celles de leurs productions qu'ils ne consomment pas, sont conduites à New-Yorck.

Cette Ville, Capitale de l'Etat, fut bâtie autrefois par les Hollandais dans l'Isle Manathan, longue de quatorze milles, & d'un mille dans sa plus grande largeur. Le commerce y a rassemblé, sous un climat très-sain, dix-huit à vingt mille habitans, dans un espace, partie bas, partie élevé. Les rues sont fort irrégulieres, mais très-propres; les maisons, bâties de briques & couvertes de tuiles, offrent plus de commodité que d'élégance. Les vivres sont abondans, d'excellente qualité & à bon marché. L'aisance est universelle; la derniere classe du peuple a une ressource assurée dans les huîtres, dont la pêche seule occupe deux cents bâteaux.

La Ville, placée à deux milles de l'embouchure de la riviere d'Hudſon, n'a proprement ni port, ni baſſin, mais elle n'en a pas beſoin. Sa rade, ouverte dans toutes les ſaiſons, acceſſible aux plus grands vaiſſeaux, à l'abri de tous les orages, doit lui ſuffire : delà ſortent les nombreux navires qu'on expédie pour différens parages.

L'Aſſemblée de cette République publia au mois d'Août 1777 ſa nouvelle Conſtitution : les habitans de la Capitale n'en jouirent pas long-tems ſans troubles ; & un mois après, l'Iſle de New-Yorck & les principaux cantons de la Province furent envahis par les Anglais : ils n'ont cependant pas ceſſé d'avoir part à la confédération, ni d'entrenir des délégués au Congrès général. Ainſi, dit M. Hilliard d'Auberteuil, cette Colonie eſt envahie, & non pas ſoumiſe. Nous croyons néanmoins devoir attendre que la guerre ou la paix ait fixé ſon ſort, avant de faire connaître les principes fondamentaux de ſa Conſtitution.

## GOUVERNEMENT.

*Meſſieurs*,

Jacq. Robertſon, Major-général, *Gouverneur.*
André Elliot, *Commandant.*

---

## NEW-JERSEY.

A l'Oueſt & au voiſinage de New-Yorck, eſt la nouvelle Jerſey, qui porta d'abord le nom

de *Nouvelle-Suede*. Elle fut ainſi déſignée par des aventuriers Suédois, qui aborderent à ces plages ſauvages vers l'an 1638. Ils y formerent trois petits établiſſements : Chriſtiana, Elzimbourg & Gottenbourg. Cette Colonie n'était rien lorſqu'elle fut attaquée & conquiſe en 1655, par les Hollandais. Ceux des habitans qui tenaient plus à leur premiere patrie qu'à leurs plantations, repaſſerent en Europe. Les autres ſe ſoumirent aux loix de leur Vainqueur, & leur territoire fut incorporé au ſien. Lorſque le Duc d'Yorck reçut l'inveſtiture de la Province à laquelle il donna ſon nom, il en détacha ce qu'il y avoit été ajouté, & le partagea à deux de ſes favoris ; Carteret & Berkley, ſous le titre de *Nouvelle-Jerſey*. Ces deux particuliers ayant éprouvé de grandes difficultés dans leur adminiſtration, remirent, en 1702, leur Chartre au Roi d'Angleterre ; &, d'après cette époque juſqu'à la révolution qui a détaché la Nouvelle-Jerſey de la Métropole, cette Province a toujours appartenu à la Couronne Britannique.

La population de cette République monte à cent trente mille ames. Le ſol qu'elle occupe eſt couvert de troupeaux, & très-abondant en grains. Le chanvre y a fait plus de progrès que dans aucune des contrées voiſines. On y a ouvert avec ſuccès une mine d'excellent cuivre. Ses côtes ſont acceſſibles, & le port d'Amboine eſt fort bon, & peut contenir cinq cents Vaiſſeaux. Aucun des moyens de proſpérité, propres à cette partie du globe,

ne lui manque; elle n'eſt cependant pas tout auſſi marchande qu'elle pourrait l'être. Ses habitans ſe bornent à envoyer leurs productions à New-Yorck & à Philadelphie. Eliſabeth-Town, Ville fort médiocre, en eſt la Capitale.

La Conſtitution du Nouveau-Jerſey a été fixée à Burlington, le 2 Juillet 1776. Le gouvernement de cette Province réſide dans une *Aſſemblée générale*, un *Conſeil légiſlatif* & un *Gouverneur*. Les différens Comtés qui la compoſent, choiſiſſent une perſonne pour être Membre du Conſeil légiſlatif; & ce Député doit être franc-tenancier du Comté, & riche au moins de mille livres en biens réels & ſubſiſtans dans le Diſtrict dont il tient ſa commiſſion. Tous ceux qui poſſedent cinquante livres, argent de proclamation, & qui ont demeuré une année entiere dans leur Comté, ont le droit de donner leurs ſuffrages pour l'élection de ces Députés.

C'eſt à la Chambre générale qu'il appartient de choiſir ſes Officiers, de régler ſes ſéances, de préparer les Bills qui doivent paſſer en loix, & d'autoriſer ſon Orateur à la convoquer, chaque fois que les circonſtances l'exigent.

Le Conſeil, avec les mêmes pouvoirs que l'Aſſemblée générale, a auſſi le droit de préparer les Bills, à l'exception de ceux qui ont pour objet les Impoſitions, qui concernent la ſeule Aſſemblée générale. Il juge par appel, & en dernier reſſort, de toutes les affaires qui ſe préſentent à ſon Tribunal, & il jouit

du droit de faire grace aux Criminels, après la condamnation, pour tous les crimes, ceux même de trahiſon & de félonie.

Le Conſeil & l'Aſſemblée, à leur premiere ſéance, éliſent annuellement, à la pluralité des voix, une perſonne ſur toute la Colonie, pour être Gouverneur. Le Conſeil ſeul choiſit enſuite, pour ſes Membres, un Vice-Préſident dont le devoir eſt de remplir les fonctions du Gouverneur en ſon abſence.

Le Gouverneur, ou ſon Vice-Préſident, eſt Préſident du Conſeil, & a voix prépondérante dans les délibérations. Ce Magiſtrat exerce la puiſſance exécutrice : il eſt le Chancelier de la République, & le Commandant général de ſes forces de terre.

Les Capitaines & tous les autres Officiers d'un grade inférieur, ſont choiſis par leurs Comtés reſpectifs ; mais les Officiers généraux ſont nommés par le Conſeil & par l'Aſſemblée.

La Section XVIII de la Conſtitution de cette République, porte : « Aucune perſonne dans » cette Colonie, ne pourra jamais être privée » de l'ineſtimable privilege d'adorer le Dieu » Tout-puiſſant de la maniere qui lui eſt dictée » par ſa propre conſcience, ni forcée, ſous » aucun prétexte, de ſe rendre dans les lieux » où l'on pratique un culte contraire à ſa foi » & à ſon jugement ; & perſonne ne pourra » être obligé à payer des dîmes, des taxes ou » autres contributions quelconques, pour l'édification ou la réparation des Egliſes, ou » pour ſoudoyer les Miniſtres d'une Religion

» qu'il ne croit pas la véritable, & qu'il ne » s'est pas engagé volontairement à prati- » quer ».

---

## CAROLINES.

Les deux Carolines réunies occupent plus de quatre cents milles sur la côte, & environ deux cents milles dans l'intérieur des terres. C'est une plaine généralement sablonneuse, que le débordement des rivieres & des pluies fortes & fréquentes rendent très-marécageuses. Le sol ne commence à s'élever qu'à cent mille de la mer, & il s'éleve toujours davantage jusqu'aux apalaches. Sur ces plages & au milieu des pins qu'y a irréguliérement jeté la nature, se nourrissent, d'une herbe forte & grossiere, quelques moutons dont la chair & la toison ont extrêmement dégénéré; un assez grand nombre de bêtes à cornes qui n'ont pas conservé toute leur force ni toute leur beauté; une multitude innombrables de porcs qui paraissent s'y être perfectionnés.

Le pays est arrosé par un grand nombre de rivieres, dont quelques-unes sont navigables : elles le seraient dans un plus long cours, sans les rochers & les chûtes d'eau qui en interrompent la navigation.

Quoique le climat soit aussi variable que dans le reste de l'Amérique septentrionale, il est ordinairement d'une température agréable. Un froid piquant ne se fait guere sentir que le matin ou le soir, & les chaleurs

font rarement fort vives. Si les brouillards font ordinaires, du moins se dissipent-ils au milieu du jour. Malheureusement dans les mois de Juillet, Août, Septembre & Octobre regnent dans la plaine des fievres intermittentes, quelquefois funestes aux régnicoles même, & trop souvent mortelles pour les Etrangers.

Telle est l'organisation physique des deux Carolines. Voyons maintenant ce qui les distingue.

---

## CAROLINE SEPTENTRIONALE.

Cette Province est l'une des plus grandes du Continent. Malheureusement elle n'offre pas des avantages proportionnés à son étendue. Le sol y est généralement plus plat, plus sablonneux, plus rempli de marais, que dans la Caroline méridionale. Ces tristes plaines sont couvertes de pins ou de cedres, ce qui annonce un terrein ingrat, & semé par intervalles d'un petit nombre de chênes trop gros pour être employés à la construction des Vaisseaux. Des côtes généralement barrées par un banc de sable qui en écartent les Navigateurs, n'appellent pas plus impérieusement la population que l'intérieur des terres. Enfin, le pays est plus exposé que les contrées limitrophes aux ouragans qui viennent du Sud-Est.

Ce ne fut que fort tard que quelques vagabonds, sans aveu, sans loix, sans projet, s'y fixerent. Mais avec le tems, les terres devinrent rares dans les autres Colonies; &

alors, les hommes qui n'étaient pas en état d'en acheter, refluerent dans une région qui leur en offrait gratuitement. Plusieurs familles, d'une condition honnête, se joignirent à ces premiers Colons, & augmenterent la population de la Province. Elle s'éleve aujourd'hui, selon le calcul du Congrès, à trois cents mille ames, parmi lesquelles on ne compte que très-peu d'esclaves. Parmi ces habitans, les uns sont Anglais, les autres Irlandais, & ceux-ci Allemands. La plupart ont une origine accessoire.

Les premiers habitans de cette Colonie se bornaient à couper du bois qu'ils livraient aux Navigateurs; mais bientôt, ils demanderent aux pins qui couvraient le pays, de la térébenthine, du goudron, de la poix, de la résine, & ces différentes productions vinrent donner de l'activité à leur commerce. Avec le tems, la Province parvint à fournir à l'Europe des cuirs, un peu de cire, quelques fourrures, dix ou douze millions pesant de tabac, & aux Indes Occidentales, beaucoup de cochons salés, beaucoup de maïs & de légumes secs, une petite quantité de farine, & plusieurs objets de moindre importance.

Dans toute l'étendue des côtes, il n'y a que Brunswick qui puisse recevoir les Navires destinés au commerce. Ceux qui ne tirent que seize pieds d'eau, abordent à cette Ville bâtie presqu'à l'embouchure de la riviere du Cap-Féar, vers l'extrémité méridionale de la Province. Wilmington, sa Capitale, placée

plus haut ſur le même fleuve, n'admet que des Bâtiments beaucoup plus petits.

---

## CAROLINE MÉRIDIONALE.

La Caroline méridionale fournit au commerce des deux mondes, les mêmes objets que la Caroline ſeptentrionale, mais en moindre quantité. Elle a principalement tourné ſes travaux vers le riz & l'indigo.

Cette Province n'a que trois établiſſemens dignes du nom de Ville ; & ils offrent tous les trois des ports très-importans.

George-Town, ſitué à l'embouchure de la riviere de Black, eſt encore peu de choſe ; mais ſa ſituation avantageuſe le rendra un jour beaucoup plus conſidérable.

La rade de *Port-Royal*, qui peut recevoir les plus grands Vaiſſeaux & les mettre en sûreté, donnera tôt ou tard à cette Ville un degré d'importance & de conſidération, dont les circonſtances l'ont privée juſqu'à préſent. Mais la place la plus intéreſſante de cette République, c'eſt Charles-Town, ſa Capitale. Son commerce, quoique gêné par la guerre, acquiert chaque jour une nouvelle activité.

Le canal qui conduit à cette Ville, eſt ſemé de récifs & embarraſſé par un banc de ſable ; mais avec le ſecours d'un bon Pilote, on arrive sûrement au port. Il peut recevoir juſqu'à trois cents voiles, & les Navires de trois cent cinquante à quatre cents tonneaux, y entrent dans tous les tems avec leur chargement en entier.

La Ville occupe un grand espace au confluent de l'Ashley & de la Cooper, deux rivieres navigables. Elle a des rues bien alignées, la plupart fort larges, deux mille maisons commodes, & quelques édifices publics, qui, en Europe même, passeraient pour beaux. Le double avantage qu'a Charles-Town d'être l'entrepôt de toutes les productions de la République qui doivent être exportées, & de tout ce qu'elle peut consommer de marchandises étrangeres, y entretient un mouvement rapide, & y a successivement élevé des fortunes considérables.

La Constitution de cette Colonie, rédigée en quarante articles, est du 3 Février 1777; les dispositions en sont trop parfaitement analogues à celles dont nous avons déjà donné l'extrait, pour que nous nous y arrêtions davantage. D'ailleurs, l'intention où nous sommes de développer successivement dans cet Ouvrage, toutes les parties de la législation de ces treize Républiques, lorsqu'elle sera entiérement fixée, nous dispense d'entrer ici dans des détails que nous serions peut-être forcés de rectifier l'année prochaine.

## MARILAND.

Le Mariland est l'une des plus petites Provinces de l'Amérique septentrionale. Située entre les aplaches & la mer, il y a peu de terres aussi bonnes que celles qui lui appartiennent. Elles sont néanmoins trop généralement

légeres, ſablonneuſes & peu profondes, pour récompenſer les travaux & les avances du cultivateur, le même eſpace de tems que dans nos climats. La fécondité, par-tout inſéparable des défrichements, eſt rapidement ſuivie d'une diminution extraordinaire dans la quantité & dans la qualité du bled. Le ſol eſt encore plutôt uſé par le tabac. Lorſqu'on a demandé ſans interruption à un même lieu pluſieurs récoltes, cette feuille perd beaucoup de ſa force. C'eſt pour cela qu'en 1733, le Gouvernement créa des Inſpecteurs autoriſés à faire brûler tout ce qui n'aurait pas de parfum convenable.

Cette Province eſt très-arroſée. On y voit couler de nombreuſes ſources, & cinq rivieres navigables la traverſent. L'air, qui eſt beaucoup trop humide ſur les côtes, devient pur, léger & ſubtil à meſure que le terrein s'éleve. Le printems & l'automne ſont de la plus heureuſe température; mais l'hiver a des jours d'un froid très-vif, & l'été des jours d'une chaleur accablante : ce que le pays a cependant de moins ſupportable, c'eſt une grande quantité d'inſectes dégoûtans : ce pays n'eſt pas d'ailleurs tout auſſi peuplé qu'il pourra l'être, lorſque la guerre actuelle ſera terminée. Sa population monte, d'après le dénombrement du Congrès à trois cent vingt mille habitans.

*Sainte-Marie*, autrefois la Capitale de l'Etat, n'eſt pas une place fort importante; & *Annapolis*, qui jouit maintenant de ce privilege, n'eſt guere plus conſidérable : c'eſt à *Balti-*

*more*, dont le port peut recevoir des navires tirans dix-ſept pieds d'eau, que ſe traitent toutes les affaires. Ces trois Villes, les ſeules qui appartiennent à la République, ſont ſituées ſur la baie de Cheſapeack, qui s'enfonce deux cent cinquante milles dans les terres, dont la largeur commune eſt de douze milles.

La Conſtitution du Mariland eſt du 14 Août 1776. Deux Corps diſtincts, un *Sénat* & *une Chambre des Délégués*, ſont dépoſitaires de l'autorité légiſlative. La Chambre des Délégués eſt compoſée de quatre Députés pour chaque Comté, choiſis par tous ceux des habitans qui ont vingt-un ans accomplis & cinquante âcres de terre dans ſon Comté : cette Chambre a le droit de propoſer au Sénat tous les Bills relatifs aux impoſitions, les recevoir de cette Compagnie, les rejeter ou les modifier. Elle a auſſi le droit de condamner en dernier reſſort les criminels, arrêter tous les comptes de l'Etat, relatifs à la perception des revenus publics, & de pourſuivre les débiteurs qui n'ont pas rempli envers leurs créanciers les devoirs auxquels ils ſe ſont engagés.

Toute perſonne ayant droit de voter à l'élection des Délégués, a le privilege de donner ſon ſuffrage à ceux qui doivent compoſer le Sénat : ce choix ſe fait tous les cinq ans. On nomme alors deux perſonnes pour chaque Comté, & ce ſont ces Députés qui choiſiſſent le Sénat, compoſé d'un Délégué pour chaque Diſtrict. Ce Sénat peut propoſer tous les Bills, à l'exception de ceux qui ont pour ob-

jet les impositions. Cette Compagnie a cependant le droit de les modifier ou de les rejeter, lorsqu'ils lui sont proposés par la Chambre des Délégués.

Les Députés du Mariland au Congrès sont choisis annuellement, révoqués, ou remplacés, par le scrutin réuni des deux Chambres. Personne ne peut être député au Congrès plus de trois années sur six, & aucun Citoyen revêtu d'un emploi lucratif à la nomination du Congrès, ne peut être choisi pour cette députation; d'ailleurs pour prétendre à cet honneur, il faut être âgé de 25 ans, avoir résidé plus de 25 années dans l'Etat, & y posséder, en bien réel ou personnel, une valeur de plus de mille livres, argent courant.

Ces deux Chambres ont pour Président un Gouverneur tiré de leur propre sein; c'est à ce Magistrat, qui ne peut demeurer en charge plus de trois années consécutives, qu'il appartient, de l'avis du Conseil, de convoquer les assemblées, de réunir la milice & les troupes réglées, de les commander, & de développer toute l'autorité qu'il tient de la puissance exécutrice qui lui est confiée.

Toutes les Loix faites par cette République portent pour préambule, *qu'il soit statué par l'Assemblée du Mariland.* Toutes les Commissions publiques, à l'exception de celles qui ont les opérations militaires pour objet, doivent être signées par le Gouverneur, certifiées par le Chancelier, & munies du Sceau de l'Etat.

## VIRGINIE.

La Virginie était, il y a deux ſiecles, tout le pays que l'Angleterre ſe propoſait d'occuper dans le Continent de l'Amérique ſeptentrionale. Ce nom ne déſigne plus que l'eſpace borné d'un côté par le Mariland, & de l'autre, par la Caroline. C'eſt-là qu'eſt placée l'une des Provinces confédérées.

Avec le même ſol & le même climat que ceux du Mariland, la Virginie a quelques avantages ſur cette derniere Province. Son étendue eſt beaucoup plus conſidérable; ſes fleuves reçoivent de plus gros navires, & leur permettent une plus grande navigation. M. l'Abbé Raynal ajoute que ſes habitans ont un caractere plus élevé, plus ferme, plus entreprenant; qualités, dit-il, qu'on pourrait attribuer à ce qu'ils ſont plus généralement d'origine Britannique.

La Virginie, comme la plupart des autres Colonies Américaines, n'attira d'abord que des vagabonds, qui n'avaient ni famille ni fortune. Leur travail leur donna bientôt quelque aiſance, & ils déſirerent d'en partager les douceurs avec des compagnes. Comme il n'y avait point de femmes dans la Province, & qu'ils n'en voulaient que d'honnêtes, ils donnerent 2250 liv. pour chaque jeune perſonne qu'on leur amenerait d'Europe avec un certificat de ſageſſe & de vertu. Cet uſage ne dura pas long-tems. Lorſqu'il ne reſta plus

de doute sur la salubrité ni sur la fertilité du pays, des familles entieres, d'une condition même honorable, se transporterent dans la Virginie. La population s'augmenta ainsi rapidement sur une terre dont la réputation de fécondité se répandait chaque jour en Europe. La passion des richesses, qui infestait de plus en plus l'ancien Continent, donna sans interruption des citoyens à cette partie du nouveau Monde. On y en compte aujourd'hui 650 mille, calcul fait par le Congrès. Dans ce dénombrement sont compris les esclaves. L'opinion commune les porte à 150 mille. Ce fut en 1620 que les Hollandais introduisirent les premiers de ces malheureux dans cette Province.

Les travaux de ces hommes blancs & noirs donnent aux deux hémispheres du bled, du maïs, des légumes secs, du fer, du chanvre, des cuirs, des fourrures, des salaisons, du bray, des bois, des mâtures, & sur-tout des tabacs généralement supérieurs à ceux du Mariland, sans être cependant de la même perfection dans toutes les parties de la Province. La préférence est accordée à ceux de la riviere d'Yorck; on donne le second rang à ceux de la riviere James. Ceux qui croissent sur les bords du Rapa-Anock, & au Sud du Potowmak, sont les moins estimés.

La Constitution de la Virginie est le fruit de l'Assemblée générale de cette Province, ouverte le 6 Mai 1776, & continuée jusqu'au 5 Juillet suivant. Les puissances législative, exécutrice & judiciaire y forment trois Départe-

ments séparés. Le premier est composé de deux Corps qui, réunis, s'appellent l'*Assemblée générale de Virginie*. L'un de ces Corps, nommé *la Chambre des Délégués*, est composé de deux Représentans, annuellement choisis pour chaque Comté & pour le district de West-Augusta, parmi les Francs-Tenanciers, un pour la ville de Williamsbourg, & un pour le bourg de Norfolk. L'autre Corps, appellé *le Sénat*, est composé de 24 Membres, dont 13 suffisent pour traiter légalement les affaires.

Toutes les Loix doivent d'abord être proposées à la Chambre des Délégués, & portées ensuite au Sénat, pour y être approuvées, modifiées ou rejetées. Il n'y a que les bills relatifs aux Impositions, qui ne puissent être changés par le Sénat.

Le premier Magistrat de la République est un *Gouverneur*, élu annuellement par les deux Chambres. Cet Officier ne peut conserver sa charge plus de trois ans consécutifs, & il ne peut être réélu qu'après avoir été hors de place pendant 4 ans. Ses fonctions ont pour objet d'exercer la puissance exécutrice conformément aux Loix de l'Etat.

Les deux Chambres réunies choisissent parmi leurs Membres, ou dans l'universalité du peuple, huit personnes qui composent le Conseil privé, dont l'objet est d'assister le Gouverneur dans l'administration des affaires. C'est aussi à ces deux Chambres qu'il appartient de nommer annuellement, destituer ou remplacer les Députés de la République au Congrès; de

nommer les Juges de la Cour ſuprême des Appellés & de la Cour générale, ceux de la Chancellerie & de l'Amirauté, le Secrétaire, le Procureur-Général & le Tréſorier.

Tous les actes faits au nom de la Virginie doivent être ſcellés du ſceau de cette République. Ce ſceau ſingulier repréſente la Vertu tenant d'une main une lance ſur laquelle elle eſt appuyée, & de l'autre, une épée, foulant au pied la Tyrannie repréſentée par un homme renverſé, une couronne tombée de ſa tête, une chaîne rompue dans ſa main gauche, & un fouet à ſa droite. L'exergue porte : VIRGINIE; & au-deſſous, *Sic ſemper Tyrannis*. Sur le revers un grouppe repréſentant la Liberté, l'Abondance & l'Eternité. La Liberté a ſur la tête le bonnet de liberté & une baguette à la main; Cérès, tenant d'une main une corne, & de l'autre, un épi de bled, repréſente l'Abondance; l'Eternité eſt caractériſée par un globe & le phénix. Ces emblêmes, dit M. Hilliard d'Auberteuil, ſont tout-à-la-fois ingénieux & nobles.

---

## GEORGIE.

Entre la Caroline & la Floride eſt une langue de terre qui occupe ſoixante milles le long de la mer, acquiert peu-à-peu une largeur de cent cinquante milles, & a trois milles de profondeur jusqu'aux apalaches. Ce pays, appellé *Georgie*, eſt borné au Nord par la riviere de Savanah, & au Midi par la riviere d'Alatamaha.

Cette République eſt fort moderne. Les premiers Colons y ont été conduits par Oglethorth, qui y aborda au mois de Janvier 1733. Cet Anglais ſe plaça avec ſes compagnons à dix milles de la mer, ſur les bords de la *Savanah*. Cette riviere donna ſon nom au faible établiſſement qui devait devenir un jour la Capitale d'une Colonie floriſſante. La peuplade, bornée à cent perſonnes, parvint, avant la fin de l'année, juſqu'au nombre de ſix cent dix-huit, dont cent vingt-ſept avaient fait les frais de leur émigration. Trois cent vingt hommes & cent treize femmes, cent deux garçons & quatre-vingt-trois filles, étaient le fonds de la nouvelle population, & l'eſpérance d'une nombreuſe poſtérité.

Ses fondemens s'accrurent en 1735, par l'arrivée de quelques montagnards Ecoſſais, qui y fonderent la bourgade de Darien, ſur les rives de la Latamaha, à cinq lieues de l'Iſle de Saint-Simon, où était déja le hameau de *Fredericia*.

La même année, un grand nombre de laboureurs Proteſtans, chaſſés de Saltzbourg, pour cauſe de religion, allerent chercher la tolérance dans la Géorgie; & *Benezer*, placée ſur la riviere de Savanah, à ſeize lieues de l'Océan, dut ſon origine à ces fugitifs.

Des Suiſſes imiterent les Saltzbourgeois, & vinrent s'établir auſſi ſur la Savanah. Leur peuplade, formée de cent maiſons, s'appella *Purisbourg*, du nom de *Puri*, qui ayant fait la dépenſe de leur tranſplantation, méritait bien cette marque de leur reconnaiſſance.

Dans ces quatre ou cinq peuplades, il se trouva des hommes plus portés au commerce qu'à l'agriculture, qui se déterminerent à aller fonder la ville d'Augusta, à cent quarante-cinq milles de l'Océan. Leur intention était de partager avec la Virginie & les deux Carolines, les pelleteries que ces Provinces tiraient des Nations sauvages du Continent. Leur projet réussit si bien, que, dès 1739, ces liaisons occupaient six cents personnes. L'extraction de ces fourrures est en effet d'autant plus facile, que, durant la plus grande partie de l'année, la Salvanah conduit des barques de vingt à trente tonneaux jusqu'aux murs d'Augusta.

Cette République devient de jour en jour plus florissante, malgré les fureurs d'une guerre longue & dispendieuse. Ses habitans n'ont peut-être pas cultivé la vigne, l'olivier & la soie, avec autant de fruit qu'ils pourront le faire après la paix; mais ses marais fournissent une très-grande quantité de riz, & sur son sol plus élevé, on récolte annuellement un indigo supérieur à celui de la Caroline.

La prospérité de cette République augmentera sans doute encore, lorsqu'il lui sera permis de jouir des douceurs de la paix. A mesure que les forêts seront abattues, l'air deviendra plus salubre, & les denrées s'accroîtront avec la population qui ne passe pas aujourd'hui quarante mille hommes, parmi lesquels on compte dix-huit à vingt mille esclaves.

TABLEAU

TABLEAU des Membres actuels du Congrès séant à Philadelphie.

NEW-HAMPSHIRE.
M. Livermore, Ec.

MASSACHUSET.
*Messieurs*,
Partridge, *Ec.*
Ogood le jeune, *Ec.*

RHODE-ISLAND.
*Messieurs*,
Ellery, *Ec.*
Cornell, *Ec.*

CONNECTICUT.
*Messieurs*,
Law, *Ec.*
Root, *Ec.*

NEW-YORK.
*Messieurs*,
Scott, *Ec.*
Floyd, *Ec.*

NEW-GERSEY.
*Messieurs*,
Clarke, *Ec.*
Bondinol, *Ec.*
Condiat, *Ec.*
Elmer, *Ec.*

PENSYLVANIE.
*Messieurs*,
Montgomeri, *Ec.*
Smith, *Ec.*
*Messieurs*,
Klepner, *Ec.*
Allée, *Ec.*

DELAWARE.
*Messieurs*,
Dickinson, *Ec.*
Wharton, *Ec.*

MARYLAND.
*Messieurs*,
Carroll, *Ec.*
Wright, *Ec.*

VIRGINIE.
*Messieurs*,
Madison, *Ec.*
Jones, *Ec.*
Bland, *Ec.*
Lee, *Ec.*

CAROLINES.
*Messieurs*,
Rutledge, *Ec.*
Ramsay, *Ec.*
Middleton, *Ec.*

GÉORGIE.
*Messieurs*,
Telfaing, *Ec.*
Jones, *Ec.*
Feir, *Ec.*

## ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DU CONGRÈS.

M. George Washington, *Ecuyer, Général & Commandant en chef les Forces des Etats-Unis.*

### AIDES DE CAMP.

*Messieurs,*

*Le Lieutenant-Colonel*, Tanch-Tilghman.
*Le Lieutenant-Colonel*, Dav. Cobb.
*Le Lieutenant-Colonel*, Guil. Smith.
*Le Capitaine*, Dav. Humphreys.
Jonatan Trumbull, *Ecuyer, Sécretaire.*

### MAJORS-GÉNÉRAUX

| | Messieurs, | Etats, |
|---|---|---|
| 19 Juin 1775 | If. Putman, | *Connecticut.* |
| 16 Mai 1776 | Hor. Gates, | *Virginie.* |
| 9 Août 1776 | Guil. Heet, | *Massachuset.* |
| 9 Août 1776 | Nath. Green, | *Rhode-Island.* |
| 19 Fév. 1777 | Le C. de Sterling, | *New-Jersey.* |
| | Arth. St. Clair, | *Pensylvanie.* |
| | Benj. Lincoln, | *Massachuset.* |
| 31 Juil. 1777 | Marq. de la Fayette, | ........ |
| 20 Oct. 1777 | Robert How, | *Caroline, N.* |
| | Alex Dongall, | *New-York.* |
| 5 Mai 1778 | Le Bar. de Stuben, | ........ |
| 5 Sept. 1780 | Guil. Smallwood, | *Maryland.* |
| 5 Nov. 1780 | Sam. H. Parsons, | *Connecticut.* |

### BRIGADIERS GÉNÉRAUX.

| | Messieurs, | Etats, |
|---|---|---|
| 9 Août 1776 | Jacq. Clinton, | *New-York.* |
| 16 Sept. 1776 | Guil. Moutrie, | *Caroline. M.* |
| | Lachentosh, | *Géorgie.* |

*Messieurs.*

29 Déc. 1776 Hen. Knox, *Massachuset.*

21 Fév. 1777 { Jean Glover, *Massachuset.*
Jean Paterson, *Massachuset.*
Ant. Wayne, *Pensylvanie.*
Geor. Wenden, *Virginie.*
P. Mughlenburg, *Virginie.* }

25 Mars 1777 George Clinton, *New-York.*
1 Avr. 1777 Ed. Hande, *Pensylvanie.*
2 Avr. 1777 Ch. Scott, *Virginie.*
21 Mai 1777 Ged. Huntington, *Connecticut.*
4 Oct. 1777 Jean Stark, *New-Hampshire.*
17 Nov. 1777 Le Ch. Duportalt, . . . . . . . . . .

9 Janv. 1779 { Get. Sumner, *Caroline. N.*
Huger, *Caroline. M.*
Mordgist, *Maryland.* }

12 Mai 1779 Guil. Erwim, *Pensylvanie.*

VIVRES.

*Messieurs,*

Le Baron de Stuben, *Inspecteur général.*
Ed. Hand, *Adjudant général.*
Th. Pickring, *Quartier-Maître général.*
Le Lieutant-Colonel d'Arbonne, *Quartier-Maître Député.*
Ch. Slward, *Ec.*, *Commissaire général de l'Armée.*
Jean Cochran, *Ec. Directeur général des Hôpitaux.*
Jean Laurence, *Ec. Juge, Avocat-Général.*
Th. Edouarts, } *Juges, Avocats-Députés.*
Jean Strang, *Ec.* }

*Messieurs*,

Le Major Skinner, *Commissaire général des Prisonniers.*

Esech. Wet More, *Trésorier général de l'Armée.*

MINISTRES DU CONGRÈS PRÈS LES COURS ÉTRANGERES.

*Messieurs*.

*Paris*, Benjamin Franklin, *Ministre plénip.*
*Etats généraux*, Adams, *Ministre plénip.*

FIN.

# TABLEAU

*Des Articles compris dans cet Ouvrage.*

IDÉE de l'Amérique. Pag. 1.
Art. I. Possessions Françaises. 4.
Art. II. Possessions Espagnoles. 98.
Art. III. Possessions Portugaises. 224.
Art. IV. Possessions Hollandaises. 248.
Art. V. Possessions Danoises. 271.
Art. VI. Possessions Anglaises. 281.
Art. VII. Tableau politique des treize Etats-Unis. 334.

## TABLE DES MATIERES.

Abacou. 18.
Amérique. 1.
Aquin. 15.
Archipel Espagnol. 201.
Armée Anglaise en Amérique. 331.
Artibonite. 22.
*Audience* 101.
——— de Guatimala. 125, 147.
——— de Mexico. 149.
——— de Guadalaxara. 141.
——— de Santafé. 161.
——— de Quito. 162.
——— de Lima. 197.
——— de Charcas. 198.

Audience du Chili. Pag. 198.
——— de Saint-Domingue. 214.
Bahia. 236.
Berbices. 259.
Brefil. 226.
Buenos-Airès. 190, 193.
Baye d'Hudfon. 326.

Californie. 115.
Callao. 180.
Canada. 310.
Cap Français. 23.
—— Tiburon. 18.
Carolines. 372.
——— feptentrionale. *Ibid.*
——— méridionale. 374.
Carthagene. 148.
Cavaillon. 16.
Les Cayes. 17.
Chiapa. 126.
Connecticut. 345.
Colonies Efpagnoles. 98.
Coquimbo. 189.
Confeil des Indes. 102, 107.
Conception. 187.
Confuls de France en pays étrangers. 94.
Cordelieres. 164.
Cumana. 157.

Darien. 145.
Demerari. 158.
Delaware. 362.

Eglife du Brefil. 247.

Église du Mexique. Pag. 148.
—— du Pérou. 199.
—— de Saint-Domingue. 205.
—— de la Vice-Royauté du nouveau Royaume de Grenade. 163.
États-Unis. 334.

Fernambuc. 235.
Fort-Royal. 49.
Français s'établiſſent en Amérique. 4.
Gouvernement de Saint-Domingue. 40.
—— de la Grenade. 63.
—— de la Gouadeloupe. 72.
—— de Marigalande. 75.
—— de Tabago. 67.
—— de Saint-Vincent. 58.
—— de la Guianne Françaiſe. 92.
—— du Mexique. 158.
—— de la Vice-Royauté de Grenade. 160.
—— du Pérou. 196.
—— des Iſles Eſpagnoles. 214.
—— du Breſil. 247.
—— des Poſſeſſions Hollandaiſes. 269.
—— de la Barbade. 287.

Gouverneurs de Saint-Domingue. 40.
—— de la Martinique. 49
Guatimala. 126.
Goyas. 24.
Guayaquil. 346.
Géorgie. 382.

Honduras. 127.

Iſles Antilles. 12.

Isle d'Antigoa. Pag. 287.
—— de la Barbade. 284.
—— de Chiloë. 187.
—— de Cuba. 207.
—— de Cubagua. 203.
—— de Saint-Domingue. 13, 211.
—— de la Martinique. 42.
—— de la Dominique. 53.
—— de Saint-Vincent. 55.
—— de la Grenade, 59.
—— de Tabago. 64.
—— de la Gouadeloupe. 67.
—— de la Désirade. 74.
—— de Mari-Galande. 75.
—— des Saintes. Ibid.
—— de Saint-Barthelemi. 76.
—— de Saint-Christophe. 77.
—— à Vache. 17.
—— de la Trinité. 201.
—— de la Marguerite. 204.
—— de Porto-Rico. 205.
—— de Curaçao. 263.
—— de Saint Martin. Ibid.
—— de Saint-Eustache. 267.
—— de Saba. 168.
—— de Saint-Thomas. 274.
—— de Saint-Jean. 276.
—— de Sainte-Croix. 277.
—— Montserrat. 286.
—— de Nieves. 290.
—— de la Barboude. 291.
—— d'Anguilles. 292.
—— des Vierges. 263.

Isle de la Jamaïque. *Pag.* 294.
—— des Lucaies. 301.
—— des Bermudes. 303.
—— de Sainte-Lucie. 306.
—— Royale. 321.
—— de Saint-Jean. 322.
—— de Terre-neuve. 324.

Lamas. 174.
Leogane. 20.
Lima. 179.
Louisiane. 110.

Maragnan. 234.
Marine de France. 8.
—— d'Espagne. 216.
—— de Portugal. 247.
—— des Provinces-Unies. 269.
—— de Dannemack. 281.
—— d'Angleterre. 228.
Matto-Grosso. 242.
Mexico. 135.
Mexique. 117.
Minas-Geraes. 241.
Monte-Video. 179.
Marlyand. 375.
Massachuset. 350.

Nouvelle Angleterre. 344.
—— Ecosse. 319.
—— Espagne. 109.
—— Orléans. 113.
New-Yorck. 365.

New-Hamsphire. Pag. 347.
New-Gerſey. 367.

Orenoque. 158.

Pacos. 176.
Panama. 146.
Paraguai. 189.
Para. 232.
Parama-Biro. 257.
Pérou. 163.
Penſylvanie. 357.
Porco. 172.
Port au-Prince. 21.
Poſſeſſions Françaiſes. 4.
——— Eſpagnoles. 68.
——— Portugaiſes. 224.
——— Hollandaiſes. 248.
——— Danoiſes. 217.
——— Anglaiſes. 281.
Potoſi. 173.

Quebec. 315.
Quito. 152.

Rio-Janeiro. 237.

Saint-Louis. 16.
Saint-Marc. 21.
Saint-Paul. 240.
Saint-Pierre. 48.
Sainte-Marthe. 155.
San Salvador. 237.
Sanjago. 187.
Santafé de Bogota. 157.

Soconufco. Pag. 125.
Surinam. 250.

Table de marbre. 9.
Tlafcala. 131.
Tribunaux de la nouvelle Efpagne. 140.
——— de Saint-Domingue. 34.
——— de la Martinique. 51.
——— de la Grenade. 63.
——— de la Gouadeloupe. 73.
——— de Cayenne. 93.
Tucuman. 162.

Valdivia. 187.
Valparaifo. 186.
Venefuela. 157.
Verapaz. 142.
Vice-Royauté de la Grenade. 144.
Vice-Rois Efpagnols. 100.
Vigogne. 176.
Virginie. 379.

Yucatan. 129.

*Fin de la Table.*

## APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, l'*Almanach Américain*, &c. Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris, le 15 Novembre 1782.

BRET.

## PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France &c. A tous ceux qui ces Présentes verront, &c. Notre amé le sieur PONCELIN nous ayant fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public ses Œuvres; nous lui avons permis par ces Présentes, de les faire imprimer, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pour en jouir par lui & ses ayant-cause, à perpétuité, pourvu qu'il ne les retrocede à personne, sinon que la durée du Privilege sera réduite à celle de la vie de l'exposant, &c. Fait défenses de les contrefaire à peine de six mille livres d'amende, &c. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le 13 Mars 1782.

*Registré sur le Registre XXI de la Chambre Syndicale de Paris, N°. 2601, le 18 Mars 1782.*
Signé, *LECLERC, Syndic.*

De l'Imprimerie de GUEFFIER, rue de la Harpe.





